MEMOIRES,

OU

OECONOMIES ROYALES D'ETAT,

Domeſtiques, Politiques & Militaires

DE

HENRI LE GRAND.

Par MAXIMILIEN DE BETHUNE, DUC DE SULLY.

TOME DOUZIÉME.

A AMSTERDAM,
AUX DÉPENS DE LA COMPAGNIE.

M. DCCXXV.

AFFAIRES D'ÉTAT.

DISCOURS DE L'EXCELlence des Memoires d'Etat de Monsieur de Villeroy.

QUelques - uns de mes intimes Amis, qui avoient fait une assez bonne fortune dans l'emploi des affaires auprès de Monsieur de Villeroi, m'ayant souvent parlé de lui fort avantageusement & avec de grandes loüanges, & d'autres encore desquels le jugement ne me sembloit nullement à mépriser, le publiant hautement pour un des Grands Personnages de son siecle, sur tout en matiere de belles dépêches, Lettres, closes & Patentes, entremises de Traittez & Negociations, & autres faciendes d'affaires de Paix & de Guerre, tant du dehors que du dedans du Royaume, ne m'alleguant pour preuve la plus concluante à leurs opinions, sinon qu'il avoit servi durant longues années en qualité de Premier, plus employé & confident Secretaire d'Etat, les Rois Char-

les IX Henry III. Henry IV. & Loüis XIII.

A tous lesquels discours je ne trouvois pas beaucoup à contredire ; mais ce qui me confirma le plus en la créance de tenir Monsieur de Villeroi pour un très-grand habile homme, ce fut d'avoir conclu qu'il falloit bien que le Roi Henry le Grand qui étoit Prince de si grande experience, prudence & sagesse, le tînt pour homme grandement intelligent, suffisant & capable en toutes sortes d'affaires d'Etat, puisque nonobstant qu'il sçût bien le peu de bonne affection qu'il avoit toûjours témoigné d'avoir eûë envers sa Personne & ses affaires, pendant qu'il n'étoit encore que le Roi de Navarre, & même dépuis qu'il fut devenu Roi de France durant les années 1589. 90. 91. 92. 93. & 94. que Sa Majesté sçût bien avoir été chassé honteusement par le Roi Henry Troisiéme, l'accusant (comme il le dit lui-même dans ses Ecrits) de trahison & de déloyauté ; qu'il sçût bien aussi que son Pere, lui & son Fils, avoient été des plus accreditez au Conseil de l'Union, & reputé des plus assûrez Ligueurs, & qu'il eût toûjours essayé (ainsi qu'il le dit dans ses Memoires) en faisant l'entremetteur d'un Traitté de Paix, de ne le con-

conclure jamais, ſinon à condition de faire inceſſamment ſubſiſter un Parti & une faction de Catholiques dans le Royaume, dont Monſieur du Mayne fût demeuré Chef, afin de rendre (comme il le dit auſſi dans ſon Livre) ſa puiſſance & ſon autorité tant égale à celle du Roi ; que Sa Majeſté eût eu autant à faire de Monſieur du Mayne, que Monſieur du Mayne d'elle : Il falloit bien, dis-je, que le Roi eſtimât grandement Monſieur de Villeroy, puiſque nonobſtant toutes les ſciences & connoiſſances ci-deſſus, il ne laiſſa pas de ſe laiſſer perſuader par Meſſieurs de Chiverni, d'O, de Believre, de Sancy, & du Pleſſis, & quoique pûſſent alleguer au contraire Meſſieurs Ruſé, Revol, Pothier & Forget, à ſe ſervir confidemment de lui & de ſon fils, d'acheter cherement leurs perſonnes, voire même de mettre en oubli la trahiſon de ſon Hoſte, de laquelle beaucoup de gens crûrent qu'il n'étoit pas ignorant, comme lui-même s'en défend aſſez mal dans un manifeſte qu'il en a fait.

Toutes leſquelles conſiderations me firent croire tellement tout ce que ces miens Amis m'en avoient dit, que je me perſuadai auſſi-tôt qu'un ſi grand Perſonnage que l'on me l'avoit fait, ne ſe laiſ-

feroit jamais prevenir de la mort, ſans illuſtrer la poſterité de pluſieurs remarques de ſa grande ſuffiſance & capacité, & notamment de pluſieurs beaux ſecrets, preceptes, enſeignemens, & maximes d'Etat, pour le regime & la parfaite conduite des Dominations & Puiſſances terriennes en general & en particulier, d'une Hiſtoire complette (en ſa pure & naïve verité ſans aucune adulation, ni auſſi invective en quoique ce pût être) de tant de choſes grandes & importantes qui s'étoient paſſées de ſon vû, de ſon ſçû & en grande partie par ſon entrepriſe depuis l'an 1568. qu'il dit qu'il commença d'entrer dans le monde des affaires juſques en l'an 1617. qu'il en ſortit en delaiſſant la terre pour aller au Ciel.

Tellement qu'après la mort de ce grand Perſonnage (en l'opinion de beaucoup de gens) ſi-tôt que j'entendis parler d'un Livre imprimé qui couroit ſous le nom de Monſieur de Villeroi, portant ce beau & ſpecieux tître de MEMOIRES D'ETAT, je me diligentai d'en acheter un tout des premiers, eſperant d'y trouver des merveilles en termes élegans & ſtile des plus relevez, deſquels je tirerois d'excellentes inſtructions. Mais pour dire la verité, l'inſpection d'un Livre en ſi petit volume, m'éton-

m'étonna, & diminua grandement mes eſperances, leſquelles la prompte & entiere lecture d'icelui (eſſayant toûjours d'y trouver quelques excellens conſeils & maximes d'Etat fort exquiſes) me fit perdre du tout, n'y ayant rien trouvé de ce que j'y cherchois, & m'avoit-on fait imaginer, mais reconnu quece Livre (& encore tout en aſſez mauvais termes & pauvre ſtile) n'avoit été fait que pour excuſer,ou du moins couvrir pluſieurs malefices & defections deſquelles il dit que l'on le taxoit, & dont la memoire ſe ſeroit maintenant évanouïe,ſi par ſes Ecrits il ne les avoit perpetuées. Enquoi ſe doit reconnoître ſon peu d'eſprit & moins de jugement, de ſe former à ſoi-même des accuſations deſquelles il ne ſe parloit déjà plus ; & ne ſont pas moins blâmables ſes Enfans, Parens, Amis ou ſerviteurs, d'avoir fait imprimer & mettre en lumiere, de telles impertinences, pour deſquelles faire mieux juger, j'ai eſſayé de faire quelques extraits des principales matieres du Livre de Monſieur de Villeroy, parmi leſquels j'ai entremêlé quelques-unes de celles d'un aſſez mauvais Hiſtorien de ces derniers tems nommé du Pleix, afin de faire voir quelques-unes de leurs diſcordances ſur un même ſujet:

ne se conciliant jamais mieux tous deux, sinon lorsqu'ils entreprennent de loüer des Ligueurs, & de blâmer les Huguenots; Monsieur de Villeroy commençant son premier Discours de quelques remarques par ses paroles.

Il dit page 4. qu'il commença d'exercer son Office de Secretaire d'Etat le lendemain de la perte de la Bataille de Saint Denis, & de la mort du Connétable. Sur quoi il a oublié d'ajoûter ce que dit lors un de ses Gens; à sçavoir que par l'introduction en service d'un tant habile homme, il sembloit que la fortune voulût promettre la reparation de deux si grandes pertes.

Il dit en la même page, que le bien qu'il faisoit en sa Charge, procedoit de deux bons records; à sçavoir, Morvillers & Limoge, lesquels, dit-il, avoient une très-grande experience des affaires du monde, & ne pensoient jour & nuit qu'à procurer le service du Roi & du Royaume, comme ils ont fait tant qu'ils ont vécu; dequoi néanmoins ne se souvenant plus en la page 17. il dit que Limoges fut chassé de la Cour, étant accusé d'avoir desservi le Roi.

Il dit page 5. qu'il n'est pas deliberé en ses Memoires de rendre compte de

toutes

toutes ſes actions, d'autant que ce ſeroit choſe tédieuſe, qui ſeroit un auſſi bon terme pour un Pedant, que pour un Secretaire d'Etat, & qui dorénavant doit être tenu pour un Elegant, puiſqu'un ſi grand Perſonnage en a uſé, & eſt à croire que ſes actions qu'il retient à dire, ſont miſterieuſes, & à lui tédieuſes.

Il dit encore page 5. qu'il commencera de repreſenter ſes ſervices par le voyage qu'il fit en Languedoc, vers le Maréchal de Damville, pour compoſer les troubles qui étoient entretenus au Royaume par les Huguenots, contre leſquels auſſi-bien que le merçenaire Hiſtorien du Pleix en infinis lieux de leurs Ecrits, ils témoignent leur haine & calomnie, les accuſations d'être les cauſes des troubles de France, comme ſi les ſouffrances des maſſacrez & perſecutez étoient les cauſes des malices & cruautez des perſecuteurs & maſſacreurs. Et continuë à dire page *6.* qu'il s'acquitta de ſa Charge avec toute vigilance & fidelité, & lui ſucceda aſſez heureuſement, dequoi il oublie le commencement & le fruit au bout de ſa plume, diſant ſeulement qu'il ne paſſa point Avignon, à cauſe que Monſieur de Damville eut avis qu'il le vouloit trahir & faire tuer. Sur quoi il fit exécuter des gens à mort.

Il dit page *9*. qu'au retour de ce voyage, il trouva le Roi Charles, mort, auquel il donne d'admirables loüanges, l'appellant Magnanime, Equitable, Debonnaire & le bien aimé de ses Sujets, ayant seulement oublié pour preuve de tant de vertus ses charitables exploits du 24. Août 1572.

Il dit page 11. qu'il fut envoyé au devant du Roi Henry III. & là-dessus parle du changement qu'il apporta aux formes des expeditions des Secretaires d'Etat, & en dit son avis, auquel il y auroit bien à contredire, mais cela seroit trop long.

Il dit pages *16*. 17. 18. & 1*9*. qu'il fut envoyé par deux fois, afin de traitter avec le Roi de Navarre pour la Paix, où il servit facilement, & croit que les Catholiques du Royaume en eussent tiré grand avantage, si les Favoris & mignons par leurs mauvaises procedures n'eussent reveillé & alteré les esprits des Grands, lesquels ne les pouvoient supporter; où il paroît qu'il essaye d'excuser les defections de ces Grands, au service desquels il se mit aprés.

Il dit page 20. qu'il fut accusé par Salsede d'intelligence avec Monsieur de Guise, pour troubler l'Etat, dequoi il fait tout ce qu'il peut pour se justifier, & finale-

nalement s'étant aſſez mal défendu, appelle Dieu & les Anges pour témoins de ſon innocence, deſquels l'on n'a point nouvelles qu'ils ſoient encore arrivez.

Il diſcourt page 25. ſur ce qui s'étoit paſſé à Blois, ce qu'il blâme grandement, diſant que Monſieur de Guiſe n'en avoit donné nul ſujet, & qu'il ſe gardoit bien de rien deſirer ni demander au Roi pour ſon particulier, & n'y avoit nulle apparence qu'il voulût ni même pût exécuter aucune choſe de ce qu'on lui ſuppoſoit, & n'eût point voulu faire mourir autrement Monſieur de Guiſe, qu'en l'imitant en ſes deſſeins, qui n'avoient autre but que l'extirpation de l'Hereſie. En quoi la memoire, & le jugement de ſes Ecrits ſe trouvent bien defectueux, ne ſe ſouvenant plus des exceſſives demandes que Monſieur de Guiſe avoit faites en tous ſes deux Traitez de Paix, que lui même avoit negociez, & en avoit fait les expeditions.

En la page 30. il tient un tel langage, qu'il ſemble vouloir propoſer un énigme, uſant de telles paroles; qu'il a fait pluſieurs autres voyages, affaires, traittez & negociations importantes, deſquelles il ſe taît à preſent pour divers reſpects, d'autant qu'elles ne ſervent à l'effet pour lequel il avoit entrepris d'écrire le preſent

Memoire, pour faire paroître qu'il avoit servi le Roi très-fidélement en toutes & en la meilleure partie d'icelles assez heureusement : & si ainsi étoit, il ne les devoit jamais avoir oubliées, pource qu'en toutes celles dont il se vante par son Livre, il ne s'y en trouvera une seule de cette qualité qui ait eu aucun bon succès.

Ayant reconnu que quasi dès les premieres lignes du 31. feüillet, Monsieur de Villeroi se preparoit à parler au desavantage de Monsieur d'Espernon, & qu'un autre Historien de ces derniers tems nommé du pleix en parle avec des merveilles, l'exaltant & magnifiant par dessus tous les plus grands Heros des siécles passez & present, tellement que laissant au Lecteur à decider qui est le plus veritable, je me contenterai de reciter les propres paroles de Monsieur de Villeroi qui sont telles.

J'ai estimé à propos d'éclaircir mes Amis de ce qui s'est passé entre Monsieur d'Espernon & moi, pouvant verifier par Lettres que son Pere n'avoit personne à la Cour de qui l'amitié lui fût si assûrée que la mienne; que quand il mourut, il me recommanda ses enfans, & sa femme me les addressa, lorsqu'elle les envoya en Cour, ce que Monsieur d'Espernon

pernon m'a seulement dit ; & que notre amitié étoit hereditaire, & procedoit des obligations que feu son Pere m'avoit, dont souvent à la Cour l'on a eu jalousie : ce qui n'empêcha pas néanmoins qu'il ne s'opposât à l'avantageux Mariage de l'Heritiere de Maure, que l'on proposoit pour mon fils. Or Monsieur d'Espernon estimant qu'il m'avoit offensé, & que je serois de ceux qui n'oublient jamais une offense, il crût que je serois contraire à tous ses desirs & desseins, à quoi se peut ajoûter la bonne volonté que me témoigna Monsieur de Joyeuse, ces deux Ducs étant si jaloux l'un de l'autre, que l'un haïssoit mortellement les Amis de l'autre, ayant duré, telles inimitiez, jusques à sa mort, qui sont des Jugemens de Dieu, lequel ne permet que telles amitiez bâties sur de faux fondemens, prosperent.

Quand ledit Duc partit pour aller en Provence, il voulut m'assûrer de son amitié, mais m'étant arrivé d'avoir écrit au Roi, que les jalousies d'entre lui & Monsieur de Guise & du Maine, seroient cause de troubler les affaires, cela renouvella sa haine contre moi, pouvant dire qu'aussi furent-elles la pepiniere de tous nos maux.

Or le mariage proposé de mon fils avec la fille du ſieur de Mandelot, ayant été ſçû de Monſieur d'Eſpernon, & lui n'aimant guéres ledit ſieur, à cauſe qu'il avoit aidé aux habitans de Lyon à faire ſortir hors de la Citadelle le ſieur du Paſſage, que Monſieur de la Vallette y avoit mis, en eſperance d'avoir le Gouvernement de la Ville, ledit ſieur Mandelot ayant fait raſer la Citadelle par permiſſion du Roi, dequoi Monſieur d'Eſpernon fut fort indigné: néanmoins le Roi lui ayant fait connoître qu'il vouloit l'Alliance de mon fils avec la fille de Monſieur de Mandelot, & l'aſſûrer de la Survivance de ſon Gouvernement, il remit ès mains de Sa Majeſté celle qu'il en avoit, dequoi je le fus remercier, & lui me tint de telles paroles, que je croyois être remis en ſon amitié.

Et néanmoins étant avis audit Duc que depuis ſon retour de Provence le Roi ne lui montroit pas tant d'amitié ni de confiance qu'auparavant, que je parlois à Sa Majeſté plus ſouvent que de coûtume, ſçût que je ſollicitois une reconciliation entre lui & l'Archevêque de Lyon, afin de le retenir au ſervice du Roi, d'autant que la haine fait une ouverture touchant le parti du Sel fort utile au Roi, & pre-

prejudiciable à ſes affaires, tellement que m'imputant tout cela, il m'en fit une nouvelle querelle.

Bien-tôt aprés le Roi s'achemina en ſon Armée, où un jour étant logé à Saint Aignan, ledit Duc d'Eſpernon s'attaqua à moi en la preſence & dans le Cabinet de ſa Majeſté, ſur un rapport que je faiſois de quelque avis de Meſſieurs du Conſeil touchant certains deniers pour les ménager au profit du Roi, & lui les pretendoit pour ſon Frere. Et ſur cela me dit que je taillois & rognois des affaires du Roi à ma diſcretion & ſans charge de ſa Majeſté. A quoi lui ayant répondu, que c'étoit choſe que je n'avois jamais faite, il s'échauffa tellement, qu'il m'injuria & menaça en la preſence du Roi, lequel me commanda de me taire, & prendre patience à l'exemple de ceux que ledit Duc avoit baffoüez, qui faiſoient profeſſion des Armes & qui étoient encore plus qualifiez que moi. Et lors tant de gens s'offrirent à m'aſſiſter, que je reconnus que l'inimitié que l'on portoit audit Duc, étoit encore plus grande que je n'avois crû, & qu'elle ſeroit cauſe enfin d'un très-grand malheur. L'aprehenſion deſquels malheurs par moi prevûs, m'émûrent à ſolliciter Monſieur d'Eſpernon, de compoſer

poser tous les differens qu'il avoit avec messieurs de Guise, & que je reconnoissois que le principal dommage en retomberoit sur le Roi. Mais ledit Duc se défioit de moi & de Monsieur de Bellievre qui lui en parlions, & mettoit même le Roi en soupçon de nous. Et faut que je dise que la connoissance que j'en avois, fit grand tort aux affaires du Roi, lorsqu'il voulut faire entrer les Suisses dans Paris, ce que je n'osai essayer d'empêcher, de peur de fâcher ledit Duc, qui est le seul desservice, dont je tiens ma conscience chargée.

Sur telles dispositions d'affaires ledit Duc s'en alla en Normandie prendre possession du Gouvernement de la Province & de l'Amirauté, ce qui redoubla la haine & l'envie contre lui.

Ces grandes inimitiez croissant à toute heure, firent venir Monsieur de Guise à Paris, dont s'ensuivit la journée des Barricades & la sortie du Roi, dequoi se donnerent peu de peine ceux qui en étoient la cause, & qui craignoient plus la guerre ou la paix que la ruïne du Royaume.

Le Roi s'étant retiré à Chartres eût bien desiré que le Duc d'Espernon ne fût point venu auprès de lui, car il étoit si

mal

mal voulu à la Cour, que les Principaux d'icelle proteſtoient de s'en aller s'il y demeuroit, ne pouvant compatir avec lui, ce qui fut cauſe que ſa Majeſté ne ceſſa jamais qu'elle ne l'eût renvoyé, & ſe fit accorder tout ce qu'il voulut pour cela : mais devant que de partir, il diſſuada Sa Majeſté tant qu'il pût, de la Paix, blâmant ceux qui le conſeilloient, & ſur tout moi.

Or faut il noter, qu'etant employé au traitté de Paix, encore que les Principaux mécontentemens fuſſent contre les Charges & l'autorité de Monſieur d'Eſpernon, je fis en ſorte qu'il ne fut rien fait contre lui, & que l'on ſe contenta de remettre à Sa Majeſté d'y pourvoir, comme elle le promettoit ; & néanmoins il ne laiſſa pas d'écrire à ſes Amis à la Cour, qu'il m'en feroit repentir & perdre la vie, m'accuſant être cauſe de la défiance que le Roi témoignoit avoir de lui.

Or le Roi étant arrivé à Vernon, m'envoya querir, pour ſe plaindre d'un avis, qui lui avoit été donné, que le Duc d'Eſpernon ſe vouloit ſaiſir de la Ville d'Angoulême, & me fit croire des Lettres en ſon nom, portant défenſe de l'y recevoir : mais il fit plus grande diligence que le Courier que j'y avois envoyé. Tellement

que

que le Courier du Roi trouva Monſieur d'Eſpernon ; auquel il bailla les Lettres du Roi, deſquelles il s'irrita grandement, s'en prit à moi, & en fit une merveilleuſe plainte au Roi, lequel lui manda qu'il les avoit commandées, & les raiſons qui l'avoient mû de ce faire ; leſquelles ayant été ſçûës par le Maire & les habitans, ils deputerent le Beau-frere du Maire en Cour, qui eut charge de s'addreſſer à moi, & de faire des excuſes de ce qu'ils avoient reçû Monſieur d'Eſpernon dans leur Ville, s'offrant de le chaſſer d'icelle & de prendre la Citadelle ; ce qui me le fit mener parler au Roi, lequel il écouta volontiers, pour le contentement qu'il avoit dudit Duc, qui étoit allé à ladite Ville, contre ſon commandement, ſe promettant d'en avoir ſa raiſon par le moyen deſdits habitans, & lui faire ſentir ſa puiſſance : & partant, dit audit Deputé, qu'il loüoit la reſolution qu'ils avoient pris, d'envoyer ſçavoir ſur cela ſa volonté ſur l'entrée dudit Duc dedans leur Ville, laquelle lui avoit été très-deſagréable, comme ayant été entrepriſe contre ſa volonté, & en ſaiſon qu'il avoit eu occaſion de ſe défier de lui & de ſes actions ; ſon deſir étant qu'il ſe déſiſt d'une bonne partie de ſes Charges, & ſur tout de

de ſes Gouvernemens, & qu'il ſembloit que Dieu l'eût conduit en leur Ville, pour lui donner moyen de pourvoir à ce coup, mais que ce ne ſeroit pas aſſez qu'ils le chaſſaſſent, d'autant qu'il vouloit qu'ils ſe ſaiſiſſent de ſa perſonne, afin que l'ayant en ſa puiſſance, il pût retirer ſes Villes de Mets & de Boulogne, qu'il ne lui vouloit pas rendre, & qu'ils lui feroient un ſignalé ſervice. Je ne dirai point ce qui avint de tout cela, mais ſeulement que la malveillance que le Roi lui portoit, ne procedoit point de moi, mais de pluſieurs choſes qu'il faiſoit, que Monſieur de Bellievre & moi ne lui avions point tûës. Et plût à Dieu qu'il nous eût voulu croire : car le Roi & le Royaume s'en fuſſent beaucoup mieux trouvez qu'ils n'ont fait ni ne feront.

Je laiſſerai tous les autres lieux où Mr de Villeroy parle de Monſieur d'Eſpernon, ce que j'en ai remarqué étant capable de faire juger aux Lecteurs du Livre de du Pleix, qui eſt le plus veritable, de lui qui attribuë à Monſieur d'Eſpernon toutes ſortes de vertus heroïques & d'actions irreprochables, ou de Monſieur de Villeroy qui l'accuſe de pluſieurs defauts, deſquels attendant la deciſion, je reprendray la ſuitte des Diſcours de ſon Livre.

Il dit page 24. que le Roi le voulut envoyer à Eſpernay vers la Reine Mere, pour être à la concluſion du Traitté de la Paix qui ſe faiſoit avec Monſieur de Guiſe, ce qu'il fit contre ſon gré, dont il ne dira l'occaſion, d'autant que ce ne ſont choſes à divulguer, moins par lui que par un autre; non pour ce qu'il fut contraire à la dite paix, ayant conſeillé ſa Majeſté de reünir à ſoi tous les Catholiques, pour fort & ferme faire la guerre aux Huguenots. En quoi il fait connoître ſa prud'hommie, & ſon grand jugement d'excellent homme, de vouloir faire la Paix avec les Ennemis declarez du Roi, de la legitime Royauté & du Royaume, à quelques conditions honteuſes que ce pût être, pour declarer la guerre à ceux qui ne veulent ni le peuvent, être autres que bons François, ſans demander autres conditions, que de pouvoir vivre en Paix avec la liberté de leur conſcience, & la conſervation de l'honneur & de leur vie.

Il dit pag 17. que bien-tôt après la retraite forcée du Roi hors de Paris, ſa Majeſté le dépêcha avec Monſieur Miron, pour commencer la Negociation d'une ſeconde Paix avec Monſieur de Guiſe. Et d'autant que ce dont on l'a le plus blâmé en toute cette Negociation, a été d'a-

d'avoir accordé & expedié un ſi grand pouvoir, outre, dit-il, une infinité d'autres conditions, dont l'on n'eut connoiſſance qu'après la concluſion de la Paix : ſur quoi il ſe fait à lui même une eſpece d'Apologie, mais avec de ſi foibles raiſons & défenſes, qu'elles paroiſſent plus propres à le condamner qu'à l'excuſer, diſant entr' autres choſes, qu'il ſe garda bien de montrer ſes inſtructions à Monſieur de Guiſe, mais ne dénie pas qu'il ne les fit voir à la Reine, qui étoit la même choſe.

Au feuillet 50. faut-il toûjours connoître qu'il croyoit ne pouvoir être rien accordé de trop exceſſif à ceux de la Ligue, moyennant que ce fût pour faire la guerre aux Huguenots, tellement que ſur ce fondement après pluſieurs diſcours confus & embarraſſez, il ſe trouve que par ſa negociation, outre le delaiſſement de toutes les Villes que la Ligue tenoit déjà, & une infinité d'articles honteux, non manifeſtes, il leur fut accordé la Lieutenance generale du Royaume, & les Villes d'Orleans, Bourges & le Havre pour ſûreté. Pour toutes leſquelles conceſſions & ſes propres expeditions ſe peut juger, quelle a toûjours été ſa loyauté envers le Roi & ſon affection à la pacification

tion du Royaume, ne s'étant jamais gueres soucié de sa desolation pourvû qu'il mît les Huguenots en souffrance.

Il dit feuillet 52. qu'il a été accusé de n'avoir pas bien conduit la pratique avec Monsieur d'Antragues, afin d'assûrer la Ville d'Orleans au Roi. Et pour s'en justifier, il fait infinité de discours profus & confus qui ne concluent du tout rien que du vent, comme aussi ne reüssit-il autre chose de tant de dexteritez, industries & stratagêmes dont à son compte il usa, & dit il, avec grande affection & sincerité, ainsi qu'il a fait en toutes les autres negociations qui ont passé par ses mains, nonobstant lesquelles il se trouve toûjours reduit aux apologies. Ce qui n'arrive jamais à ceux lesquels en effet sont d'une entiere prud'hommie & integrité, qui comme vous, vont toûjours la tête levée sans crainte des langues médisantes, & en laissent la correction à la voix publique, laquelle publie toûjours leurs loüanges, & regrette le tems de leur emploi & administration.

Il dit page 86. qu'il y avoit long tems qu'il desiroit se décharger, sinon du tout, au moins d'une partie du travail de sa Charge. Et sur ce sujet discourt-il fort profusément, jusques à la page 131. où

il

il dit force choses diverses, & entr'autres que les offenses qu'il reçût de Monsieur d'Espernon, lui en confirmerent la volonté, pour l'execution de laquelle il employa beaucoup de gens pour la faire agréer au Roi, lequel y témoigna une grande aversion, tellement que lui ayant demandé la permission d'aller chez lui pour peu de jours, il n'en étoit jamais parti avec tant d'assûrance de ses bonnes graces, & néanmoins que dès le jour suivant il avoit reçû par Benoist une Lettre du Roi par laquelle il le déchargeoit de son Office & service.

Il dit page 95. qu'il écrivit une Lettre au Roi sur le sujet de la sienne & qu'il n'en eut nulle reponse, mais que sur quelques assez bonnes paroles que le Roi avoit tenuës à son Fils, il prit la hardiesse d'envoyer un de ses gens, pour supplier Sa Majesté de lui vouloir donner recompense de sa Charge; mais que sa réponse lui ôta toute esperance d'en recevoir, ni même à l'avenir aucune gratification, voire sujet de croire qu'elle n'étoit satisfaite de ses services ni de sa fidelité, se publiant par les bouches plusieurs causes de cette mauvaise volonté.

Il dit page 102. Que quelques uns publioient que le Roi se plaignoit de lui, qu'il

qu'il prenoit trop d'autorité en sa Charge; d'autres, qu'il avoit découvert que lui & ses Commis, & sur tout un nommé Pasquier donnoient des avis à ceux de la Ligue; d'autres, que sa Majesté lui vouloit mal à cause de ce grand pouvoir qui avoit été accordé à Mr de Guise dont il avoit fait les expeditions; d'autres, à cause de la Reine, laquelle ayant pris trop d'autorité, il lui deferoit toutes choses; d'autres, qu'il avoit trop d'intelligences & d'amitié avec Monsieur de Guise, ce qu'il ne nie pas absolument, avoüant que Monsieur de Guise l'aimoit, ayant telle envie d'acquerir les bonnes graces du Roi, que pour lui complaire, il honoroit tous les serviteurs que sa Majesté témoignoit d'aimer; d'autres, qu'il se vouloit fortifier de Monsieur de Guise contre Monsieur d'Espernon: surquoi il ne repond autre chose, sinon que c'est une ânerie, le Duc d'Espernon, dit-il page 114. ayant en la Cour des Ennemis & envieux plus dangereux & puissans que Monsieur de Guise; d'autres, qu'il prenoit des pensions du Roi d'Espagne. Sur toutes lesquelles accusations il dit beaucoup de choses pour s'en justifier, qui seroient trop longues & peu utiles à son dessein.

Il fait un recit depuis la page 113. jusques

ques à la 132. de toutes les animositez que le Roi témoigna contre lui, son Pere & son Fils, nonobstant les grandes soumissions esquelles ils se mirent, sans parler des causes d'icelles, lesquelles appamemment ne pouvoient provenir en un tel Prince, que de l'opinion qu'il avoit prise, (soit bien fondée ou non) de leur ingratitude & déloyauté. Dequoi il ne faut point autre preuve que ce qu'il dit lui même au feuillet 129. à sçavoir, voyant que le Roi ne vouloit point oüir parler de moi, ni que je residasse en aucune Ville de son obeïssance, & qu'il s'étoit imprimé en l'Esprit que j'étois un traitre &c.

Il dit feuillet 130. Mon Pere & moi resolûmes (poussez d'un très - grand desir que nous avions toûjours eu de servir de tout notre pouvoir à la conservation de notre Religion & au bien public du Royaume) de nous mettre du Conseil de la Ligue, qui est une admirable maniere de conserver un Royaume, que de s'aller joindre avec les Ennemis declarez du Roi & de l'Etat, & de vouloir persuader que deux foibles Scriptortons, & qui s'aidoient même assez mal de plume, comme il paroît par les écrits de son Livre, pussent être de grande efficace pour conserver un Royaume, lequel pour cet effet avoit

avoit plus besoin de bonnes épées que de bonnes plumes, quand les leurs eussent été telles.

Il dit page cent dix-huit, qu'il a grand regret que le Roi perdît l'avantage qu'il pouvoit tirer de la Paix qu'il avoit faite avec Monsieur de Guise après les Barricades, de laquelle il perdit non seulement le fruit, mais aussi sa reputation, faisant tuer Monsieur de Guise par sa perfidie, ne faisant neantmoins nulle mention du grand profit que le Roi pouvoit tirer de cette Paix, & ne s'en connoit autre que le moyen de faire plus puissamment la guerre aux Huguenots, qui n'étoit pas un expedient proprepour pacifier le Royaume & le rétablir.

Il dit page cent vingt-deux, que lors de son bannissement de la Cour, Monsieur de Guise l'envoya visiter par trois fois: dit page 129. que son Fils se declara de la Ligue, sans son sçû ni consentement, & page 151, proteste qu'il n'a porté nuisance à personne que pour empêcher que les Catholiques ne fussent la proye des Heretiques, qui est une prudence admirable, qui témoigne d'apprehender même les choses qui ne pouvoient être: ce qu'il faut bien qu'il ait dit à cautelle, nul homme, de si petit jugement puisse-t'il être,

être ne pouvant jamais avoir cette imagination, consideré la condition des uns & des autres dans le Royaume.

Il poursuit & contiuuë en tant de lieux ses injures & invectives contre les Huguenots; que s'il falloit faire pour eux des Apologies sur tout ce qu'il en dit de faux, (comme il en fait sur tout ce que l'on dit de lui qui ne l'est pas) il en faudroit faire un gros Volume. Et partant me contenterai-je d'un Extrait fort sommaire de ce qu'il en dit, pages cent quatorze, cent vingt & cent trente-un, & d'y faire réponse en peu de paroles, qui servira pour tous les autres, où il les calomnie. Il dit donc en ces trois lieux, que si les Huguenots eussent obéï aux Edits du Roi, qu'il eût été leur grand cousin, eussent sappé la Ligue par le fondement, & été cause de la restauration du Royaume, que leur obstination a jetté les pieds contre-mont, & là-dessus imputé à tous en general les excès que les licences de la guerre ont donné l'audace à la plus vile & insolente canaille d'entr'eux de commettre. Dit, qu'ils vouloient que le Roi de Navarre tînt la place de Mr de Guise. Et pour conclusion, par tout qu'ils étoient les causes des desolations du Royaume; lesquelles il devoit plûtôt attribuer à ceux qui, com-

me lui, ne se contentoient de les avoir tant de fois massacrez, & qu'ils se fussent toûjours soûmis d'obéïr au Roi en toutes choses, où ils ne desobéïroient point à à Dieu, voire de souffrir en patience, que de quelque éminente qualité & capacité qu'ils puissent être, l'on les declarât indignes de tous honneurs, Offices Charges & dignitez; voire même de vivre, bien loin de faire comme lui & ses semblables, qui ne vouloient point reconnoître leur Roi, s'ils ne lui donnoient la Loi en changeant de Religiou à leur fantaisie. Que si quelquefois ceux de la Religion avoient requis choses indecentes, cette faute provenoit du desir qu'ils avoient de se mettre en condition de ne pouvoir plus être massacrez, toutes les fois qu'il en viendroit le caprice à ceux qui leur témoignoient tant de haîne & d'animosité.

La principale & plus ample continuation des Memoires d'Etat de Monsieur de Villeroi, consiste en une grande Lettre qu'il dit avoir écrite à Monsieur de Belliévre, pour lui rendre compte des causes & raisons qui le firent revolter contre le Roi son bien-faicteur, & d'embrasser la defection de ses Ennemis & de sa Royauté. Le tître de laquelle Lettre porte néanmoins, que c'est pour monstrer la

peine qu'il a prise à faire la Paix entre le Roi, & Monsieur du Maine, & de la continuelle poursuitte à la pacification de nos miserables troubles, laquelle vanterie semble devoir être estimée des plus ridicules, d'autant que par tout ce qu'il dit de lui-même sur ce sujet depuis la page 132. qu'il parle de ses entremises pour la Paix, jusques à la page 455. il ne se voit point que lui ait été moyenneur d'aucune Paix avec Monsieur du Maine, le Roi d'Espagne, ni aucun autre, s'en étant fait autant de particulieres qu'il y avoit de personnes & de Villes de quelque consideration, qui ont tous conclud leurs Traittez sans aucune sienne entremise. Mais bien se voit-il que s'il se fût fait une Paix generale, comme il dit que c'étoit son intention, aux conditions qu'il y vouloit apposer; & suivant les conseils qu'il reconnoît en avoir donnez à Monsieur du Maine, cette Paix eût engendré des guerres eternelles, & eût détruit le Roi, le Royaume, & aneanti le tître Royal, comme il se reconnoîtra par les remarques suivantes.

Il dit, page 215. que l'on surprit une Lettre qu'il écrivoit à sa femme, touchant l'acheminement du Prince de Parme en France, qui enaigrit tellement le

Roi contre lui, qu'il lui refusa un passeport qu'il lui avoit accordé, & lui diminua fort de sa creance.

Il dit, page 232. que son Pere fut cause de renoüer les negociations qu'il avoit commencées, lesquelles ne furent pas mieux conduites que les precedentes, tant de diverses sortes de gens s'entremêlant d'icelles, & avec de si contraintes ouvertures & propositions, qu'il étoit du tout impossible de les concilier, ni d'en esperer aucune bonne conclusion. Et sur tout, fait-il mention que le President Jeannin lui écrivit, qu'avant toutes choses falloit-il convenir des assûrances pour la Religion, la continuelle subsistance du Parti de l'Union, & le contentement particulier de Monsieur du Maine, & celui de tous ceux de sa Maison.

Ensuitte de cet avis, il dit, page 319. qu'il bailla des Articles au sieur du Plessis pour parvenir à un Traitté de Paix, sur lesquels il discourut assez jusques à la page 340. & pour conclusion, que le sieur du Plessis y voulut trouver tant de sortes d'impertinences, qu'il rompit toute la Negociation, demandant publiquement pardon au Roi, d'avoir crû qu'une Paix se peut faire par une Conference avec le sieur de Villeroi.

Il dit, page 242. qu'ayant été accordé une Aſſemblée pour aviſer aux moyens de pacifier le Royaume, & des paſſeports delivrez par le Roi pour aſſembler les Deputez des Provinces pour venir à Paris pour cet effet. Mais ayant été ſurpris des Lettres des Chefs de la Ligue, qui leur mandoient de venir bien inſtruit & bien autoriſez pour élire un Roi, cette procedure cauſa de grandes plaintes, & fit tourner tout à neant.

Il dit, page 135. qu'il reçût en ſes afflictions plus d'aſſiſtance de deux Huguenots qui ne le connoiſſoient quaſi pas, que de tous ſes anciens Amis; ce qui lui devoit faire un peu épargner ceux de cette profeſſion, ſans s'invectiver contre eux. Enſuitte il diſcourt des diverſes fantaiſies des plus puiſſans & autoriſez de la Ligue, après la mort de Henri III. tant ſur leur forme & conduite & de gouvernement, que ſur le choix d'un Roi, & parle de pluſieurs entremiſes de lui & d'autres pour negocier là-deſſus, leſquelles toutes furent renduës inutiles & vaines par le ſuccès de la bataille d'Ivry.

Il dit, page 176. que ces Negociations ſe renoüerent entre lui & le ſieur du Pleſſis, & les fait continuer ſi longuement, y fait entremêler tant de diverſes ſortes

de personnes, faire par eux tous tant d'allées, de venuës, de Conference & des propositions contraires, que s'étant rendus ridicules les uns aux autres, la venuë du Prince de Parme reduit toutes leurs ruses & finesses à neant.

Il dit, page 257. qu'il vint avis de l'Election du Pape Sfrondata, lequel par son sien Nonce, envoya un Mandement sur peine d'excommunication à tous Catholiques de quelque condition qu'ils pûssent être, de quitter le Roi, mais que cela ne fit pas de grands effets.

Ledit sieur de Villeroi, page 266. dit, que Monsieur du Maine demeura fort mal satisfait du President Jeannin au retour de son voyage d'Espagne, & qu'à ce déplaisir fût bien-tôt joint celui signalé qu'il reçût pour la sortie de Monsieur de Guise hors de sa prison de Tours.

Il dit, page 279 que le President Jeannin avoit toûjours si mauvaise opinion de la conversion du Roi à la Religion Catholique, qu'il estimoit plus à propos de traitter avec Monsieur le Cardinal de Bourbon pour le faire Roi.

Il dit page 308. que les principaux points sur lesquels Monsieur du Maine vouloit qu'on insistât toûjours le plus, avant que d'entrer en Traitté de Paix, con-

consistoient à convenir de sûretez pour la Religion, afin de faire subsister continuellement le Parti de l'Union, & pour les avantages que l'on lui voudroit faire, & à tous ceux de sa Maison.

Il dit, page 310. que pour Traitter Paix finale avec le Roi, tous les plus grands de la Ligue desiroient y faire intervenir le consentement du Pape, du Roi d'Espagne, & des autres Princes étrangers leurs Amis.

Il dit, page 317. que conferant avec le sieur du Plessis-Mornai, il assûra que le Roi feroit son plein devoir pour contenter le Pape, avanceroit son instruction & conversion par effet, & qu'il ne lui donnoit point cette parole sans exprès commandement du Roi. Ce qui fut cause de lui faire dresser des Articles pour entamer un Traitté, desquels il parle depuis le feüillet 317. jusques au 363. Mais tout cela avec de tels embarras, prolixitez & confusions, qu'elles seroient trop longues à representer, joint que tout cela s'en alla au vent comme tous ces precedens Discours.

Il dit, page 329. que les Catholiques qui servoient le Roi, faisoient promettre à ceux de la Ligue de le quitter tous, s'il ne se faisoit actuellement Catholique, s'il avenoit que ceux de l'Union leur promissent

reconnoître le Roi, s'il changeoit de Religion, & de faire en tout cas un Traitté au contentement du Roi d'Espagne.

Il dit, page 333. que le President Jeannin lui écrivit, qu'il ne trouvoit pas assez avantageux pour Monsieur du Maine & les siens les Articles qu'il lui avoit envoyez, qu'ils ne vouloient point être traittez à la Huguenotte, ni oüir parler d'abolition, leurs Armes étant trop justes, & n'entendoient negotier avec le Roi de Navarre, comme avec celui qui fut leur Roi, mais comme avec un Prince qu'eux mêmes faisoient Roi.

Il dit encore une fois, page 340. que le sieur du Plessis demeura tellement surpris de l'excès des Articles de Paix qu'il lui avoit communiquez, que comme tout étonné, il demanda pardon au Roi devant tout son Conseil, d'avoir crû d'obtenir la Paix par l'entremise de Monsieur de Villeroi.

Il dit, page 344. qu'il fut sollicité par les serviteurs du Roi, de renoüer le Traitté de Paix qu'il avoit discontinué, & qu'il falloit qu'il r'habillât ce que Mr du Plessis avoit gâté; mais cette nouvelle sienne entremise ne fut pas plus utile que les precedentes, s'y rencontrant de plus grands embarrassemens, difficultez & con-

contestations que jamais, à cause du grand nombre de gens qui s'en faisoient de fête de l'Assemblée de ces Etats imaginaires qui se tenoient à Paris, des plus ouvertes propositions que jamais qui se firent d'un tiers-Parti, de la dissension quasi toute manifeste de Messieurs du Maine & de Guise, & des traverses des factionnaires d'Espagne. Tellement que la seule Catholicité du Roi fit changer ces malicieux artifices en certains & solides effets par pieces & par lopins, comme c'étoit bien le plus seur, dont il est parlé, page 397. laquelle produit une tréve & cessation d'Armes.

Il dit, page 354. que Monsieur du Maine, en composant pour ses interêts particuliers, n'oublioit nullement ses parens, le contentement du Roi d'Espagne, ni ceux des autres Princes Etrangers & tous ses Amis du Parti de la Ligue.

Il dit, page 357. que le Roi d'Espagne & Monsieur du Maine, n'avoient pas moins d'aversion à traitter avec les Princes du Sang Catholiques pour la Royauté, qu'avec le Roi même.

Il dit, page 360. que parlant au Roi, il lui dit, qu'il n'y avoit manque de gens auprès du Roi non plus qu'ailleurs qui ni craignoient autant une bonne Paix & la

prosperité de ses affaires, qu'elle desiroit ardemment l'une & l'autre.

Il dit, page 383. que la mort du Prince de Parme remit Monsieur du Maine en goût des Espagnols, ayant éteint la jalousie qu'il avoit prise de ce Prince, & qu'il ne fut pas trop content, page 385. que l'on eût commencé une Conference sans son intervention.

Il dit, page 400. que durant la cessation d'Armes il se trouva en deux Conferences; & que s'il lui eût été permis de conclurre une Paix, il l'eût fait lors très-avantageusement pour la Religion Catholique, & la subsistance du Parti de l'Union, ayant remontré à Monsieur du Maine, que s'il eût pris ses resolutions à propos, il fût infailliblement toûjours demeuré Chef de tous ceux du Parti de l'Union; mais aussi de tous les Catholiques du Parti du Roi, lesquels peu à peu eussent eu recours à lui pour s'y rallier au premier prejudice que l'on feroit à la Religion ou au Parti, comme ceux qui attribuoient à sa sage conduite, à ses Armes & à sa prudence, l'honneur, le gré & la grace de la conversion du Roi & des bons traittemens qu'ils recevoient de lui.

Monsieur de Villeroi dit encore ensuite, page

page 401. & autres ſuivantes, que ſi Monſieur du Maine eût voulu conclure une Paix, lorſqu'il luiconſeilloit, & par les formes dont il deſiroit qu'il uſât, il l'eût faitt avantageuſement pour la Religion & le Parti de la Ligue. Ce qu'il lui remontra pluſieurs fois, & qu'en ce faiſant, il juſtifieroit ſes Armes, demeureroit Chef de part de tous les Catholiques de France, qu'il retiendroit toutes les Villes du Parti à ſa devotion, & ſes Amis intereſſez à ſa conſervation; que tous ſes Parens s'attacheroient à ſa fortune, qu'il falloit qu'il ménageât ſes Vieux Amis, qu'il alliât hautement ſes Enfans, qu'il fît proviſion d'argent & d'Armes, ſe tînt éloigné de la Cour. Et ajoûte ces mots, page 453. & 454. Bref il pouvoit par une telle Paix s'établir avec tant d'honneur, autorité & puiſſance, que ſadite Majeſté n'eût guéres moins eu beſoin de lui & de ſon ſervice, qu'il eût eu de ſa bonne grace & bienveillance.

Il dit, page 413. que venant trouver le Roi à Fontainebleau, pour continuer ſes negotiations encommencées par le Roi, lui fit voir une dépêche que le Legat avoit faite à Rome, & lui en dit ſon avis, portant ſerment de ne reconnoître jamais

le Roi quelque Catholique qu'il pû devenir.

Il dit, page 439. que les Eſpagnols faiſoient des pratiques pour gagner ſon Fils, & faire tenir Pontoiſe pour eux ; & en parle tout ainſi que ſi ce leur eût été un grand avantage d'avoir un ſi vaillant Capitaine, & une ſi bonne place à leur devotion.

Il dit, page 444. que ne ſe pouvant plus eſperer de Tréve generale pour tout le Parti de la Ligue, il en demanda & obtint une particuliere pour trois mois, afin, ce dit-il, d'avoir moyen de fléchir le courage de ſon Fils, & fit ratifier cette Tréve à Monſieur du Maine, qui le fit à grand regret, à cauſe de la reduction de Meaux en l'obéïſſance du Roi, faite dès le premier jour de l'an mil cinq cens nonante-quatre.

Il dit, page 448. parlant de Monſieur de Belliévre, qu'il ſçait bien qu'il a été des premiers à reconnoître le Roi. Dequoi il ne ſe voit rien de tous ces Memoires, ni du Traitté qu'il fit, où il ſe vendit bien cherement ; & de cette ſorte pouvoit il être dit bon ſerviteur du Roi & ſon fils auſſi, puiſqu'ils avoient été ſurachetez, mais bien ſe connoît-il par ſes écrits, qu'il s'eſt tenu en neutralité

tant

tant qu'il a pû, ſans ſe declarer pour un Parti ou autre. Et ajoûte qu'il ſçait bien que l'on l'a blâmé de ce que tous ſes emplois & ſollicitations à procurer la Paix ont été infructueux.

Il réïtere encore, page 451. ce qu'il a dit ci-devant, à ſçavoir que les irreſolutions de Monſieur du Maine l'empêcherent de prendre le tems à propos pour Traitter une avantageuſe Paix, comme il dit ne lui avoir point celé, & de lui donner de bons conſeils là-deſſus; l'aſſûrant que s'il les vouloit ſuivre, il acquerroit une grande gloire, d'autant qu'il juſtiferoit la memoire de ſes Freres rendroit venerables ſes actions & celles de ſes Amis, remporteroit l'honneur de la converſion du Roi, la France eſtimeroit lui devoir ſon ſalut, & feroit une merveilleuſe fortune, uniſſant d'un lien indiſſoluble, la plûpart des meilleurs Villes du Royaume, toute la Nobleſſe Catholique qui l'avoit ſuivi, voire la plûpart de celle qui avoit ſuivi le Roi, leſquels tous s'attacheroient tellement à lui & à ſa fortune, que le Roi n'eût pû empêcher qu'il ne fût toûjours reconnu pour Chef du Parti Catholique dans le Royaume, & Sa Majeſté contraint, pour avoir Paix & repos, d'accorder à lui, à

ceux de ſa Maiſon, ſes Amis & Partiſans, tant d'avantages, qu'il l'euſſent rendu plus puiſſant que jamais. En quoi Monſieur de Villeroi fait bien connoître ſon cœur vrayement Royal, puiſque ſon deſir étoit d'établir deux Rois au lieu d'un. Ce qu'il dit que Dieu n'a pas voulu, non plus que le Roi n'eût jamais accordé de Paix tant honteuſe pour lui, ſon intention ayant toûjours été de ne traitter avec la Ligue en corps; mais de les reduire, comme il a fait, à ſe diviſer, & faire chacun d'eux ſon accord à part; & ſur cette particularité, finit la lettre que Monſieur de Villeroi dit avoir écrite à Monſieur de Belliévre.

Le ſurplus du Livre de Monſieur de Villeroi conſiſte en cinq diverſes pieces.

La premiere, n'étant qu'une adjonction à ce qu'il avoit dit, & qui n'eſt de nulle importance.

La ſeconde, eſt un avis qu'il donne à Monſieur du Maine ſur ſa forme de gouvernement, qu'il pouvoit établir après la mort du Roi Henri III. tout cela rien que chimeres, illuſions & fantaiſies, ſans jugement, ni ſolidité.

La troiſiéme, parle du projet d'une Harangue qu'il dit avoir dreſſée pour la prononcer à l'entrée des Etats, laquelle

toute-

toutefois il n'y prononça jamais, & même apparemment n'en eut-il jamais le dessein, étant si mauvais harangueur, qu'il n'y a point d'homme qui puisse dire qu'il ait jamais fait une bonne Lettre de longue haleine, ni qu'il ait jamais oüi opiner en plein Conseil, ni parler en public; cette imaginaire Harangue contenant depuis le 516. feüillet, jusques à 600.

La quatriéme piece, ne sont que deux méchantes Lettres de nulle substance, & qui ne valent pas le parler.

Et la cinquiéme piece, est un Manifeste sur la trahison de son Hoste si pauvre & si miserable, & pourvû de si foibles deffences, qu'il ne faut que les excuses pour l'en rendre participant; & tant y a que qui voudroit repartir sur ces cinq pieces, ce ne seroit que reïterations de ce qui a ci-devant été dit sur les precedentes.

AUTRES DISCOURS TROUVEZ parmi les Papiers de Monsieur de Sully, touchant le gouvernement des affaires du Royaume après la mort du feu Roi.

VOyant que par tous les Discours, Ecrits, Libelles & Manifestes qui ont couru en ces derniers tems, depuis l'horrible assassinat de notre grand Alcide & glorieux Monarque le Roi Henri le Grand, jusques à present, les Auteurs d'iceux semblent plûtôt avoir essayé à faire estimer & priser les belles paroles, & la gentillesse de leur stile, & à loüer & magnifier leurs Amis & bien-faicteurs, en transformant leurs vices en vertus, & leurs defauts en perfections, & à blâmer leurs ennemis & envieux, qu'à faire une bien ajustée perquisition & representation de ce qu'il y pouvoit avoir de bon ou de mauvais aux uns & aux autres, d'utile ou de dommageable en leur forme de conduite; & de bien ou mal fondé en leurs desseins, desirs & intentions, à remarquer leurs extraordinaires procedures, les utilitez & avantages, ou les ruïnes & les miseres qu'elles ont produi-

tes.

tes à faire connoître les erreurs des Agens & des Patiens, les causes de tels desordres, & à bien designer les personnes. Les remedes & les expediens qui pourroient être les plus propres pour relever les bonnes esperances quasi du tout abatuës, & guerir les langueurs & âpres maladies, desquelles la France & les François sont tellement travaillez, qu'elles sont prêtes à renverser la subsistance de l'Etat s'il n'y est promptement pourvû.

Or afin que l'on ne puisse reprendre en moi ce que je blâme en autrui, j'essayerai d'user d'un stile & d'une façon de parler toute differente à la leur, en disant toûjours de toutes les veritez que je sçaurai avec les plus simples, les plus succinctes & intelligibles paroles, que le sujet me le pourra permettre, sans aucun fast, vanité, déguisement, faveur envie ni haîne à l'endroit de qui ce puisse être, quelque respect qui soit dû à sa haute qualité, ni esperance de bien, ou apprehension de mal que l'on en doive prendre; mais en toutes choses & en toutes personnes. Je dirai avec toute la sincerité qu'il me sera possible du vrai le vrai, & du faux le faux, du bien le bien, & du mal le mal.

Car aussi, qu'elle raison y pourroit-il avoir,

avoir, de vouloir faire profeſſion de probité & de ſincerité, & d'uſer en même-tems de flatteries ou d'invectives, & de palliations & linimens pernicieux, lorſque les maladies de l'Etat ſont en leur excès, que toutes criſes de bonnes eſperances ſont paſſées, & qu'il n'y a plus que deſeſpoir en la gueriſon du Patient. Car tel ſe peut aujourd'hui nommer le Royaume de France, qui endure tout, & les peuples d'icelui qui crient de tous côtez à la faim, pauvreté, mendicité oppreſſion, ſaccagement, miſere, miſericorde, décharge & ſoulagement, ſans qu'ils trouvent nulle Ame pitoyable qui en ait compaſſion; ni homme équitable qui lui veuille faire droit & raiſon, non pas même entendre ſes plaintes.

A quel propos encore, vouloir conſumer le tems en abondance de langages, lorſque de toutes parts l'on ne parle que de diſette, ſterilité & indigence, rechercher les belles fleurs de Rhetorique, lorſque le luſtre & l'éclat de celles du Lis ſont entierement fletris & fanez, revêtir ſes paroles des riches ornemens du bien dire, lorſque les peuples ſont tous nuds, délabrez & dépenaillez, & de vouloir entretenir le monde par une multiplicité de paroles choiſies, enflées & bien empou-

poulées, lorſque tous ceux de la Campagne, voire la plûpart de ceux des Villes ont le ventre applati à faute de manger, & n'ont quaſi plus de voix articulée pour ſe plaindre, s'étant mis hors d'haleine à force de crier helas, à l'aide & au ſecours, ſans que nul les aſſiſte & en prenne pitié.

Or laiſſant donc à ceux qui ſont plus deſireux de faire eſtimer leurs écrits, que d'annoncer les choſes vrayes, & enſeigner les utiles, tous ces beaux mots à la mode, leſquels ne produiſent que du vent, toutes ces ſubtiles rencontres, anthitèſes & pointes delicates qui delectent les oreilles, mais ſont mal convenables pour des maladies telles que les nôtres, qui ne ſe gueriſſent nullement de paroles; je commencerai mon diſcours par une briéve énumeration des differentes ſortes de conditions de perſonnes, deſquelles tous Etats, Royaumes & Principautez, & notamment celui de France, ſont compoſez, leſquels je diſtinguerai en huit ordres principaux.

Le premier deſquels conſiſte en Eccleſiaſtiques ſans nul excepter, depuis le plus Eminent Prelat, juſques au moindre de cette profeſſion. Le ſecond, en Nobleſſe, ſous le tître de laquelle ſont entendu les

Rois,

Rois, les Princes, les Chevaliers, les Soldats; bref tous ceux qui ſe mêlent des Armes. Le troiſiéme, en Officiers tant de Juſtice que de Police, ſous le nom deſquels ſont compris tous les inferieurs de telles profeſſions, & toutes autres qui profitent de nos folies & animoſitez, & en ſomme qui gagnent leur vie à écrire & caqueter. Le quatriéme, en gens de Finances, entre leſquels je comprens tous ceux qui ont le maniment des deniers, en ſont ordonnateurs, jugent des Comptes & des comportemens des Comptables. Le cinquiéme, en tous gens de trafic & commerce, & qui ſuivent le train de marchandiſe & de Banque, ſoit en gros ou en détail. Le ſixiéme, en Paſteurs & trafiqueurs de bétail, ou qui font des nourriſſages. Le ſeptiéme, en Artiſans, Manufacturiers, & toutes gens qui font operations manuelles. Et le huitiéme en Laboureurs, Vignerons & autres qui font valoir leurs heritages, ou tiennent ceux d'autrui par accenſe.

Les matieres que je me propoſe de traitter, étant de telle importance, nature & qualité, qu'il m'a été impoſſible d'empêcher que mes paroles ne pûſſent recevoir diverſes interpretations ſelon les divers eſprits qui en auroient connoiſſance

ce

ce, & par consequent ne déplûssent à quelques-uns, voire qu'elles n'en fussent blâmées & tenuës pour remplies d'ambiguitez, par ceux qui le voudront faire de gayeté de cœur, en imitant plûtôt les arragnées qui de douces fleurs engendrent le venin, que non pas les abeilles, lesquelles des fleurs plus ameres, façonnent le plus doux miel, ou qui prendront mal mes intentions, pour n'avoir pas assez exprimé mes pensées; & partant faut-il qu'elles soient absolument suivies, pour ce qu'alors je m'assûre, quelques severes Censeurs que puissent être mes Correcteurs, qu'ils n'y trouveront rien d'obscur, ni de mal expliqué, ni qui puisse être trouvé fâcheux, sinon mes franchises & libertez à dire toutes les veritez à moi connuës des personnes & des affaires. Mais donc la Domination est absolument necessaire pour la perfection de mon dessein, qui est d'ouvrir & proposer, lorsque j'y serai convié, les expediens & les voyes uniques pour parvenir à l'entier établissement des affaires du Royaume, lequel ira toûjours en déperissant, jusques à sa totale subversion & destruction, tant que les malignes humeurs, qui sont causes de ses langueurs, seront flattées, & que toutes veritez necessaires à sçavoir,

seront

ſeront déguiſées & diſſimulées, ceux qui ont ou doivent avoir le plus d'autorité, de pouvoir & d'interêt à la ſubſiſtance de l'Etat, ou qu'eux-mêmes ſe rendront negligens à ſuivre les bons conſeils, & à remedier aux deſordres qui le vont accablant, beaucoup plus grands, pernicieux & dangereux (quelque publication contraire qu'en puiſſent faire ceux qui en ſont cauſes) qu'ils n'ont jamais eté durant les Regnes des Rois Phlippes de Valois, Jean, & les trois Charles ſuivans, ni même que des tems de l'épouventable Ligue, tant heureuſement diſſipée par la valeur & prudence du feu Roi; d'autant qu'ils ne conſiſtent pas aux attaquemens du dehors, ni au ſoulevement du dedans, contre leſquels il ſe trouvoit toûjours quelques vertueux oppoſans; mais aux défaillans des eſprits vitaux, d'humeurs nutritives & de chaleurs radicales, tous les ordres du Royaume ſe proſtituant lâchement à l'envi avec inſenſibilité dans ſon anéantiſſement,

Or l'examen particulier & bien exact, que j'ai fait à diverſes fois & ſur diverſes occurrences, des avantages, utilitez, ſûretez & ſolides fondemens de ſubſiſtance, que l'Etat & la Couronne peuvent tirer de tous ces huit Ordres & diverſes con-

ditions de perſonnes, dont j'ai ci-devant fait les diſtinctions, celui du regne, de la conduite & des deſſeins des perſonnes, élevées en autorité, & de la forme du Gouvernement que nous avons vû depuis vingt ans en çà qu'il y a que le feu Roi eſt mort. Les étranges changemens & viciſſitudes dont ils ont été ſuivis, ce que les peuples en ont reſſenti & reſſentent encore tous les jours, avec apprehenſion de pis pour l'avenir, m'ont fait tenir pour maximes ce que je n'avois eu auparavant en l'eſprit que par forme d'apparence, touchant la foibleſſe & incertitude des conſequences qui ſe tirent des propoſitions & conſiderations univerſelles & ſuperficielles, ſans une préalable application réelle & ſpeciale d'icelles, ſur les ſujets dont il peut être queſtion, ſans les avoir rapportées à leurs buts & fins preciſes, & à tous les accidens qu'elles peuvent produire par leurs ſuites; voire même conſideré les grandes differences qui ſe trouvent ordinairement entre les admirables utilitez, joyes & contentemens que l'on s'imagine de rencontrer dans les favorables ſuccès des hauts deſſeins que peuvent projetter les eſprits des hommes, ſoit pour l'honneur, le bien, ou les delices, & ceux qu'ils en reçoi-

çoivent réellement & continuellement; lorſqu'ils en ont la joüiſſance, & poſſedent ce qu'ils ont ſouhaité avec tant d'avidité, arrivant fort ſouvent que les exceſſives proſperitez ſont ſuivies de tant d'adverſitez non pourpenſée, qu'elles étouffent en peu de tems la ſouvenance des biens paſſez, & perpetuënt celles des maux & fâcheries ſubſequentes.

Pour la verification deſquelles, trois Maximes par moi ainſi propoſée pour fondement de mon diſcours, je me contenterai de rapporter auſſi trois exemples pris de trois examens, dont j'ai ci-deſſus fait mention en gros & ſuperficie ſeulement, leſquels néanmoins ne laiſſeront pas, ſelon mon avis, de ſervir, après y avoir fait les applications neceſſaires en détail par le menu ſelon leur nature, proprietez eſſentielles & productions plus ordinaires, de ſervir, dis-je, de preuves ſi amples & ſi fortes de la verité de mes propoſitions, qu'elles ne ſeront revoquées en doute que par ceux qui le voudroient faire contre leur propre jugement, & par eſprit de contradiction.

Le premier deſquels trois exemples, ſera celui qui ſe peut tirer de ces huit differentes conditions de perſonnes épanduës par tout le Royaume, car qui ne re-

gar-

gardera qu'à l'apparat de la pompe, le lustre, l'éclat, la superbe dépense, les fastueuses paroles, les gestes & les habits & la mine, il est certain qu'il loüera, estimera, magnifiera, exaltera, voire admirera infiniment tous ceux de ces quatre premiers Ordres & conditions de personnes à comparaison des quatre autres suivantes; & conclurra que nuls Etats, Royaumes, ni Republiques ne sçauroient subsister avec sûreté, gloire, honneur, reputation ni splendeur, si personnes de telle éminence defaillent en iceux, & qu'il n'y a nulle raison ni apparence de maintenir le semblable des quatre derniers Ordres, lesquels en effet ne sont que Marcadans, Manans, Artisans, Pasteurs, Laboureurs & chetifs Maneuvres. Mais qui viendra ensuite par applications particulieres en détail & par le menu, & laissant à part l'arrogance, la vanité & les choses de nulle substance, à faire une recherche & perquisition bien exacte de ce que les uns & les autres fournissent & contribuent en aides, assistances & commoditez de toute nature, pour l'entretien du Souverain, de la Royauté, conservation & accroissement du Royaume & des revenus d'icelui, il reconnoîtra premierement que sibien ce nombre tant

effrené d'Officiers de Juſtice, Police & Finances, que la ſeule quantité en eſt effroyable & pernicieuſe, ſont propoſez & ordonnez les uns pour rendre le droit, & faire à chacun raiſon & Juſtice, conſerver les biens à tous, garentir les bons, punir les méchans, & maintenir l'ordre en toutes choſes : & ès autres pour mettre en valeur, & ameliorer & recuëillir les revenus publics, & faire des deniers d'iceux une loyale recette, garde & diſpenſation équitable, ſans rien profiter ni les uns, ni les autres, que des ſeuls gages & droits legitimes qui leur ſont attribuez & ordonnez : ſi ſe reconnoîtra-t'-il, lorſque l'on examinera toutes ces circonſtances en détail & par le menu, que telles ſortes de gens produiſent des actions & des effets tous contraires à leur profeſſion, proteſtations & ſermens, pour leſquelles maintenir en luſtre, reſpect & veneration, ils ſe contentent, pour la plûpart, de faire la morgue, marcher en gravité, apparat & oſtentation, porter les marques & de leurs Magiſtratures bien agencées, d'uſer de vaines jactances & de ces paroles enflées d'Officiers Royaux, équitables, pleins de prud'hommie & d'érudition, & puis au partir de là, ſans ſe ſouvenir de ce qu'ils ont dit & promis.

par

par leurs ſermens de droiture, bonne foi, conſcience, Loix ni Ordonnances, éludent & déguiſent toutes choſes pour enrichir à outrance leurs Maiſons & Familles, n'y ayant auſſi guéres d'apparence de croire que ni les uns, ni les autres achetaſſent leur Offices à ſi haut prix, vécuſſent pour la plûpart avec un tel luxe, ſplendeur & ſuperfluité, mariaſſent ſi richement leurs Enfans, & accumulaſſent tant de biens, qu'il ne ſe forme quaſi plus de bonnes Maiſons ni Familles, qui ne ſortent des Corps de ces ſortes de gens, s'ils ne faiſoient nuls gains honteux, ni profits iniques, & ſe comportoient envers tous équitablement. Bref pour finir ces Diſcours qui ſe pourroient amplifier tant & plus à qui voudroit particulariſer par le menu les travaux, peines, fâcheries, miſeres, ruïnes & deſtructions, que pluſieurs imputent aux ſubterfuges & multiplications de vaines procedures & chicanneries des uns & des autres, deſquelles, ſi l'on calcule bien les frais & ſurcharges qu'elles apportent aux Peuples de toutes conditions, elles ſe trouveront exceder tout ce qui eſt payé de Tailles au Roi par chacun an, quelque excès qu'il y ait en icelles, étant plus que doublées depuis la mort du feu Roi, ſans que pour cela

toutes telles gens de Justice & de Finance, & toute leur sequelle exposent leurs personnes, ni contribuent aucuns deniers en pure perte pour la dépense du Roi, Maison Royale, entretien & defense de l'Etat, comme font les Marchands, les Artisans, Pasteurs & Laboureurs. Quant aux Ecclesiastiques, il ne se peut nier que generalement & universellement leur profession ne soit loüable, pieuse, sainte & sacrée, que leurs personnes & leurs dignitez ne meritent tout honneur, respect, deference, & veneration, étant tous preposez & destinez pour vaquer incessamment au service de Dieu, à le prier, loüer, benir & implorer sa misericorde pour eux & pour autrui, & pour instruire, endoctriner & enseigner tous Peuples de toutes conditions en la connoissance de son Saint Nom, & de sa Volonté, & en l'observation & veneration des sacrées ceremonies & misteres de la vraye Religion, par leurs Predications, Confessions, reprehensions, Conferences & communications particulieres, & en l'operation des œuvres pieuses & meritoires, tant par les mêmes moyens que par leurs bonnes moeurs & saints exemples de pieté, charité, sobrieté, chasteté, attrampance, jeunes, macerations de la chair

chair, & autres Vertus Chrétiennes. Mais aussi ne sçauroit-on excuser la licence dont usent la plûpart des exaltez Prelats ès honneurs, richesses & dignitez de l'Eglise, comme Cardinaux, Archevêques, Evêques, Abbez & autres, & la dispence qu'ils prennent de vaquer à toutes ces œuvres tant saintes, en rejettant le soin, la peine, la solitude, & l'observation d'icelles sur les pauvres Prêtres, Moines & Religieux, qui n'ont pas quasi du pain à manger, comme si ces gros Messieurs étoient trop suffisans, riches, & opulens & à leur aise, pour se donner tant de fatigues & incommoditez, & trop grands Seigneurs pour s'assujettir à complaire & servir à Dieu. Tellement que leurs Esprits habituez à l'oisiveté, au luxe, aux delices & felicitez mondaines par tels abus à eux tolerez, ils ne pensent plus qu'à s'enrichir, accumulant biens sur biens, & Benefices sur Benefices, à être avancez aux honneurs, Charges & dignitez les plus Eminentes près des Rois & Princes Souverains, & dans les Conseils & affaires secrettes de leurs Etats, voire se mêler avec une indecence prodigieuse, de la guerre, des Armes & de la discipline militaire. De sorte que les Peuples voyant que ces riches & puissans Prelats ont

abandonné le ſoin de leurs Ames, ils ſont allez au refuge aux ſimples Prêtres & Religieux, leſquels pour leur pauvreté & indigence, ayant été contrains d'introduire la venalité en la diſtribution des choſes ſaintes & ſacrées, il eſt arrivé d'un tel abus, que les Peuples ne ſont guéres moins ſurchargez des frais qu'il leur faut faire à cette occaſion, que pour les frais de Juſtice. Et paſſant encore outre en d'autres examens plus particuliers, il ſe verifiera que tous ces Eccleſiaſtiques, tant ceux qui poſſedent une grande partie des plus belles terres, Seigneuries & bons revenus du Royaume, que ceux qui ſont en ſi grands frais aux Peuples à cauſe de leur indigence, ſont la plûpart oiſeux & & du tout inutiles, ſoit pour la tuition, defenſe, accroiſſement des Etats Souverains, ſoit pour les contributions de deniers & Finances ordinaires & annuelles, dont les Potentats peuvent avoir beſoin. Et pour concluſion, il ſe reconnoit que comme ces opulens Eccleſiaſtiques rejettent ſur les indigens de leur Corps le ſoin des Predications, Confeſſions, Admonitions, & Celebrations de Miſteres, & les enſeignemens de bien vivre par bons exemples : auſſi renvoyent-ils tout le faix & ſurcharge des contributions de deniers

pour

pour le Roi & l'Etat, ſur les Marchands, Artiſans, Paſteurs & Laboureurs, & par telles uſances & procedures font-ils voir & connoître leſquels des uns ou des autres ſont plus abſolument neceſſaires pour la ſubſiſtance d'un Etat.

Et quant aux perſonnes de profeſſion Militaire, ſous l'ordre deſquels j'ai dit comprendre les Princes, Seigneurs, Chevaliers, & ſoldats, je les ai reſervez les derniers, afin que comme ils s'eſtiment les plus ſplendides, genereux, capables & puiſſans pour l'établiſſement & manutention des Etats, grandeurs & affaires mondaines, leur exemple ſoit auſſi le plus efficacieux pour la confirmation de mes propoſitions, & de la diverſité des conſequences, que j'ai dit ſe pouvoir tirer des propoſitions generales & des applications particulieres, d'autant que tous ceux dont le jugement s'arrête à la mine & à l'apparence ſeulement, & ne ratiocinent pas plus avant que ce que leur ſuggerent les ſens corporels, ne manqueront pas auſſi-tôt que telles queſtions leur ſeront faites, de conclurre à l'avantage de ce grand Corps tant celebre, illuſtre, magnifique, brave & genereux, & ſi ſuperbe, qu'il ne parle que d'Armes, de combats, de batailles, de victoires

& de conquêtes, & de maintenir qu'il eſt le plus neceſſaire de tous, voire que tous les ſept autres ordres enſemble, pour la formation, augmentation, conſervation & ſûreté des Monarchies, Royaumes & Republiques, le plus ferme appui de l'autorité Souveraine, & la plus ſolide force & puiſſance pour garentir leurs Etats de toutes hoſtilitez, invaſions & attaquemens du dehors, & rebellions, mouvemens & ſoulevemens du dedans. Et néanmoins il ſe verifiera, ſi toutes circonſtances ſont bien examinées en détail & par le menu, que ce Corps tant plein d'éclat, de gloire, de ſplendeur, & de hautaines jactances, deviendroit non ſeulement inutile, mais dangereux à l'Etat, s'il ſe trouvoit une fois deſtitué des aides, ſecours & aſſiſtances qu'il tire des Marchands, Artiſans, Paſteurs & Laboureurs; les premiers, leur faiſant recouvrer par leur curioſité, ſoin & diligence toutes ſortes de matieres, denrées & marchandiſes, deſquelles ils ne ſe peuvent paſſer; les ſeconds, par leurs Arts, métiers, travail & induſtrie, les reduiſant en uſage, & leur donnant la forme & les façons convenables pour s'en ſervir; les troiſiémes & quatriémes, les fourniſſant de vivres à ſuffiſance: & toutes ces quatre ſortes

ſortes de conditions enſemble, contribuant les deniers de leurs gages, ſoldes & gratifications que ces gens de Milice reçoivent de leurs Rois & Princes, leſquels leur venant à manquer, ils ſont bien-tôt ſentir quelle eſt leur inclination au mal par les dégats,ravages & rançonnemens qu'ils commettent ſur le pauvre Peuple de la campagne, où ils logent toutes les fois qu'ils en ont ou prennent la licence. Et partant peut-on fort bien conclurre, qu'un Etat Souverain ſe paſſeroit mieux pour les chevances & commoditez de la vie humaine, de gens d'Egliſe, Nobles, Officiers de Juſtice & Financiers, que de Marchands, Artiſans, Paſteurs & Laboureurs.

Or ne dis-je point tout ceci à deſſein de mépriſer les uns & faire d'avantage eſtimer les autres, ni pour croire ou vouloir perſuader que tous en general ne ſoient pas de l'abſoluë bienſeance & neceſſité, pour la formation, accroiſſement, decoration & ſubſiſtance des Royaumes & Dominations; mais ſeulement pour faire comprendre à un chacun quel eſt le devoir des Rois & Princes Souverains envers tous les divers ordres de leurs Sujets; le leur envers eux, & celui d'iceux les uns envers les autres. En quoi

& ſur cette premiere des trois preuves que j'ai choiſies pour la verification de mes propoſitions, je ne ſçaurois, ſelon mon avis, fournir d'exemples plus familiers, ni deſquels il ſe puiſſe tirer de plus utiles enſeignemens que ceux que l'on peut prendre du total de l'homme même conſideré tant en ſes deux natures intellectuelle & materielle, qu'en ce qui eſt de leurs conformations, liaiſons, operations & proprietez, leſquelles ayant été cauſe de lui faire donner le tître de petit monde, lui peuvent auſſi-bien faire attribuer celui de Monarchie humaine: de laquelle faiſant les rapports & comparaiſons probables avec les terriennes & politiques, & enſuitte les applications des choſes particulieres ſur les generales, les concluſions ſuivantes ſeront facilement priſes & compriſes, à ſçavoir,

Que comme l'Ame, qui ſe peut dire le Roi & Prince Souverain de cet Empire humain, produit des effets & des actions autant differentes que diverſes, ſur les inclinations, diſpoſitions & habitudes à ſuivre abſolument les mouvemens, reſſentimens & perſuaſions de l'une ou de l'autre de ces deux natures, d'autant que ſi cette magnifique Reine des affections humaines, ſe laiſſe regir & conduire à ſes

ſes facultez intellectuelles, & retient pour ſes Miniſtres, Confidens & Conſeillers d'Etat, la raiſon, la Prudence, & le jugement; c'eſt ſans doute que toutes ces operations ſeront équitables, utiles & ſalutaires, tant à elle qu'au general de ſon Empire. Mais que ſi au contraire elle ſe laiſſe tranſporter aux vanitez & perturbations de ſenſualité; & choiſit pour Mignons & Confidens, les folles cupiditez, deſirs immoderez & appetits deſordonnez, il eſt certain que tous les mouvemens de ſon adminiſtration ne ſeront que confuſions, profuſions, deſordres & diſproportions. Et au ſemblable, l'experience nous apprend, que ſi les Rois, Princes & Potentats terriens ſont judicieux & debonnaires, équitables, loyaux & Religieux obſervateurs de leur Foi, Parole & Sermens, & des Loix, Us, Statuts & Coûtumes des Païs & Regions qui leur ſont ſoûmiſes & choiſiſſent pour leurs Conſeillers & Adminiſtrateurs d'Etat des Perſonnes ſages, modeſtes, prevoyantes & remplies d'equanimité, probité, induſtrie & bonne œconomie, leurs Royaumes & Dominations feronr heureux, fort puiſſans & opulens, & leurs Peuples riches, joyeux & contens; chacun ſe tenant aſſûré en ſa condition, ſans

crainte d'être travaillé, molesté ni inquieté en ses biens, droits, honneurs, Charges & dignitez, ni qu'il soit permis aux Grands & Puissans d'opprimer les Pauvres & les foibles. Que si au contraire tels Princes en rejettant toutes Loix, Ordres & Reglemens, & meprisant tous juremens faits, & Sermens prêtez pour l'bservation d'iceux, lors de leur admission à leur Royauté, posent pour fondement d'Etat, & pour seules regles d'equité, de justice & de droiture, leurs folles fantaisies, convoitises & cupiditez; & choisissent pour Ministres & Conseillers gens écervelez, turbulens, audacieux, avares, ambitieux, profus, somptueux & insatiables de biens & d'honneur, il ne faut point aussi douter que leurs Royaumes, Etats & Seigneuries ne soient malheureuses, desastrées & langoureuses, l'administration de telles gens inique, tortionnaire & cruelle, leurs Peuples miserables & calamiteux, vexez & oppressez d'exaction, impôts, & tributs épouventables, & les vies, libertez, biens honneurs & dignitez incessamment exposez à la Merci, extorsion & rapacité de telles gens.

Tout ainsi encore que ces gentilles Ames, Reines spirituelles des cogitations

&

& Monarchies humaines, aſſiſtées de leurs Conſeils de raiſon & de proportionnels temperamens,ne pervertiſſent jamais les ordres établis par la nature dans leurs Dominations, n'uſent d'aucunes diſlocations de parties pour les établir en la place les unes des autres, ni de tranſpoſitions de facultez & proprietez, pour attribuer aux unes ce qui convient aux autres, & ne commettent les fonctions & operations intellectuelles & ſpirituelles aux organes materiels & cenſuels, ni n'employent les puiſſances intelligentes & celeſtes aux actions corporelles & groſſieres: ſemblablement les Sages & bien aviſez Potentats des Monarchies terriennes, qui ont choiſi pour Conſeillers gens prudens, moderez & circonſpects, ſe gardent-ils bien de ne rien innover aux Loix & Conſtitutions fondamentales de leurs Etats, d'uſer de tranſpoſitions entre les diverſes conditions de leurs ſujets, de commettre gens vicieux, turbulens & profanes en l'adminiſtration des choſes ſpirituelles, ſaintes & ſacrées, ou de ſouffrir que ceux de cette profeſſion s'entremêlent d'affaires mondaines & militaires.

Comme encore ces intelligences motrices de ces petits mondes animez, témoignent une affection à toutes les puiſ-

ſances & facultez qui compoſent leurs Royautez humaines, & leurs diſtribuënt avec juſtes proportions tout ce qui leur eſt neceſſaire pour les faire agir & ſubſiſter, ſans ſe montrer prodigues envers les uns, & avares envers les autres, ni leur permettre aucuns deſirs, ni mouvemens pour s'entre-prejudicier, mais les maintiennent en tel accord, union & bonne intelligence, qu'ils ſont toûjours prêts & diſpoſez de s'entr'aſſiſter à leur beſoin: ainſi tous Rois & Princes terriens doivent-ils faire demonſtration d'aimer & cherir également tous les Ordres, Provinces & Villes de leurs Etats: les proteger & conſerver avec un même ſoin & ſolicitude, ſans ſurcharger les uns pour avantager les autres; & finalement d'uſer tant prudemment de leur autorité Souveraine, qu'elle ſoit cauſe de faire vivre tous leurs Sujets en concorde & bonne amitié enſemble.

Tout ainſi que l'Ame conduite par la raiſon, n'ordonne jamais rien en ſon Empire qui ne tourne à l'utilité univerſelle du total d'icelui, & ſpecial avantage des membres & facultez particulieres, & qu'iceux auſſi en cette confiance lui portent un amour cordial, & rendent une obeïſſance volontaire du tout abſoluë:

auſſi

aussi faut-il que les bons & sages Princes ne fassent jamais de Loix, Edits, ni Ordonnances qui puissent tourner au détriment du public, ni d'aucun particulier, & qu'iceux aussi aiment cherement leurs Souverains, & se soûmettent d'un franc courage à toutes leurs volontez, se confiant en leur equanimité, prudence & bienveillance.

Comme les belles Ames, pieuses & charitacles ne gratifient, ni ne favorisent pas davantage en leurs distributions substancielles, les plus éminentes & nobles parties & facultez de leurs Monarchies humaines, au prejudice & dommage de celles qui paroissent avoir moins d'éclat & de dignité, ni ne souffrent point quepour ce sujet ni aucun autre, il y ait entre icelles, haines, rancunes, divisions, reproches, ni particularitez: semblablement les Rois équitables & de bonne conscience, s'empêchent bien de gratifier ni favoriser les Grands, les Puissans, & ceux qui sont d'eux connus & cheris en leurs demandes & requisitions, contre les plus foibles abjets & contemptibles au prejudice du droit & de la Justice, ni ne les vexent d'exactions sans connoissance de cause, sur le seul rapport de leurs Ministres; pour leur laisser aprés saccager les deniers, ou eux-

mê-

mêmes les diſſiper profuſément, ni ne tolerent qu'à cette occaſion, il intervienne debats &altercations entr'eux.

Comme telles prodigalitez de l'Ame envers aucunes des parties de ſon corps, ne prejudicient pas ſeulement aux autres; mais auſſi à celles mêmes qui les reçoivent par generation de ſuperfluité d'humeurs, corruptions, tumeurs, excreſcences, & inflammations qui cauſent enſuite des debilitez, douleurs, percluſions & autres accidens très-pernicieux à eux-mêmes, & ſouvent au general du corps, tout de même les exceſſives faveurs, confidences, attributions de puiſſance & diſtributions de Charges & dignitez dont les Rois & Princes uſent envers quelques particuliers, ſont-ils non ſeulement odieux & nuiſibles au public, mais auſſi pernicieux à ceux-mêmes, qui les obtiennent, par la concreation & production de pluſieurs vices infames, convoitiſes & fols deſirs generatifs d'orguëil, avarice, ambition, profuſion, ſuperfluité, vengeance & volupté, qui les rend inhabiles à tout bien, incapables & indignes de tout honneur, gloire & loüange, & dommageable au Prince & à ſes Peuples.

Comme les membres d'un même corps

ont

ont toûjours de leur propre inſtinct une amiable & mutuelle correſpondance, travaillant les uns pour les autres, s'entr'aydant & ſoulageant de tout leur pouvoir, & contribuant un chacun à l'entretenement & conſervation de celui auquel il eſt joint & lié: tout de même faut-il que toutes les diverſes ſortes de conditions de perſonnes d'une même Domination s'entretiennent enſemble en Paix, amitié, union & concorde, qu'ils ayent un ſoin & une ſollicitude mutuelle, procurent le ſoulagement les uns des autres, s'entr'aydent de conſeils, avis & moyens, voire expoſent les biens & la vie pour leur commune tuition & conſervation.

Comme nuls de ces membres d'un même corps n'entrent jamais en haine & mépris les uns des autres, ni ne s'entre-reprochent jamais rien; la tête ne diſant point aux pieds qu'ils ne ſont point du corps, & qu'elle n'a que faire d'eux, l'œil à l'oreille, les bras aux jambes, la bouche au ventre, le foye au cœur, & ainſi des autres membres quelques differens qu'ils ſoient; voire l'experience nous apprend que ceux qui ſemblent être les plus debiles, infirmes, vils & abjets, ſe trouvent ſouvent les plus neceſſaires: tout ainſi faut-il qu'ès Royaumes

& Monarchies terriennes, que tous ces huit Ordres de diverſes conditions de perſonnes ci devant deſignez, ſe gardent bien d'entrer en haîne ni en mépris les uns des autres, de ſe reprocher jamais aucune chôſe, que les Eccleſiaſtiques, Nobles, Juſticiers & Financiers ne diſent pas aux Marchands, Artiſans, Paſteurs & Laboureurs, qu'ils ne ſont point partie de l'Etat, qu'ils ne ſont point du corps d'icelui, & qu'ils n'ont que faire d'eux : mais que tout au contraire, ils ayent plus de ſoin & cheriſſent davantage ceux qui ſont les plus debiles, languides & ſouffreteux, témoignent qu'ils veulent compatir à leurs deſaſtres, les rendent participans de l'abondance qu'ils poſſedent, & qu'ils ſoient inceſſamment diſpoſez de courir à l'aide & au ſecours de ceux qui ſont affligez, ou que l'on veut opprimer. Et finiſſant par tels exemples (ſur leſquels je crains d'être accuſé d'excès) & applications des choſes particulieres ſur les univerſelles, la verification de la premiere preuve de mes propoſitions, je viendrai à la ſuivante.

Ayant choiſi pour ma ſeconde preuve ce qui concerne la Reine Mere du Roi, les procedures, la forme de ſon gouvernement, & ce qui s'eſt paſſé de plus important pendant le tems qu'elle s'eſt mainte-

nuë en autorité jusques à l'aneantissement d'icelle par d'étranges accidens, dont il se dira quelque chose selon l'occasion; & commençant par la personne & les qualitez d'icelle, il n'y a point de doute si l'on considere seulement les apparences & les choses universelles & superficielles, que toutes les loüanges dont a été magnifiée la plus exquise & suprême Eminence d'une personne exaltée en dignité Royale, & en une insigne & singuliere vertu, ne lui soient attribuées, n'y ayant rien, pour ce qui regarde la personne plus digne d'admiration que son beau port & contenance, sa bonne mine, sa belle taille, sa grace, sa majestueuse presence, & sa venerable gravité, voire sa gentillesse, industrie & dexterité à gagner les cœurs, & s'acquerir les volontez & affections des personnes, lorsqu'elle y vouloit employer ses cajolleries, & les charmes de ses belles paroles, courtoisies, promesses, caresses & bonnes cheres, étant d'autant plus puissantes & pleines d'efficace, qu'elles étoient moins communes & ordinaires, dont entre plusieurs vertus qui lui étoient habituelles, sa constance & magnanimité à supporter tous accidens, desastres & tribulations sans effroy, ni apparence d'éton-

tonnement, furent-elles tenuës pour des assistances & merveilles du Ciel, principalement sur l'occasion du mechef le plus épouventable, l'accident le plus tragique, & la perte la plus funeste & lamentable pour elle, pour toute la France & les Alliez d'icelle, & dont les larmes se renouvellent tous les jours, & ne sont pas prêtes à tarir, que l'on pouvoit imaginer; cette Princesse par un tel desastre se trouvant en un instant privée, lorsqu'elle paroissoit élevée en sa plus grande gloire, & lui sembloit être parvenuë au comble de ses desirs, & des plus grandes felicitez d'une fortune prospere, ayant une si belle Lignée du plus excellent Roi de la Chrétienté, le plus puissant & le plus accompli en toutes sortes de vertus; & se voyant nouvellement couronnée Reine avec ceremonies, acclamations, éjouïssances, pompes & magnificences, d'un tant opulent & puissant Royaume; se trouvant, dis-je, cette grande Reine, privée en un moment de ses plus cheres delices, & de la societé, amour & compagnie d'un tant Illustre Monarque, dont il ne faut point douter qu'elle n'eût (comme aussi cette verité a-t'elle été certifiée par personnes dignes de foi qui avoient grande connoissance de son interieur)
tous

tous les douloureux reſſentimens, regrets cuiſans, triſteſſes ameres', ennuis effroyables & cruels, deſeſpoirs proportionnez à l'excez de ſes pertes, à ſon devoir & à ſon bon naturel. Et neanmoins, tant les choſes de ſimple apparence ſont ſouvent differentes de ce qui eſt vrai en effet, les excellentes vertus de genereuſe conſtance & force d'eſprit à endurer en patience les plus inſupportables tribulations, ſe trouverent ſi puiſſantes & de telle efficace à l'endroit de cette grande Reine, & ſa magnanimité eut tant d'égard à ne commetre nulle action qui pût reſſentir ſa lâcheté ni ſon imbecillité feminine, qui lui ſembloit mal ſeante à une ſi haute Adminiſtration que celle qui venoit d'être deferée à ſon mérite, que ſurmontant toutes douleurs, & domptant toutes les plus violentes paſſions de ſes ameres ſouffrances, elle n'en rendit en public aucune demonſtration, juſques à contraindre ſes yeux de retenir leurs pleurs, lorſque même ſon cœur jettoit mille ſanglots, & diſtilloit des larmes de ſang, reſervant à s'acquitter de tels devoirs de ſa vraye amour & pieté lorſqu'elle ſe retiroit en particulier : voire afin de cacher encore mieux ſes deſolations, elle donnoit tellement la gêne à ſes propres deſirs & incli-

na-

nations, qui ne se plaisoient qu'en lamentations & en lieux tristes, sombres, lugubres & melancholiques, que de se resoudre à demeurer quasi tout le jour avec la Cour & le Conseil dans une Chambre d'entre-sol parée, diaprée & toute reluisante d'or, d'argent & de pourpre, où elle étoit contrainte d'entendre jetter des éclats de rire, & des cris d'éjouïssances par ceux qui esperoient s'avantager de nos calamitez, chacun la regardant avec admiration de sa patience & compassion de sa douleur, à cause de la force qu'elle faisoit à son esprit en souffrant beaucoup, & se moderant & composant neanmoins si bien, qu'il n'y paroissoit quasi pas, ni à son visage, ni à sa contenance, ni à ses paroles.

Il suffira pour le present de cet exemple pris de la personne & des actions domestiques de cette Princesse, reservant les autres de cette même nature pour la fin de ce qu'il est necessaire d'en sçavoir; & passant aux deux autres considerations dont il a été parlé, l'une concernant ses actions publiques, & l'autre la forme de l'administration des affaires de l'Etat, tant Politiques, Pecuniaires que Militaires, sur la conduite desquels, si l'on a seulement égard aux discours du vulgaire,

gaire, & à la ſimple apparence des choſes univerſelles & ſuperficielles, ſans examiner & mûrement conſiderer les cauſes, les intentions, les buts, les fins, les concluſions & les ſuittes d'icelles, ni faire comparaiſon des dommages reçûs avec les utilitez pretenduës; il n'y a point pareillement de doute que l'on n'éleve juſques au Ciel le nom glorieux de cette grande Reine, que des loüanges paſſant toute meſure, ne lui ſoient données, & que chacun n'admire les deſſeins & projets qui ſe manifeſtoient de ſa prudente & genereuſe conduite en l'adminiſtration des affaires d'Etat: prenant, ce diſoit-on, des voyes & choiſiſſant des moyens & des expediens pour l'accroiſſement, affermiſſement & ſubſiſtance de la Monarchie Françoiſe, plus certains, magnifiques & ſplendides que tous ceux des Regnes precedens, quoique grandement differens des deſſeins & procedures du feu Roi ſon Seigneur & Mari. Le recit de tous leſquels apparens projets de cette Princeſſe étant de trop longue deduction, j'en repreſenterai ſeulement quelques-uns, & choiſiſſant les moins communs qui ont été plus eſtimez, & ont donné plus de reputation à ſa prudence.

Le premier deſquels fut ce bel ordre qu'en

qu'en une grande Assemblée des principaux Princes, Seigneurs & Conseillers d'Etat, qu'elle fit le lendemain de sa promotion à la Regence, qu'elle dit vouloir établir dorénavant en la composition, forme, tenure & seance des Conseils, qu'elle vouloit tellement distinguer, & les matieres qui s'y devroient traitter, que toutes confusions precedentes seroient evitées, & la dignité requise observée.

Le second fut une proposition qu'elle fit faire deux jours après en plein Conseil, de vouloir grandement décharger les Peuples, & commencer par la revocation d'une infinité d'Edits, Bureaux établis du tems du feu Roi son Seigneur, qu'elle avoit apris leur être grandement odieux & onereux, commandant d'en faire une recherche bien exacte, d'en dresser un rolle & une Declaration de revocation en bonne forme pour l'envoyer aux Cours Souveraines, afin d'y être promptement pourvû.

En suitte elle commanda des expeditions par toutes les Provinces, pour y donner avis de son établissement à la Regence du Royaume, & du desir qu'elle avoit de le bien traitter, soulager & delivrer de plusieurs oppressions, desquelles

les

les peuples s'étoient ſouvent plaints ſans qu'il y eût été pourvû ; à quoi elle avoit déja donné quelque ordre, & fit faire des depêches pour convier à retourner à la Cour pluſieurs Princes & Seigneurs qui s'en étoient éloignez mal ſatisfaits, avec aſſûrance d'être les bien-venus & encore mieux traittez, dont les Principaux étoient les Princes de Condé, de Soiſſons, de Joinville & Maréchal de Bouïllon.

Deux jours après l'on fit courir le bruit qu'elle avoit tenu un Conſeil ſecret, composé ſeulement d'Elle & des quatre principaux Miniſtres de l'Etat, auquel il s'étoit reſolu que l'on continuëroit les mêmes deſſeins, intelligences & Alliances traittées par le feu Roi avec le Duc de Savoye. Surquoi le ſieur Jacob ſon Ambaſſadeur reſident en Cour, avoit auſſitôt été averti, & Lettre expediées pour en donner foi & parole à ſon Maître, avec aſſûrance de tout ſecours & aſſiſtance d'hommes & d'argent, au cas que le Roi d'Eſpagne le voulût inquieter pour s'être declaré de la faction Françoiſe.

Trois jours après le Prince de Condé, Comte de Soiſſons, étant arrivez en Cour, il fut tenu un Conſeil de reputation, auquel ayant été convoqué tous les Princes,

Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, & plus estimez Conseillers d'Etat, il fut resolu semblablement de continuer tous les mêmes hauts & magnifiques desseins de guerre projettez par le feu Roi pour le secours & assistance de tous les Princes, Peuples & Potentats Etrangers, tant anciens que nouveaux Alliez & Confederez du Royaume, & pour le témoigner par effet, & que l'on se vouloit rendre forts par les Armes, il fut conclu deux choses, l'une de faire continuer les levées des gens de guerre commencées par le feu Roi, & l'acheminement d'icelles pour en former un corps d'Armée; & l'autre, d'envoyer une gaillarde Armée abondamment assortie de toutes choses necessaires, dont le Duc de Sully eût charge de dresser l'Etat; & commandée par Chefs & Capitaines experimentez & avisez, pour se joindre à celles des Etats des Provinces-Unies, & des Princes d'Allemagne qui avoient mis le siege devant Julliers.

En un autre Conseil, il fut proposé de faire une recherche bien exacte, & gens nommez pour y vaquer, de toutes sortes d'ordres & de reglemens les plus utiles & faciles pour l'administration & direction des Finances, de Milice, Police & d'Etat

d'Etat, afin de choisir sur iceux, les plus propres pour l'établissement d'une conduite en toutes ces choses, meilleure qu'elle n'avoit été observée du tems du feu Roi.

A tant de beaux & braves Conseils ainsi glorieusement pris sur l'entrée de cette magnifique Regence, furent ajoûtées tant de gratifications particulieres, de faveurs, caresses & promesses, & sur tout d'augmentations de pensions, dons & largesses, que chacun magnifioit l'excellence admirable, la prudence exquise, & la liberalité immense de cette grande Reine, laquelle allant par les ruës de Paris, c'étoit avec un tel fast & apparat, tant de suitte & si grand éclât, que tout le Peuple, hommes, femmes & enfans sortoient en ruë, ou mettoient la tête aux fenêtres avec des admirations, jettant des acclamations de voix, des benedictions & loüanges insignes, disant tout haut, que jamais lustre Royal, ni les beneficences du Roi n'avoient été si splendides que celles de la Reine sa Femme.

Or cette Princesse trouvant des tresors en abondance, & voyant que chacun applaudissoit à son excessive dépense, (car je dirai par parenthese avoir oüi dire au

ſieur Arnaut qui avoit été Secretaire du Duc de Sully, qu'outre les treſors qui étoient en la Baſtille montant quinze millions, & les amples revenus du courant de l'année qui étoient tous entiers, il avoit été mis dès le commencement d'icelle dix millions ès mains du Treſorier de l'Epargne entrant en exercice) & voulant au plûtôt faire ſacrer à Reims le Roi ſon Fils, elle reſolut que ce ſeroit en grande magnificence ſans y rien épargner. Auſſi ſuivant ce deſſein, tous les preparatifs pour ce voyage, & les ceremonies d'icelui ſe firent-ils avec telle opulence, & ſi grande affluence de Princes, Seigneurs, Peuples & Ambaſſadeurs Etrangers, que chacun admirant tant de pompe, de triomphe & d'éclat, voire de ſuperfluë dépenſe, crioit que le ſiecle d'or étoit revenu, ou que les flottes Françoiſes étoient retournées d'Orphir & de Tharſis.

Pendant ces magnificences, & encore depuis icelles, ſur diverſes occaſions, il ſurvint pluſieurs contentions, querelles & broüilleries dans la Cour entre les Princes & Grands de l'Etat, dont celles qui firent le plus de bruit & engendrerent plus de rumeurs, furent celles d'entre les Princes du Sang, & du Grand Ecuyer &

de

de Conchine, d'autant que le de dernier, quoiqu'il n'eut nulle qualité relevée, si ne laissoit-il par la presomption de ses desseins & de ses esperances, de se vouloir égaler aux plus Eminens; & qu'en celle ci y avoit, ce disoit-on sourdement, des causes secrettes touchant des Personnes que l'on ne vouloit pas nommer. Mais toutes ces disputes & contentions ne firent que d'autant plus affermir l'autorité de la Reine Regente, chacun y applaudissant pour y trouver appui, support & beneficence, & faire davantage exalter sa prudence & sa bonne conduite, lesquelles terminerent ces differends comme bon lui sembla; étant reverée & respectée, de sorte que nul n'osoit faire paroître d'autres volontez que les siennes. Ce qui alla toûjours en augmentant, à cause que toutes liberalitez & distribution de deniers, Charges, Etats & dignitez, aussi bien que les dispositions du seing & du sceau Royal, & les deliberations des Cours Souveraines parurent dépendre absolument de ses volontez, dont le Roi même n'en contredisoit, ni reprouvoit une seule.

A toutes ces choses tant magnifiques, la singuliere prudence de cette celebre Princesse en ajoûta peu après deux au-

tres grandement ageables au general du Royaume, & ſur tout aux Eccleſiaſtiques & zelez Catholiques, dont la premiere fut l'artifice, pratique & dexterité dont elle fit uſer, pour ſemer des diſputes, aigreurs & contentions entre les Huguenots aſſemblez à Saumur, ayant pour cet effet gagné par preſens & hautes promeſſes (dont le don d'une belle Maiſon au Fauxbourg Saint Germain fut les arrhes) des plus qualifiez & accreditez d'entr'-eux, voire même quelques Miniſtres, & ces Predicans d'autres particuliers, en leur promettant merveilles, afin de lui mander tout ce qui ſe paſſeroit en cette Aſſemblée, & d'y faire valoir ſes intentions & volontez pour Loix, comme il fut fait en pluſieurs choſes; mais avec telles riottes & conteſtations, qu'ils furent prêts par deux ou trois fois d'en venir à la violence & aux Armes. Deſquelles diverſitez d'avis naquirent tant de haines, animoſitez, invectives & reproches, que de la continuation de ces diviſions & particularitez, & des accroiſſemens d'icelles, par l'orgueil, l'avarice & ambition des plus Grands, & des principales Villes & Communautez, ſe ſont enſuivies les ruïnes & deſtructions de cette faction Religionnaire, tant odieuſe

aux

aux Rois, qu'ils avoient inceſſamment eſſayé de l'aneantir ſans y être pû parvenir.

La ſeconde pratique de la Reine fut, d'envoyer le Duc d'Eguillion en Eſpagne : car encore qu'en apparence ce ne fût que pour donner avis, & ſe condouloir de la mort du feu Roi Henry le Grand ; néanmoins les plus intimes & principaux Eccleſiaſtiques furent informez, que le principal ſujet de cette Ambaſſade (à laquelle Puizieux avoit été ajoint pour cet effet) étoit pour eſſayer en faiſant un double mariage, de traitter & conclurre une étroite union & alliance, voire une ſi ferme confederation & amitié particuliere, qu'en éteignant toutes jalouſies d'éminence, de gloire & d'Etat, ils entrepriſſent à communes armes, profits & avantages égaux. non ſeulement la ruïne & deſtruction de tous les Heretiques dans la Chrétienté, & le partage de leurs Etats ; mais auſſi d'aſſujettir à ces deux Couronnes toutes les autres Dominations d'icelles, comme en effet c'étoit en apparence un des plus genereux & loüables deſſeins; mais lequel en effet ſe trouua des plus chimeriques, l'arrogance & incompatibilité des Nations, & les interêts d'Etat y reſiſtant abſolument. En la concluſion

de ces Mariages il ſe fit tant de pompes, de magnificences & de ſuperbes dépenſes en France, dans la Place Royale, qu'il ne s'étoit jamais rien vû de pareil dans le Royaume, ni qui eût eu plus de luſtre & d'eclat.

Il ſe forma en diverſes années par plusieurs fois, des mécontentemens d'un grand nombre de Princes & Seigneurs des plus éminens du Royaume ſous divers pretextes, où jamais le bien public, le ſoulagement du peuple, & l'établiſſement d'un bon ordre aux affaires, n'étoient oubliez, quoique ce ſoient choſes où tous faiſeurs de broüilleries ſongent le moins. Ces mécontentemens attirerent après eux des ſoulevemens en Armes, & quelques apparences de troubles & guerres, en l'un deſquels les Huguenots furent ſi mal aviſez, que de ſe joindre en Corps en faveur d'un Prince qui s'eſt toûjours montré depuis, leur plus envenimé ennemi & violent perſecuteur. Mais toûjours la prudence, l'habileté, la fermeté de courage, & le bonheur de la Reine Regente, & les deniers qu'elle faiſoit diſtribuer avec grande largeſſe aux plus accreditez, & les amples promeſſes d'autres beneficences dont elle les repaiſſoit, diviſerent tout, ſurmonterent tout & diſſi-

dissiperent tout, jusques à mettre en prison les plus qualifiez.

Par tels moyens & tant d'heureux succès, fut le nom de la Reine rendu glorieux de plus en plus, & ses loüanges si hautement exaltées & celebrées, qu'elles semblent flétrir & ternir toutes celles du feu Roi, quelques héroïques qu'eussent été ses vertus, ses inclinations, ses merites & ses victoires; chacun ployant de sorte sous l'autorité de cette magnifique Reine, que ses volontez étoient tenuës pour Loix inviolables, & ses resolutions pour Oracles du Ciel; le Roi son Fils même, quelque Majeur qu'il fût devenu, s'y soumettant avec tant de respect, que sans la contredire en quoi que ce pût être, il la laissoit disposer absolument de toutes les grandes Charges de la Couronne, de tous Gouvernemens de Provinces, Places fortes & autres dignitez, créer nouveaux Officiers, pourvoir à ceux qui vacquoient, destituer Chancelier, Garde des Sceaux, Superintendans, Intendans, Capitaines de Gendarmes, Secretaires d'Etat, & en établir d'autres en leur place, tels que bon lui sembloit: encore que bien souvent le Roi eût des inclinations contraires; mais il ne les vouloit pas faire paroître. Bref possedant

en apparence une Puiſſance Royale & Souveraine, du tout abſoluë ; elle paroiſſoit ſi bien établie, que l'on ne pouvoit s'imaginer ni conjecturer par quels accidens & moyens une fortune tant éminente & proſpere pouvoit recevoir alteration ni diminution, & encore moins tomber en decadence & total anéantiſſement. Mais par les applications particulieres ſur les eſperances & apparences univerſelles qui ſeront ci-après faites, ſe connoîtra la diverſité des concluſions, qui ſe tirent ordinairement d'icelles, & que quand une perſonne (ſur tout lorſque la ſolidité du merite & de l'utilité y défaut) eſt élevée ſur les plus hauts étages du Palais d'une flatteuſe fortune, c'eſt lorſqu'elle eſt la plus proche d'un bien dangereux precipice.

Ces Diſcours pourroient être grandement amplifiez de pluſieurs actions, conduites d'affaires, & autres matieres & circonſtances de pareille nature aux precedentes, & qui ne feroient trouvées guéres moins notables & memorables à qui ne voudroit rien omettre des particularitez importantes qui eurent cours durant les tems ci-devant ſpecifiez. Mais outre que la deduction en ſeroit trop longue pour un abregé, ce que j'en ai dit,

eſt

eſt à mon avis ſuffiſant pour la premiere partie qui doit ſervir à verifier la ſeconde preuve de mes propoſitions, en montrant la diverſité de conſequences & concluſions que j'ai dit ſe pouvoir tirer des eſperances priſes & des réalitez obtenuës, des apparences univerſelles & des applications particulieres d'icelles aux vrais uſages, buts, fins & aboutiſſemens qu'elles doivent avoir, & que leurs ſuites ont toûjours produit les legitimes, équitables, genereux & prudens Gouvernemens, leſquels l'experience nous apprend devoir conſiſter en l'entretien & accroiſſement des amitiez, alliances & confederations étrangeres, avec des utilitez, ſûretez, ſecours & aſſiſtances mutuelles & proportionnelles de toutes parts, pour ce qui regarde le dehors; & pour le dedans de l'Etat, en la vraye gloire du Souverain, qui ne peut plus ſubſiſter ſans l'amour de ſes peuples, en la conſervation de la Paix & tranquillité du Royaume, en l'amplification d'icelui, tant en ſon tout qu'en ſes parties, en ſon ordre & reputation; en l'obſervation des bonnes Loix, en une diſtribution de Juſtice avec égalité, en laquelle les moindres trouvent autant de ſupport que les plus puiſſans, en une œconomie, & ſi bon ménagement, que les

revenus de l'Etat ſoient non ſeulement conſervez, mais journellement ameliorez, & ſi bien diſpenſez que toutes ſortes de dépenſes non neceſſaires étant retrenchées, les peuples puiſſent être ſoulagez ſelon leur beſoin, & en l'établiſſement de ſi bonnes Loix, Polices & Reglemens, que les vertus & merites ſoient ſalariez, les crimes & turpitudes châtiez, & la commune liberté conſervée.

Que ſi la Regence & Gouvernement de la Reine, ſi cette puiſſance & cette autorité Souveraine qu'elle a poſſedée tant abſolument, ſi toutes ces éclatantes propoſitions qu'elle a fait faire dans ſes Conſeils à l'entrée & durant ſon établiſſement, ſi tant de liberalitez, pompes & magnificences dont elle a contenté ſon eſprit, & les yeux & les aviditez de beaucoup de gens, ſi les heureux ſuccès qu'elle a eus en toutes ſes entrepriſes, & ſur tout contre les ſoulevemens de tant de Princes & Seigneurs, ſi les exceſſives loüanges qu'on lui a données, ſi tant de gloire où les univoques applaudiſſemens l'ont élevée, ſi les divers & frequens changemens de toutes ſortes de Miniſtres & principaux Officiers qu'elle a faits, défaits & refaits comme il lui a plû, ſi les rigueurs, ſeveritez & mauvais traittemens

mens qu'elle a exercez contre ceux qui lui ont déplû, dont aucuns étoient Personnages de qualité, vertu, merite & service, si les honneurs, faveurs, Charges, Etats, biens, & richesses qu'elle a departis à ceux qui lui ont agréé, dont il y en avoit de basse & vile extraction, sans vertu, merite ni service; bref, si aucuns de ses comportemens ont produit tout ou partie des fruits d'une excellente administration dont il a été parlé ci-dessus, & si l'issuë de sa Regence a été autant illustre, magnifique & glorieuse, que sa Promotion & les apparences de sa conduite: il n'y aura point de doute que les succès n'ayent correspondu aux esperances, & les applications particulieres aux propositions universelles.

Mais si chacun a vû, éprouvé & ressenti le contraire, il faudra conclurre que ses desseins avoient des fondemens mal digerez, & des buts destituez de raison & d'équité, ou que Dieu pour des causes inconnuës aux hommes, & néanmoins très-justes, ne les a pas approuvez ni accompagnez de ses benedictions, pour leur faire produire des fruits doux & savoureux, & donner des suites & des aboutissemens avantageux à l'Etat & au Peuple: & partant que toute son administration

&

& de ceux qui ont possedé l'Autorité dans les affaires pendant icelle, n'ont été qu'ostentations, folles jactances, fast, vent & fumée, qui sont tous ingrediens mal propres pour fonder dessus, & encore moins produire des Eloges, des trophées & des triomphes; mais au contraire des ruïnes, miseres, calamitez, infamies, honte & opprobres, pleins de recidives, dont elle, les siens, les peuples & l'Etat ont été vexez, affligez & molestez, dequoi les comportemens & procedures d'entre le Roi son Fils & elle, donnent des preuves & des témoignages tant exprès, qu'il ne sembleroit point besoin d'en aller chercher d'autres.

Et néanmoins afin de ne condamner point tant de gloire, de reputation & de loüanges obtenuës, & en apparence bien meritées, sur les seules conjectures d'un seul desastreux & calamiteux accident; il ne sera point, ce me semble, mal à propos pour un plus grand éclaircissement envers un chacun, de reprendre les principaux points, matieres & circonstances dont j'ai fait mention, de les éplucher par le menu, & les comparer en toutes leurs parties essentielles, jugeant des bonnes ou mauvaises qualitez des actions & operations par celles des causes, des desseins

ſeins & des intentions ſecrettes qui les ont produites, & par celles des avantages ou des dommages & des utilitez ou des ruïnes qu'ont produit leurs ſuites, tant aux Royaumes qu'aux Peuples.

Car auſſi ne ſe faut-il pas imaginer que tant de loüanges, d'exaltations, & d'exultations, ni les approbations d'icelles fuſſent égallement & generalement dans les bouches de tous ; mais bien faut-il confeſſer à la grande honte du nom François jadis ſi floriſſant, & maintenant tout flétri par l'avarice, l'ambition & la vanité, que le plus grand nombre fléchiſſoit à telles adulations ; le vulgaire s'y laiſſant écouler par les jactances des Favoris & les propos enflez des ignorans, des écervelez, & des cupides des choſes nouvelles ; les zelez Catholiques & ceux qui deſiroient à quelque prix que ce fût, l'union des deux Rois & des deux Couronnes de France & d'Eſpagne, comme le ſeul moyen propre, ſelon leur avis, pour l'extirpation des Hereſies dans la Chrétienté ; ceux qui avoient haï la perſonne du feu Roi, qui l'avoient offenſé par leurs deteſtables ingratitudes, & redoutoient ſa puiſſance & ſa juſtice ; les flatteurs & complaiſans de Cour, qui ſont toûjours le reſonnant Echo des gens

de

de faveurs; ceux qui ne se soucient pas que deviennent ni Royaume ni Peuples, moyennant qu'ils puissent bonifier leurs affaires, & obtenir leurs desirs; ceux encore lesquels n'étant pas autrement malins ni avides, sont néanmoins tellement craintifs, que pour éviter la moindre menace ou incommodité, consentent à tout, voire même aucuns qui connoissent le mal, en ont déplaisir, desirent le bien, & le procureroient volontiers; mais ont l'ame si lâche, & la vertu si languide, qu'ils se contentent de resister aux mauvaises actions par le silence, des soupirs, des branlemens de tête, & des haussemens d'épaules.

Tous lesquels se trouvent en si grand nombre, que celui des autres qui témoignoient avoir de la connoissance, de la conscience, du courage, & de la probité, & l'osoient faire paroître en parlant librement, n'étoit quasi rien au prix, & n'entroient en nulle consideration dans le Royaume, ni leurs publications & demonstrations des grandes differences qu'il y avoit entre les professions & les protestations exterieures & particulieres, & combien étoient faux & abusifs les fondemens que l'on donnoit aux maximes du regime de l'Etat, & les dommages

ges irreparables qu'ils engendreroient à la fin, & peut être lorſque les remedes manqueroient aux reſſorts de la prudence humaine, d'aucune efficace.

A quoi entre les plus confidens & judicieux Amis, ils ajoûtoient, (& ce par forme de plainte, regret & déplaiſir) que l'excès ayant toûjours été tenu pour blâmable en tous deſirs & actions, voire capable de faire degenerer en vices les plus excellentes vertus ; la Juſtice par icelui étant ſouvent taxée de cruauté, la parcimonie d'avarice, la vaillance de temerité, la diligence d'inconſideration, la liberalité de profuſion, & la pieté de ſuperſtition ; ainſi qu'il étoit arrivé à la Reine Regente, cette grande conſtance qu'elle avoit témoignée, en ſupportant avec tant de patience & de courage l'extrême perte qu'elle avoit faite en l'aſſaſſinat du Roi ſon mari, que quelques-uns de ces critiques Cenſeurs nomment ſtupidité, leur ſemblant qu'en une tant épouventable perte & ſi effroyale deſolation devoit-elle au moins eſſayer par demonſtration exterieure de larmes, douleurs, ennuis & complaintes à ſe conformer à icelles tant univerſelles des peuples de France & de tous les Etrangers alliez d'icelle, afin d'éviter toutes calomnies,

de

de ſatisfaire en quelque ſorte l'eſprit des plus ſenſibles aux tribulations, & qui ſont plus prompts à blâmer les vertus qui paſſent leur portée, qu'à eſſayer de les imiter.

Je dirai encore que ces mêmes perſonnes accuſoient de precipitation, d'imprudence & manque de formalitez neceſſaires & accoûtumées, l'établiſſement de la Reine en la Regence du Royaume (comme pour un tems firent auſſi les Princes du Sang & quelque Ducs & Officiers de la Couronne) puiſqu'il n'avoit eu autre fondement que les ſollicitations de ceux qui s'éjoüiſſoient de la mort du Roi, s'égayoient ès ſouffrances de la France, & pretendoient de s'avantager & enrichir de l'aviliſſement d'icelle, & de ſes deſordres & profuſions, de la hâtivité d'un fort petit nombre de Preſidens & Conſeillers qui eurent la hardieſſe de s'aſſembler ſans convocation legitime, & de prononcer en choſes dont la connoiſſance, & encore moins la diſpoſition ne leur appartenoit nullement; l'importance de la Regence du Royaume & de l'éducation des Enfans de France étant ſi grande, que de la bonne ou mauvaiſe forme de proceder en l'une ou en l'autre, les peuples peuvent eſperer leur bien & leur

feli-

felicité, ou craindre leur ruïne & destruction : & par consequent meritoit bien la presence des Princes du Sang, Ducs, Pairs Officiers de la Couronne, Grands Prelats & Seigneurs du Royaume & principaux Conseillers d'Etat, voire même une Assemblée d'Etats, tous lesquels se fussent bien gardez d'établir Regent ni Regente, sans leur conjoindre un Conseil de Personnes pleines d'intelligence & de probité, sans la pluralité des voix duquel ils n'eussent pû agir, ni rien deliberer ni ordonner qui fût d'importance : tous lesquels manquemens se trouverent suppleez par le vil courage & vertu languide des Princes, Prelats, Grands Seigneurs & principaux Officiers, par l'ignorance & nonchalance des Peuples, Villes & Communautez, lesquels ne se fussent jamais pû imaginer qu'un Gouvernement confus & profus, & l'arrogance, ambition & avidité des Ministres, Mignons & Favoris de Cour, devinssent capables de les priver de leurs aises, repos, abondances & libertez, dont ils étoient en longue possession par la prudence & beneficence du feu Roi, & finalement par une lâche connivence & honteux silence de tous ceux qui souffroient l'introduction & possession de cette Regence, chacun en son

parti

particulier ſe forge des eſperances de pouvoir profiter dans les deſordres & profuſions que la plûpart jugeoit ſe devoir enſuivre des procedures que l'on tenoit, ou pour le moins ſe garentir du dommage & de l'ennui dont on menaçoit ſourdement ceux qui entreprendroient de parler trop librement.

Quant à cette magnifique propoſition dont il a été parlé pour établir les Conſeils Royaux en plus de luſtre & dignité, & former un meilleur ordre en iceux, elle fut plûtôt faite par oſtentation, vanité, & pour eſſayer de blâmer la memoire du feu Roi (à quoi il ſembloit que ceux qui étoient lors en puiſſance & poſſedoient la faveur, butaſſent principalement) que pour deſir qu'ils en euſſent ni beſoin qu'il en fût, comme il ſe reconnut peu après par l'introduction de Conchine en iceux avec toute puiſſance, & la grande quantité de gens vils & abjects qu'il y fourra, pour avoir des voix à ſa devotion, par le moyen deſquels les deſordres & mauvais ménages s'y multiplierent de telle façon, & furent les affaires reduites en ſi grande confuſion, que bien tôt pour plaire aux particuliers, & ſur tout aux gens de faveur, l'on fit des breches irreparables au bien public, en renverſant toute l'Oeconomie

nomie du feu Roi, & dèſlors commencerent les revocations des Partis & Traittez faits, afin de racheter ſans bourſe délier pour plus de ſoixante & dix millions de Domaine, rente, charges & dettes auſquelles furent données les premieres attaques par le Chanchelier & Villeroi qui minutoient des Alliances avec Conchine à cauſe du ſieur d'Alincourt, du Domaine de Lyon, des Greffes du Châtelet de Paris, & autres engagemens où ils avoient interêt, & furent leurs exemples ſi bien ſuivis, qu'il ne ſe traitoit quaſi plus aux Conſeils que de diminuer les droits & revenus Royaux, pour contenter & avantager Conchine, ſa femme, leur ſequelle, & ceux qu'ils vouloient acquerir pour amis.

Quant à la propoſition pour la décharge & ſoulagement des Peuples, & la revocation d'une infinité d'Edits burſaux que l'on diſoit leur être fort onereux, elle fut encore faite avec une plus malicieuſe cautelle pour décrier le Gouvernement du feu Roi, & avec plus de faſt, d'orguëil, de ruſe & de piperie. Car encore qu'il ſe fit une Declaration portant revocation d'un grand nombre d'Edits qui fut ſpecifié en icelle, neanmoins la verité eſt, que le peuple n'en reſſentit aucun ſoulagement, d'autant que la plûpart avoient

déjà

déjà de long-tems été revoquées ou de ſorte executées, qu'il ne s'en faiſoit plus aucune pourſuite, le ſurplus de ce Catalogue ne ſervant que d'avis aux Favoris & leur ſequelle, pour les demander à leur profit particulier & au dommage du public.

Quant au Conſeil tenu & aux reſolutions priſes en faveur du Duc de Savoye, tant s'en faut qu'elles meritent loüange, qu'il fut en cela commis une inſigne déloyauté, comme il s'en eſt plaint dépuis, d'autant qu'il fut donné en même-tems des aſſûrances toutes contraires au Roi d'Eſpagne, deſquelles l'effet s'étant enſuivi, & lui ſe trouvant abandonné de la France, il fut contraint pour éviter d'être opprimé, d'envoyer ſes Enfans au Roi d'Eſpagne, & de s'accommoder à tout ce qu'il voulut.

Quant à ces autres belles reſolutions priſes pour ſuivre en tout & par tout les genereux deſſeins du feu Roi, d'envoyer une Armée à Julliers, & aſſembler en corps d'Armée & en un lieu toutes les Troupes qui ſe levoient en France en diverſes Provinces; le premier chef de ces propoſitions ne fut qu'une moquerie & ridicule jactance, d'autant que l'on fit dépuis tout le contraire, abandonnant à l'op-

l'oppreſſion tous les Etats & Princes Etrangers de faction Françoiſe, & n'étoit mis en avant ſinon par artifice, afin de diſpoſer tant plus aiſément l'Eſpagne à l'Union & à l'Alliance que l'on en deſiroit, (leſquels ayant reüſſi, n'ont pas été de petit prejudice à la France) voire un nommé du Maurier qui a été Secretaire du Duc de Sully, fut peu après envoyé en Hollande tout exprès, avec charge ſecrette & preciſe, de prendre bonne intelligence avec Bernaveld, & de l'aſſiſter de tout ſon pouvoir & de l'autorité de la France, & pratiques & menées que ce malheureux Traitre tramoit contre ſa Patrie en faveur du Roi d'Eſpagne, comme long-tems dépuis le Roi même à l'imitation de la Reine ſa Mere, envoya en Allemagne les ſieurs Comte d'Auvergne, de Bethune & de Preaux, ſous pretexte de concilier les Eſprits de l'Empereur & des Princes & des Villes, & ſe rendre amiables compoſiteurs de leurs differends; mais en effet pour favoriſer la Ligue, & butter à la ruine & deſtruction de la Proteſtante qui étoit toute de la faction Françoiſe.

Le ſecond chef de ſes reſolutions fut à la verité ſuivi d'un effet apparent : mais avec un commandement ſecret au principal

cipal Chef de l'Armée, d'empêcher plûtôt la prise de Julliers que de la faciliter; & ce suivant les plaintes & requisitions des Jesuites dont il fut grand bruit, ayant usé de reproches aux Capitaines, d'aller favoriser les Heretiques au prejudice des Catholiques. Mais ils trouverent le Siege si avancé, & les Armées assiegeantes si fortes, qu'elles rendoient l'aide & l'oposition de celle de France également inutiles.

Le troisiéme chef de ces propositions touchant l'assemblée des gens de guerre, fut encore plus ridicule. Car elle ne servit qu'à contenter la vanité d'un particulier, qui étoit lors en merveilleusement bonne intelligence avec Conchine, à saccager les Finances du Royaume, d'autant qu'il fallut achever de payer les frais des levées & des soldes qui échûrent pendant que les Trouppes furent sur pied jusques au licentiement, & à ruïner & détruire les peuples de la campagne, à cause des logemens ausquels ils commettoient mil insolences & rapines, tant l'impunité de toutes méchancetez & malefices devint en vogue dépuis la mort du feu Roi.

Quant à la proposition de ces nouveaux & si exacts Reglemens dont il avoit été fait tant de bruit & de parade, outre qu'elle

qu'elle avoit eu même but que les precedentes, elle fut renduë encore plus ridicule, d'autant qu'imprudemment à la vûë d'un chacun, les desordres, profusions, & confusions aux affaires & Finances, s'introduisoient à l'envi dans le regime d'icelles, celui étant le mieux venu entre les gens de faveur & ceux de leurs dépendances, qui apportoit plus d'inventions pour détruire le public, moyennant qu'il se pût tirer du profit pour eux ou les leurs.

Quant aux liberalitez, gratifications, augmentations de pensions, & payemens de vieilles dettes achetées à vil prix, tout cela étoit rendu si commun par la facilité & innocence (aucuns disoient ignorance) de celui qui exerçoit lors la charge des Finances (car aussi l'avoit-il prise à condition de n'avoir point d'autres volontez que celles de Conchine & de sa femme) qu'il sembloit que l'on travaillât à l'envi à qui détruiroit plûtôt les Tresors laissez par le feu Roi, celui qui les devoit garder criant sans cesse en jurant, litiere d'argent, la profusion duquel & toutes les gloires, ostentations, pompes & magnificences de la Regence ne serviront enfin qu'à la dissipation des Tresors & revenus du Roi, & à surcharger les peuples de tributs

nouveaux pour élever Conchine & sa Femme & leur sequelle ès plus hautes dignitez de l'Etat, à les enrichir excessivement, & à les autoriser pardessus tous les gens de qualité, vertu, service & merite. Et pour faire aneantir toutes les civilitez, familiaritez & courtoisies de tout tems pratiquées au Royaume, le Roi son Fils ni ses autres Enfans n'aparentoient ni ne baisoient plus en salüant qui que ce soit dans le Royaume, quoique l'on eût l'exemple de tous les Rois & Reines passez, de la Reine Mere Catherine, Reine Marguerite, Monsieur d'Alençon, & même du feu Roi, introduisant de plus en plus un tel mépris des Gentilshommes d'illustre extraction, & une si grande indifference entr'eux, & toutes sortes de gens de neant qui avoient accès à la faveur, qu'ils vivoient comme pairs & compagnons ensemble; & se voyant un tel luxe en toutes sortes de conditions de personnes, soit de noblesse, Soldats, Robbe-longue, Finance & Bourgeoisie tant hommes que femmes, qu'en leurs morgues, habits, suittes, équipages, meubles, tables & Maisons, ils étoient autant, voire plus superbes, braves & somptueux que les Princes & grands Seigneurs, ce qui a été cause de la ruïne de plu-

plusieurs familles, débauches de diverses personnes, & sur tout des femmes, lesquelles iront toûjours en augmentant, s'il n'y est fortement remedié.

Quant à ces deux desseins tant savoureux au goût des plus devots, pour diviser & détruire les Huguenots, & bien unir à elle les Espagnols, & les accroître de puissance, quelque soin & vigilance qu'elle ait eu, travail & diligence dont elle ait usé pour les faire réüssir; jusques à dire, qu'elle ne se soucioit pas de mourir, après qu'elle auroit fait par un double mariage, l'Alliance des Maisons de France & d'Aûtriche dont elle étoit, & uni d'un lien inseparable ces deux Couronnes, si n'en a-t'elle jamais reçû grand plaisir ni avantage en son particulier. Car encore que le premier fût par elle commencé quasi à souhait dès l'Assemblée de Saumur, & qu'il ait eu de telles suites & accroissemens par la même continuation des mêmes menées & pratiques, que les principales ruïnes & destructions de cette Faction Religionnaire, soient plûtôt procedées de leurs divisions & desordres, que de la vigueur des Armes qu'ils ont attaquées; si n'a-ce point été du tems de la manutention de sa suprême autorité pour s'en pouvoir attri-

buer la gloire. Mais après qu'elles l'eût entierement perduë, & qu'elle se fût vûë honteusement chassée de la Cour, & emprisonnée par les trois ennemis, à elle plus amers qu'à Luyne, & même en tems qu'elle eût bien desiré la conservation, l'assistance & le secours de ces Factieux de Huguenots pour la tirer de leurs pattes, & la remettre en liberté & autorité, sans la possession de laquelle du tout absoluë, son esprit ne sçauroit vivre en repos ni contente, comme elle fut secouruë de plusieurs d'iceux, lors de sa grande guerre contre le Roi son Fils, en laquelle si elle eût été bien servie & bien conseillée, sçû bien prendre son parti, & choisir une sûre retraite en tems & à propos, comme il lui étoit bien facile : c'est sans doute qu'il se formoit sous son nom, à cause de la haine que l'on portoit à ces trois Contadins ses ennemis, une si puissante faction, qu'elle eût subsisté tant que bon lui eût semblé, & fait obtenir toutes sortes de conditions avantageuses. Le Comte de Soissons & sa Mere, Ducs de Nemours, de Longueville, de Vendôme, du Maine, Comte de Saint Paul, de Montmorency, d'Espernon, de Rohan, de Rets, Grand Ecuyer, Maréchaux de Bois-Dauphin, de Saint

Gerai

Geran, de Lesdiguieres, Grand Prieur de France, & tant d'autres Seigneurs, Villes & Communautez, tant Catholiques que de la Religion, étant, à ce qu'elle disoit, de son intelligence, c'est une chose épouventable de voir, que faute d'ordre & de resolution, un si puissant Corps se soit si soudain reduit à neant. Tellement que de toutes ces pratiques & menées pour détruire les Huguenots, elle n'en a tiré autres fruits, que le regret de l'avoir desiré, & reconnu la belle humeur & le gentil naturel d'un des Principaux, que par divers bienfaits, elle avoit essayé de rendre son Serviteur affidé, & néanmoins avoit toûjours été l'un de ceux qui avoit le plus tâché à diminuer son autorité, voire l'instrument, le Promoteur & l'Instigateur de tous les mouvemens & soulevemens de plusieurs Princes & Seigneurs contre son Administration.

Or quant à l'autre grand & superlatif dessein, qui consistoit en l'union des Maisons & Couronnes de France & d'Aûtriche, il lui a été impossible de le faire jamais heureusement réüssir pour la France, quelque Alliance qui s'en soit ensuivie par un double Mariage; desquels la joye n'a pas été grande ni longue de tous côtez, ni elle pour cela reçû beaucoup de

contentement; de ſorte que de toutes ces hautes & magnifiques eſperances ſur ce ſujet, il ne s'en eſt tiré autre commodité ni avantage pour le Roi ſon Fils, pour elle & pour le Royaume, ſinon que l'exaltation de la Maiſon d'Aûtriche en a été facilitée, en lui donnant l'opportunité de s'aſſujettir en proprieté en Allemagne & en Italie, plus de Pays, Regions & Seigneuries, que n'en contient le Royaume de France; dequoi la Hongrie, Bohême, Moravie, Sileſie, Luratie, partie d'Aûtriche, Palatinat du Rhin, Franconie, Cléves, Julliers, Bergues, la Marck, Reveſtein, Ravenſperg, la Valtoline, les Griſons, Monaco, Final, Bombino & autres Seigneuries, enſemble la ſervitude, où elle a reduit quaſi tous les Princes & grandes Villes Proteſtantes de la Germanie, ſervent de plus que ſuffiſant témoignage, qu'ils étoient quaſi tous de la Faction Françoiſe: ce qui oblige ces deux Maiſons par interêt d'honneur & d'Etat, à être toûjours en oppoſition l'une à l'autre.

Et pour concluſion, touchant la haute reputation que cette Princeſſe s'eſt acquiſe par les heureux ſuccès de cette entrepriſe contre tant de Princes & Seigneurs qui s'étoient à diverſes repriſes ſoulevez

con

contre elle, & les humilitez, prisons & desolations où elle les reduit, tout cela s'est passé avec des depenses tant excessives, de si grandes profusions & surcharges sur les Peuples, & l'on a eu si peu d'égard en traittant avec eux, à tous autres égards & interêts, qu'à ceux là seuls qui pouvoient contenter Conchine & sa Femme, à leur faire acquerir des Amis & Partisans, à les gorger de biens & richesses, à les élever au sommet des plus hautes dignitez du Royaume, & à donner tout pouvoir & autorité au Mari dans les Armées, que les affaires du Roi n'en ont tiré nulle amelioration ni ordre plus avantageux, la France plus d'assûrance ni de tranquillité, les peuples plus de douceurs & de soulagement, ni les Finances plus de décharge de dépense. De sorte qu'enfin tant de mauvaises pratiques & menées de toutes parts, tant de destitutions de grands & graves Officiers, & de promotions de moindres en leurs places, tant de guerres lors suscitées, dont l'on se pouvoit bien passer, tant de mépris qui se rendoient tout publiquement à la Personne du Roi par Conchine, qui faisoit toutes choses quasi sans lui en parler, mais plus que tout cela encore, les desseins que l'on fit d'attenter à la vie de

Luyne grand Confident du Roi, firent enfin reſoudre l'un & l'autre à chaſſer la Reine de la Cour, l'envoyer en priſon à Blois, à faire aſſaſſiner Conchine, & trancher la tête à ſa Femme. Tout cela exécuté & ſuivi de tant de parades injurieuſes, hontes, opprobres & infamies pour eux & ceux de leur dépendances, qu'il y a ſuffiſamment dequoi par la flétriſſûre de tant de gloire attribuée à cette Princeſſe, pour ſervir de ſeconde preuve à mes propoſitions.

Or ſi les rapports, comparaiſons & applications des choſes particulieres, ſpeciales & ſubſtancielles, ſur les generales, univerſelles & ſuperficielles, des veritez aux apparences, des effets aux eſperances, des progrès aux commencemens, des projets aux évenemens, des ſuccès aux entrepriſes, des ſuites aux operations, & des aboutiſſemens aux exécutions ci-devant faits ſur les deux premiers exemples des trois que j'ai propoſez, ont apporté des admirations par leurs grandes diverſitez, voire quaſi contrarietez de concluſions, de reſſentimens & de conſequence; j'eſtime que ceux du troiſiéme exemple dont j'ai fait mention, qui conſiſte à naïvement repreſenter les tems qui ont coulé, les deſſeins qui ont couru, & les af-

faires

faires qui ont paſſé durant le Gouvernement de notre Roi, à commencer depuis le jour qu'il fit paroître ſon Autorité Royale, par effet, en l'éloignement de la Reine ſa Mere juſques à preſent, feront bien voir encore des choſes plus memorables : car ſoit que l'on conſidere ſa genereuſe reſolution au recouvrement de ſa liberté, les formes de ſon Gouvernement, de ſa conduite, ſa Perſonne Royale, ſes inclinations naturelles, ſes mœurs & ſes actions domeſtiques, ſoit que l'on examine en general ſes deſſeins, ſes intentions, les cauſes & fondemens d'icelles, ſes entrepriſes, leurs ſuccès & leurs ſuites & abboutiſſemens, elles ne produiront point ſeulement des admirations, mais des voix d'exultation, des chants de gloire & de triomphe, & des exclamations de merveilles, voire des cris d'étonnement, & de vrais miracles du Ciel, de nature & de forme.

Car en effet quant à ſa perſonne vrayment Royale, il eſt certain, & cela ſe peut il dire ſans être accuſé d'adulation, qu'il n'y eut quaſi jamais Prince ni Roi qui eût moins de vices & de defauts viſibles, ni plus de vertus apparentes, n'étant en aucune façon impie, blaſphemateur, injurieux, diſſolu en ſon vivre, joüeur,

prodigue, ni débauché après les femmes; mais tout au contraire grandement devotieux, modeſte & reſpectueux en paroles, ſobre, continent, bon ménager, diſcret, ſecret, patient, fin, aviſé, de facile comprehenſion, induſtrieux & adextre en toutes ſortes de ſciences, exercices, arts & métiers où il ſe veut appliquer, & ſur tout en ce qui concerne la guerre, dont il ſçait tous les ordres & polices neceſſaires aux plus ſimples Capitaines & ſoldats, ſon corps étant de belle taille, bonne mine, diſpôt, laborieux, vigilant, diligent, actif, courageux, reſolu, ferme & conſtant en ſes deliberations, & qui ne fait rien ſans conſeil: bref ſon exemple ſe peut dire une vraye école de Vertu.

Quant aux plus memorables de ſes actions publiques, (car qui les voudroit toutes repreſenter, ce ſeroit le ſujet d'une bien ample Hiſtoire que je laiſſe à ceux de cette profeſſion) la premiere d'icelles, que je traitterai ſuccinctement comme les ſuivantes, fut pour rétablir ſon autorité, qu'il voyoit de jour en jour, & de plus en plus opprimée, voire prête d'étre ſuffoquée, recouvrer ſa liberté, tellement aſſervie, qu'il n'oſoit quaſi faire paroître ſes volontez, ni decouvrir ſes pen-

penſées, & delivrer ſes peuples & pluſieurs perſonnes de toutes qualitez, des oppreſſions où les detenoit la violence, l'orgueil, l'audace & la rapacité d'un maraut d'Etranger, & ne témoigne pas moins de prudence, de ſecret, de ſilence, de reſolution & de generoſité qu'il a merité d'Eloges continuels à la gloire de ſon nom venerable, & de perpetuer ſa memoire: cette action ayant été accompagnée de l'approbation des Peuples par toutes ſortes d'acclamations & d'éjoüiſſances, & de reſſentiment de voix, crians, Vive le Roi, & en ſa ſuite par les hontes, opprobres, diffames & indignitez exercées ſur ſon corps mort, & d'execrations & maledictions élancées contre ſa perſonne, ſa vie, ſes deſſeins, ſes actions & ſa mémoire, dont pluſieurs d'icelles, contre l'intention du Roi, rejailliſſoient en contumelie de la Reine ſa Mere.

Et afin de témoigner que ce que l'on eût pû imputer à la haine, à l'interêt, impetuoſité, violence & animoſité de quelques particuliers, étoit d'équité, de droiture & d'une vraye Juſtice Souveraine & certaine, toutes les cauſes d'icelles étant bien examinées, épluchées & contrepeſées, la Femme fut renvoyée au Parle-

ment, qui en fit faire une punition exemplaire, pour enſeignement à la poſterité, des ſupplices meritez par tous les Mignons, Favoris, Conſeillers, Miniſtres & Confidens des Rois, leſquels, (mais ſur tout ceux de baſſe extraction) s'élevent quaſi en un moment aux plus eminentes & ſuprêmes dignitez, ſans aucuns merites & ſervices precedens ; & abuſant enſuite de leur faveur, credit, puiſſance & autorité, ſe jettent dans des luxes & dépenſes ſuperfluës, accumulent biens ſur biens, & richeſſes ſur richeſſes, & font ſurcharger les Peuples de Tailles & d'impôts, pour en profiter & fournir à leur orguëil, pompes & bombances, dans les Maiſons deſquels on n'oit retentir que feſtins, joye, abondance & profuſion, pendant que les peuples gemiſſent & crient de toutes parts, peſte, guerre, famine, mortalité, ruïnes, deſolations, ſaccagemens, miſeres & calamitez.

Or ce grand & genereux Monarque, non content d'avoir comme un autre Alcide ou Theſée, exterminé les Monſtres & Tirans, en continuant les admirables procedures d'un legitime, juſte & bienheureux Gouvernement, & témoigner ſa prudence & ſinguliere prevoyance, il fit auſſi-tôt poſer les Armes de toutes parts,

qui

qui détruisoient ses Peuples, & s'employoient sous son nom & autorité; mais sans son intention & volonté, contre plusieurs Princes, Seigneurs & Ville du Royaume qui avoient déplû à la Reine Mere & à Conchine, lesquels en même tems il convia de le venir trouver avec assûrance de bonne reception, & d'une reconnoissance que leurs oppositions à l'apparence de ses Armes avoient été pleines d'innocence, puisqu'ils avoient été attaquez contre son desir.

Sa Majesté envoya aussi mandemens de tous côtez, pour faire acheminer près d'elle tous les Officiers, Ministres & Conseillers d'Etat qui en avoient été éloignez par les violences des tems passez, & les rétablit en leurs Charges & dignitez, & par leurs conseils fit faire une Assemblée de Notables à Rouën, publiant de vouloir se gouverner par leurs bons avis & conseils, qu'il n'avoit nul plus grand desir que de pouvoir soulager son Peuple, le garentir de toute oppression & former de si bons ordres & reglemens, que la France en tirât son établissement assûré, & fût remise au lustre & splendeur que le Roi son Pere l'avoit laissée; & pour preuve de son equanimité, prit le Tître de Louïs le Juste, & pour modéle de

de ſa vie, celle de Saint Louïs.

Or qui voudroit entrer dans un recit particulier de tous les deſſeins, entrepriſes, executions & actions, & autres procedures ſubſequentes de ce Grand Roi, qui peuvent denoter & faire remarquer ſes inſignes vertus, comme j'ai fait ſur les precedentes, ce ſeroit entreprendre des Narrations ſans fin. Auſſi que ma voix n'eſt pas aſſez forte, ni ma plume aſſez diſerte pour rien ajoûter aux éclatans Eloges & brillantes loüanges publiques & privées, qu'ont obtenues comme bien meritées, les proportionnelles applications de ſes diverſes vertus, voire de celles qui ſemblent contrariantes en uſant tant induſtrieuſement, & ſi differemment d'icelles, ſelon les occaſions, qu'ils formoient des conſonantes à la droiture; faiſant par ce moyen ſuffiſamment paroître, que toutes vertus lui ſont habituelles, & partant les ſçait opportunément approprier, afin de les faire quadrer à l'arbitre, tant de la raiſon que de ſa volonté, leſquelles n'ont jamais qu'un même branle & mouvement pour en tirer nouvelle matiere de gloire & d'honneur; ainſi qu'il ſe verra par le recit des choſes ſuivantes.

Car combien que les Regnes & Gou-

ver-

vernemens doux, benins, paiſibles & tranquilles, ayent toûjours été plus priſez & trouvez plus plaiſans & agreables aux Peuples, & ſur tout à ceux de la Campagne, que les Marteaux tumultueux, turbulents & tempeſtueux, telles qu'ont été les annèes de la Regence de la Reine Mere, & encore plus celle du Regne de notre Roi dépuis qu'il eut pris en main les rênes du Gouvernement de l'Etat, ne s'en étant paſſé une ſeule qui n'ait eu, ou n'ait pris un apparemment juſte ſujet de preparer ou d'employer ſes Armes & d'entrer dans les immenſes dépenſes de guerre. Et neanmoins il eſt certain que de ces mauvaiſes diſpoſitions, calamiteuſes influences & malignes conſtellations; Sa Majeſté a tiré ample ſujet & matiere d'exercer la diverſiié de ſes vertus tant de ſeverité, que d'indulgence & s'eſt aquis cette gloire, cet honneur, & cette haute renommée que l'Univers publie.

Et de fait, ce n'a pas été un acte & témoignage de Prudence & Sapience exquiſe, que la tant diverſe, & neanmoins convenable diſpenſation de vertus quaſi oppoſées, dont le Roi uſa ſur l'occaſion des deux premiers mouvemens civils d'une

d'une même nature, ausquels il lui fut besoin de pourvoir quasi dès l'entrée de son administration actuelle, lesquels selon qu'il est à conjecturer, lui apporterent bien au commencement quelque espece d'ennui & de deplaisir, tant à cause du bon sang qui ne peut mentir en un bon naturel tel que le sien, que du pretexte que la medisance & l'envie en pourroient prendre, pour blâmer ses inclinations, & diminuer la gloire bien meritée de ses actions & gestes heroïques, étant question en apparence des interêts & du contentement d'une personne de si grande Eminence, qui lui étoit si proche & si chere, & qui lui touchoit si tendrement le cœur,

Le premier desquels mouvemens eut son origine du dessein que fit la Reine Mere du Roi, de se sauver du Château de Blois, où elle s'estimoit prisonniere ; ce qu'elle fit (contre la bienseance requise à la qualité Royale, & à celle d'une bonne Mere envers un bon Fils) une nuit avec grande incommodité, & non sans danger. Sur laquelle occasion le Roi, à cause de la nouveauté d'un fait non commun, & qu'il y croyoit plus d'innocence & de simplicité que de malice & mauvais dessein, il usa envers elle de procedures toutes pleines de prudence, d'équanimité,

de

de deference, respect & veneration; voire même encore pour l'amour d'elle & à sa priere, de clemence, indulgence & misericorde à l'endroit d'un particulier, qu'il pouvoit en un moment ruïner; & ce avec raison, ayant eu l'audace & la temerité de lui donner ce conseil mal digeré, de la faire exposer à un peril, de l'enlever de nuit au prejudice de ce qu'il sçavoit bien être de l'intention de son Roi & bienfaiteur, de la conduire & retirer dans une Place dont la garde lui avoit été commise, & de laquelle son honneur, sa foi, & la loyauté d'un bon sujet l'obligeoient à ne commettre aucune action qui pût deplaire à son Prince, qui la lui avoit confiée à cette condition, lequel par une moderation merveilleuse, dompta ensorte toutes ses passions, qu'il se resolut d'oublier tout le passé, voire même de traitter avec l'un & l'autre comme avec ses égaux par Deputez qualifiez, & une aussi grande douceur & mansuetude, que s'ils ne se fussent jamais departis de leur devoir.

Quant au second de ses mouvemens, une telle recidive avec de plus grandes pratiques & liaisons qu'auparavant, changeant au Roi l'opinion qu'il avoit prise

ſe par les premiers, d'une pure innocence ou ſimple deſir à la liberté, & lui faiſant craindre, qu'en cette occaſion le retardement des remedes neceſſaires augmentât les difficultez & les dangers, il ſe reſolut de changer auſſi ſes procedures, & d'en ſuivre de toutes contraires. Car au lieu de tirer les affaires en longueur, & les reduire à negociation comme la premiere fois, les conſiderations & prevoyances du Roi, pour empêcher de tomber en rebellion abſoluë, les perſonnes & les Villes qui n'en avoient encore que le branle, ſes prompts & furieux attaquemens des Places déjà declarées, ſes courageuſes reſolutions pour ne rien dilayer ni retarder, ſes diligences extrêmes pour faire acheminer ſes Armées & ſa Perſonne ſur les lieux auſquels ſe devoient faire les deciſions Martiales de toutes ces diſſentions domeſtiques, & les efforts à quoi ſa preſence fit porter ſes Capitaines & ſes ſoldats contre ceux qui leur étoient oppoſez, étoufferent quaſi à ſa naiſſance l'une des plus puiſſantes factions civiles, ſans aucun mélange d'Etrangers, qui ſe fut quaſi jamais vûë en France, ſi le loiſir lui eût été donné de pouvoir prendre ſes racines & ſon accroiſſement, par la conjonction de tous ceux qui ont été cidevant

devant nommez en la Section cinquantiéme, lesquels prenoient pour pretextes de leurs Armes, (comme c'est l'ordinaire de tels soûlevemens) celui du bien public, le besoin que l'Etat avoit d'être reformé en son Chef, en ses Membres, en son tout & en ses Parties; le rétablissement des affaires en un meilleur ordre, un bon reglement aux Finances, & un changement de Conseil, Conseillers, Ministres & Confidens du Roi, ainsi que le designoit un Manifeste, qui courut lors sous le nom de la Reine Mere, lequel tendoit tout manifestement à mettre le Roi en tutelle, l'autorité Royale en sequestre, & à la mettre ès mains de Personnes qui eussent peut-être pis fait, que ceux qui servoient de pretextes à leurs plaintes.

Or est-ce une chose étrange, & digne d'être notée, que la Reine Mere & ses Sectateurs ne disoient rien contre le Roi, les Luynes & leur sequelle, que Monsieur le Prince & les siens n'eussent dit contre la Reine Mere, Conchine & sa Femme, & ceux de leur dependance. Et se peut compter entre les merveilles de notre tems, & une des marques plus expresses de l'assistance de Dieu, & du bonheur de notre Roi, de voir que tant de grosses nuées remplies de mauvaises humeurs, & encore

core pires volontez épanduës de toutes parts, & prêtes à crever en une orageuse tempête d'Etat, se soient si soudainement & tant absolument dissipées, dispersées, & reduites à neant, quasi par le seul vent de la bouche de leur souverain Prince, lequel soufflant sur eux en son ire, & en son indignation, leur fit perdre sens, courage, jugement & resolution.

Tous lesquels tant heureux succès, contre toute esperance & apparence, lui ayant donné droit de dire comme Cesar après sa victoire contre Pharnasses, *Je suis venu, j'ai vû, j'ai vaincu*, lui persuaderent, & non sans grande raison, que surprenant à l'improviste tous les autres factieux, lesquels s'opposoient à ses volontez, & les attaquant avec diligence, resolution & impetuosité, il lui reüssiroit de même. Il se resolut d'employer ses puissantes Armes, qui lui demeuroient lors inutiles, contre la faction des Huguenots, ci-devant tant formidable aux Rois & à la Royauté, que l'on l'estimoit comme insuperable, comme elle l'étoit, s'ils ne se fussent point entre-trahis; & pour premier coup d'essai pour tenter quel il y feroit, de commencer par une entreprise pleine d'une grande apparence de Justice, qui fut de retablir les Ecclesiastiques de

Bearn dans les biens que de long-tems les Huguenots leur avoient uſurpez. Ce qui ayant ſuccedé auſſi heureuſement, que lespraqueries & drolleries poltronneques des Ponts de Cé, d'Angers; les conſequences en furent telles, que Saumur & ſon gendarme d'Ecritoire, & en ſuitte toutes les Places que les Huguenots tenoient en Anjou, Poitou, Berry, Onix, Xaintonge & Guyenne, & leurs Gouverneurs les uns d'une façon, les autres de l'autre, reſervé la Rochelle & Montauban, ajoûterent tant de palmes & de lauriers aux conquêtes, triomphes & & trophées de ce grand Roi, que l'on n'oyoit dans ſa Cour & dans ſes Armées autres cris que de merveilles, miracles & victoires, ceux-là mêmes qui les avoient obtenuës ne pouvant aſſez s'étonner de la facilité qu'ils avoient rencontrée, & des heurs & felicitez de ce Prince, leſquelles ont toûjours été en augmentant de tems en tems, & d'année en année; juſques à preſent qu'elles ſemblent être parvenuës à leur comble, par la Paix qu'il a établie dedans & dehors le Royaume, & par le moyen d'icelle contraint tous les reproches & les plus puiſſans de France, qui avoient des deſſeins contraires aux ſiens, ou qui lui déplaiſoient, de s'en bannir

bannir eux-mêmes, ni oser y remettre le pied qu'à sa discretion, sans que pour cela il y ait apparence d'aucun soulevement au dedans, ni de mouvement procedant au dehors, tant il est autorisé & redouté d'Amis & d'ennemis.

Les particularitez de toutes lesquelles choses, quelques admirables qu'elles puissent être, je laisserai aux Historiens, d'autant qu'elles sont suffisantes d'en former une fort ample Histoire, ce qui outrepasse mon dessein; & dirai seulement en gros, que les exploits des Isles de Rié, les prises & reductions de Royan, Saint Anthonin, Limel, Aimarques, Montpellier, & autres Places du Languedoc, le siege & prise de la Rochelle, les secours & faits d'Armes de l'Isle de Rié, où se virent les miracles des miracles contre les Etrangers, & la plus bruyante & audacieuse force d'Angleterre, laquelle en quittant lors toutes ses gloires anciennes, s'est couverte de honte & d'infamie pour jamais par ses improvidences & lâchetez sans exemple; les assistances données au Duc de Mantouë; les deux secours & ravitaillemens de Casal, à vive force & main armée contre toutes les puissances de l'Empire, d'Allemagne & d'Espagne; les prises de Syse, Pignerol Vil-

Villane, Rivolles, Carignan & autres places de Piemont ; & les braves faits d'armes lors exploitez par les genereux François ſur les bravaches Eſpagnols ; la conquête entiere de toute la Savoye, reſervé une ſeule Place ; les diligens retours dans le Royaume ; les furieux attaquemens de Privas, & autres exploits belliqueux en ſuite de ſa priſe & ſaccagement à vive force, leſquels firent rendre les derniers abois à la faction Huguenotte, & reſoudre une telle quantité de Villes grandes & grandement fortifiées, à porter leurs clefs au Roi & ſouffrir les demolitions de toutes leurs fortifications, qu'il n'eſt fait mention dans aucune Hiſtoire d'un cours de fortune ſi proſpere, tellement que tout ce qu'ont jamais fait de plus ſignalé les Rois Meroüée, Clovis, Clotaire, Charlemagne & Philippe Auguſte, ne ſe pouvant égaler aux geſtes de notre Roi Loüis le Juſte, toutes les gloires, honneurs & loüanges qu'ont obtenuës & meritées ces cinq grands Monarques, ne lui ſçauroient être déniées.

Or les oreilles & les yeux tant corporels que ſpirituels (car tels pour le regard des ames doivent être eſtimées l'intelligence & le jugement, étant les plus belles, les plus nobles & les deux plus

ex-

excellentes parties des deux natures qui composent le total de l'homme, & encore celles dont les facultez se rendent plus Illustres & admirables; & desquelles les operations se font avec le plus de gentillesses, diligences & facilitez. Il sembleroit que les hommes ne se devroient jamais lasser ni ennuyer de prononcer, oüir, voir, entendre & connoître choses nouvelles, excellentes & rares, sur tout lorsqu'elles peuvent exciter à la vertu, ou donner des enseignemens utiles au public, aux particuliers & à eux-mêmes. Et toutefois, quoique ce qui me reste à representer des grandes merveilles de notre brave & bien fortuné Roi, soit de cette nature, voire beaucoup plus exquises & remarquables que nulles de celles qui les ont precedées, neanmoins lorsque j'ai pensé entrer aux applications particulieres, specifications d'effets, rapports & comparaisons des executions aux entreprises, des effets aux esperances, des conclusions aux propositions, des suites aux succès, & des aboutissemens aux projets selon l'excellence de leur merite, j'en ai reconnu le champ si fertile, le sujet si ample, les matieres si plantureuses, & les exploits si admirables & de près entresuivis, qu'ils m'ont

m'ont fait apprehender d'être trop long, si je les specifiois l'une après l'autre en détail & par le menu, voire de manquer de paroles assez relevées pour les bien exprimer selon la dignité de la matiere & du sujet, & partant me contenterai-je de dire en gros & en general sans crainte d'être accusé de flatterie, que la Prudence & la Valeur de notre Roi l'ont fait meritoirement triompher pendant le cours de son Regne, premierement pour ce qui est du dedans du Royaume, non seulement de plusieurs puissantes & turbulentes factions qui se vouloient former au ravallement de son authorité, mais aussi de cette tant ancienne & enracinée pour la Religion qu'elle étoit estimée insuperable, à la ruïne & destruction de laquelle tous les Rois ses devanciers depuis l'établissement d'icelle (reservé le Roi son Pere, pour la crainte d'être accusé d'ingratitude, s'il eût poursuivi le même dessein) avoient incessamment aspiré & fort travaillé, tantôt par armes découvertes, tantôt par fraudes & embûches secretes, tantôt par flatteries & blandices, & tantôt par rigueurs, cruautez, feux, flammes, gibets, glaives & massacres, sans y être jamais pû parvenir. Secondement pour le dehors du Royaume, n'a-

t'il pas eu moindre ſujet de triompher de la ſuperbe audace des glorieux Anglois, de leurs Flottes Navales, & des folets deſſeins de leur imprudent Roi, de l'eſprit inquieté & cauteleux projets d'un Duc tout Martial, de ſes vaillans Enfans & de leur ſoldateſque, de la fiere arrogance des Eſpagnols bravaches, de leurs grandes armades, du matois Spinola, de toute ſa milice, ſa diſcipline exacte & ſes vaines jactances, & des germains encore aux armes indomptables. Tellement que les tant excellens dons de nature, ſoit du corps, ſoit de l'eſprit, que j'ai ci-devant dit avoir été par le Ciel élargis à notre Grand Roi, & les favorables aſſiſtances de Dieu qu'il a reſſenties en ſes Militaires entrepriſes, lui peuvent faire attribuer tous les heurs & felicitez, vertus morales, douces converſations civiles, beaux ordres Politiques, équitables adminiſtrations de Juſtice, prudence d'Etat, diligences admirables, tant l'honneur des combats & la gloire des armes deſquelles les plus Grands Rois & braves Capitaines des Siecles paſſez ayent été celebrez, & en conſequence de tant de graces dont lui, la France & les François devront jouïr ci-après, à cauſe de la glorieuſe Paix qu'il a faite, & de tous les plaiſirs,

plaiſirs, honneurs, joyes, contentemens & ſoulagemens que les Rois, Royaumes & Peuples ſçauroient ſouhaitter.

Comme de fait, chacun voyant maintenant le parti des Huguenots abbatu, & les factions des Religionnaires éteintes par la priſe de la Rochelle, & demolitions des fortifications de toutes leurs autres Villes, les plus puiſſans Potentats de la Chrétienté reduits à raiſon par la force des armes, & contraints d'accepter une Paix telle qu'il a plû au Roi, la Reine ſa Mere, en une apparemment bonne intelligence avec lui & ſes confidens Miniſtres, Monſieur ſon Frere en même poſture, étant tout nouveau revenu ſans grand avantage de ſes eſcapades en Lorraine, Monſieur le Prince & Comte de Soiſſons dans les ſoupleſſes & ſouſmiſſions agreables ſans exemple. Tous les autres Princes, Seigneurs & grandes Villes du Royaume deſireux du repos, & les Peuples abbatus de miſeres, les mieux ſenſez & plus judicieux contentent leurs eſprits de perſuaſions qu'ils croyent ſolidement fondées; que toutes cauſes & ſemences de guerres étrangeres, & combuſtions civiles étant éteintes & arrachées pour longues années, & qu'en conſequence d'une tranquillité ſi bien établie,

les Princes, Seigneurs, Villes & Peuples du Royaume d'une part, se rangeront volontairement à une entiere soumission & obéïssance à toutes les intentions & volontez de leur bon & sage Prince, doux, équitable & amiable. Et que Sa Majesté aussi de son côté (en imitant ce grand Dieu, duquel il est l'image) prendra plaisir à se faire plûtôt aimer & reverer par sa clemence & benignité, qu'à se faire apprehender & redouter par sa rigueur & severité en reconciliant le monde de ses Sujets & serviteurs à soi, en ne leur imputant point leurs fautes & offenses, mais usant de prudence & misericorde, rendre raison, justice & beneficence proportionnelle aux qualitez, conditions, capacitez, merites & services d'un chacun, sans acception, ni recommendation de personne, ni diversité de Religion.

Il sembleroit que pour imiter ces grands Hommes de l'antiquité qui ont representé la vie des hommes Illustres, je devrois terminer ces discours par les rapports, comparaisons & ressemblances qui se peuvent remarquer entre les personnes, mœurs, honneurs, & fortunes de notre Roi Loüis le Juste toûjours victorieux & triomphant, & le defunt Roi son Pere Henri

Henri le Grand, & ſemblablement des principaux Miniſtres de l'un & de l'autre. Mais d'autant que les derniers ayant terminé leurs jours, ou étant ſans emploi, ils ont mis fin à leurs operations; & que le Roi Loüis le Juſte & ſes Miniſtres peuvent encore journellement ajoüter à leurs actions pluſieurs faits & geſtes qui meriteront de n'être pas oubliez, je laiſſerai leurs Eloges à ceux qui les ſurvivront: & me contentant de ce que j'en ai dit juſques à ce jourd'hui vingtiéme de Decembre mil ſix cent vingt-cinq, je conclurrai mes diſcours par la repreſentation des inclinations, mœurs, honneurs, actions & fortunes de ce Grand Roi deffunt & de ſes Miniſtres plus confidens; & commençant par ce qui regarde la perſonne de ce ſage Prince tant regretté de tous bons François, je dirai ſeulement ſans craindre d'être accuſé de flatterie, qu'il étoit de belle ſtature & bien proportionné, ayant les lineamens de viſage bien compaſſez, le teint floriſſant, témoignant une bonne habitude & parfaite ſanté, étant alaigre, diſpoſé, fort, robuſte, laborieux, qui veilloit & dormoit quant & autant qu'il vouloit, s'adonnoit à toutes ſortes d'exercices & paſſe-tems honêtes, tant pour la Cour

que pour la guerre, esquels il se montroit des plus adextres, étoit d'humeur fort gaye & recreative, de douce, agreable & familiere conversation avec un chacun, & fort civil entre les Dames. Avoit l'Esprit vif, prompt, actif, & de facile intelligence & comprehension; étant pitoyable, benin, clement, misericordieux; & si fidele, loyal & religieux observateur de sa parole & de ses promesses, qu'il eût mieux aimé manquer à sa vie qu'à sa foi: sa prudence & sa prevoyance étoient singulieres aux affaires d'importance, & sur tout en celles de la guerre, en quoi il se pouvoit dire exceller pardessus tous les Capitaines de son Siecle, ayant été élevé dès son enfance dans les armes, & parmi les soldats & les armes, aux demélemens desquels faisant l'Office de vaillant soldat & avisé Capitaine, il a rencontré diversité de fortunes, tantôt bonnes, tantôt mauvaises, souvent accompagnées de perils de sa propre vie, ausquelles sa magnanimité & sa valeur se sont renduës fort illustres. Il étoit Prince d'ordre & plein de compassion envers les affligez, & sur tout les peuples de la campagne, qu'il disoit en devis ordinaires, aimer comme ses Enfans, & desirer de tout son cœur

leur

leur ſoulagement. Il écoutoit patiemment leurs plaintes, & y pourvoyoit auſſi-tôt s'il étoit en ſa puiſſance.

Il parvint au tître de la Couronne de Navarre par la mort inopinée de ſa Mere, non ſans ſoupçon de malefices de la part de ceux; qui peu de jours après maſſacrerent ſes Amis & ſerviteurs, & l'arrêterent priſonnier près de quatre ans continuels au bout deſquels étant échappé, il prepara bien de l'exercice à ceux qui l'avoient ainſi mal traitté.

Ce ſeroit un diſcours ſans fin, qui voudroit raconter tous ſes Travaux, peines & anxietez, & les habiletez, dexteritez, gentilleſſes & ingenieuſes pratiques dont il ſe ſervit pour ſe concilier l'amitié de la Nobleſſe, des Villes & des Peuples, deſquels il embraſſa le parti; & ſon induſtrie, tant pour s'en faire élire le ſeul Chef, que pour les porter abſolument à la deffenſe de ſa Perſonne, & de ſa qualité de preſomptif heritier de la Couronne, contre tant de grands & puiſſans Rois & Princes, qui vouloient détruire l'une & le faire departir de l'autre, entre leſquels étoient conſiderables le Pape, l'Empereur, le Roi de France, même le Roi d'Eſpagne, les Archiducs, les Ducs de Savoye & Lorraine, tous les Eccle-

fiastiques de la Chrétienté, & la plûpart des Princes, grandes Villes, Communautez & Peuples du Royaume de France, à tous lesquels il resista vertueusement; mais non comme j'ai dit, sans plusieurs fâcheuses rencontres, ennuis, fatigues, travaux, perils, & une infinité decoups, donnez & reçûs, autant ou plus que nul autre ni Chef dont il soit fait mention. Tellement qu'après plusieurs hauts faits d'armes, & le cruel assassinat que ses propres ennemis firent faire de son devancier, il parvint au droit & au tître de la Couronne de France, dont il disputa près de neuf ans l'entiere possession, avec non moins de difficultez, hasards & peines qu'auparavant, laquelle ayant enfin prise avec le gré & l'applaudissement de tous, & trouvant le peuple comme accablé de ruïnes, miseres & necessitez, & d'un faix insupportable de Tailles, impôts & tributs, & la Couronne engagée de plus de deux cent millions, son principal exercice fut un soint continuel qu'il apporta pour soulager son Peuple, acquitter les dettes du Royaume, & rétablir un bon ordre en toutes sortes d'affaires, à quoi par son industrie, bon ménage & perseverance il travailla tant heureusement, qu'à sa mort il avoit ren-

du

du son Peuple content, opulent & à son aise, la France dégagée, ses coffres remplis de Tresors; racheté pour soixante dix millions de Domaine, rentes & charges, mis en reserve, des avis & des expediens pour recouvrer soixante millions sans la foule de son Peuple, si bien ménagé ses revenus, que dans trois ans il vouloit & eût pû remettre toutes les Tailles à ses Sujets: avoit fait des Alliances avec la plûpart des Potentats de la Chrétienté, & preparé des Tresors, des armes, des munitions & des forces suffisantes pour chasser la Maison d'Aûtriche des Païs-Bas, Italie & Allemagne, & transferer la dignité Imperiale en d'autres Maisons.

Quant aux sciences & gentils exercices, il sçavoit assez bien l'Histoire des hommes Illustres, celle de France & de quelques autres Etats; entendoit aucunement le Latin, assez bien l'Espagnol, l'Italien & les Mathematiques, pour ce qui regardoit la mecanique des fortifications, bâtimens & ordre de milice; au tems de sa vigueur, étoit bon homme de cheval, tiroit bien des armes; couroit dextrement la bague & en lice, voire même l'avons-nous vû en sa vieillesse faire tels exercices, étant contraint de porter

des lunettes, joüoit à la paume, danſoit, & entendoit bien toutes ſortes de chaſſes. Etoit fort reſpectueux envers ſes prochains, & civil à l'endroit des femmes, n'y ayant Prince ni Gentilhomme de quelque loin qui lui pût appartenir, qu'il n'apparentât, ni ſimple Damoiſelle lui faiſant la reverence, à laquelle il n'ôtât le chapeau, ni qu'il ne baiſât s'il ne ſalüoit les Dames qu'elles ſuivoient.

Quant à ſon Adminiſtration & forme de Gouvernement & de regir ſon Royaume & ſes Peuples, outre les ordres par lui donnez pour faire toutes les merveilles ci-devant dites, après avoir éprouvé diverſes ſortes de Miniſtres, Officiers & confidens, il en avoit enfin choiſi trois Principaux, leſquels il avoit ſi bien dreſſez à ſuivre ſes bonnes intentions, que nul n'avoit occaſion de ſe plaindre de leur inſuffiſance ou nonchalance, orgueïl, avarice, difficulté d'accès, refus d'audience, expeditions iniques, manque de foi & de parole, luxe ni ſuperfluitez en aucune ſorte de dépenſes : leur forme de conduite & d'adminiſtration d'affaires d'Etat étant telle, que ſans faillir s'il n'y avoit cauſe de divertiſſement fort importante, il ſe tenoit Conſeil d'Etat & de de Finance trois jours de la ſemaine,

tant

tant le matin que l'après-dînée, ausquels tous les Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne & Gentils-hommes qualifiez, honorez de Brevets du Roi, avoient libres entrées, sceances & voix deliberatives, toutes sortes de personnes & les plus pauvres toûjours les premiers, étant bien assûrez que leurs requêtes seroient en bref réponduës, & ce qui leur avoit été promis, sincerement & promptement executé. Les autres trois jours de la semaine, l'on tenoit Conseil des Parties auquel le même ordre y étoit observé ; s'y faisant peu de retentions de causes & quantité de renvois aux Juges ordinaires.

Tous les Etats, gages, dons, pensions & gratifications du Roi, ensemble les soldes des gens de guerre, lesquels aussi n'eussent osé fouler leurs hôtes sans payer, étoient autant assûrez que les revenus des Domaines & rentes des particuliers.

Celui des trois Ministres & confidens que l'on estimoit de plus illustre extraction, le plus dans la confidence du Roi & qui avoit le plus d'employ à cause de la diversité des Charges qu'il exerçoit, étant grand Maître de l'Artillerie de France, Superintendant des Finances, Fortifications & Bâtimens du Roi, Gouver-

neur de Poitou, Capitaine de deux cens hommes d'armes, Grand Voyer de France. Il étoit ſouvent appellé aux intrigues domeſtiques de Cour & de Cabinet pour les terminer, & toûjours à tous preparatifs, reſolutions & faciendes militaires; & nonobſtant toutes ces grandes occupations, ſi ne laiſſoit-il pas (car auſſi en avoit-il commandement exprès du Roi) de ſe rendre aſſidu dans ſa grande Salle tous les jours au ſortir du dîner; & là donner audience à toutes ſortes de perſonnes juſques à ce qu'il n'y en eût plus aucun qui voulût parler à lui, voire même ſouvent il envoyoit voir par les Cours & jardins s'il n'y avoit plus perſonne qui voulût parler d'affaires, & ſe tenoient tous très-certains d'être expediez à l'heure même ſi la choſe dépendoit de lui, ou dans la ſemaine ſi du Roi ou du Conſeil: tous ces trois Miniſtres d'Etat ſe montrant ainſi honnêtes & de facile accès par la prudence du Roi qui leur ordonnoit, & recevoit benignement toutes les plaintes qui lui étoient faites contre cet ordre, & y pourvoyoit ſoudain pour raiſon & droiture & fortes reprimandes envers ceux qui les meritoient, n'y en ayant pas un des trois en quelque confidence qu'il pût-être, qui eût le pouvoir

de rendre de mauvais offices à nul particulier, ni qui eût assez de credit pour faire destituer ou mal traitter le moindre Officier domestique ni autre. Car combien que ce grand & sage Roi eût apparemment remis l'entiere connoissance & direction de ses affaires d'Etat à ces trois Ministres, si est-ce que pour éviter toutes envies, plaintes & mécontentemens, il n'en discouroit jamais néanmoins avec eux seuls, sinon étant au lit, ou se promenant, ou étant allé à leur logis, & nullement avec eux en forme de Conseil sans y appeller les Princes & autres Seigneurs & personnes d'Eminente qualité; voire même d'en dire quelque chose à part à ceux qui ne s'y étoient pas trouvez, ou qu'il estimoit les mieux sensez. Bref, ce grand Prince après tant de perils passez, & de desastres & traverses surmontées, se fût pû dire heureux & loüable en toutes choses, s'il eût pû passer quinze jours sans riottes domestiques, des causes desquelles je m'abstiendrai de parler, laissant à ceux qui ont plus de connoissance des motifs d'icelles, que je n'ai pas, d'en discourir selon qu'ils le jugeront plus à propos.

Encore que ces discours soient déjà beaucoup plus longs que je n'avois projetté,

jetté, si m'a-t'il semblé que ceux qui les liront, n'auront point desagreable que je les amplifie d'une des maximes d'Etat & de guerre presentées au Roi par un de ses Confidens, laquelle dit ainsi.

Quelques éclatans & apparemment specieux desseins que forment tous Potentats pour dépoüiller autrui de ses possessions, voire quelques efficacieuses qu'en deviennent les poursuites, si se trouveront ils toûjours neanmoins à la fin plûtôt suivis de blâmes que de loüanges, de haine que d'amour, de maledictions que de benedictions, & d'ennuis & de repentirs que de joyes & de contentemens; si pour parvenir à telles conquêtes, ils ont été contraints de vendre & aliener leurs propres revenus, dépeupler leurs Provinces, aneantir en icelles le trafic & labourage, laisser saccager & piller ses Sujets, & tellement surcharger ses peuples de tributs & d'impôts, qu'ils soient reduits à misere, pauvreté & mendicité.

Plusieurs Lettres ayant été trouvées entre les mains de quatre Secretaires de Monsieur de Sully, nous les avons ici inserées, icelles étant de l'année *1609.* & *1610.*

Lettres

Lettres du Roi à Monsieur de Sully.

MOn Ami, j'ai ci-devant accordé au sieur de Montigni la somme de douze mil livres, à prendre sur les deniers de l'augmentation de la Ferme des Aydes, & à Descures six mil livres sur la même nature, dequoi ils ont toutes les dépêches necessaires. Et pour ce que je desire qu'ils joüissent de la gratification que je leur ai faite, je vous fais ce mot pour vous dire que vous leur fassiez donner l'Ordonnance necessaire pour cet effet. Adieu, mon Ami, ce septiéme Janvier à Paris.

Signé, HENRY.

MOn Ami, c'est en faveur du President Tamboneau & des services que j'ai reçûs de lui, que je vous fais ce mot, pour vous dire que je desire qu'il soit payé de sa Pension du Conseil de l'année derniere, ce que vous ordonnerez au Tresorier de mon Epargne comme chose que je veux. Adieu, mon Ami, ce 16. Mars à Paris.

Signé, HENRY.

Mon

MOn Ami, c'eſt pour vous dire que vous faſſiez mettre entre les mains de Monſieur le Grand, la ſomme de deux mil quatre cent livres, pour être diſtribuée par lui à certains Penſionnaires de Bourgogne, ainſi qu'il a de coûtume de faire tous les ans, & employer ladite ſomme dans le premier Comptant que vous ferez expedier au Treſorier de mon Epargne. Adieu, mon Ami, ce 6. Avril à Paris.

Signé, HENRY.

MOn Ami, vous m'aviez dernierement donné mille piſtolles pour joüer, & je n'en pris que cinq cent. Mais pour ce que maintenant j'ai beſoin des autres cinq cent, non pour jouër, je vous fais ce mot par Beringuen, pour vous prier de m'envoyer par lui les autres cinq cent piſtolles, pour ce que j'en ai preſentement affaire. Je vous verrai tantôt & vous en dirai davantage. Adieu, mon Ami, ce 8. Avril à Paris.

Signé, HENRY.

Mon

MOn Ami, puiſque la Fête eſt paſſée, il faut reprendre le ſoin de nos affaires ; & particulierement faire ſçavoir plûtôt nos intentions au ſieur Jeannin, ſur la depêche que Preau a apportée. C'eſt pourquoi je deſire que vous me veniez trouver en ce lieu, à la reception de la preſente que je vous envoye, & ce Courier exprez, & que vous preniez votre chemin droit du lieu où il vous trouvera, ici, & ſans aller à Paris, où vous pourrez après aller ſelon que nous aviſerons quand vous ſerez ici. Je vous prie donc de me donner ce contentement, écrivant à Monſieur le Chancellier qu'il ſe tienne prêt pour faire le ſemblable. Au reſte je me porte très-bien de la purgation que j'ai priſe aujourd'hui, de laquelle mes Medecins ont reconnu que j'avois tout beſoin. Adieu, mon Ami, ce Lundi au ſoir 20. Avril à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

MOn Ami, le Sieur de Gaucourt m'ayant ſupplié de lui permettre de voir le Sieur de Villebouche qui eſt priſonnier à la Baſtille, pour parler avec lui de quelques affaires qu'ils ont enſemble,

ble, je vous fais ce mot pour vous dire, que je lui ai permis, & vous prier de n'en faire aucune difficulté, & de le commander au ſieur de Ruvigny, & cette-ci n'étant à autre fin, Dieu vous ait, mon Ami, en ſa garde, ce vingt-ſixiéme Avril à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

MOn Ami, j'ai permis à l'Abbé de Chery d'aller trouver le Comte d'Auvergne, pour lui parler de ſes affaires, pour une fois ſeulement, dequoi je vous ai bien voulu avertir par ce mot, lequel n'eſt à autre fin. Bon jour, mon Ami, ce 4. Mai à Paris.

Signé, HENRY.

MOn Ami, par ce mot vous ſçaurez que je ſerai demain à Paris, s'il plaît à Dieu, fort amandé de ma goutte. Mon Fils ne ſe porta jamais mieux. Que je vous trouve au Louvre : car j'ai bien appris des nouvelles, & à quoi il faut pourvoir promptement, & que vous faſſiez le voyage de Poitou : que Monſieur de Sillery ſe trouve avec vous, & lui montrez cette Lettre.

Mon

MOn Ami, je vous envoye par Mortier Choisy, qui vous rendra cette-ci, le Brevet que je lui ai fait expedier, par lequel je le quitte de ce qu'il me peut devoir du reste de sa Ferme, pour la somme de cinquante mille livres, & payant la moitié comptant, & l'autre dans six mois, sur l'assûrance qu'il m'a donnée, que vous êtes d'accord avec lui dudit terme. C'est pourquoi, si cela est, vous lui delivrerez, sinon vous le retiendrez. Adieu, mon Ami, ce 15. Mai à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

MOn Ami, le Comte d'Auvergne m'a fait supplier de lui permettre de voir le sieur de Chasteaumorant, pour lui parler de certaines affaires, & ce pour une fois seulement; ce que je lui ai permis: c'est pourquoi je vous fais ce mot pour vous en avertir, afin que vous permettiez audit sieur de Chasteaumorant de le voir pour une fois, & non plus. Adieu, mon Ami, ce 15. Mai à Fotainebleau.

Signé, HENRY.

MOn Ami, je vous fais ce mot, pour vous dire qu'ayant fait acheter de

Marcadé la quantité de onze cent ſeize perles pour le prix de quatre mille ſept cent quarante-trois livres, qui eſt à raiſon de quatre livres cinq ſols piece, leſquelles j'ai données à ma fille de Vendôme, vous ayez à les faire payer audit Marcadé, & employer ladite ſomme dans le premier Comptant que vous ferez au Treſorier de mon Epargne. Adieu, mon Ami, ce 3. Juillet, à Fontainebleau,

Signé, HENRY.

MOn Ami, je vous prie de faire delivrer à celui qui vous rendra celle-ci, la ſomme de trois mille livres, de laquelle j'ai fait don à la Demoiſelle des Eſſars, & cent écus à ce pauvre garçon Saubion qui l'a toûjours ſervie, & à qui elle ne donne rien, & vous employerez le tout au premier Comptant que vous ferez Adieu, mon Ami, ce 21. Septembre, à Ris.

Signé, HENRY.

Lettre de la Reine à Monſieur de Sully.

MOn Couſin, j'aurois un extrême déplaiſir que ma Sœur la Reine Marguerite eût occaſion de ſe plaindre de

de moi, & qu'à mon occasion l'on traversât ou empêchât ce qui est du bien de ses affaires. Elle m'a mandé que l'on prend pretexte de lui dénier ce qu'elle poursuit du supplément des Sergens, qui sont sur ses terres, sur ce que j'en ai obtenu un Brevet general auparavant qu'elle eût le sien. Mais vous sçavez qu'elle pretend que semblables supplémens lui doivent appartenir, quand bien elle n'en auroit point de Brevet : & sur ce sujet j'ai pensé vous devoir écrire, que je desire tant ce qui est de son contentement, qu'en cette affaire, ni en aucune autre, je ne veux point empêcher que l'on ne lui adjuge & conserve ce qui lui appartient. Ainsi je consens entant qu'à moi touche, qu'elle joüisse de l'effet du Brevet qu'elle a obtenu du Roi mondit Seigneur, sur le fait desdits supplémens, & vous prie de lui être favorable en la poursuite qu'elle en fait : car j'affectionne ce qui est de son bien & contentement à l'égal du mien propre. Priant Dieu, mon Cousin, qu'il vous tienne en sa sainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau, le *16*. jour de Septembre *1609*.

Signé, MARIE.

Et plus bas, PHELIPEAUX.

MOn Ami, je vous fais ce mot par le sieur de Beaumont, qui le vous rendra, pour vous dire que suivant le Commandement que je vous fis dernierement à Paris, vous ayez à faire payer la pension de cet homme qui est en Flandres: car il me peut plus servir que jamais, maintenant que delà on nous doit envoyer un nouvel Ambassadeur. Adieu, mon Ami, ce 3. Octobre à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

MOn Ami, j'ai sçû que vous avez vû les Articles que Marcel a proposez sur mes parties Casuelles, & que faites quelque difficulté à cause du Bail que vous avez fait à ceux qui les tiennent à present sur le dixiéme denier que les Officiers doivent bailler, & sur ce qu'il faut un Edit. Dequoi j'ai conferé avec le sieur President Jeannin; & par lui vous apprendrez ce qui est de ma volonté & intention. Dequoi je vous prie de le croire, & que vous me ferez en cela service fort agreable, comme chose que je desire. Adieu mon Ami, le troisiéme Octobre à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Mon.

MOn Ami, voyez la plainte qu'aucun des Officiers de ma Maiſon ont faite à mon Couſin le Comte de Soiſſons, du Treſorier Payot par la requê e que je vous envoye; c'eſt un larcin inexcuſable ſi elle eſt vraye, comme ils offrent de la maintenir & prouver, avec pluſieurs autres qu'ils diſent avoir été traittez de même par lui. Donnez ordre, je vous prie, que la reparation & Juſtice en ſoit faite, telle qu'elle ſerve d'exemple à ceux de ſa profeſſion, l'impupunité deſquels leur donne la hardieſſe de commettre tels traits, laquelle il faut reprimer. Adieu, mon Ami, ce 5. Octobre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

Lettre de la Reine à Monſieur de Sully.

MOn Couſin, le Roi Mon Seigneur m'a dit, qu'il vous avoit commandé de faire ſortir la Dame Conchine de vingt mille écus qu'il lui a donnez à prendre ſur cette affaire de rétabliſſement des qualitez de Preſidens aux Bureaux des Finances; elle y a tellement fait travailler, que ces deniers ſont maintenant prêts

prêts à recevoir. C'eſt pourquoi, je vous prie affectueuſement de faire en ſorte qu'elle ſoit payée deſdits vingt mille écus, ſans que cette affaire tire en plus grande langueur. Je tiendrai cette grace que vous lui ferez, à ſingulier plaiſir à mon endroit, & ai donné charge au ſieur de Bullion de vous voir, & de vous en ſolliciter de ma part, ſur lequel me remettant, je prie Dieu, mon Couſin, qu'il vous ait en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau, le *16.* jour d'Octobre *1609.*

Mon Couſin, vous ſçavez, combien j'ai à cœur l'affaire de la Conchine, faites qu'elle en ſoit payée bien-tôt, je vous en prie.

Signé, MARIE.

Et plus bas, PHELIPEAUX.

Lettre de Monſieur de Sully à Monſieur de Preaux.

MONSIEUR,

Vous verrez par les Lettres de Meſſieurs de Villeroy & Preſident Jeannin, & par celle du Roi-même, quelles ſont les

les volontez & intentions de Sa Majesté, touchant les affaires de mon Cousin le Prince d'Epinoy, & ne faut point que Messieurs les Archiducs, ni ma Cousine la Princesse de Ligne, estiment que ces poursuites cessent, jusques à ce qu'ils nous ayent fait raison, n'y ayant nulle apparence, étant ce que je suis auprès de mon Maître, qu'il me doive abandonner à l'oppression; & néanmoins je ne laisserai de me soumettre à tout raisonnable & amiable accord, afin d'établir & entretenir une bonne amitié entre personnes si proches que nous sommes tous; il a été proposé plusieurs expediens, dont le pire est celui de la Princesse de Ligne: car il n'y a nulle raison aux offres qu'elle a faites, d'autant que ne pouvant moins donner à sa fille, qu'elle a fait à l'autre qu'elle a mariée, ce seroit ne rien rendre au Prince d'Epinoy, ains faire ensorte que l'Article du Traitté de la Tréve mis exprès pour lui, & pour lequel l'on a tant contesté, demeurât infructueux, chose qui n'est pas raisonnable. Partant je vous prie d'insister & presser Messieurs les Archiducs, ou d'accomplir de bonne foi la Tréve, ou au moins contraindre la Princesse de Ligne, de bailler sa fille au Prince d'Epinoy avec vingt-cinq mille

livres de rente de ferme en fonds de terre, ſans aucunes charges que les ordinaires, ou bien lui reſtituer entierement le bien de la Maiſon de Melun, ſans autre condition ; & encore que j'eſtime le premier moins avantageux pour le bien, ſi le choiſirai-je plûtôt, comme étant plus propre pour la reconciliation de cette Maiſon ; choſe que je deſire infiniment pour leur appartenir à tous également. Quant aux biens de Hollande, que l'on dit avoir été chargez de pluſieurs dépenſes par Meſſieurs de Hollande, je crois qu'ils deſireront m'obliger tout à fait en cette occaſion, comme je les ai aſſiſtez de bon cœur, lorſqu'ils m'en ont prié. Pour votre regard, vous pouvez faire état de mon ſervice, & croire que je n'oublierai jamais la peine que vous prenez pour moi en cette occaſion ; mais je m'en revancherai en tems & lieu, & ſi à propos, que vous n'aurez regret de m'avoir obligé. Sur cette verité, je vous baiſe les mains, priant Dieu, qu'il vous garde. De Paris, ce 21 d'Octobre *1609.* C'eſt, Monſieur, votre plus fidéle Ami à vous ſervir, LE DUC DE SULLY.

Mon

MOn Ami, je vous fais ce mot, pour vous prier d'aviser avec Monsieur le Chancelier, quels Commissaires de mon conseil ou autres, seroient propres à être Deputez, pour, avec ceux qui le seront de la part de mon Frere le Duc de Lorraine, pourvoir sur les differends qui naissent journellement pour l'explication ou exécution du Traitté de l'an soixante & quatre, touchant les confins du Pays-Messin, afin de couper les differends qui, à faute de ce, pourroient naître à l'avenir comme chose que j'aurai pour fort agréable. Adieu, mon Ami, ce 22. Octobre, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

MOn Ami, je vous fais ce mot en faveur du sieur de Monts l'un de nes Ordinaires, pour vous dire, que ui ayant ci-devant accordé quatre cens cus de pension, à prendre sur celle que feu sieur de la Violette avoit sur le pet Etat de ceux de la Religion, que vous emploïez sur ledit Etat, au lieu & pla- dudit feu la Violette, pour ladite some de quatre cens écus, à ce qu'il se puis- acheminer, où je lui ai commandé

pour mon ſervice. Adieu, mon Ami, ce 12 Decembre, à Paris.

Signé, HENRY.

MOn Ami, j'accordai au Maire au dernier voyage que vous étiez à Fontainebleau, ſix mille livres, pour employer aux bâtimens de Verneüil, leſquels il m'a dit n'avoir touchez, ce qui préjudicie infiniment aux ouvriers. C'eſt pourquoi je vous prie les lui faire delivrer au plûtôt. Adieu, mon Ami ce 1. de Février à Paris.

Signé, HENRY.

MOn Ami, je vous fais ce mot par le Capitaine Cerigos qui le vous rendra, pour vous dire que vous lui faſſiez bailler preſentement par le Treſorier de mon Epargne, la ſomme de 300 livres, que je lui ai ordonnée, pour employer aux frais du voyage, qu'il s'en va preſentement faire par mon exprès commandement & pour mon ſervice. Adieu, mon Ami, ce 23. Février, à Paris.

Signé, HENRY.

Mo

MOn Ami, c'eſt en faveur du Comte Saint Aignan, auquel j'ai commandé de s'en retourner à la garniſon, que je vous fais ce mot, pour vous dire que vous ferez choſe qui me ſera fort agréable, de le faire ſortir au plûtôt du don que je lui ai fait expedier, ſemblable à celui qu'il a eu de moi les années precedentes. Adieu, mon Ami, ce *6*. Mars, à Fontainebleau.

Signé, HENRY.

MOn Ami, ſuivant ce que je vous commandai hier matin pour le ſieur Baron de Lus, je vous fais ce mot pour vous dire, qu'important au bien de mon ſervice qu'il s'en retourne promptement en ſa charge, vous lui faſſiez payer comptant la ſomme de ſix mil livres par le Treſorier de mon Epargne, & icelle faire employer dans le premier comptant que vous lui ferez expedier. Bon jour, mon Ami, ce Mardi matin vingt-troiſiéme Mars à Paris.

Signé, HENRY.

MOn Ami, c'eſt pour vous dire, que vous faſſiez mettre entre les mains de Monſieur le Grand, la ſomme de deux mil quatre cent livres, pour être diſtribuée par lui à certains Penſionnaires de Bourgogne, ainſi qu'il a accoûtumé de faire tous les ans, & employerez ladite ſomme dans le premier comptant que vous ferez expedier au Treſorier de mon Epargne. Adieu, mon Ami, ce 25 Avril, à Paris,

Signé, HENRY.

MOn Ami, envoyez-moi par la Varenne, qui vous rendra cette-ci, la ſomme de trois mil livres pour l'affaire que vous ſçavez, & l'employez dans le premier comptant que vous ferez dreſſer au Treſorier de mon Epargne. Bon ſoir, mon Ami, ce 2. Mai, à Paris.

Signé, HENRY.

Lettre de Monſieur de Sully à ſon Couſin Monſieur de Bethune.

MOn cher Couſin, j'ai l'eſprit ſi agité, & l'ame ſi atteinte de juſte douleur

leur, à cauſe de la prodigieuſe, lamentable & deſaſtreuſe mort de ce grand Roi, mon très-cher, très-aimé & très-honoré Maître, qu'il ne m'eſt quaſi reſté ni mouvement ni parole; néanmoins la neceſſité des affaires, & l'état miſerable où apparemment elles vont tomber, s'il n'y eſt remedié avec grande prudence, grand jugement, & grande force de courage, a ſurmonté ma paſſion extrême, & fait tracer ce peu de lignes pour aucunement vous faire comprendre ce que je penſe, quelle eſt notre condition, & ce que vous pouvez dorénavant attendre de nous. Premierement, encore que diverſes têtes, au lieu d'une ſeule, ſoient entrées en la conduite de cette Monarchie, & que la plûpart ayent divers ſentimens, divers deſſeins & divers interêts, néanmoins l'ennui & la douleur commune & extrême d'un tant épouventable & inopiné accident, nous a fait à tous tenir un même langage, & montrer un même deſir à la conſervation de la grandeur, dignité & ſûreté de cet Etat, & conclurre de ne charger rien aux perſonnes ni aux choſes, laiſſant chacun en ſa charge & autorité, & obſervant les mêmes Reglemens, & le même ordre qui avoit été ſi prudemment

établi par notre bon Maître, & obſervé par ſes Principaux Miniſtres. Mais toutes ſes paroles generales & demonſtrations exterieures, ne concluent pas aſſurément juſques à l'operation, & à l'execution des choſes honorables, utiles & neceſſaires, qui eſt cauſe que mes propoſitions ſeront inceſſamment envelopées de doutes & d'incertitudes, auſſi bien que les ouvertures faites par Monſieur de Châtillon, & me ſemble que vous autres ayant bien dû prevoir l'étonnement où notre deſaſtre auroit porté tous nos entendemens, que vos Meſſieurs devoient plus expliquer, & developper les affaires, & rendre plus clairs, plus intelligibles & plus étendus leurs conſeils, leurs deſirs & leurs reſolutions, deſquels pour ne commettre la même faute que vous avez faite par delà, je vous en dirai ce qu'il m'en ſemble, autant que l'extremité de ma douleur, & de mes juſtes reſſentimens me le peut permettre; vous confeſſant ingenûment, que je ne me ſens pas l'eſprit aſſez libre pour traitter dignement des choſes ſi importantes, & tant environnées de difficultez, inconveniens, repugnance & contradictions. Quant à ce qui touche votre Etat, je m'en tairai pour ne ſçavoir pas juſques où votre courage

rage & votre puissance, ensemble celle de vos Alliez, ausquels il n'est arrivé nul accident, vous pourra porter; mais quant à ce qui touche l'Etat de la France en particulier, je vous dirai que selon la diversité des Esprits & des affections, l'on met en avant sept sortes de propositions. La premiere, de continuer avec même ordre, même courage & même force les desseins de notre grand Roi. La seconde, de vous envoyer huit mil hommes de pied & deux mil chevaux, & quelque bande d'Artillerie, suivant les conventions faites avec les Princes d'Allemagne. La troisiéme, de vous envoyer quelque Infanterie par mer. La quatriéme, de tenir seulement notre Armée sur pied, & la loger du long des Frontieres de France. La cinquiéme, de licentier le gros de notre Armée, ne retenir que ce qui sera necessaire pour la sûreté de nos Frontieres, & vous offrir quelque notable somme d'argent, pour vous donner moyen d'augmenter & soudoyer vos forces, faisant des levées en Angleterre ou Allemagne. La sixiéme, de nous contenter de penser à la seule sûreté du dedans de notre Etat & à concilier tous les Esprits auparavant qu'en rien entreprendre de nouveau, en vous continuant neanmoins le secours

 d'argent

d'argent accoûtumé pour entretenir les deux Regimens & Cavalerie Françoise. Et La septiéme, de ne penser qu'à nous seulement, & abandonner les choses necessaires pour nos voisins. Quant au premier point, encore qu'il n'y ait rien de changé à la face des affaires, que nous ayons la même puissance, les mêmes forces, la même Armée sur pied, & le même moyen de la soûdoyer; neanmoins il faut confesser à notre grande honte, que ce premier mobile lui manquant, ses mouvemens & ses actions seront remplies de tant de longueurs quand il faudra venir aux choses particulieres, qu'il ne s'en peut rien esperer de grand ni proportionné à la dignité de cet Etat. C'est pourquoi je conclus, que cet expedient est du tout impossible. Quant au second, encore qu'il semble plus facile, à cause qu'étant un plus petit corps, il seroit plus aisé à faire mouvoir en toutes ses parties; neanmoins il sera jugé aussi peu utile que l'autre, s'il n'est favorisé de vous autres en telle sorte, que vous nous fassiez voir sûreté pour aller, pour retourner, & pour mettre une fin aux affaires en certain bref tems. Car d'aller hasarder un tel nombre de François sous la parole de nos voisins, jamais cela n'entrera

trera dans l'entendement de ceux qui auront à deliberer en cette maniere ; tellement que si vous n'avez le moyen d'approcher notre Frontiere de dix ou douze lieuës, je n'estime pas que vous puissiez plus esperer du second que du premier expedient, si nous ne prenons le chemin d'Allemagne. Quant au troisiéme, il y a bien quelque apparence de plus grande sûreté, & par consequent de s'y resoudre. Mais il faudroit auparavant être assûrez de vous, du tems que les vaisseaux seront prêts à Calais pour faire l'embarquement du nombre certain dont vous pourriez avoir besoin, que vous ne devez pas à mon avis faire exceder huit mil hommes de pied. Car pour la Cavalerie, difficillement se pourroit-elle resoudre à l'embarquement ; & encore pour obtenir ce secours de nous, seroit-il besoin que vous fissiez voir quel fruit il en reüssiroit, & dans quel tems les affaires pourroient avoir pris quelque forme assurée, tant pour votre regard, que pour l'assûrance que nous pourrions esperer d'Angleterre, Allemagne & Païs des Etats avant que fussions inquietez par les ennemis communs, à cause des demonstrations & mouvemens que nous aurions faits ; autrement je crains que sans une certitude à

toutes ces choses, il y ait aussi peu de resolution sur cette ouverture, que sur les deux premieres. Quant au quatriéme moyen, il seroit bien facile à resoudre, pourvû que vous vous en contentassiez. Mais pour mon regard, je le trouve de grande dépense & de peu d'utilité. Quant au cinquiéme, je l'approuverois davantage, moyennant qu'il fût suffisant pour faciliter l'execution de notre dessein, ou pour le moins de moyenner quelque accord aux conditions tolerables & pleines de sûreté en l'observation pour l'avenir. Quant au sixiéme, ce seroit le plus considerable en l'esprit de plusieurs de nous; mais je l'estime si honteux, qu'il ne sera pas seulement mis en deliberation. Car quant au secours ordinaire, je ne vois nul qui ose proposer de le discontinuer. Quant au septiéme, il ne merite pas seulement d'en parler, étant éloigné de toute prudence & de courage. Je vous écris selon les visages que l'on demontre, & les paroles generales que l'on tient publiquement. Car quant aux desseins cachez, & aux conseils secrets, je vois tant de gros nuages de diverses fantaisies s'amonceler, que je crains qu'ils éclattent enfin en une alienation de volontez, dispersion d'Alliance & d'opulences, & une divi-

sion

ſion de factions & même de Religions. Ceci eſt dit ſuccinctement, & peut-être obſcurément, mais le papier n'en peut pas porter davantage ; & faut que ce ſoit la vive voix qui en donne les éclairciſſemens, & le tems les preuves & les effets. Voilà ce qu'il me ſemble vous pouvoir écrire pour le preſent, & que vous communiquerez avec prudence & diſcretion, ſelon que vous reconnoîtrez les eſprits diſpoſez d'en faire bien ou mal leur profit. Pour votre particulier, demeurez par delà en votre Charge, faiſant comme vous avez accoûtumé. Car j'aurai ſoin de ce qui vous touche par deçà. Adieu. De Paris, ce 24. Mai. 1610. C'eſt votre Couſin & ſerviteur.

LE DUC DE SULLY.

Lettre de Monſieur de Preaux à Monſieur de Sully.

MONSEIGNEUR,

Parmi tant de fâcheux bruits de votre indiſpoſition, auſquels la renommée, & les communes apprehenſions ont accoûtumé d'ajoûter, j'ai tiré de celle qu'il

vous

vous a plû me faire l'honneur de m'écrire, la verité de votre precieuſe ſanté recouverte, qui m'eſt, & à tous les gens de bien, quelque eſpoir de bien, pour être balancée aux maux deſquels nous ſommes menacez, & dont nous ſentons l'atteinte, puiſque nous voyons la plûpart des courages inclinez plûtôt à la démolition qu'au ſoutien de l'Etat, ſoit que les liens ſoient lâchez, qui vous doivent rendre unis à notre Roi, & les Sujets entr'eux mêmes. De tout tems, MONSEIGNEUR, la diſtribution des loyers & des peines, a été un grand ſoûtien aux Royaumes. Et aujourd'hui nous voyons en cettui-ci pluſieurs ſe plaindre à tort, qui croient leurs conſiderations particulieres plus fortes pour attiter les bienfaits des Rois, que les raiſons d'Etat qui les pouſſent à en départir à aucuns. Il ſemble à telles gens, que les Rois ne ſont faits que pour fournir à leurs ambitions dereglées: le principal eſt, qu'ils ne bâtiſſent point de grandeur qui faſſe prejudice à la leur, & qu'ils ne favoriſent pas les Sejans pour éloigner les Catons, diſcernant avec jugement le poids & la valeur des hommes, leurs merites & leurs ſervices. Certes, MONSEIGNEUR, je ne ſçai pas ſi c'eſt l'ennui ou la ſolitude qui produiſent

en

en moi de tels fruits ; mais veillant & dormant en mon imagination & en mes ſonges, je me repreſente l'échaffaut dreſſé pour renouveller nos Tragedies, & déjà pour avant-jeu il ſe remarque en cette journée & aux circonvoiſines des aſſemblées en armes, & chacun ſe donne licence de porter piſtolets, au mépris des Edits de Sa Majeſté, leſquels pour donner terreur aux refractaires, meritoient être renouvellez & remis en leur premiere autorité & vigueur. Mais que peut-on craindre en ce deſordre & malheur commun, ſi votre vertu & bonne conduite eſt toûjours autoriſée ? Or il faut attendre en ſilence & en vigilance l'éclairciſſement de tant de doutes : cependant vous tiendrez comme de la voix d'un Oracle, que mon obéïſſance & ma ſervitude envers vous, demeure toûjours pareille à elle-même, pour n'être jamais autre, MONSEIGNEUR, que votre très-humble, très fidele & très obligé ſerviteur PREAU. A Châtelleraut le 10. Novembre 1610.

DISCOURS

DISCOURS DONT L'AUTEUR est inconnu.

TOUTES LES AFFAIRES D'Etat de la Chrêtienté se vont fondre dans la seule dispute de la Religion. C'est le Cahos où le feu Roi se perdit, & où tous les Rois se peuvent perdre encore, comme un point resolu, qu'il n'y peut avoir de repos de corps où il y a perturbation d'ame.

IL n'est pas possible de conduire ce Royaume sous le zele dissimulé de deux Religions; cela ne se peut, ni par benediction du Ciel, ni par conduite d'Etat; la crainte, les vertus & les perfections du Roi font ce mal tiede à cette heure aux yeux de la chair; mais en l'interieur & en l'ame, cela boût à gros boüillons, & plus que jamais. C'est en quoi tous les Princes Chrétiens s'abusent aujourd'hui; car ils rapportent toutes leurs actions & procedures à ce qui est de leurs desirs particuliers, & de leurs plaisirs, sans considerer qu'il y a quarante cinq ans que Dieu partisse oculairement

au tintamarre où nous sommes avec infinis miracles, & qu'il en veut être crû.

Les guerres de Frontieres entament les Royaumes par petits morceaux; mais celles de la Religion les engloutissent entieres; aux affaires du monde, les foibles cedent aux fortes; en celles de la Religion, les fortes cedent aux foibles.

La France ne peut demeurer qu'en sa dislocature où elle est, ses Loix sont vielles, il y a beaucoup à redire à sa Justice, l'obéïssance est devenuë rebellion, sa pieté atheisme en plusieurs endroits, sa prud'homie trahison, la plûpart des belles vertus ont fait naufrage: Dieu, l'Etat & la necessité veulent refondre cela, & n'y aura jamais de Domination assûrée qu'il ne soit fait.

Quatre de nos Rois consecutifs qui n'ont voulu tuer le desordre, n'ont pû faire secours raisonnable de leurs vies, si l'Etat est en inquietude; ne faut douter par consequent que le Roi qui est le plus prudent & avisé Prince du monde, n'y soit ou doive être; car c'est à lui & aux siens que tous ces perils tirent: il ne se fait jamais changement aux Monarchies qu'aux dépens de celui qui les possede. Le fonds demeure toûjours; un autre arrive plus sage qui ramasse le Sceptre tout

aussi-

aussi-tôt. La Maison de Valois en donne un lamentable témoignage.

Jamais les Etrangers ne furent plus allumez à notre ruïne qu'ils sont ; je crois que le dedans n'y fut jamais plus preparé qu'il est ; c'est de ce dedans que tout le mal de l'affaire vient : c'est la planche par où passent les Etrangers, pour pratiquer à notre perte : ce qu'ils ne peuvent obtenir de vive force, ils le recherchent par des Paix feintes & des mariages : c'est la cabale d'Espagne sur la France depuis quatre-vingts ans en çà;

Ce n'est pas de ces gens-là, qu'il faut esperer quelque chose d'utile à notre relief, puisque notre resurection est leur mort infaillible. Mais qui croira que les Espagnols fassent quelque chose à notre avantage, eux qui souffrent les effroyables perils de trois mille lieuës de mer, pour aller chercher de nouveaux mondes, & planter leur cruelle ambition parmi de pauvres Nations innocentes & inconnuës, & à qui la vieillesse de trois mille ans n'avoit pû troubler le Roi ?

Faut-il croire à cette heure qu'à quatre doigts près ils veulent faire chose qui leur soit à diminution & desavantage ? si l'Espagnol se peut arracher l'épine Hollandoise du pied ; il ne clochera plus à

nous

nous mal faire, mais y courra de toute ſa force.

Dieu a fait ſon Iſraël de la France, il l'a pourvuë chez ſoi, ſans recourir ailleurs, de toutes choſes neceſſaires, ou ſe guerir, maintenir & augmenter.

Quand il plaira à Monſieur de Roſny, on lui preſentera les moyens pour la rendre auſſi grande, riche & bien en ordre qu'elle ait été depuis cinq cens ans; & la fortune & dignité de Monſeigneur le Dauphin établie, & pour ce tems & pour l'avenir, auſſi ſûrement que celle du Roi-même, ſans qu'aucun évenement, quel qu'il puiſſe être, la ſçût ébranler en ſorte quelconque. La Nobleſſe contente & la Juſtice en ſa ſplendeur, & du même coup le Pont des Etrangers, pour Paſſer en ce Royaume rompu, qui n'y pourront jamais plus entrer ni par pretexte de Religion, ni par minorité de Prince, ni par fabrication de gens, ni par foibleſſe d'Etat, ni par guerres civiles : toutes ces grandes choſes faiſables dans quinze ou dix-huit mois, ſans qu'il coûte un teſton à l'ordinaire des Financiers du Roi.

Pluſieurs autres bonnes choſes ſe pourront exécuter par ce moyen, ſi on le veut faire : car la France n'a jamais défailli de bons avertiſſemens : mais elle a toûjours

jours manqué d'oreilles à les écouter, & de bonne volonté à les ſuivre, ce qui eſt bien mauvais : car quand on voit en un Etat troublé, que les bons conſeils y rebouchent, on peut s'aſſûrer que la gangréne eſt faite, & le mal deſeſperé.

Or ce ſoin & ces avertiſſemens appartiennent proprement à Monſieur de Roſny ; s'il ne remuë cette pierre, elle demeurera embourbée: c'eſt l'Hercule deſtiné du Ciel, pour ruïner les Monſtres de la France, qui après Dieu & le Roi n'a pas un pouce de ſanté, que ce que Monſieur de Roſny lui en donne. Quand le Roi tout chargé de trophées & de victoires de ſes ennemis, jugea néanmoins que les travaux paſſez lui étoient comme inutiles & vains par l'extrême deſordre, & le ſac univerſel de ſes Finances, lors comme pouſſé du Ciel, il ſe fit élection de Monſieur de Roſny, remettant entre les mains l'eſperance entiere de ſon Etat,& la victoire de tant de maux & de deſordres, qui l'a depuis renduë crainte & redoutée dedans & dehors comme elle eſt, & du repos dont elle jouït.

C'eſt donc à Monſieur de Roſny de redreſſer la France du tout, par bons conſeils au Roi, & par élection de ce qui eſt neceſ-

necessaire. Cela lui appartient par capacité & fidélité, privativement à tous autres, étant sa generosité en vertu une des plus necessaires pieces de l'Etat : aussi Dieu benira sa Maison & sa posterité, & le fera Scille & Caribde à ses ennemis & envieux.

Celui qui a écrit ceci, ne pretend, ni ne veut Office ni Benefice, grandeur ni Charge quelconque, tout couvert seulement de bonne volonté & affection au Roi, au Royaume, & très fidéle serviteur de Mr de Rosny.

LETTRE AU ROI LOUIS le Juste.

Lettre publique au Roi sans aucun Auteur.

SIRE,

La connoissance ni le nom de celui qui a eu la vertu & la generosité que d'oser écrire à votre Majesté Royale avec hardiesse & franchise, ne vous est point si necessaire, qu'il sera utile à vous & à tout votre Royaume, d'examiner bien particulierement les veritez contenuës en cette Lettre, de peser dignement les raisons

ſonsqui vous y ſont déduites d'apprehender pour les prevenir, les miſeres & calamitez qui vous y ſont denoncées, & d'avoir un eſprit abſolument reſolu d'appliquer les remedes convenables qui vous y ſont propoſez. Pareils avertiſſemens, SIRE, ne vous ont point été ſans cauſe tant de fois reïterez, ni ne vous ſont point de preſent prematurément donnez; car les extrêmes maux ſont à la porte, & le peril gît au retardement des Medecins, comme il appartient à la prudence d'un magnanime Roi. Ces avis, SIRE, ne procedent point des fantaiſies d'un eſprit melancholique, dépit ou ulceré pour ſon particulier, mais du propre devoir, à quoi s'eſt reſſenti obligé un très-loyal & ancien ſerviteur de votre Perſonne & de votre Etat, qui merite par ſon inteligence & ſon experience d'être attentivement écouté. Telles denonciations ne ſont point & ne doivent être priſes pour pures inventions, predictions & divinations abuſives, fondées ſur des ſciences curieuſes & pleines d'erreur, mais ſeront trouvées par les evenemens vrayes propheties, appuyées ſur un jugement très-judicieux, & ſur des conjectures infaillibles, ſur la multiplicité des prodiges paſſez dont l'acte le plus furieux

furieux a été l'execrable parricide commis en la Perſonne de notre Auguſte Monarque, ſans que nul ait encore ozé en rechercher la cauſe, ni les Auteurs certains. Ceci eſt encore appuyé d'une multiplicité d'exemples & de raiſons, leſquelles ne laiſſent guéres en erreur ceux qui les conjoignent enſemble; & ſur la connoiſſance que chacun a des qualitez, deſſein & procedures de ceux qui ont uſurpé l'Adminiſtration des affaires, & autant d'Empire Souverain ſur les perſonnes & les volontez de vos Majeſtez, qu'il leur ſera beſoin de prudence, d'induſtrie & de reſolution pour ſe remettre en liberté, & developper de la ſervitude où ils vous ont reduits; car ils ne vous découvriront jamais avoir le deſir de ce faire, qu'ils n'ayent eſſayé de rebâtir par votre mort une nouvelle minorité, ou uſer de quelque autre artifice, qui leur redonne autant d'années de tirannie à exercer qu'ils en ont eu ci-devant: voire leurs actions donnent une violente preſomption, qu'ils ne s'arréteront pas là: car tant d'intelligences & de conſeils ſecrets avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, ne ſe ſçauroient ſi long-tems continuer ſans quelque participation du vieil deſſein des Eſpagnols, auquel ils ſe

ſont

ſont reconfirmez plus que jamais par la terreur, en quoi les ont tenus les armes, & les vertus du feu Roi votre Pere, en la quelle deſirant éviter de retomber à l'avenir, leur expedient plus certain eſt d'exterminer toute la Lignée Royalle, afin de s'aproprier la France, ou pour le moins la diſperſer en tant de Roitelets, qu'ils n'ayent plus ſujet d'en apprehender la grandeur, la richeſſe & la valeur, ſuivant le dire de l'Empereur Charles Cinquiéme, lequel oyant que l'on l'accuſoit de haïr les Rois de France, répondit, que c'étoit tout le contraire : car il les aimoit tant, que pour un ſeul qu'il y en avoit, il voudroit qu'il y en eût vingt, auquel deſſein ils ont porté quoi qu'à regret, l'eſprit de notre St. Pere, l'ayant circonvenu ſous ces eſperances ſpecieuſes, mais impertinentes & de ſuccès impoſſible, qui ſont de lui quitter le Royaume de Naples & de détruire tous les heretiques de la Chrétienté, pourvû qu'avec les armes ſpirituelles & temporelles il lui aidât à s'approprier la Couronne de France. J'ai honte, Sire, d'uſer de tant de paroles, pour vous perſuader des choſes ſi viſibles ; & crois employer autant de tems inutilement que j'en conſomme à rechercher des raiſons pour vous faire croire

croire mes avis & ſuivre mes conſeils. Car ſi dans les cœurs magnanimes des grands Rois, il ſe trouve des aiguillons plus puiſſans & pleins d'efficace, que la gloire, l'honneur & les triomphes, celui de remedier au ſalut de votre Perſonne & de votre Etat, & l'avantage que vous avez d'être Fils du plus grand Prince, du plus grand Homme d'Etat, & du plus grand Capitaine de tous nos Siecles, vous doivent ſervir d'une très-forte induction pour mettre la main à la gueriſon des maux preſens, & prevention de ceux qui nous menacent, leſquels ſont d'autant plus déplorables, qu'ils ont pour principales cauſes de ſi foibles Autheurs & ridicules inſtrumens, qu'ils ſeront plûtôt ſentis qu'apprehendez, que leur infaillible proximité en donnera la premiere notice, le moment de leurs plus pernicieuſes operations, & le point de leur plus cuiſante douleur, l'entiere creance, & la certitude de l'impoſſibilité des remedes, un vrai regret d'avoir tant laiſſé croître & enraciner une ſi mauvaiſe plante & deteſtable engeance, avec laquelle il ſemble que le Ciel conſpire pour notre ruïne, & que tous les Aſtres plus malins ſoient complices de leur tirannie, & des ſupplices qu'ils exer-

cent de toutes parts , pour punition de ce que volontairement nos lâchetez les ont vû naître , croître , voire les ont établis en dépit les uns des autres , par les haines & jalousies des Grands , qui eussent porté plus d'envie à l'exaltation de la Vertu & du merite de leurs Parens , Amis , Alliez & Compatriotes , qu'à l'excessive & inoüye élevation d'un maraut d'Etranger , auquel & sa Femme , afin que nôtre honte augmente par l'indignité du sujet, sont rassemblez comme en un abregé de turpitude & villainie , tous les vices plus execrables que l'on sçauroit imaginer. Et neanmoins cet Homme & cette Femme ainsi faits & ainsi conditionnez , ont tellement abaissé les uns , corrompu les autres par l'entiere disposition qu'ils ont de toutes les Charges & tresors de France , emprisonné , banni , affoibli , & intimidé le reste , qu'il ne leur manque plus pour se voir en reelle possession de la Royauté , que le tître & le nom d'icelle , à quoi ils sont aspirans par degrez. Puis l'esperance non plus que l'apparence ne leur dénie point absolument le succès ; croyant avec quelque raison qu'il y avoit bien plus loin de la condition la plus vile , honteuse & abjecte qui se puisse imaginer , en laquelle leur naissance les avoit

avoit soûmis, au degré d'extrême hautesse, où ils sont maintenant constituez, qu'il n'y a d'icelui à obtenir le nom de Roi, sinon pour eux, au moins pour tel qu'il leur plaira, & sur ce fondement sont-ils favorisez, soûtenus & portez d'Espagne, qui tient pour infaillible la translation de la Monarchie Françoise en leurs mains, ou du moins une separation d'icelle en tant de Roitelets & Tyranneaux, que leurs divisions inévitables lui ouvriront peu à peu le chemin pour y parvenir : sur lequel qui considerera bien l'Etat passé & present des affaires de France, il jugera qu'ils ont déjà fait un grand progrès : car il y a quarante ans ou environ, que nous pouvons compter douze ou quinze Princes de la Maison Royale, la plûpart en âge de maturité, pleins de courage, d'esprit & d'experience. Nous pouvons encore nombrer d'autres Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, & Seigneurs qualifiez, qui les égaloient en suffisance & vertu ; plus de cinquante ou soixante tous capables de servir leur Patrie, & d'en empêcher l'usurpation ; au lieu qu'après la mort de notre Grand Roi, qui seul les valoit tous ensemble, & lequel, s'il eût vécu, abbatoit pour toûjours la tyrannie d'Espagne,

nous avons été reduits à trois enfans & deux hommes, faits de la Lignée Royale, dont un de chaque qualité, non ſans ſoupçon de maléfice, ont déjà fait place à leur deſſein ; un autre eſt mis aux ceps, fort proche de même peril, & les deux conſiſtent, Sire, en Monſieur votre Frere, qui eſt ſi bas d'âge, qu'ils en peuvent diſpoſer à leur mode, & en votre Majeſté, qu'ils tiennent comme eſclave & priſonniere : car quelle difference y a-t'il entre les murailles de la Baſtille, qui empêchent Monſieur le Prince de ſortir, ou les Gardes qu'ils vous baillent à leur devotion, qui ne vous laiſſent autre liberté que celle qui tourne à leur établiſſement ? Et quelle difference y a-t'il entre Monſieur le Prince, que l'on ne laiſſe communiquer, écrire, ni recevoir Lettres de perſonnes, ou de V. M. à laquelle on cache toutes les Lettres d'importance qui lui ſont addreſſées ? Ne lui empêche t'on pas d'en écrire ni recevoir ſans permiſſion, ni de parler à qui que ce ſoit d'affaires, qui touchent le rétabliſſement de votre autorité Royale, de vos affaires & de votre Etat ? Et ſi quelqu'un s'enhardit de ce faire, il eſt aſſûré d'un prompt banniſſement, & d'une perſecution continuelle, voire en peril de mort, comme s'il n'y avoit plus

plus autre crime, que celui de vous bien ſervir, & d'avoir pitié de la France, laquelle eſt d'autant plus deplorée que la Reine votre Mere, de laquelle ſeule elle pourroit attendre ſa delivrance, eſt tellement aſſujettie par leurs charmes, & enſorcellemens diaboliques, qu'elle ne voit que par leurs yeux, n'oit que par leurs oreilles, ne parle que par leurs bouches, ne reſpire que par leurs mouvemens, voire l'on éprouve que le courage altier, & cette fierté qui lui eſt tant naturelle, n'eſt à leur regard, que douceur, patience, humilité, voire ſujettion & ſervitude: l'on voit que l'eſprit de Sa Majeſté, lequel naturellement eſt ſi arrêté, ſi inflexible, inexorable & obſtiné en toutes ſes volontez, que ſes premieres imaginations lui font concevoir, à l'endroit de ces gens ici, eſt changeant, leger, volage, mobile, comme virant & mouvant à tous les vents de leurs volontez, quelques divers, violens & tyranniques puiſſent-t'ils être: & quant aux autres, Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la Couronne, Grands Seigneurs du Royaume, Cours Souveraines, Corps du Clergé des Villes, Communautez & Officiers qui en dépendent; ils ſe ſont juſques à preſent montrez ſi déloyaux les uns envers les autres,

ſi deſireux de faire leur profit particulier aux dépens de votre Majeſté, de l'Etat & de leurs plus intimes amis, ou ſont tellement fallis de courage, & apprehenſifs d'être trahis & abandonnez du reſte, que chacun aime mieux s'expoſer à une infamie perpetuelle, & quelque peu moins de perſecution preſente, dont les douleurs ſont flattées ſous le tître qu'elles ſont communes à tous, que non pas pour acquerir une gloire éternelle, devancer ſes compagnons en une action vertueuſe, qui pût être ſujette au moindre peril particulier : tellement que par ignorance ou nonchalance, nous voilà reduits à ne rien eſperer que malheurs ſur malheurs, & enfin une entiere deſolation & perdition : car n'eſt-ce pas choſe effroyable, que reſervé la Reine votre Mere qui eſt charmée, Conchine, ſa femme, Barbin & Mangot qui diſent que tout va bien ; & encore le dernier parleroit autrement s'il oſoit : il n'y a perſonne qui ratiocine tant ſoit peu, qui ne die, qui ne crie, & qui ne croye tout le contenu de cette Lettre ? Les Marchez, les Foires, les Egliſes, les Palaiss, les Auditoires, les Aſſemblées generales & particulieres, les lieux publics, la Cour du Louvre, les Salles, Chambres & Cabinets du Roi, des Rei-

nes, & des Enfans de France, voire les trois Etats de cette Monarchie retentissent de ce bruit. Chacun crie que votre Majesté est mal nourrie, reduite en servitude ; bref que toutes les Loix, Constitutions, libertez & franchises du Royaume sont perduës, voire crient tout haut ce que ce papier vous denonce ; & néanmoins nul n'a le courage ni de vous le dire comme il faut, ni de vous proposer les remedes qu'il convient appliquer à tant de maladies : car étant Fils du plus Grand Roi, du plus Grand Homme d'Etat, & du plus grand Chef de guerre, qui ait jamais fleuri entre les humains, il ne vous sçauroit avoir laissé si peu de gloire, pour vouloir regner seul, si peu de prudence pour conduire utilement les affaires, & si peu de courage pour vaincre vos ennemis, & vous tirer d'entre leurs mains, que vous n'ayez assez de toutes ces vertus pour les employer à votre delivrance, à exécuter ce qui vous sera conseillé sur ce sujet, & à vous jetter à propos en lieu de sûreté pour votre vie, & de facile accès pour vos bons sujets & serviteurs qui soupirent journellement après une telle occasion, laquelle arrivant, vous serez émerveillé du nombre infini de gens qui accourront à votre

premiere voix, & ne trouverez difficulté autre en tout cela qu'en une abſoluë reſolution, & au ſecret du jour, du tems & du lieu de l'execution, & aux choix des perſonnes qui y devront participer. Car ſi ce deſſein vient à la notice de ceux qui ſont dénoncez, il n'y a ſortes de violences & malefices qu'ils n'exercent contre votre autorité & ceux qui auront été propoſez pour vous y ſervir : n'ignorant point que votre liberté tire en conſequence neceſſaire leur priſon, l'établiſſement de vos affaires la deſtruction des leurs, la validité des Loix des Châtimens exemplaires de leurs crimes, & la ſûreté de votre Domination des ſupplices rigoureux en leur perſonnes, qui ôtent l'audace à tous autres d'entreprendre, & l'eſperance de parvenir à ce qu'ils ont oſé attenter, qui eſt d'autant plus effroyable qu'il eſt ſans exemple. Je n'ignore point, SIRE, qu'il ſe rencontrera de ces eſprits envieux & contrediſans, qui ne faiſant ni ne diſant jamais rien qui vaille, ont accoûtumé de mépriſer & trouver mauvais toutes les actions & paroles d'autrui, leſquels eſſayeront de vous faire avoir cette Lettre deſagreable, ou la ſupprimeront de peur que votre Majeſté n'en tire les fruits qui lui ſeroient utiles, ou en blâmeront

ront le ſtile, les avis & les conſeils, l'accuſeront de redites en pluſieurs points, & ſur tout en invectives contre les Eſpagnols, Conchine & ſa femme, lequel dernier point j'ai auſſi bien reconnu, en écrivant, qu'ils ſçauroient faire en accuſant ou recriminant. Mais il m'eſt arrivé comme aux perſonnes qui ayant une humeur ſuperfluë en excreſcence maligne qui s'eſt tuméfiée, laquelle pour ne pouvoir ſuppurer ni s'écouler, s'eſt envenimée & enflammée de ſorte, qu'elle cauſe d'exceſſives douleurs, aux nouveaux & frequens élancemens deſquelles elles mettent la main ſur la partie offenſée, éclattent en mêmes cris contre mêmes cauſes: & qui doute auſſi que moi & tout bon François qui a du jugement, lequel voit ces trois creatures avec leur Barbin & Luçon regir tout le Royaume, preſider aux Conſeils d'Etat, diſpoſer des dignitez, Armes & Treſors de France, & tenir vos Majeſtez en ſervitude & comme eſclaves de leurs fantaiſies, ne tienne cela pour un prodige & une excreſcence peſtiferée en l'Etat, exceſſivement envenimée, laquelle ne pouvant être reduite à la bouë & jettée hors du Corps de l'Etat, cauſe toutes ces cuiſantes douleurs; leſquelles m'ont fait reïterer mes cris, & mettre ſi ſouvent la

main ſur ces apoſtumes enflamées à la deſtruction de nos Rois, de la Lignée Royale, de tous les bons Frannçois, voire de la Couronne entiere ; tous leſquels s'ils n'avoient rien reſervé de la generoſité de leurs Ancêtres, ne jetteroient qu'un même cri, & tellement uniforme, qu'il ſeroit ſuffiſant pour jetter hors de cette vie ou au moins du Royaume, ces abominables chancres qui le vont gangrenant. N'eſt ce donc pas une choſe monſtrueuſe & lamentable, de voir que chacun reconnoît toutes ces veritez, le crie tout haut, juge, voire même déjà reſſent que la vertu & liberté Françoiſe s'en vont entiérement opprimées, la Monarchie ailleurs transferée, la juſtice aneantie, le droit ſubverti ; & que le crime plus capital du tems preſent, c'eſt d'être bon François, homme vertueux, capable de bons ſervices & deſireux de rétablir vraiment & abſolument l'authorité Royale en votre Perſonne ſeule, ſans que vos volontez & mouvemens ayent autre dépendance que celle de votre bon naturel & vertueuſe inclination ? Et néanmoins les Peuples, Villes & Communautez, Officiers ſubalternes, voire les Cours Souveraines, les Corps de la Nobleſſe & du Clergé ſont tellement faſcinez de ce nom de Roi, dont

dont ces gens font une fausse parade pour veritablement l'exterminer, & sont frapez d'un tel esprit détourdissement & avarice, & portent à l'avancement des uns des autres telle envie & jalousie, que les haines pour la diversité des Religions s'en vont de sorte fomentées, & les aigreurs d'icelles (amorties par le feu Roi votre Pere) revéches, qu'ils aiment mieux se manger, ronger & consommer entr'eux, & s'opposer à leur propre repos, qu'au progrès de ces pestes d'Etrangers qui les tiennent à la gorge & sont prêts à les étrangler, avec un tel & si desordonné appetit de vengeance, pour avoir reconnu que quelques princes & Grands du Royaume avoient consulté pour se deffaire de Conchine, qui est resolu de ne laisser jamais poser les Armes en France, tant que votre Mere la Reine la regira, qu'il n'ait détruit & fait mourir tous les Princes & personnes qualifiées de l'Etat, afin d'établir sa valetaille, & ne laisser nul esprit ni homme assez puissant pour lui contester l'usurpation de l'Etat ou la translation d'icelui en la main des Espagnols. Ce qui est d'autant plus déplorable qu'il est de plus facile remede, n'y ayant quasi qu'à le vouloir & l'entreprendre, ou par votre absolu commandement, ou par l'unifor-

me consentement de quelques personnes puissantes & ulcerées dont il n'y en a pas manque en France, ou par quelque Esprit genereux, resolu à la delivrance de son Prince & de sa Patrie, étant certain qu'après le coup il sera loüé & applaudi de tous. Or l'excès de notre turpitude & desolation, est d'autant plus effroyable qu'il n'étoit jamais tombé en l'imagination d'aucun, qu'après une perte tant épouventable reçuë par vous & par toute la France, en l'assassinat cruel du feu Roi votre Pere, après tant de hontes & spoliations pleines d'opprobres, que les plus vertueux & capables Personnages ont souffertes dépuis ce tems; il restât plus rien d'execrable & horrible à exercer, ni que dans les plus profonds abimes des malices spirituelles, ni sous les revolutions secretes des plus malignes influences, ni dans les plus noirs cachots de la mauvaise fortune, il y restât chose plus detestable que ce que la France avoit enduré. Mais par ce que le succès des choses & la notice plus visible de leurs pernicieux desseins nous denonce & fait conjecturer, les plus enormes calamitez s'en vont à leur periode & prêtes à passer de nous à notre posterité, laquelle encore qu'elle lise dans les Histoires & Antiques

&

& modernes d'étranges & horribles mutations, ſubverſions & deſolations, ſi ne trouvera-t'elle rien de ſemblable à celles qu'elle éprouvera, & que nos perfidies & lâchetez lui auront laiſſées en heritage ſans y laiſſer lieu de remede. Les Siecles paſſez nous fourniſſent bien pluſieurs exemples aſſez tragiques, funeſtes & pleins de manie & forcenerie pendant les Interregnes, Ginograties, Mairies du Palais, changemens de Lignée & debilitez d'eſprit de nos Souverains: mais ces choſes ont été ſouffertes, les unes en un tems & les autres en un autre, eſquels il ſe rencontroit toûjours quelque perſonnage vertueux & brave qui embraſſoit la manutention & reſtauration de la Monarchie au lieu qu'à preſent il ſemble que toutes ces lamentables conditions enſemble ſoient échûës en notre miſerable Siecle, puiſque nous ſommes à la veille d'en reſſentir tous les deſaſtres accumulez en un moment; le remede n'en conſiſtant quaſi plus qu'en vous ſeul, & en la reſolution genereuſe que vous prendrez de garentir votre liberté, & peut-être votre vie, faiſant tomber ſur autrui le peril que l'on vous prépare : ce que je veux encore eſperer par le coup digne du Fils d'un ſi admirable Pere, & que vous mettrez votre

Per-

Perſonne en ſûreté, & donnerez libre & ſûr accès à tous vos ſujets pour vous venir trouver; & conſacrer à votre ſervice leurs biens & leurs vies, gardant ſur toutes choſes votre foi & votre parole, & rendant la juſtice ſans acceptation de perſonne, afin qu'à votre exemple la loyauté & confiance ſoit rétablie, le reſpect & l'obéïſſance renduë à qui il appartient, comme ſeuls biens de la ſocieté humaine: par leſquels les Rois regnent, les Royaumes floriſſent & jouïſſent avec leur Souverain d'une ſouveraine joye, repos d'eſprit & felicité perdurable. En laquelle je prie l'Eternel, SIRE, qu'il vous veüille maintenir & vous conſerver en ſanté & longue vie. Du 15. Avril 1617. C'eſt votre très-humble, très-obeïſſant & très-fidéle ſujet & ſerviteur.

Diſcours ſur les Hiſtoriens de ces derniers tems.

MONSEIGNEUR,

Nous ſept ou huit qui avons accoûtumé de nous entre-viſiter familierement & confidemment pour diſcourir en toute liberté, des tems, des choſes, des affaires

res & des perſonnes de notre ſiecle, voire de celles de l'avenir par des conjectures, & conſequences des preſentes, nous étant aſſemblez, il y a quelques jours, en notre façon ordinaire, & nous étant mis à parler des Ecrivains de ces derniers tems, qui ſe ſont voulu mêler de faire les Hiſtoriens, & ont mis leurs œuvres en lumiere depuis la mort de notre Grand Roi, nous conclûmes tous par le commencement de leurs diſcours, qu'ils étoient diſpoſez de ſuivre leurs propres paſſions de haine & d'amour; mais encore plus celles des principaux Auteurs de nos deſordres & confuſions, afin de leur faire de perpetuels éloges, & loüer & blâmer tous autres, ſelon que bon leur ſembleroit, ſans ſe ſoucier du vrai ou du faux, pourvû qu'ils les contentaſſent, & ſur tout ceux qui les tiennent à leurs gages pour cet effet; ce qui nous fit reſoudre de lire tous enſemble celui de ces Ecrivains dont l'on parle davantage: mais ſeulement touchant les choſes qu'il a écrites, dont nous pouvons avoir eu connoiſſance, ou en avoir été fort particulierement & veritablement informez, & d'examiner les plus apparentes en matiere de flatterie à l'endroit des uns, & d'invectives à l'endroit des autres, afin

de

de desabuser les Lecteurs de leurs fallacieuses narrations, & d'enseigner tous autres Historiens, & ne suivre pas leurs erreurs & défections: pour lesquelles faire plus facilement comprendre, nous ferons par forme de digression, avant que de parler de leurs faussetez, un petit discours à la loüange de l'Histoire.

Or n'y a-t'il point de doute que comme les vrayes narrations Historiques doivent être estimées d'un prix de gloire excellent, aussi est-ce une des veritez la plus certaine, qu'il y a peu d'entreprises en matiere d'Ecritures, qui soient plus laborieuses & difficiles, à cause des deux qualitez conjointes qui sont necessaires à tous bons Historiens. La pemiere, d'avoir été souvent employé aux démêlemens & entremises des grandes affaires de Paix & de guerre. Et la seconde, d'être exemt de toute occasion de passion, de haine & d'amour, & par soi & par autrui.

Mais afin que ces Ecrivains, dont nous avons entendu parler, & sur tout un nommé Dupleix, soient mieux reconnus pour vrais mercenaires, nous nous sommes avisez, avant que de cotter quelques-unes de leurs plus ridicules adulations & impudentes calomnies, de faire preceder tels discours de sept des maximes des plus

plus antiques & authentiques Hiſtoriens des Siecles paſſez.

La premiere deſquelles preſcrit de faire une bien exacte & fort particuliere perquiſition des extractions hautes ou baſſes de ceux dont l'on veut parler ; enſemble de leurs perfections & de leurs bonnes ou mauvaiſes actions, afin de proportionner leurs narrations à ce qui ſera connu pour plus veritable, & le plus convenable à bien-ſéance, modeſtie & honnêteté.

La ſeconde conſiſte à la certaine connoiſſance des avantages ou deſavantages, utilitez ou dommages que les mœurs, humeurs, interêts particuliers & comportemens publics & privez de ceux dont ils voudront parler, auront fait recevoir en tout tems à leurs Rois, Seigneurs, Maîtres, Patries, Villes, Peuples, & même aux particuliers, afin d'y proportionner leurs diſcours.

La troiſiéme, de ſe bien informer de certaines cauſes, raiſons & moyens, par leſquels les perſonnes dont l'on veut parler, ayant été de foible & baſſe condition, ſont parvenuës en credit, puiſſance, autorité, grandeurs, charges, honneurs, dignitez & richeſſes, afin de juger, ſi c'eſt par vices ou vertus, mauvaiſes ou bon-

bonnes actions, blâmes ou loüanges publiques, afin d'en discourir plus ou moins avantageusement, à proportion de ce qu'ils auront merité.

La quatriéme, de sçavoir au vrai, si telles gens de basse condition étant parvenus aux opulences mondaines, auront bien ou mal usé de l'exaltation de leur fortune, soit en dûës reconnoissances envers ceux qui auront aidé à leur fortune ou en lâches ingratitudes, arrogance & mépris envers le Ciel, leurs amis, leurs Maîtres & leurs bienfacteurs, afin de ne s'étendre pour ce qui les regardera, en loüanges excessives, ni en trop âpres accusations, mais user de temperamment en l'un & en l'autre cas.

La cinquiéme, que si quelques Historiens desirent aucune fois gratifier leurs amis avec une tolerable bienséance, en magnifiant par encherissement quelques-unes de leurs actions qui auront paru plus dignes de loüanges, si faut-il bien qu'ils se gardent d'user de paroles qui puissent attirer l'envie sur eux, qu'ils ne se soient auparavant bien informez, quels auront été leurs buts & intentions, & s'il n'y a point eu de vices ni de malefices en eux qui soient ou ayent été fort notoires, de crainte que l'envie ne trouve dequoi les blâ

blâmer ſi exceſſivement, qu'elle faſſe changer en ignominie leur ſuperlative glorification.

La ſixiéme, que comme l'opinion des Anciens & leurs propres experiences de tous hommes leur ont appris, qu'il ne ſe trouve point de vertus tant accomplies en qui que ce puiſſe être, qu'étant curieuſement épluchées, il ne s'y puiſſe appercevoir quelque défaut, ni de felicitez ſi parfaites, qu'elles ſe puiſſent dire garenties de toute alteration; auſſi cela même enſeigne-t'il, que ſi après que quelques Rois, Princes ou autres perſonnes d'éminente vertu & de grande dignité ont eu cet heur & bonne fortune, que par leur prudente conduite d'affaires ils ont poſſedé une bonne renommée & belle reputation, & tellement illuſtré tout le cours de leur vie d'excellentes actions tant avantageuſes au public & en paix & en guerre, qu'ils en ayent acquis la bienveillance & loüange des Peuples, tout Hiſtorien ne ſçauroit rien faire de plus blâmable que de rechercher leurs vices & infirmitez particulieres, mais les doit ſupprimer le plus qu'il lui ſera poſſible, n'y ayant rien plus digne de punition, que la volonté de flétrir grand nombre de vertus par la notation de quelques petits dé-

défauts particuliers, non dommageables au public.

Et la ſeptiéme, que tous ceux qui voudront entreprendre de ſe faire reputer pour bons Hiſtoriens, ayent inceſſamment eſſayé à ſe faire croire capables de devenir tels, en ſe montrant curieux de frequenter & rechercher les hommes ſages, bien intelligens des affaires du monde, & nullement paſſionnez, afin que l'on croye qu'ils en ayent tiré des enſeignemens. Et finalement, que s'ils veulent écrire de perſonnes vivantes, qu'ils n'en mettent jamais rien en lumiere de leur vivant, de crainte qu'ils ne ſoient accuſez d'avoir été pratiquez & ſalariez par ceux de leur connoiſſance, afin de les exalter eux & leurs amis, & pour décrier ceux qu'ils n'aiment pas.

Or nous faut-il maintenant voir par les comparaiſons des ſept maximes ci-deſſus ſpecifiées, & celles qu'ont établies & ſuivies ces modernes Ecrivains, le tître qu'ils meritent, d'autant qu'il ſe connoîtra qu'ils y ſont abſolument contraires; ceux-ci ne s'étant ſouciez ni du vrai ni du faux, moyennant qu'ils puiſſent contenter ceux deſquels ils ſont Ecrivains à loüanges, en ſuivant à tort & à travers tous les memoires qu'ils leur bailleroient

leroient pour magnifier leurs inclinations naturelles, exploits & desseins, quoique la plûpart inventez à plaisir, ou amplifiez avec des impudences ridicules pour déguiser & faire perdre la memoire de leurs vices & défections, & celle des ruïnes & autres desolations, dont leurs aviditez ont été les causes originelles, & pour diffamer tous ceux contre lesquels ils auroient quelque aversion, en leur donnant des titres comme par espece d'injure, mépris & indignation, ayant été même si impudens, que de comprendre sous iceux la personne venerable de notre Auguste Monarque HENRY LE GRAND, lorsqu'il faisoit encore cette profession, ne l'appellant souvent que comme par forme de mépris, le Navarrois, lui supposant des maladies en termes honteux en la bouche d'un Historien, voire lui imputant des desirs dereglez par de fausses presuppositions de l'avenir, qui non seulement sont mensongeres, mais encore étoient d'impossible évenement; n'ayant non plus eu assez de retenuë & de respect, en parlant en quelques autres lieux, des Personnes du Roi Henry III. de la Reine Loüise sa femme, Princesse estimée des plus sages & devotieuses, de la Reine sa Mere, de Monsieur son Frere, de la Reine

ne de Navarre qu'il traite encore le plus mal, quoiqu'il ait été à ſes gages, & autres perſonnes venerables pour s'empêcher d'en médire, de leur ſuppoſer des ſaletez & turpitudes, & de pernicieux & tragiques deſſeins les uns contre les autres, deſquels il n'eſt jamais apparu le moindre indice, & dont nul ne peut mieux ſçavoir l'impudent menſonge de telles accuſations.

Or faut-il de neceſſité pour ce qui concerne les autres, conſiderer les deteſtables particularitez qui en ſont recitées, & les circonſtances d'icelles, que ces blaſphemateurs contre des perſonnes ſi Eminentes en ayent eu les fallacieux avis, & tiré les Memoires de perſonnes qualifiées, leſquelles en de certains tems leur euſſent été fort familieres & confidentes pour des cauſes ſecretes, & qui depuis pour d'autres & en d'autres tems leur ſoient devenuës odieuſes & à contrecœur pour quelques malefices, & que de là les eſprits s'étant aigris les uns contre le autres, ces bailleurs de Mémoires par une malicieuſe vengeance leur ayent ſupoſé de telles méchancetez, & icelles fait divulguer comme vrayes par leurs Ecrivains, par leſquels ils n'ont point eu de honte, en ſuite de tels blâmes calomnieux

nieux envers autrui, de se faire faire pour eux-mêmes des Eloges de toutes sortes de vertus & d'heroïques actions: quoi qu'entierement contraires à la verité & à la creance publique: pour toutes lesquelles calomnies, faussetez, tant à blâmer qu'à loüer, la moindre punition que ces Ecrivains auroient meritée, ce seroit de voir brûler leurs Histoires médisantes à leurs pieds.

Mais entr'-autres choses se sont-ils montrez grandement ridicules & ignorans, pour magnifier ou deprimer qui bon leur sembleroit, & sur tout ont-ils témoigné comme nous l'avons déjà dit, une grande aversion à la gloire de notre grand Roi, & une haine envenimée contre ceux qui lui ont été les plus confidens, de n'avoir voulu faire aucun veritable recit de ses magnifiques desseins touchant les affaires du dehors du Royaume, ausquelles il étoit prêt de travailler efficacieusement lors qu'il fut assassiné, ni fait mention que vous en eussiez eu aucune connoissance. De toutes lesquelles choses ces Ecrivains parlent sans sçavoir ce qu'ils en disent ni de qui ils le tiennent, comme aussi le tout est-il absolument faux, & entierement contraire aux resolutions que le Roi avoit prises,

&

& principalement aux moyens qu'il vouloit tenir pour en faciliter l'execution, n'y ayant rien de vrai en tout ce qu'ils en content, sinon lors qu'ils disent que nul n'en avoit connoissance, d'autant que telle étoit l'opinion de ceux qui leur fournissoient de Memoires, ausquels non seulement le Roi n'avoit garde d'en parler; mais ne craignoit rien tant sinon qu'ils en pûssent découvrir quelque chose: Sa Majesté sçachant que comme sa gloire & sa grandeur leur avoit toûjours été en continuelle aversion, aussi en traversoient-ils les progrez de tout leur pouvoir. Et n'y a point de doute que le Roi ne tînt à telles gens ses intentions bien fort cachées: voire oserions-nous dire qu'il n'y avoit quasi que vous seul en France avec lequel il s'en ouvrît entierement. Et de cela deux de nous en peuvent-ils parler avec certitude, pour avoir vû dans vos Cabinets aux Papiers, des Liasses intitulées en cette sorte. *Liasses de Discours, Lettres & Memoires touchant les hauts & magnifiques desseins du* Roi. Et entr'autres y avoit-il encore un rolle intitulé de ces propres paroles. *Rolle de diverses Instructions données aux Ambassadeurs, Agens & autres Envoyez, pour traitter en Angleterre, Provinces-Unies, Dan-*

Dannemarc, Suede, Allemagne, Suisse, Savoye, Venise & Rome de la part du Roi, & tous autres ses Alliez & Confederez.

Or ne doit-il point être trouvé fort étrange si ces mercenaires Ecrivains s'étant ainsi montrez tant éhontez flateurs des uns, & audacieux calomniateurs des autres ci-devant designez, & qu'eux haïssant si furieusement tous ceux de la Religion qu'ils le témoignent en tous leurs Ecrits, ils leur ayent en toutes occasions non seulement donné des titres injurieux & d'indignation, ne les nommant point autrement que Religionnaires, mais leur ayent imputé mil mêchans desseins & perverses intentions, voire jusques à vouloir faire les Scrutateurs de leurs plus secretes pensées & desirs, en les rendant des plus extravagans contre toute apparence de verité.; puis qu'il se peut justifier que leurs plus grands souhaits n'ont jamais outrepassé les avantages de se voir établis en condition qui pût être exempte de toute apprehension de flétrissûres & d'injures, & de n'être plus reputez pour indignes de toutes charges, grades & honneurs, ni en crainte de se voir plus saccager, persecuter ni massacrer. Et si encore non contens de leur avoir supposé tant de malefices, ils ont essayé

d'extenuer & déguiser de telle sorte les grands & recommendables services rendus au Roi & à l'Etat, qu'ils ne fussent plus estimez en France que comme en excrescences; tumeurs & gangrenes dans le corps d'icelle, ayant même été si audacieux & temeraires que d'y comprendre en certain tems le Roi de Navarre; que par impudente derision, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, ils appellent quasi toûjours le Navarrois, & Monsieur le Prince de Condé, les accusant conjointement avec tous les autres de même profession, d'avoir été les seules causes continuelles de tous les malheurs & ruïnes, seditions & tueries de France; d'autant, disent-ils, que s'ils n'eussent point été tant obstinez en leur heresie, il ne se fût jamais exercé contre-eux ni saccagement ni violences, & que si d'ailleurs ils eussent rendu volontaire obeïssance aux Edits & Commandemens de leurs Rois, soit en changeant de Religion, soit en se retirant hors du Royaume, jamais les zelez Catholiques ne se fussent soûlevez en armes pour les ranger à leur devoir.

Mais si entre tous ceux de la Religion, tant ces Ecrivains mercenaires, que ceux qui les employent, ont eu dessein de nuire

nuire & déplaire à quelqu'un, c'eſt ſans doute que votre Perſonne particuliere leur a toûjours été en principale butte & viſée ,pour eſſayer d'y trouver quelque choſe à reprendre & blâmer en ſes actions & comportemens, outre les deffauts communs de tous hommes. Mais l'experience après pluſieurs eſſais, leur ayant fait reconnoître qu'ils ne trouveroient rien à mordre contre vous, ni ès uns ni ès autre cas; & deſirant neanmoins de contenter en quelque ſorte l'eſprit de ceux qui vous ont toûjours porté envie & haine, prirent reſolution, ne vous pouvant faire pis, de tâcher à cacher par ſilence d'une part, & calomnies de l'autre, toutes les plus belles, prudentes, utiles, induſtrieuſes & glorieuſes actions en multiplicité de faits militaires dedans & dehors le Royaume, en grand nombre de faciendes, negociations & traittez aux mêmes lieux, & en œconomies & amelioration des biens & revenus Royales du public & des particuliers. En toutes leſquelles belles, loüables, éclatantes, & illuſtres Adminiſtrations & operations, vous avez vacqué douze ans continuels, au grand contentement du Roi, & ſatisfaction univerſelle de ſes Peuples.

Et lorſque ces Ecrivains vous ont rencontré dans les larges ſentiers de leurs narrations, ils ne ſe ſont pas trouvez peu en peine de ſatifaire à leurs promeſſes & à la verité, à cauſe de leurs grandes contrarietez. Mais enfin le ſalaire pouvant plus ſur eux que la raiſon ni la verité, ils ſe ſont aviſez de parler de vous, & de vos faits & geſtes, le moins qu'il leur a été poſſible ; & lorſqu'ils n'ont pû éviter de vous donner quelque eſpece de loüange, de l'aſſocier de tant de déguiſemens, de ſuppoſitions malicieuſes, de pernicieuſes intentions, voire de blâmes & contumelies, qu'ils ſeroient faciles à excuſer envers ceux qui les tiennent à gage, faiſant bien connoître qu'ils n'étoient point aux vôtres.

Or ne voulons-nous point nier qu'en faiſant ces Memoires, votre Perſonne particuliere ne nous ſoit entrée en principale conſideration, ayant bien reconnu que la plûpart de ceux qui ſe ſont voulu mêler de mettre leurs écrits en lumieres depuis la mort de notre grand Roi, s'étoient accommodez aux humeurs & paſſions de ceux qui avoient empieté le manîment des affaires, d'autant que pluſieurs d'iceux n'ayant jamais guéres affectionné le Roi, & n'aimant non plus votre

votre Perſonue, ils n'avoient auſſi oſé parler de vous, de peur de leur déplaire, ou s'ils en ont dit quelque choſe, & aucune fois été contraints de vous donner quelque eſpece de loüanges, ce n'a point été ſans l'aſſaiſonner de ſauſſes piquantes, ſelon le goût & les paſſions de la nouvelle Cour; & l'entremêler de beaucoup plus d'invectives, que d'Eloges: & afin que l'on en puiſſe mieux juger, nous avons choiſi celui de tous ces Ecrivains qui fait le plus l'Antiquaire, d'autant qu'il nous a ſemblé en avoir le plus parlé, & commencerons par la huitiéme d'icelles, à cauſe que ſur l'extention de ſes paroles, il nous ſera plus facile de donner quelque eſpece d'éclairciſſement à pluſieurs des autres, ſon diſcours étant mot pour mot tel que s'enſuit.

Laiſſant la repreſentation des conſpirations de pluſieurs ſur la France juſques à une autre fois, je dirai ici ſeulement que les Conſpirateurs pour gagner la bien-veillance des Ordres du Peuple, faiſoient entendre qu'ils n'en vouloient qu'à Roſny, lequel étoit autheur de tant de maux & nouveaux ſubſides établis en ce Royaume, même de la Pancarte, le ſeul nom de laquelle faiſoit horreur

au Peuple, de ſorte que l'on en murmuroit partout. Et à la verité Roſny étoit odieux aux Princes & aux grands Seigneurs, non pas pour aucune malverſation en ſa Charge; mais bien à cauſe du grand credit qu'il s'étoit acquis auprès du Roi, qui s'étoit déchargé ſur lui de tous les rebuts & mécontentemens que recevoient ceux qui étoient éconduits de leurs demandes; ce qui attiroit leur haine ſur lui, avec l'envie de tous ceux qui croyoient que leur fortune étoit reculée par l'avancement de la ſienne. Et pluſieurs ſe plaignoient particulierement de l'arrogance avec laquelle il traittoit ceux qui avoient affaire à lui: d'avanture, échapa-t'il quelquefois en cela hors des bornes de la modeſtie, & même un jour à l'endroit du Comte de Soiſſons, & ſoudain on rapporta à ce Prince que Roſny avoit parlé de lui avec mépris, voire injurieuſement, de ſorte qu'il étoit en termes de lui en faire porter la peine, ſans l'entremiſe du Roi, qui gagna cela ſur le Comte ſon Couſin germain, que de recevoir la ſatisfaction que Sa Majeſté ordonna. Mais après tout cela ceux qui en parloient ſans paſſion, reconnoiſſoient & publioient hautement, que Roſny étoit un grand Homme, & ſervoit bien ſon Maître.

Or nous a-'til ſemblé à propos enſuite de celui qui a été tenu, de vous dédire pour votre deffenſe, qu'il peut bien être vrai que ceux qui conſpiroient contre le Roi & ſon Etat, vous avoient en averſion; mais que cela faiſoient-ils plûtôt pour ce qu'ils apprehendoient votre ſoin & diligence à découvrir les malignes intentions, & à en détourner les effets, que pour ſujet que vous leur en euſſiez donné, ni pour creance qu'ils euſſent, que vous favoriſiez les ſurcharges des Peuples, ſçachant trop bien, ainſi que peu d'autres en France l'ignoroient, que vous les déchargiez toutes les années de notables ſommes ſur les crûës extraordinaires des Tailles, voire diſiez tout haut & aſſuriez au Roi, que s'il vous vouloit croire, & laiſſer ménager ſes revenus comme vous aviez commencé, qu'ayant moyen de vivre de ſes Domaines & Fermes, il pourroit dans peu d'années décharger ſes ſujets de toutes Tailles & cottiſations perſonnelles, ainſi que chacun voyoit manifeſtement que vous vous oppoſiez toûjours à tous Edits burſaux, qui étoient à la foule du Peuple, qui que ce fût qui les pourſuivît, juſques à reduire Sa Majeſté d'aller quelquefois en Perſonne en ſon Conſeil,

pour y faire paſſer des Edits que vous empêchiez formellement: & notamment ſe peut-il ſoûtenir, que vous étiez abſolument contraire à cette impoſition du ſol pour livre, qu'ils nomment Pancarte, laquelle fut propoſée en l'Aſſemblée de Roüen l'an 1596. à la ſollicitation de Meſſieurs de Sancy, de Schomberg, d'Incarville, de la Grange le Roi, de Buſſy, Guibert, de Fréne, Forget, & quelques autres Intendans & Treſoriers pendant votre voyage par les Generalitez de France, au retour du quel vous eûtes de groſſes paroles avec tous ces Meſſieurs-là pour faire revoquer cette impoſition; mais ils firent tant d'inſtance au contraire, & joignirent à icelles tant de Dames & Seigneurs, leur promettant de grandes aſſignations ſur cette nature de deniers, que le Roi ſe laiſſa gagner à leurs prieres, & vous à ſes Commandemens. Ce qui n'empêcha pas neanmoins lorſque vous fûtes ſeul en autorité, aux fins que vous ne fiſſiez ſupprimer cette impoſition.

Mais pource qu'en la continuation de tels diſcours contre vous, ceux qui les ont faits, vous accuſent de trois choſes, à ſçavoir, que vous étiez odieux aux Princes & Grands du Royaume, que vous aviez

aviez de l'arrogance & étiez injurieux à Mr le Comte de Soiſſons ; nous répondrons pour votre défenſe ſur la premiere desdites accuſations, que non ſeulement nous ne nions pas qu'il ne ſoit très-vrai, mais dirons encore bien davantage, qu'il s'en trouvera peu de telles qualitez dans le Royaume, ni hors d'icelui avec leſquels vous n'ayez eu en divers tems quelque choſe à diſputer & conteſter pour le ſervice du Roi, mais les uns en un tems & les autres en un autre, & les uns pour un ſujet & les autres pour un autre. Et toûjours vos conteſtations étoient-elles plus ou moins fermes, ſelon qu'ils faiſoient des demandes plus ou moins injuſtes & dommageables au Roi, aux Peuples & aux particuliers, auſquels en ce cas n'y a-t'il point de doute que vous ne vous oppoſaſſiez formellement & ſans flechir aux inſtances & ſollicitations de qui que ce pût être, entre leſquels nous ne ferons point de difficulté de nommer les Reines de France, d'Angleterre, & Marguerite, Madame Sœur du Roi, les Rois d'Angleterre, Dannemarc & Suede, Meſſieurs les Princes de Condé, Cardinal de Bourbon, Prince de Comti & Comte de Soiſſons, les Ducs & Comtes Palatin, de Savoye, Lorraine, Florence. Ceux

des Maisons de Guise, Longueville & Nevers; tous les Ducs & Pairs de France, tous les Officiers de la Couronne, & plusieurs Gouverneurs des Provinces & Villes, sans que néanmoins il se puisse dire, qu'il y ait eu Roi, Reine, Prince, Princesse, Seigneur ni Dame, soit en France, soit hors de France, qui n'ait enfin été de vos Amis, voire le plus ceux qui s'en étoient le plus offensez, ne vous l'ait ainsi dit ou écrit, & même témoigné d'avoir eu regret de s'être plaint de vous, & de ne vous avoir pas toûjours aimé, reservé huit d'iceux; sçavoir un Duc, deux Officiers de la Couronne, deux marjolets de Cour & trois gens d'affaires; les trois premiers que nous ne nommerons point, à cause que vous leur avez toûjous été en aversion, & eux à vous, ne vous semblant pas qu'ils desirassent trop l'établissement de l'absoluë autorité du Roi. Et de plus, ayant eu plusieurs broüilleries & disputes ensemble, dont aucuns d'entre-nous en avons vû quelque chose, pour des causes trop longues à reciter, & lesquelles bien entenduës, le tort ne vous seroit naturellement donné. Quant aux deux marjolets de Cour, les causes en seroient trop honteuses pour eux, & si ne se pourroient specifier sans y interesser des

des perſonnes de merite & de reſpect. Quant aux trois autres ; nous avoûrons que c'étoient Meſſieurs de Sillery, Villeroi & de Frênes, dont des deux premiers les cauſes de vos averſions mutuelles, procedoient de ce que vous tombiez en de perpetuelles altercations & debats ſur la diverſité de vos conſeils, voire quelquefois avec aigreur ; eux eſſayant continuellement de retirer le Roi des reſolutions que vous (diſoient-ils) lui aviez fait prendre comme à regret, de s'aſſocier & confederer loyallement avec tous les Potentats, Villes & peuples, Proteſtans & reformez, comme le ſeul moyen de diminuer la Maiſon d'Aûtriche, y ajoûtant ce temperament, que nonobſtant toutes dépenſes le Roi ne retiendroit pour lui aucune choſe des conquêtes qui ſe feroient, mais qu'il s'en formeroit de nouveaux Etats, ou bien ſe diſtribuëroit à l'Arbitrage de ſes Confederez; & que vous de votre côté parliez avec mépris & riſées des reſolutions qu'ils vouloient faire ſuivre au Roi, de faire une double alliance avec la maiſon d'Aûtriche, & de la Ligue Catholique pour l'extirpation des Heretiques de toute l'Europe, qui feroit (diſoient-ils) capable de chaſſer les infidelles delà les Mers.

De tous lesquels discours vous vous moquiez toûjours, les nommant impertinens & ridicules, voire pleins de cautelle, ne pouvant être propres qu'à reduire la France sous l'esclavitude d'Espagne, lesquels Conseils ont été donnez & suivis dépuis la mort du Roi, & ont jetté la France dans les embarrassemens & tribulations qu'elle ressent aujourd'hui, sans apparent moyen de les pouvoir terminer & faire finir. Et quant à Monsieur de Fresnes, vos aversions procedoient de ce qu'il étoit l'autheur & instigateur des impertinens & entortillez Mariages & amourettes du Roi, & qu'il se rencontroit dans les poursuites des interêts des Bâtards, lesquels vous lui reprochiez.

Quant au second Chef d'accusation contre vous, par lequel voyant que vous étiez taxé d'arrogance, & de vous être quelquefois échappé hors des bornes de la modestie; nous avons estimé que ce langage procedoit plûtôt de la malicieuse invention de celui qui le dit, ou de la suggestion de vos envieux, desquels il dépend absolument, que d'aucune plainte qu'il ait entendu faire à qui que ce puisse être: la voix publique même depuis tant de tems qu'il y a que vous êtes éloigné du manîment des affaires, & qui plus

plus eſt défavoriſé, ne vous en ayant jamais accuſé, mais tout au contraire, inceſſamment regretté votre adminiſtration, moderation, beaux ordres & reglemens, & formes de proceder à donner Audience, vous rendant inacceſſible à un chacun, juſques aux moindres, & n'uſant jamais de tromperies, ni de ſubterfuges : mais vos promeſſes étant toûjours ſuivies de promts & certains effets. Et à la verité qui conſiderera ſans paſſion les procedures de tous ceux qui ont été en puiſſance & autorité, du tems de Charles IX. & ont eu le regime, conduite & adminiſtration des affaires d'Etat & revenus du Royaume, entre leſquels il y en avoit, ſe peut-il dire avec verité, quelques-uns de grande prud'hommie, & bien ſages, mais deſquels les conſeils n'étoient pas ſuivis ; qui conſiderera auſſi les procedures de ceux leſquels pouvoient toutes choſes ſous le Regne de Henry III. qui n'étoient que des Mignons, Marjolets & ſangſuës de Cour, tous gens leſquels n'étoient recommendables que par leur mine, grimaces, luxes, bombances & fiertez acquiſes par blandices & proſtitutions à toutes ſortes de plaiſirs, débauches & voluptez ; qui conſiderera encore les procedures de ceux, leſquels durant

rant les huit premieres années du Regne de Henry le Grand, ont eu le credit, le regime & l'adminiſtration de l'Etat, & ſur tout des Finances & revenus du Royaume, qui furent ſouvent en nombre exceſſif, & pour la plûpart gens confus, joüeurs, avares & qui penſoient plus à leurs interêts, qu'à bonifier les revenus du Royaume ; qui conſiderera finalement les procedures de ceux des Confidens, toutpuiſſans, qui ont eu le credit durant les premiers vingt-cinq ans du Regne de Loüis le Juſte, leſquels chacun en leur tems ont été tels que la France les a éprouvez, & en general les diverſes manieres des Gouvernemens ci-deſſus dits, durant les ſoixante-trois années du Regne de ces quatre grands Rois, & les voudra comparer aux quatorze dernieres années de celui de Henry le Grand, qu'a duré votre plus abſoluë Domination, il reconnoîtra que les ſuſdites ſoixante-trois années n'ont quaſi été que troubles, confuſions, ſaccagemens, ruïnes, mutineries & maſſacres ; & que les quatorze années dernieres du Regne de Henry le Grand, n'ont été que pacifications, rétabliſſemens politiques, ſoulagemens de Peuples, familiaritez, douceurs, & benevolences : & qu'en ce qui

regarde

regarde votre particulier, nul de tous ceux qui ont été autorisez, n'a usé d'une si grande modestie que vous avez toûjours fait, ne vous étant, (quelque faveur que vous eussiez) jamais arrogé rangs ni sceances plus avantageuses, que celles qui étoient dûës à votre Extraction & à vos Charges : votre train ayant toûjours été fort modeste, & votre table des plus frugales, en laquelle vous deferiez toûjours la Place honorable, à ceux qui étoient tant soit peu de qualité, voire les alliez reconduire jusques à leur carosse lorsqu'ils partoient.

Quant au troisiéme Chef d'accusation, que vous avez usé de mépris, & de paroles injurieuses à l'endroit de Monsieur le Comte de Soissons, c'est une chose supposée & fausse absolument. Et quant à vos broüilleries, d'autant que les sujets & les suites en ont été déjà si bien épluchées ailleurs, qu'il est aisé à voir qu'elles ont été prises sans aucune apparence de causes bien fondées, & qu'elles ont été terminées de même sorte, nous nous dispenserons d'en faire ici redite.

Mais afin de faire voir les malicieux artifices dont ces mercenaires Ecrivains ont usé, pour faire perdre la memoire des vices, turpitudes & défections de quel-

quelques-uns, & celle des vertus, merites & services de quelques autres, & sur tout de vous, qui avez fait tant de belles, utiles, prudentes & glorieuses actions durant douze ou quinze années que vous avez eu la principale Administration des affaires du Royaume, & le plus de part en la confidence du Roi; nous essayerons de rassembler une bonne partie de celles dont il nous pourra souvenir. Mais pour donner d'icelles une plus facile comprehension & intelligence, nous les distinguerons en trois Chefs principaux, à sçavoir, en faits & factions militaires, en traittez & negociations, & en œconomies & ménagemens, ne disant neanmoins que peu de chose sur chacune des specialitez d'icelles, & toutesfois assez pour vous les ramentevoir, & aussi à ceux de ces tems-là qui s'y sont trouvez, & qui vous y ont vû au commencement comme simple particulier, sans aucune charge, & depuis de tems en tems ayant eu de plus grands & de plus genereux emplois.

Or parlant des escarmouches où vous vous êtes trouvé, nous vous ramentevrons celles de devant Tours, lorsque le Roi de Navarre y passa, se retirant des servitudes de la Cour, vous ayant commen-

mencé vos armes par l'arquebuſe, & en ſuite celles de devant Marmande, Mirande, Jegum, Nerac, Leſcaſaux, Beaumont, Monteſels, Tours, où Monſieur du Maine vint de Paris; pluſieurs au ravitaillement de Cambrai & devant Laon, où nous avons ouï dire n'avoir jamais vû tirer tant de mouſquetades, & tuer & bleſſer ſi peu de gens.

Plus les factions guerrieres, pour ce qui regarde les batailles ou grands combats, ceux des levées de Loire, de la Haye en Touraine, de Coutras, de Saveuſe, d'Arques, des Fauxbourgs de Paris, d'Ivry, du Siege de Chartres, d'Aumale, de Caudebec, du fort Sainte Catherine, d'Ivetot, de Pontarci de devant Noyon, & du grand Convoi de devant Laon.

Encore des factions militaires, pour ce qui regarde les Sieges & les priſes des Villes & Places; à ſçavoir, ceux de Ville-Franche, de Salmont, de Fontenai, de Maucon, de Chiſai, de Morans, de Châtelleraut, de Vendôme, de Dreux, de Noyon, de Chartres, & d'une douzaine de Places en Savoye & Breſſe, à la Conquête deſquelles deux Provinces rien ne ſe fit que par l'Artillerie où vous commandiez.

En-

Encore des faits militaires, pour ce qui regarde les escalades & surprises de Villes, par petards, saucisses ou autrement; à sçavoir, celles de Perigueux, la Reole, Monsegur, Castillon, Eause, Cahors, Saint-Milion, Niort, Argenton, Louviers & Corbie.

Encore des factions guerrieres, pour avoir été en places assiégées; à sçavoir, celles de Monsegur, Castets - Jaloux, Saint Basile, Castillon, Marans & Passi. En toutes lesquelles factions militaires, vous vous êtes trouvé y ayant été employé: mais en services de renom & de recommendation, ou moindre, ou plus grande à proportion de votre avancement en âge, en condition & fortune, d'autant qu'au commencement vous n'y paroissiez que comme simple soldat portant l'arquebuse; & puis vous avançant peu à peu & de tems en tems, des plus basses Charges aux plus grandes; où vous êtes finalement parvenu depuis l'année 1577. qu'à seize ans vous prîtes les armes, jusques en l'année 1596. que le Roi vous considerant comme de naissance, courage & capacité propre pour être élevé aux plus grandes dignitez, & employé aux hautes Charges & Offices du Royaume, tant de Paix que de guerre, il

il vous introduisit dans ses Conseils militaires d'Etat & Finances, qui étoient lors composez de dix ou douze Personnes, lesquelles (n'en voulant pas dire le plus) par mort, retraite ou fantaisie, vous laisserent quasi seul en l'Administration des affaires, & sur tout celles des Finances, où vous vous trouvâtes absolu en l'an 1598. que la Paix de Vervins se conclut : toute la Bretagne se rendit, & ensuite tout le reste des Villes de France se remirent en l'obeïssance du Roi. Tellement que par le moyen de vos continuels conseils, emplois, & l'utilité de vos services, Sa Majesté prit une telle confiance en vous, & usa de telles faveurs en votre endroit, que de tems en tems nous vous avons vû parvenir à être Conseiler du Roi en tous ses Conseils & dans toutes ses Cours Souveraines; Superintendant des Finances, Fortifications, Bâtimens & ouvrages Royaux & publics; Grand Voyer, & grand Maître de l'Artillerie de France; Gouverneur & Capitaine du Château de la Bastille à Paris, de Mante & Jargeau, & finalement Duc & Pair de France & depuis Maréchal.

Quant au second chef touchant vos voyages & entremises pour traitez & negociations, il souvient à aucuns de nous

de

de votre envoi de la part du Roi de Navarre, vers le Roi, pour lui donner avis des propoſitions que le Roi d'Eſpagne lui avoit fait faire par Bernardin de Mandoſſe, le Chevalier Moreau, & un nommé Cardon.

D'un ſemblable voyage que vous fiſtes pour traitter avec le Roi & ceux de la grande Ambaſſade des quatre Cantons Proteſtans de Suiſſe.

De quatre ſemblables voyages, l'un à Saint Maur des Foſſez, l'autre à Mante, l'autre à Montrichart, & l'autre à Blois, pour traitter de la reconciliation des deux Rois.

De pluſieurs traittez & demélemens d'affaires entre le Roi, Madame ſa Sœur, Monſieur le Comte de Soiſſons, Monſieur de Montpenſier & Monſieur de Bar.

Les traittez & entremiſes avec Monſieur le Cardinal de Bourbon, les ſiens & autres touchant les faciendes du tiers Party.

D'un autre voyage à Sedan, pour traitter avec Monſieur de Boüillon ſur le decès de ſa femme, & autres affaires.

Pluſieurs voyages pour traitter des reductions de Monſieur de Villars, & tous les Gouverneurs & Places de la Ligue en Normandie.

Le

Le ſemblable pour traitter avec Monſieur de Guiſe, ſes Freres, & pluſieurs Gouverneurs & Villes de la Ligue en Champagne, où vous fiſtes d'une pierre deux coups grandement importans au ſervice du Roi.

Ceux de Savoye & Breſſe avec le Cardinal Aldobrandin.

Ceux d'Angleterre pour traitter avec le Roi dudit Païs, ceux du Danemarc & Suede, les Etats des Païs-Bas & le Comte Palatin, qui avoient tous là envoyé des Agens ſçachans votre venuë.

Ceux avec le Landgrave de Heſſe & le Prince d'Anhalt, pour faire entendre au Roi les ſentimens des Princes Proteſtans d'Allemagne ſur l'établiſſement d'un Roi des Romains.

Ceux avec pluſieurs Princes, Etats; Cantons & Villes Imperiales Proteſtantes d'Allemagne, par le moyen d'Agens & Deputez du Roi pour leur parler des hauts & magnifiques deſſeins de S. M. ſur toutes leſquelles choſes vous avez dreſſé les inſtructions auſdits Deputez en divers tems & ſur diverſes occaſions.

Et finalement les plus épineuſes, difficiles & ennuyeuſes faciendes, & entremiſes de toutes, concernant le Roi, la Reine ſa Femme, ſes Maîtreſſes & ſes Bâtards.

Toutes

Toutes lesquelles affaires, entremises, faciendes, traittez & negociations de tant de differentes sortes de natures, ordres, formes & qualitez ont passé par vos mains en divers tems & lieux, & sur diverses occasions avec grandes varietez d'accidens merveilleux, quantité de voyages, allées, venuës, tours, retours, remises, interruptions, peines, perils, difficultez, traverses & contrarietez, non sans fâcheries, déplaisirs, ennuis, chagrins & dépits lorsque les choses ne succedoient pas suivant les desirs & intentions de votre Maître, & les bonnes esperances que vous lui en donniez lorsque vous les entrepreniez, ayant souvent oüi dire à quelques-uns de nos Amis qui vous connoissent de longue main, que pour faire davantage desirer au Roi de vous employer dans l'entremise des grandes affaires, vous ne demandiez jamais d'argent pour commencer vos voyages, vous contentiez de ce qu'il vouloit à votre retour, & rendiez toûjours de facile execution toutes les propositions que Sa Majesté vous faisoit, ce qui étoit cause qu'il vous employoit plus volontiers que nuls autres, ayant commencé vos entremises en tant & tant de diverses & quelquefois bien épineuses affaires

faires & faciendes qu'il a été dit ci-dessus dès l'année mil cinq cent septante huit, & icelles continué de tems en tems, & d'année en année, ensuite les unes des autres, & aucunes d'icelles quasi sans intermission, dont les dernieres ont été les plus continuelles, qui vous ont le plus universellement affligé & travaillé l'esprit, icelle n'ayant pris fin que par la mort du Roi en l'année 1610.

Et quant au 3. chef touchant les ameliorations & aménagemens du Royaume, des Peuples & des revenus de l'Etat; nous vous dirons, que qui en voudroit specifier toutes les particularitez, il s'en pourroit former des Volumes bien grands, & partant pour abreger & faire comprendre à vous & à tous autres le sommaire d'icelles en peu de paroles, nous vous rementevrons, que quand le Roi vous établit au manîment de ses affaires & direction de ses Finances, la France avoit été tellement ruinée, desolée, & saccagée par les guerres, desordres, pilleries, saccagemens, profusions & confusions des cent années precedentes & consecutives, que vous en trouvâtes quasi tous les principaux revenus vendus & alienez; outre cela le Royaume endetté de près de trois cent mil-

millions ; la Royauté ravallée , la marchandiſe & la manufacture diminuées , & les terres la plûpart en friche & ſans labourage par defaut de beſtiaux & d'engraiſſemens.

Et néanmoins il ſe verifiera , qu'en l'eſpace de dix ou douze ans , que les ameliorations & aménagemens de France vous ont été commis , le Royaume , tant pour ce qui regarde le general que le particulier , le tout fut rendu plantureux & abondant, tous les peuples riches les dettes du Royaume acquittées, ſes Maiſons & Châteaux reparez & garnis de riches meubles & pierreries , ſes coffres remplis de treſors , ſes Arſenaux tant de terre que de Mer fournis de Canons , Armes, Vaiſſeaux & munitions de toutes ſortes , & qui plus eſt, ſa Perſonne avoir acquis une admirable reputation & renommée dedans & dehors le Royaume , & icelle affectionnée par un ſi loyal & fervent amour de tous ces Peuples de toutes qualitez , que l'on ne pouvoit conjecturer par quels accidens, deſaſtres & malefices de la fortune , de telles & ſi grandes felicitez & proſperitez pourroient être partroublées, comme auſſi n'y avoit-il que la mort de ce grand Roi, qui nous pût être cauſe des miſe-

res

res & calamitez que nous avons ressenties.

A toutes lesquelles œconomies & ménageries en general par vous faites, nous ajoûterons encore par forme de specialité,

Les belles provisions, excellens ordres, reglemens & industries par vous pratiquées pour l'acquittement des dettes immenses des Princes Etrangers & autres, des Suisses, des Traittez de la Ligue, des Partisans des Aides, des Gabelles, des grosses Fermes; & celles de diverses Provinces du Royaume, desquelles diverses Personnes du Royaume avoient extorqué des cedulles & des obligations par force; & vos prevoyances & provisions necessaires pour faire subsister les sieges d'Amiens, de Places de Savoye & de Sedan, finalement d'avoir racheté pour soixante millions d'engagemens des revenus du Royaume, sans bourse délier ni faire tort à Personne.

Mais pour ce qu'il faudroit faire un trop gros Volume, si nous voulions entreprendre de ramentevoir particulierement, comme nous avons fait pour vous, tous les exploits admirables de votre Grand Roi ès trois semblables cas de factions militaires, de traittez & ne-

gociations, & de grandes œconomies & aménagemens, nous nous contenterons de dire que Sa Majesté s'est trouvée ou de sa Personne, ou de son ordre & prevoyance, ou de son Ordonnance & commandement, non seulement en toutes les expeditions & occasions dont il est parlé ci-dessus, mais aussi en une infinité d'autres èsquelles vous n'étiez pas, & lesquelles même en beaucoup d'icelles surpassent de bien loin votre habileté, generosité, suffisance, intelligence & capacité, qui pour la plûpart semblent avoir été omises malicieusement & cauteleusement par ceux qui se sont voulus mêler de faire l'Histoire de ce Roi magnifique tout exprès pour plaire aux malices du siecle, & de crainte de déplaire à ceux qui se sont introduits dans l'Administration des affaires d'Etat après la mort, lesquels pour la plûpart ont toûjours essayé d'extenuer toutes ses plus magnifiques, heroïques & glorieuses actions, & de flêtrir sa memoire & haute renommée le plus qu'il leur a été possible, jusques à imposer silence à tous ceux qui la vouloient publier & en parler dignement.

Or desirant achever de vous representer les douze fois seulement que ces mer-

mercenaires Ecrivains ont parlé de vous (ayant fait mention de la huitiéme la premiere, pour les causes contenuës en icelle) nous reprendrons les autres en recommençant par la premiere, dont les paroles son telles. *Le Roi desirant faire voir l'execution de l'Edit de Nantes en faveur des Religionnaires, donna la Surintendance de ses Finances au Marquis de Rosny Calviniste obstiné.* Et plus bas, *lui donna encore dequoi recompenser le sieur de la Guiche de l'Office de Grand Maître do l'Artillerie.*

Auquel discours nous avons remarqué, outre l'ignorance & le mensonge, une malice des plus vilaines contre le Roi, l'accusant d'avoir gratifié votre Personne, comme il s'y fût obligé par l'Edit des Huguenots, ce qui est très-faux. Et quant à l'ignorance & au mensonge, ils y paroissent manifestement. Premierement en ce que vous étiez en la Charge des Finances dès l'année 1595. & l'Edit ne fut vû au Parlement qu'en 1599. Et quant à la Charge de l'Artillerie, elle passa par deux mains avant que de venir ès vôtres, d'autant que Monsieur de la Guiche la bailla à Monsieur de Saint Luc, & par la mort d'icelui, le Roi en pourvût Monsieur d'Estrée: mais bien est-il vrai, que quand

Sa Majesté vid qu'il falloit faire la guerre en Savoye, connoissant que le sieur d'Estrée manquoit de toutes les parties necessaires pour faire cette Charge ;& sçachant par experience votre capacité en icelle, il se repentit bien de vous l'avoir refusée, & vous fit exhorter sous main de la vouloir exercer tant que dureroit la guerre de Savoye, en qualité de Lieutenant General d'icelle sous Monsieur d'Estrée, mais ayant répondu brusquement que vous ne vous feriez jamais à vous même une telle honte, enfin le Roi fit persuader à Monsieur d'Estrée par Madame de Neri d'en prendre recompense de vous, comme ils firent, & lui ou elle eurent cent mil écus de votre argent, que vous empruntâtes de Messieurs Morant, de Vienne & de Villemontée, sans que le Roi vous en donnât un teston.

Ces broüillons disent aussi, que le Roi vous bailla la Sur-Intendance des Finances pour plaire aux Huguenots, ce qu'il fit à toute contraire intention. Car outre que les Principaux d'iceux y aspiroient, tous les autres ne vous y desiroient nullement, & ne virent qu'à regret votre promotion à ces Charges, & à celle de Gouverneur de Poitou, se doutant bien que le Roi vous employeroit à disputer contr'-

contr'eux toutes les choſes déraiſonnables qu'ils pourroient demander, afin qu'ils n'euſſent pas Sujet de dire, que cela ſe faiſoit en haine de la Religion, comme en effet le Roi n'y manqua pas, vous envoyant en toutes leurs Aſſemblées.

Quant aux autres dix lieux où ces Ecrivains parlent de vous, il y en a trois touchant les Traittez & guerres de Savoye, trois touchant votre voyage & negociation d'Angleterre, un touchant Mr de Biron, un touchant Mr de Boüillon, & deux touchant les hauts deſſeins du Roi dont nous parlerons d'un chacun à part. Tellement que pour ce qui regarde les affaires de Savoye, nous les diſtinguerons en trois chefs principaux, à ſçavoir, ès menées qui ſe firent avant la guerre, en celles qui ſe firent en icelle, & en celles qui ſe firent pour un Traitté de Paix.

Quant à celles du premier chef, elles commencerent par le Chevalier Breton & Roncas, envoyez par le Duc de Savoye vers le Roi, pour eſſayer de lui faire agréer que leur Maître demeurât Seigneur proprietaire du Marquiſat en le relevant de la Couronne de France; ce qu'eux voyant n'être pas bien reçû, ils offrirent d'ajoindre encore la Breſſe à icelui, & de les relever tous

deux de France par un ſimple hommage-lige , comme faiſoient jadis les Ducs de Normandie & Guienne , & les Comtes de Flandre, Thoulouſe & Provence, leurs Etats , ce que le Roi n'eut point encore agreable , diſant pour toute réponſe , *Je veux mon Marquiſat.*

Les ſecondes menées furent encore faites par les mêmes Deputez , afin de faire trouver bon au Roi que le Duc vînt en perſonne le trouver pour faire lui-même ſon accommodement ; ce que Sa Majeſté eut bien agreable , nonobſtant quelconques raiſons trop longues à reciter que vous lui ſçûſſiez alleguer au contraire.

Les troiſiémes menées ſe firent lorſque le Duc de Savoye étant arrivé en Cour , il fut queſtion de la nomination des Deputez, pour traitter, lui & ceux qui ſe doutoient d'être du nombre d'iceux, deſirant infiniment que vous n'en fuſſiez pas.

Les quatriémes menées ſe pratiquerent à l'endroit de vous-même, pour eſſayer de vous gagner par preſens , promeſſes & courtoiſies , ce qu'ils ne pûrent obtenir , & ne laiſſerent pas de faire le ſemblable envers d'autres qu'ils ſçavoient bien être déjà tout gagnez : mais afin de leur donner plus de creance auprès

près du Roi, en refusant leurs presens comme vous aviez fait.

Les cinquiémes menées furent pour essayer de vous distraire du nombre des Deputez, jusques à y faire intervenir Calatragirone Patriarche de Constantinople & Nonce du Pape, disant lui être une chose grandement prejudicable, s'il étoit sçû qu'il se fût trouvé en une Conference avec un Lutherano.

Les sixiémes menées furent sur la formation de deux divers partis en forme de paction, lesquels lorsqu'ils seroient faits par le Duc, le Roi pourroit choisir; & aussi lorsqu'ils seroient faits par le Roi, le Duc pourroit choisir; tellement que Sa Majesté aimant mieux le dernier, ce fut au Duc à choisir.

Les septiémes menées & de plus grandes accroches intervinrent sur le tems, dans lequel le Duc seroit tenu de declarer son option, d'autant qu'il demandoit dix huit mois; surquoi vous insistiez au contraire, & disiez être absolument necessaire qu'il le fist presentement, & fortifiez votre opinion de plusieurs solides raisons; & sur cela, l'on vous remontra que s'il faisoit son élection, lui étant encore dans le Royaume, il se pourroit plaindre, & d'autres croire qu'il y

auroit été forcé, & qu'étant venu ſur la foi & parole du Roi, il ſembleroit y être contrevenu; voire le Roi même témoignoit de l'eſtimer ainſi. Surquoi vous repliquâtes, que pour éviter ces inconveniens, s'il plaiſoit au Roi de vous laiſſer prendre dix mil hommes de pied, deux mil de chevaux & 30. Canons, vous même lui ſerviriez d'eſcorte pour le remener ſûrement & librement dans Montmelian, qu'il eſtimoit la plus forte de ſes Places, mais que trois jours après vous le ſommeriez de faire ſon choix parti, & à ſon defaut en demanderiez raiſon à ſon eſcorte.

Les huitiémes menées furent pour empêcher le Roi de partir de Paris avec un équipage d'Armée complette pour aller en Savoye; puis étant en chemin, de continuer ſon voyage, & étant ſur les lieux, d'entamer la guerre, à laquelle fin vous donnâtes commencement par les ſurpriſes que vous fiſtes faire des Villes de Montmelian & de Bourg en Breſſe, vous étant en Perſonne à celle ci; & tout cela, enſemble, les choſes ci-devant dites étant traittées au long dans les Memoires de votre vie.

Quant aux exploits & factions militaires; il s'en fit un ſi grand nombre & de

ſi

ſi diverſes ſortes, qu'il s'en formeroit un gros Volume ; & partant renvoyant ceux qui les voudront ſçavoir aux Memoires de votre vie, nous dirons ſeulement que ne s'étant fait aucuns combats de remarque en campagne, & n'y ayant eu que la ſeule Artillerie qui ait exploité quelque choſe en toutes les Places conquiſes en Savoye & en Breſſe, & vous n'étant pas homme de ſi peu de faveur & de courage, que de laiſſer faire Charge à un autre, c'eſt ſans doute qu'à vous ſeul auſſi doit être (après le Roi) attribué la gloire & l'honneur de tout ce qui s'eſt fait ; que s'il y en a quelques-uns qui ſe ſoient vantez de s'être trouvez en quelques capitulations de Places, ce ne fut que par dépit & envie, ou pour y nuire plûtôt que pour y aider : auſſi vous donnerent-ils la peine de chercher des expediens pour racoûtrer ce qu'ils avoient gâté, ainſi que vous fiſtes avec grande induſtrie & ſubtilité, voire quaſi miraculeuſement, comme le Roi le reconnut.

Quant aux pratiques & menées pour faire ou ne faire pas la Paix (car entre les plus grands & authoriſez en France, il y en avoit plus qui deſiroient le dernier que le premier) il s'en fit tant de di-

ses sortes & manieres que les discours en étant trop longs, & outrepassant nos desseins d'un simple sommaire, nous renvoyerons ceux qui le voudront sçavoir, aux premiers Memoires de votre vie, & nous contenterons de dire que tous les artifices dont vos envieux, ou pour mieux dire, ceux de la gloire, contentement & prosperité du Roi userent pour nuire à l'un & à l'autre, furent cause que le Traitté de Paix se fit à l'avantage de tous les deux, sur tout pour ce qui regardoit la Personne du Legat, lequel à votre premiere rencontre prit une telle creance en vous, qu'enfin il ne voulut terminer les affaires de Paix qu'avec le Roi seul, & par votre seule entremise, aprés qu'il eût vû qu'elle avoit été absolument rompuë entre lui & les Commissaires nommez par le Roi; ce que plusieurs trouverent bien étrange, lui étant Cardinal, Neveu du Pape, & vous Huguenot.

Tellement qu'il se peut conclurre par le recit veritable des choses susdites, que nonobstant la taciturnité des mercenaires Ecrivains à celebrer ce qui meritoit loüanges en vos actions, vous avez été le seul Confident duquel le Roi s'est servi pour entamer la guerre de Savoye, & la

para-

parachever heureusement par une Paix d'autant plus avantageuse, que les desseins des malins du dedans l'avoient renduë necessaire au dehors.

Quant à ce que les Ecrivains à loüage, disent de vous en trois petits endroits touchant votre voyage d'Angleterre, il semble que ce soit par forme d'acquit, & comme si vous n'eussiez été qu'un petit Agent envoyé pour traiter des choses les plus communes, telles que le sont les simples complimens & conjoüissances renduës aux Princes successeurs des Etats, & les renouvellemens des vieilles Alliances seulement, ou bien quelque homme de qualité, mine, fast & parade qui mene des gens de plume avec lui, & n'a autre chose à faire qu'a rendre l'Ambassade plus honorable : car ils ne parlent d'aucunes autres choses pour lesquelles vous ayez fait ce voyage, ni que vous y ayez traitté aucune affaire de consequence ; mais n'employent leurs plus grands discours qu'en des niaiseries qui se passerent sur la mer à votre embarquement, aux baguenauderies de vos arrivées & receptions, à quelques chetifs propos qu'ils font tenir au Roi & à vous assez mal à propos, & aux personnes, qui vous furent faits, & encore tout cela entierement

faux, & qui ne s'eſt nullement paſſé com-ils le content: car l'un de nous étoit lors avec vos Secretaires. Et faut que tels Ecrivailleurs ayent été grandement ſots & ignorans, pour n'avoir ſçû quelque autre choſe de vos principales Charges, qui étoient en grand nombre, & toutes fort importantes, ou qu'ils ſoient malicieuſement impudens de les avoir voulu ſupprimer, n'y ayant eu ſi petit Clerc chez Monſieur de Villeroi, ni homme tant ſoit peu curieux d'apprendre les affaires du monde, tels que doivent être ceux qui veulent faire les Hiſtoriens, qui ne ſçûſſent vos grands emplois dans les plus importantes affaires du Royaume, & leſquels par conſequent ne jugeaſſent n'y avoir pas grande apparence que le Roi vous les voulût faire laiſſer en arriere pour des choſes quaſi de nulle ſubſtance, ni encore moins que vous l'euſſiez deſiré comme vous l'aviez témoigné, & peu de ceux qui n'ayent appris, s'ils ont voulu, une partie de ce que vous avez dit, geré & negocié en ce voyage, d'autant que du plus important, il en a été compoſé & formé un Sommaire par les ſieurs Arnauts l'un Intendant des Finances, & l'autre Meſtre de Camp du Regiment de Champagne, qui étoient lors vos Secretaires

taires, ſous leſquels un de nous en a écrit une partie ; par lequel recuëil abregé, il ſe verifiera que vous aviez à negocier avec le Roi d'Angleterre, les Deputez de ceux de Dannemarc & Suede, des Hollandois & de l'Electeur Palatin, là envoyez à cauſe de votre acheminement en ce Royaume-là, afin qu'ils pûſſent par vous être informez des hauts & magnifiques projets & deſſeins du feu Roi, & du deſir qu'il avoit de les intereſſer en iceux, avec tels avantages qu'ils témoigneroient de le deſirer, entrant dans une commune aſſociation ; & ſe trouvera que ces Recuëils, quelques abregez qu'ils ſoient, contiennent cent cinquante-cinq feüillets de fort grand papier ; votre Inſtruction quatre-vingts Articles, dont il y en a de fort longs ; qu'il y a treize Lettres du Roi & de Monſieur de Villeroy à vous addreſſantes, étant en Angleterre ; qu'il y en a neuf des vôtres au Roi, ſi longues, que toutes enſemble elles rempliſſent bien ſeptante feüillets de grand papier ; que vous eûtes cinq fort longues Audiences du Roi d'Angleterre ſeul à ſeul ; qu'il fut tenu en votre logis pour vous faire un honneur non jamais rendu à aucun autre, trois Aſſemblées de tous les Deputez ſuſdits, & des Con-

ſeillers d'Etat d'Angleterre pour confe-rer avec vous de toutes les affaires propoſées : toutes ces choſes tant grandes ainſi paſſées en l'eſpace de dix-neuf jours ſeulement que vous ſejournâtes près du Roi d'Angleterre : ce qui fait aſſez connoître que vous n'étiez pas allé en ce Pays pour la mine, le faſt & la parade, y faire des complimens & des ceremonies de vanité, & dire des ſottiſes, comme le veulent ces Ecrivailleurs mercenaires.

Quant aux deux autres Diſcours, auſquels nos nouveaux Ecrivains font quelque petite mention de vous ; c'eſt lorſqu'ils parlent de Meſſieurs les Ducs de Boüillon & de Biron, & de quelques-uns de leur intelligence, ſe gardant bien (nous ne ſçavons, ſi c'eſt par ignorance, ou artifice) de parler des cauſes ni des ſuites de leurs défections & déloyautez. Mais chacun ſçachant aſſez qu'il n'y en avoit point en France de leurs qualitez & conditions auſquelles le Roi eût departi tant de graces, faveurs, honneurs, Charges & beneficences, peu y en avoit-il auſſi auſquels leurs malefices ne déplûſſent d'autant plus, lorſque plus les verifications en furent apparentes, & deſquels auſſi ces procedures du Roi ne fuſſent du

tout

tout approuvées ; & néanmoins ces langues ſerpentines d'Hiſtoriens à loüage ne laiſſent pas d'eſſayer à diminuer ou pallier leurs malefices autant qu'il leur eſt poſſible, & à ravaller la prudence & Juſtice du Roi, en ſuppoſant à Sa Majeſté que les paroles qu'il avoit dites, leur avoient fait naître ces mauvais deſſeins ; leurs paroles étant telles que s'enſuit. Voici comment une ſeule parole lâchée bruſquement, fendit le cœur du Maréchal de Biron, auquel l'acier de tous les ennemis de Sa Majeſté, n'avoit pû donner atteinte. Biron qui d'ailleurs n'étoit pas trop content du Roi, & qui parloit aſſez haut de ſon ingratitude, cuida ſortir hors de lui & forcener ; voire uſa de paroles qui le rendirent ſi odieux à Sa Majeſté, que depuis elle fit veiller plus curieuſement ſur ſes actions : en quoi ſe reconnoit l'animoſité de ceux qui le font ainſi parler, d'autant que les paroles qu'il ſuppoſe au Roi, le font aſſez paroître, icelles étant telles, qu'il avoit eu plus de peine à moderer la fierté & la brutalité des deux Maréchaux de Biron Pere & Fils, qu'il n'en avoit tiré de ſervice ; leſquelles choſes, quoiqu'en effet elles fuſſent bien veritables, ſi ne laiſſez vous pas de bien ſçavoir (car vous y étiez preſent) qu'il

qu'il ne les prononça jamais telles ; mais dit ſeulement ſur quelques propos qui ſe tenoient d'eux, qu'à la verité il avoit été bien ſervi des deux Maréchaux de Biron & de pluſieurs autres encore ; mais non ſans lui avoir ſouvent donné de la peine à les accommoder & faire vivre enſemble. Et par ainſi ſe voit que ces langues menſongeres étoient pouſſées d'ailleurs, pour eſſayer de mettre au rabais la haute renommée de ce grand Roi.

Après leſquelles tant imprudentes calomnies contre lui, nous ne trouvons plus étrange qu'ils en uſent contre Vous, en attribuant grande partie des deſaſtres & traverſes de ceux dont eſt queſtion à votre malveillance, combien qu'il ſe puiſſe dire avec verité (y en ayant deux de nous qui le ſçavent de ſcience pour en avoir porté paroles & lettres des uns aux autres) que long-tems avant la notorieté de leurs monopoles, vous leur aviez ſouvent reïteré des avis & des conſeils tant ſalutaires de vive voix, & par de leurs gens & par lettres de votre main, que ſur le ſtile favorable d'icelles adreſſées au dernier des deux, leurs accuſateurs prirent pretexte de dire au Roi, qu'ils vous croyoient être de leur intelligence. Dequoi encore que Sa Majeſté ſe mocquât

quât, si ne laissoit-il pas de s'être passé des choses qui eussent mis un autre esprit que celui du Roi en doute, d'autant que vous fites un long tems tout ce qu'il vous fut possible pour faire amitié particuliere avec eux, sans apprehender que cela pût tirer à consequence : leur disant ordinairement en presence de quelques uns des leurs mêmes, que les tenant eux deux pour être des plus Illustres Maisons du Royaume, & avoir de plus insignes vertus, qualitez & capacitez que nuls autres d'icelui; aussi avez-vous toûjours desiré de les voir bien unis ensemble, & conjoints par une association & amitié ferme & indissoluble & qu'ils vous y voulussent donner quelque part, leur protestant de vous y conduire avec telle prudence, temperance & modestie, en leur déferant toûjours toutes choses, qu'ils n'auroient jamais regret d'avoir mis en vous leur confiance & amitié; mais qu'il ne falloit pas néanmoins esperer que telles societez se pussent former, ni encore moins continuer entre vous trois, si auparavant vous n'étiez convenus de preferer le service du Roi, sa grandeur & le bien de son Etat à toutes choses, & sur tout avoir en recommendation le repos & le soulagement des Peuples, qui étoient

les Peres nourriciers & du Roi & de nous tous ; mais qu'il vous avoit toûjours semblé, que plus vous les sollicitiez & leur faisiez d'instances pour embrasser ces loüables desseins, plus non seulement leurs desirs & affections, mais aussi leurs inclinations, dispositions & resolutions generales & particulieres demontroient-elles de s'en éloigner, faisant des gestes & des mines, comme si une absoluë autorité Royale eût toûjours été à redouter aux personnes courageuses & qualifiées, tellement que l'augmentation de leurs froideurs sur ce sujet, vous contraignit de tenir un autre chemin, & n'avoir plus de soin ni souci que du Roi, du Royaume & des peuples, sans-égard de qui que ce pût être, & ce nonobstant quelconques travaux, que ces droituriers desseins vous pûssent donner, incommoditez apporter, haïnes conciter & perils presenter, lesquelles resolutions vous ont fait mettre le Royaume en la splendeur où nous l'avons vû, lorsque le feu Roi mourut.

Et quant aux deux derniers articles des douze, où nous avons dit qu'il avoit été fait mention de vous, par lesquels ils semblent avoir voulu dire quelque chose des hauts & magnifiques desseins du feu Roi ; mais c'est comme les faiseurs d'Almanachs

manachs, des choſes à venir, afin d'en dire de tant de ſortes diverſes, qu'il s'en puiſſe rencontrer quelqu'une qui ait apparence que ce ſoit cela qu'ils ayent voulu dire, ou pour le moins leur donner tel ſens & interpretation que bon leur ſemblera, comme font ceux-ci, en témoignant toûjours leurs paſſions accoûtumées d'amour & de haine, qui font exalter & magnifier les zelez Catholiques Factionnaires d'Eſpagne, & blâmer & deprimer les Proteſtans & Reformez Factionnaires de France, ſelon le ſtile qui leur en eſt preſcrit par ceux dont ils ſont les Hiſtoriens mercenaires: les diſcours qu'ils tiennent des admirables deſſeins de notre Grand Roi, étant de tant de diverſes ſortes, & remplies de tant de contrarietez, que chacun y peut gloſer à ſa mode.

Or d'autant que nous avons vû pluſieurs perſonnes de qualité, vertu & merite qui euſſent bien deſiré d'étre éclaircis à la verité de tout ce qui en eſt, nous ſommes licentiez à cette occaſion à ne traiter pas ces choſes ſi ſommairement que nous en avons fait d'autres; mais en les reprenant dès leur commencement, vous ramentevoir que le Roi avoit un ſi bon & gentil naturel de naiſſance, un eſprit ſi plein de viva-

vivacité, un courage si genereux & un jugement si solide, que toutes ces belles parties le jettoient dans les cogitations & conceptions tant relevées, qu'elles sont devenuës la generation de tous ces magnanimes desirs & desseins, desquels lui-même vous parlant un jour qu'il vous étoit venu voir à Rosny deux jours après la bataille d'Ivry, il vous dit sur quelque repartie que vous lui fistes, par laquelle vous sembliez confondre ses desirs avec ses desseins : O mon Ami! Qu'il y a une grande difference entre iceux, d'autanr que chacun peut desirer tout ce que bon lui semble, sans porter nuisance à personne ni à soi-meme, & par consequent n'étoit obligé d'en communiquer ni conseiller avec personne. Mais il n'en va pas ainsi des desseins, n'y ayant que les fols & les écervelez, qui en puissent faire sans espoir de les effectuer ; auquel cas il ne falloit pas manquer de les bien mediter, communiquer & consulrer ; & que pour telles raisons confessoit-il d'avoir eu souvent de bien magnifiques desirs ; mais qu'il n'étoit encore venu jusques à une telle impertinence, que d'en former des desseins, ni ne feroit aussi jamais, qu'il ne fût parvenu en condition & puissance de les assaisonner de tous les conseils, consulta-

ſultations, conferences, negociations, confederations & proviſions neceſſaires pour les entamer, leur donner des ſuites & ſubſiſtances pour les faire heureuſement & facilement réüſſir : ſuivant laquelle opinion, lors & pluſieurs fois depuis, pendant qu'il étoit encore dans la foibleſſe, voire extenuation de ſa fortune & condition, il a toûjours répondu : Je pourrois bien dire quelque choſe de mes deſirs : car j'en ai eu ſouvent de bien relevez ; mais je ne ſçaurois pas faire le ſemblable de mes deſſeins, d'autant que je n'ai point encore vû de ſaiſon propre pour en faire ; & lorſque ce tems-là ſera venu, je les ferai conformes à ma puiſſance & à ma fortune, & n'omettrai nulle des choſes qui ſeront neceſſaires pour en faciliter l'exécution.

Tellement qu'il eſt à croire puiſque nos Hiſtoriens diſent qu'il y en avoit quand il eſt mort, qu'il ne les avoit pas faits legerement ni ſans tous les preparatifs & precautions dont ils pouvoient avoir beſoin pour lui en faire remporter honneur, gloire & contentement.

Or pour donner quelque ſorte de connoiſſance des choſes tant importantes, & détromper le monde des impertinences qu'en veulent faire croire des

Ecri-

Ecriveurs de ce tems par des choses tant confuses, voire contrariantes qu'ils en racontent : nous raporterons ici ce que nous avons estimé de plus substanciel dans leurs écrits sur ce sujet, & essayerons sur chacun point de faire connoître la verité ou fausseté, afin que vous même qui en sçavez plus de particularitez que nul autre, puissiez mieux juger si nous en avons été bien informez, leurs paroles étant telles que s'ensuit.

Ils disent donc que la mort du Duc de Clèves & les interêts de divers pretendans à sa succession furent cause que le Roi se prepara aux Armes, & en cela disent-ils bien vrai en quelque sorte : mais ils devoient ajoûter, que lui n'ayant guerre declarée à personne, & n'en voulant point entamer de son chef ni pour aucuns siens interêts si l'on ne l'y provoquoit, il ne paroîtroit nulle part que comme Auxiliaire, & appellé par ses Amis & Alliez que l'on voudroit opprimer.

Ils disent aussi qu'il n'y avoit point d'apparence que le Roi n'eût de plus grands desseins que celui des assistances des Princes pretendans à la succession du feu Duc de Clèves. Ce qui est encore bien vrai en quelque sorte : mais ils devoient dire de plus, que le Roi ne vouloit, ainsi

qu'il

qu'il eſt dit ci-deſſus, entamer de ſon chef aucune guerre contre qui que ce fût ; mais qu'ayant été requis par tous les Princes & Villes Imperiales Proteſtantes de l'Allemagne avec la jonction de quelques Catholiques, de vouloir joindre ſes prieres à la requête qu'ils ſe deliberoient de preſenter à l'Empereur afin qu'il eût agreable, tant pour lui que pour ceux de ſa Maiſon, de ſe départir de toute pretention d'heredité à l'Empire ; & pour cet effet, conſentir qu'il fût dès à preſent élû un Roi des Romains d'autre Maiſon que la ſienne. A quoi le Roi ſe reſolvant, il eſtimoit que ſes interceſſions amiables auroient meilleure grace à comparoîrre devant un Empereur, ſi elles étoient ſuivies de trente-cinq mil hommes de pied, ſix mil chevaux & trente pieces d'Artillerie.

Ils diſent en un autre lieu que le Roi avoit de grandes pretentions à l'Empire, en quoi ils ſont encore plus mal inſtruits qu'auparavant, pource que non ſeulement Sa Majeſté ne deſiroit nullement que lui ni ſes ſucceſſeurs Rois de France fuſſent Empereurs ; d'autant que cette dignité, quelque magnifique tître qu'elle eût, n'étoit neanmoins qu'une adminiſtration paſſagere, laquelle encore

par

par l'ordre que l'on ſe propoſoit d'y établir lors, ne pourroit plus être conferée à deux Princes d'une Maiſon toute de ſuite, & ſi ne laiſſeroit pas toutefois d'obliger lui & ſes ſucceſſeurs s'ils l'obtenoient, de l'aller exercer dignement ſur les lieux, & par conſequent de n'aporter plus tout leur ſoin à l'amelioration de leur Royaume, duquel ſeul il vouloit que lui & les ſiens après lui, ſe contentaſſent, l'ayant mis en l'état qu'il ſe l'étoit propoſé, ſans vouloir ajoûter à la domination Françoiſe un ſeul pouce de terre de celle d'autrui, afin de ſervir d'exemple aux autres Rois Chrétiens pour établir un tel ordre & temperament entr'-eux tous, qu'ils ne puiſſent jamais plus avoir guerre l'un contre l'autre.

Plus, ils diſent encore en un autre lieu, que le Duc de Savoye ſollicitoit le Roi d'entamer la guerre contre le Roi d'Eſpagne. En quoi ils diſent bien vrai, mais pour cela neanmoins S.M. ne vouloit pas uſer d'autres procedures que de celles de l'Auxiliation, pource qu'ayant conclu le Mariage de ſa Fille aînée avec le fils aîné du Duc de Savoye, il avoit convenu avec ledit Duc qu'il feroit inſtance par une bien humble requête au Roi d'Eſpagne, de vouloir donner à ſes

Enfans

Enfans pour la dot de leur Mere, un aussi avantageux partage qu'il avoit été fait à sa Sœur aînée, & que sur les moindres difficultez qu'il en feroit, le Roi y joindroit ses prieres, & puis son Auxiliation en armes si elles y étoient necessaires.

Plus, disent encore en un autre lieu, que le Prince Maurice & les Ducs de Boüillon & de Sully sollicitoient d'entamer une guerre aux Païs-Bas & en Navarre contre le Roi d'Espagne. Enquoi ils se montrent du tout ignorans de toutes ces circonstances, d'autant qu'en premier lieu il y avoit peu de communication entre ces trois hommes, & avoient tous des desirs & des desseins differens, étant même veritable, que le Duc de Boüillon & un autre encore que nous sçavons bien, n'avoient nulle plus grande aversion que les prosperitez du Roi & l'établissement de son absoluë autorité; ni le Prince Maurice, que de voir Sa Majesté puissante & autorisée aux Païs-Bas, & que le Duc de Sully ne desiroit nullement que le Roi se rendît aggresseur de son chef en aucune guerre, & moins pour l'interêt du Royaume de Navarre que de tout autre.

Plus, ils disent encore en un autre lieu, que les trois Personnages qui viennent d'être nommez, ne tendoient tous

trois qu'à diviser les Catholiques & à offenser le Pape. Surquoi nous ne nous sçaurions assez émerveiller de l'ignorance, imprudence & malice de ces Ecrivains, ne sçachant pas toutefois quelle intelligence particuliere & secrete les deux premiers pouvoient avoir en ce dessein: mais bien sçavons-nous qu'ils n'en témoignerent jamais rien qui ait été sçû, & qu'ils n'en eussent osé parler au Roi. Car quant au troisiéme, nous sçavons de science que ses continuelles sollicitations lesquelles n'étoient par lors peu considerées, tendoient à concilier & Catholiques & Protestans & Reformez, & à les mettre en si bonne intelligence par le moyen de certains ordres & temperamens que le Pape n'avoit pas du tout reprouvez, qu'il n'y eût plus haine ni guerre entr'eux. Comme aussi étoit-il Solliciteur vers le Pape pour l'établissement de tels ordres & reglemens, que par iceux il eût été rendu le plus puissant & ample Dominateur terrien de la Chrétienté. Ce qui étoit cause de l'amitié qu'il lui portoit, ainsi qu'il est facile à justifier par plusieurs siens Brefs pleins de témoignages d'affection accompagnez de grandes loüanges.

Plus, ils disent encore en un autre lieu,

lieu, qu'un des grands soucis du Roi pour faciliter ses desseins, étoit de contenter le Pape, les Anglois, les Venitiens & le Grand Duc. En quoi ils témoignent bien qu'ils ne sont pas moins ignorans des affaires publiques, qu'ils sont inventifs à mal faire & médire contre les plus gens de bien, d'autant qu'en effet pour le regard des trois premiers le Roi n'avoit rien proposé ni resolu que par leur communication, participation & approbation, & sur tout cette forme de proceder par maniere d'Auxiliation sans declaration ouverte de guerre de nul côté, sinon pour deffendre leurs Alliez de toute oppression & attentat d'autrui. Car pour le regard du Duc de Florence qui est un Prince qui ne subsiste que par ce qu'il est attaqué, l'on ne s'étoit pas souvenu de rien traitter avec lui ; parce que que s'il n'eût fait tout ce que le Roi & ses Associez eussent desiré, la resolution étoit prise de joindre la Toscane au Domaine de Saint Piere. Ce qui n'eût pas été trop ennuyeux au Pape ni fort desagreable au Saint Siege.

Plus, ils content encore que le Roi avoit fait negotier tous ces desseins par diverses personnes en Allemagne, Angleterre, Païs-bas & en Italie, & qu'il n'y

avoit pas un de ſes Agens qui ſçût l'état de la negociation l'un de l'autre. Et lors qu'ils en rendoient compte, c'étoit à lui ſeul & en preſence de la Reine. Et que Guillaume Hugues General des Cordeliers eût la plus ample commiſſion de tous. Tous leſquels ſont vrais contes, n'y ayant rien de vrai à tout cela, d'autant qu'en premier lieu ce Guillaume Hugues avoit des qualitez, & des deſirs & intentions toutes contraires à celles qui lui étoient neceſſaires, pour faire que le Roi les lui voulût communiquer, ni s'en confier en façon du monde à lui, ni à tous ceux de cette condition & profeſſion ; & que d'ailleurs ayant été dreſſé une liſte de tous ceux de ſes affidez ſerviteurs qui ſeroient les plus habiles & ſecrets en Negociations, il les avoit à la verité choiſis, & puis leur ayant par vous fait dreſſer des inſtructions dont nous avons vû les minuttes écrites de votre main, & leſquelles étant ailleurs nous n'en ferons ici redite, il ordonna de ſe les entrecommuniquer, afin qu'il ne fût rien negotié par les uns qui pût nuire à celles d'un autre, & qu'ils ſe tinſſent avertis les uns les autres de ce qu'ils avanceroient chacun en leur charge, & eux tous avertir de tout le Roi, & ceux qui avoient dreſſé leurs inſtructions

tions, sçachant bien qu'il ne fut jamais parlé de ce Guillaume Hugues.

Et aussi peu est-il vrai que le Roi communiquât rien de toutes ces sortes de desseins à la Reine, sinon quelquefois & quasi toûjours en votre presence, des sortes de Mariages où il vouloit entendre pour ses Enfans, dont les deux plus presens étoient celui de Monsieur le Dauphin avec l'Heritiere de Lorraine, & de sa fille aînée avec le fils aîné du Duc de Savoye, & se gardoit bien le Roi de dire rien à la Reine, où le Roi d'Espagne, la Maison d'Aûtriche & celle de Medicis dont elle étoit venuë, fussent en quelque sorte endommagez ou fâchez.

Or ensuite de tous ces discours faits à la volée, ils ajoûtent comme pour conclusion à iceux, que c'est tout ce qu'ils en peuvent dire en general & en gros, n'en sçachant pas d'autres particularitez, dequoi ils les faut croire, puis que ceux qui leur fournissoient de memoires, ne sçavoient nulles parties du détail que l'on se gardoit bien de leur communiquer, & sur tout qu'il eût été resolu par avis commun entre tous les Associez du Roi, que toutes les possessions Souveraines de la Maison d'Aûtriche seroient reduites dans le seul continent des Espagnes; & que

pour éviter toutes jalousies que les Rois de France, d'Angleterre, de Dannemarck ni de Suede, ne pourroient pretendre nulle part ni portion en aucunes des Seigneuries ni Etats, desquels ceux de cette Maison seroient déchargez, mais qu'elles seroient départies comme s'ensuit; à sçavoir, que des dix-sept Provinces des Païs bas & autres Etats de la Westphalie leurs voisins qui voudroient & pourroient se joindre à icelles, il en seroit formé une espece de Corps de Republique laquelle se nommeroit Belgique, sous telles diverses manieres de Gouvernement, ordres & reglemens qu'ils aviseroient eux-mêmes, qui seroient des dépendances de l'Empire Germanique, sans autre sujettion néanmoins que d'un simple hommage-lige à toute mutation d'Empereur.

Que semblablement les Etats du Tirol Franche Comté & de l'Alsace Aûtrichienne & leurs dépendances seroient jointes & incorporées inseparablement à la Republique des Suisses & Alliez d'icelle, pour établir entre tous telle forme de Gouvernement qu'ils jugeroient à propos, sans autre sujet que de se dire des membres de l'Empire Germanique, & de lui faire un simple hommage-lige à toute mutation d'Empereur.

Que

Que continuant cet ordre de distribution, le Duché de Milan (reservé l'Etat de Cremone qui seroit affecté au Duc de Mantouë pour recompense du Montferrat) seroit uni & incorporé inseparablement avec les Etats de Savoye, Piedmont & Montferrat, & iceux tous ensemble erigez en Royaume, qui porteroit le titre de Lombardie.

Que les Etats de Naple & Sicile & leurs dépendances appartiendroient en proprieté, moitié à la Chaire de Saint Piere & l'autre aux Venitiens, sans en pouvoir être separez par infeodations ou autrement, & que ce qui étoit encore possedé par la Maison d'Aûrriche du côté de l'Allemagne, seroit affecté pour fortifier & amplifier le Royaume de Hongrie, qui seroit rendu Electif à la nomination du Pape, de l'Empereur & des Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Dannemarck & de Suede, tous aussi en l'elisant lui feroient promesse de le secourir & assister contre le Turc s'il en étoit attaqué.

Or ne doutons-nous point que la plûpart de ceux qui liront ces discours sans avoir été bien éclaircis des solides fondemens de tous ces projets, & de combien de diverses sortes de prudences, patien-

ces, perſeverances, generoſitez, égards, reſpects, circonſpections, induſtries & dexteritez, notre grand Roi avoit uſé pour les former, façoner & amener à perfection A quoi Sa Majeſté avoit travaillé ſans intermiſſion dépuis la premiere fois qu'il commença d'en donner, (au moins à ce que nous avons ſçû) connoiſſance à autre qu'à lui même, qui fut au retour de Savoye qu'il vous en dit quelque choſe à Fontainebleau. La ſeconde fois à Paris en 1602. puis lorſque par concert pris par Lettres & Meſſagers exprès avec la Reine d'Angleterre, lui ſe rendit à Calais & Elle à Douvres, à deſſein de communiquer enſemble là-deſſus. Mais ayant été divertis de ſe voir par ceux de leur Conſeil également par des raiſons Ceremoniales, ils ſe trouverent reduits à s'entrecommuniquer leurs intentions par Lettres & Deputez, qui fut la troiſiéme fois que le Roi vous en parla, voire plus amplement qu' auparavant, d'autant qu'il vous envoya vers la Reine d'Angleterre. Mais tout cela ayant déjà été amplement traitté ailleurs, nous y renvoyerons ceux qui en voudront ſçavoir davantage, & reprendrons la ſuitte de notre premier projet, lequel n'ayant jamais été de vouloir corriger diſcours

par

par diſcours toutes les fauſſetez & erreurs de ces Ecriveurs à gages, d'autant que cela ſeroit trop ennuyeux ; nous nous contenterons d'en choiſir quelque petit nombre des plus remarquables, tant aux excès de loüanges & flatteries qu'en ceux des invectives & calomnies, ſans néanmoins en nommer que bien peu ſpecifiquement, les laiſſant deviner aux Lecteurs ſur ce qui ſera dit en chacune remarque, y en ayant quelques uns auſquels ils attribuent une infinité de dits, de faits, de geſtes, de vertus & d'entremiſes en de bien grandes Negociations & démélement d'affaires d'importance auſquels ils ne penſerent jamais, voire deſavoüeroient ceux qui les leur attribuent par leur ſimple ignorance en icelles, s'il leur étoit fait quelques queſtions ſur les principales particularitez qu'elles peuvent contenir.

D'autres auſquels ils donnent auſſi des loüanges exceſſives en toutes choſes ſous ombre de quelques mediocres actions militaires dont les leurs ont fait courir le bruit public qu'ils avoient eu de beaux & grands deſſeins, & même ont toûjours eſſayé de ſe faire eſtimer ſages, prudens & de bonne conduite par des mines graves, froides, majeſtueuſes, & de beaucoup ſçavoir par ne dire guéres, uſant de

ſilences & de taciturnitez ſur la plûpart des queſtions d'importance qui leur étoient faites. Mais quand bien ils auroient eu toutes ces perfections, ils les ont tellement ternies, flêtries, extenuées & avilies, par les extorſions, concuſſions & rapines dont l'on s'eſt plaint d'eux, & ont demené une vie domeſtique tant ſale, voluptueuſe & impie, que ce ſeroit plûtôt les vergongner que magnifier, qui voudroit repreſenter le ſommaire de leur vie en toutes choſes ſans rien excepter.

D'autres leſquels ils loüent hautement, & en effet ont bien merité quelque eſpece de loüange, tant pour leur aſſez haute extraction & grandeur de courage, que pour avoir exploité pluſieurs choſes dignes de memoire & de renommée; tant que leurs deſſeins ont eu pour but le ſervice du Roi, le bien de leur Patrie, & tous les autres devoirs d'un homme de bien, & d'un cœur loyal; mais que les loüanges à eux données à cette occaſion, & la bonne opinion qu'ils ont priſe d'eux-mêmes par enrichiſſement de ce qui s'en diſoit, les abouffis d'un tel orgueïl, ambition, preſomption & vanité que leur excès les ayant portez dans le mépris, & puis dans la haine de leur bienfaicteur, les a enfin precipitez dans des deſſeins qui les

ont couverts de honte, d'opprobres & d'ignominies, étant une chose que tous ceux qui veulent acquerir une gloire bien meritée, doivent tenir pour infaillible, qu'il ne suffit pas d'avoir fait de belles actions durant un certain tems ; mais est besoin de les continuer tous les jours de sa vie, & icelle terminer sans reproche par une mort honorable.

D'autres parlant desquels ils font paroître leurs impertinences, & apprêtent à rire à ceux qui lisent leurs Ecrits, voyant qu'ils attribuent à ceux dont l'on sçait bien qu'ils sont mercenaires, une infinité de vertus & de belles actions du tout contraires à l'opinion commune, qui est celle qui donne le prix aux choses, & entreprennent de défendre effrontément plusieurs de leurs défauts tous notoires, voire essayent de donner à leurs vices la teinture des vertus.

D'autres (quoiqu'en petit nombre, & toutes chetives gens) lesquels d'autres Ecrivailleurs, mais de leur dependance, outre qu'ils les ont choisis & tirez, comme on dit, sur le volet, tout ainsi que s'ils eussent été preferables en estime & loüange à tous Princes, Pairs, Officiers de la Couronne, & autres grands Personnages du Royaume ; ils leur donnent

ces tîtres magnifiques & ſuperlatives qualitez de ſages , glorieux & grands Conſeillers d'Etat, de dignes Catons , Colomnes immortelles, Phares de notre bonheur, graves Areopages d'Athénes, ſages Senateurs Romains, & les Aſtres du flux & reflux des affaires d'Etat : & néanmoins après tous ces éclatans Eloges, il ſe trouve que tout cela n'eſt dit que de gens de vile & baſſe extraction, tous ſcriptorions , dont trois d'iceux ont trahi & deſſervi leur Roi & leur Patrie durant le plus ſerviable cours de leur âge, & que l'autre ayant été accuſé de peculat, a été vû brandiller en une potence dans un tableau.

Et afin de faire plus équitablement juger combien tels Eloges leur ſont meritoirement donnez , nous n'en voulons point tirer d'autres preuves, que des propres Ecrits de deux d'entr'eux , leſquels pour confirmer leurs Amis en l'opinion qu'ils avoient eſſayé de leur faire prendre de leur grande ſuffiſance en l'adminiſtration des affaires, & ſur tout celles d'Etat, d'être veritablement bons François, grandement deſireux de la paix du Royaume , & de voir le Roi reconnu pour tel que Dieu l'avoit fait naître ; & afin de ultifier de pluſieurs opinions contraires, qu'ils

qu'ils disent que leurs envieux & malveillans avoient fait malicieusement avoir, ils font pour apologie une milliasse de discours des choses qu'ils ont dites, faites, gerées & negociées, d'une multiplicité de voyages, allées, venuës, tours, retours, Lettres & Memoires qu'ils ont écrits durant trois ans, pour preuve de leur prud'hommie & habileté, promettant toûjours merveilles au Roi, & tâchant de lui persuader qu'il n'auroit pas plûtôt changé de Religion, que tous les Ligueurs Catholiques ne courussent à l'envi à qui le premier le reconnoîtroit pour Roi; & néanmoins par leurs propres Ecrits, il apparoît trois choses, qui feront juger de leurs exquises prud'hommies, loyautez & sinceritez.

La premiere, que nonobstant tant de niaiseries, simagrées & protestations de leurs desirs & sinceritez, à la pacification du Royaume & service du Roi, ils furent tous les derniers, eux & les leurs, à s'acquiter de ce devoir; & lesquels pour essayer de nager toûjours entre deux eaux, de crainte d'être reduits à entrer en l'experience des armes qui ne leur rioient pas bien fort; ils poursuivirent toûjours des prolongations de Tréves après tous les autres, & ne remirent point en l'obéïssan-

ce

ce du Roi avec une méchante bicoque qu'ils tenoient, que Paris, Roüen, toutes les Villes de Normandie, Amiens, Abbeville, Beauvais, Lion, Orleans, Bourges, toutes les Villes de Bourgogne (reservé Seure) Meaux, Troyes, & autres grandes Ville de la Champagne, excepté Reims, ne se fussent reduites.

Pour deuxiéme preuve de leur loyauté, il ne faut que voir le blâme qu'un d'eux donne à Monsieur du Maine, de n'avoir pas suivi ses conseils, d'autant, ce dit-il, que par le moyen d'iceux il eût fait subsister un Parti Catholique sous son autorité, qui eût pû s'égaler à celle du Roi, & lui empêcher une puissance absoluë, qui eût été un admirable service à sa mode, rendu à un Monarque en son Etat.

Et pour la troisiéme, il ne faut que voir les conditions qu'il presenta au Roi, lesquelles étant ailleurs inserées, nous n'en ferons ici redite.

D'autres ausquels ils font impudemment des Eloges perpetuels, d'autant qu'à quelque prix que ce soit, ils veulent que l'on trouve en eux toutes sortes de rares vertus, excellences d'esprit, de jugement, suffisance & capacité, pour l'emploi des grandes affaires de guerre &

d'Etat

d'Etat, tout ainſi que ſi du Ciel dès leur naiſſance, toutes ſciences, ſuffiſances & perfections leur euſſent été infuſes, donnant à l'exaltation de leurs Perſonnes & fortunes des cauſes honorables, glorieuſes & magnifiques, & les exemtant de tous vices, erreurs, défauts & malefices, ou s'il y en a eu de ſi notoires & viſibles, qu'ils ne les ayent pû du tout ſupprimer, ils les pallient & fardent avec des blandices & fallaces des plus effrontées, en leur forgeant des raiſons legitimes à toutes les malices qu'ils ont commiſes contre leur devoir ; de ſorte qu'en cachant ainſi tous leurs vices, malefices & turpitudes, par leſquelles ſelon le bruit commun ils ſont parvenus dans le monde, ils eſſayent de les rendre comme le modéle des vertus, & l'exemplaire des plus grands hommes d'Etat, de Guerre & de Police de tous les ſiécles paſſez & preſens, encore que quand ils parlent de notre grand Roi, qui ſe peut veritablement dire la merveille des Rois, & le Roi des merveilles en vaillance, clemence, équité, manſuétude, milice, prudence, juſtice & police, & ſur tout en excellence d'amour envers ſes peuples, & de ſes peuples envers lui, au lieu d'exalter tant de perfections, ils les ravallent & ſuppriment le

plus

plus qu'il leur eſt poſſible, voire vont recherchant toutes ſortes de moyens & d'occaſions, pour eſſayer de les blâmer & décrier, en l'accuſant de quelques défauts, erreurs ou infirmitez, ſoit en ſes propres ordinaires, ſoit en ſa converſation familiere & domeſtique, ſoit en ſa perſonne, actions & divertiſſemens recréatifs, ſes plus ſecrets & cachez, leſquels encore ils exaggerent impudemment, voire lorſqu'ils n'en trouvent pas aſſez pour raſſaſier l'envie des uns, & la haine de ceux qui les tiennent à loüage, ils lui ſuppoſent, comme il en a déjà été dit quelque choſe, des faits & actions, des deſſeins & des intentions, la plûpart deſquels ne lui entrerent jamais dans la penſée.

Et pour mieux témoigner que c'eſt avec charge expreſſe de ceux qui les ſtipendient, que ces Ecrivailleurs invectivent ainſi contre ce brave Prince, d'entre une infinité de lieux de leurs Ecrits, auſquels ils eſſayent d'égratigner, voire de mordre bien ſerré ſa perſonne de leurs dents venimeuſes, nous nous contenterons de la remarque de deux ſortes d'occaſions qu'ils ont choiſies, qui ſont au lieu de narrations d'Hiſtoire, de vrais Libelles diffamatoires, d'autant qu'en icelles

les ils parlent non ſeulement impudemment, mais outrageuſement de ce grand Roi, l'accuſant en l'une d'icelles, d'avoir été la cauſe des malefices & deffections d'autrui, & en l'autre lui imputant à crimes bien grands & pernicieux, des plaiſirs, paſſe-tems & recreations les plus ordinaires aux plus grands & ſages Rois, voire même quaſi à tous hommes, leſquelles n'ayant eu en lui, ni pour lui aucunes ſuitte dommageables au public, ni perilleuſes à nul particulier, devoient auſſi plûtôt être cachées, ou pour le moins extenuées, que tant exaggerées, de ſorte que ceux qui l'ont fait, meritoient châtiment exemplaire.

La premiere des occaſions qu'ils ont pris de former des Libelles diffamatoires dont nous avons voulu parler, eſt pour excuſer les malefices & deffections de Meſſieurs de Biron, de Boüillon, de leur ſequelle, & de quelques autres encore peut être plus malicieux, mais plus artificieux à ſe conduire en leur deſſein; deſquels les malices ont eu tant de divers ſymptomes, qu'en icelles d'une part ont éclatez comme en magnificence les vertus, beneficenſes & manſuetudes du Maître, & de l'autre part en ſpectacle d'horreur les perverſes inclinations & dé-

déloyautez des Serviteurs : lesquelles étant connuës d'un chacun, il nous a semblé de n'en devoir pas dire davantage, que ce qui s'en pourra remarquer aux Sections 73. 74. 144. 145. 146. 158. & 159. afin de pouvoir discourir plus au long sur l'autre occasion qu'ils ont choisie pour contenter les malins, & peut être eux-mêmes en se voulant faire paroître vrais Historiens, puis qu'ils parlent ainsi librement, mais plûtôt impudemment & faussement des plus grands & des plus estimez, nous contentant neanmoins de choisir douze lieux en beaucoup d'autres, où ils témoignent leur temerité & calomnieuse inclination à l'endroit des bons, & adulative disposition envers les pervers.

Le premier de ces douze lieux que nous avons extraits d'entre plusieurs, pour faire voir les invectives de ces médisans contre les vertueux, est en la page 44. où ils usent de ces termes : Le Roi chassant ses ennemis, tomba dans les embusches d'amour, & là commença la captivité du Roi, sous la douce domination d'une Dame, qu'il vid sans descendre de cheval, mais son adieu à regret, l'assûra d'un long sejour à l'avenir.

Or qui voudra remarquer toutes les

inepties & malices de telles paroles, il en faudroit faire un trop long diſcours, & partant nous contenterons-nous de dire que ces Ecrivailleurs vont recherchant les termes du bien dire, afin de mieux médire, & qu'il faudroit qu'ils euſſent une grande perſpicuité de vûë, & fuſſent de grands Devineurs de penſées, pour avoir vû, ſçû & connu que le Roi étoit devenu ſi-tôt amoureux, & qu'il avoit dit un adieu à regret, qui donnoit aſſûrance du long ſejour à l'avenir, puiſque quatre d'entre pluſieurs qui étoient lors auprès de lui, nous ont juré qu'ils n'en reconnurent jamais rien, & que même ſur ce que quelqu'un de ceux qui l'avoient amenée là, lui ayant demandé s'il n'avoit pas vû une belle Fille, ils n'en avoient pû lors tirer autres paroles que celle-ci du dernier : Je ſçai bien que non : du premier oüi-da, mais non pas tant belle que vous me la faiſiez tous.

Or avant que de remarquer les fauſſetez de ces éjouïſſances en médiſances, puis qu'elles ſont exprimées, non comme nuës & ſimples narrations, dont l'entiere omiſſion en l'Hiſtoire pourroit devenir de pernicieuſe conſequence, & nullement extenuées, comme le meritent tous les petits deffauts particuliers des

grands

grands Perſonnages, qui ont eu d'éminentes vertus, & produit d'illuſtres actions utiles au public : mais ce ſont égayez en des amplifications par des termes recherchez, & des fleurs du bien dire, penſant par là mieux impunément médire. Surquoi pour raiſonnable deffenſe nous dirons, que n'ayant pû apprendre par leur propre ſcience & particuliere connoiſſance, tous ce contes ridicules, mais ſeulement par les rapports & Memoires des mal intentionnez en ſon endroit, l'opinion commune & les voix populaires quelquefois fallacieuſes, mais en tous ces cas ſembloient-ils toûjours obligez aux mêmes retenuës, reſpects & circonſpections envers la memoire Auguſte de notre grand Roi, qu'ils ont obſervées envers celles beaucoup moindres de leurs Amis & bien-faicteurs, à grand nombre, eſquels quoique par les mêmes voyes leurs euſſent été imputées pluſieurs defections, malefices, infametez & autres deffauts, ſi n'ont-ils pas laiſſé en leur faiſant de bien éclatans Eloges, & celebrant fort hautement leurs belles actions & merites, d'eſtimer qu'il n'étoit nullement neceſſaire pour l'Hiſtoire, l'utilité publique, & l'enſeignement de la poſterité de

de faire aucune mention de leurs turpitudes,

Sur lequel Discours laissant mediter ceux qui l'en estimeront digne', nous ajoûterons encore une ebservation que nous avons faite en lisant les Histoires de verité, puisque dictées par l'Esprit de Dieu, & les écrits des Sages Historiens, inspirez par le même Esprit ; c'est qu'ils usent d'une grande retenuë en parlant des vices, des erreurs & des deffauts des Rois, & que quand ils parlent de quelqu'un d'iceux, ils usent peu souvent de redites, & se plaisent à extenuer plûtôt le mal fait qu'à l'exaggerer beaucoup, ne se servant jamais de paroles de gausseries, ni de fleurs de bien dire pour en amplifier le discours & le rendre plus agreable aux Lecteurs, ainsi que cela se verifie en l'Histoire du Roi le Bien aimé de Dieu, & en celle du plus sage des Rois, qui ont eu tous deux des passions amoureuses plus dignes de reprehension, que celles de notre grand Roi, & néanmoins il n'en est parlé que rarement, plûtôt en paroles palliatives que contumelieuses : comme lorsque le Prophete Nathan vint reprendre David de ce qu'il avoit enlevé Bersabée, il ne le fait que par un Parabole, & ne le menace de punition, que pour avoir fait

fait tuer ſon mari. Et ailleurs, quand il eſt parlé de la pluralité de ſes Amours, il il n'en eſt dit autre choſe ſinon : Le Roi David ſortit de ſa Maiſon pour aller à la guerre, & laiſſa ſes dix Femmes Concubines pour garder la Maiſon. Et de celles de Salomon il eſt ſeulement dit : Or le Roi Salomon aima pluſieurs Femmes, outre la Fille de Pharao : il eût donc ſept cent Femmes Princeſſes, & trois cent Concubines, leſquelles firent dévoyer ſon cœur après d'autres dieux. Parquoi l'Eternel ſe courrouça, lui ayant defendu qu'il ne cheminât point devant d'autres Dieux, ne le menaçant de punition qu'à cauſe de l'Idolâtrie.

En quoi les Ecrivailleurs de ce tems les ont mal imitez, ainſi que la continuation des remarques que nous en avons faites, le juſtifient : ceux dont nous parlons uſant de ces termes en la page 82.

La nature de ce Prince le portoit aiſément aux feux de Venus.

Et encore qu'il fût grandement incommodé d'une carnoſité à la verge.

Il ne laiſſa pas de retourner voir Gabrielle d'Eſtrée, la beauté de laquelle l'avoit fait priſonnier d'Amour.

Les appas de cette Dame étant ſi puiſſans & attrayant, que la paſſion Amou-
reuſe

reuſe croiſſoit avec la jouïſſance contre les maximes de l'Amour laſcif.

Elle poſſedoit de ſorte ſon cœur, qu'il ſe reſolut de l'épouſer.

Et eût executé cette réſolution ſi elle ne lui eût point été ravie.

Et pour répondre aux ſept impoſtures de la ſeconde accuſation des douze par nous propoſées en ſi peu de paroles, ſuivant le ſtile de ces Impoſtures, nous dirons, que leur nature mercenaire les portant aiſément à flatter effrontément les plus vicieux & dommageables à leurs Rois, au public & à leurs Patries, & blaſphemer impudemment contre les plus vertueux & plus utiles au public & à leur Patrie, il n'eſt point étrange qu'ils ayent pris à tâche d'uſer de continuelles invectives, fauſſetez & médiſances contre notre grand Roi, duquel l'on ne ſçauroit nier, qu'il ne ſe pût bien dire de lui ce que cet excellent Apôtre des Gentils diſoit de lui-même, & de tous les plus Saints Perſonnages, qu'il ne faiſoit point le bien qu'il vouloit faire, & ſçavons être telle, la nature de ce Prince, & non ainſi que le diſent avec éjouïſſance & termes de railleries, ces Calomniateurs en leur premiere impoſture, à ſçavoir, qu'il fut aiſément porté aux vi-

ces.

ces. Car nous avons ouï dire à de grands Perſonnages de la particuliere confidence, qu'il y avoit de grandes repugnances, & partant eſt-ce une calomnie des plus atroces.

La ſeconde eſt une vraye impoſture blaſphematoire ; car nous ſçavons qu'il n'avoit point eu cette incommodité au tems qu'ils le diſent, mais bien que ſe plaignant un jour à Monſieur de la Riviere au retour d'une chaſſe, où il avoit pris deux Cerfs avec grand plaiſir & grand chaud, qu'il avoit quelque ardeur d'urine, il ſe fit purger, & prit des bouïllons rafraichiſſans.

La troiſiéme & quatriéme accuſation eſt auſſi des plus fauſſes, diſant qu'il retourna voir cette Gabrielle, & qu'il fut fait priſonnier d'amour, d'autant qu'il a mainte-fois tenu des propos qui témoignoient qu'il ne l'étoit nullement, & qu'il ſçavoit diſpoſer de lui-même.

La cinquiéme, que ſon amour augmentoit avec la jouïſſance, eſt abſolument fauſſe, d'autant que nous ſçavons qu'il en étoit ſouvent dégoûté, ſa condition de n'être point marié, & celle d'avoir toûjours le halcret ſur le dos, & de voir des attentats continuels contre ſa vie ; lui faiſant chercher des

des divertiſſemens pour adoucir telles importunes fatigues & penſées.

La ſixiéme accuſation eſt des plus calomnieuſes, de dire que dès-lors il ſe fut reſolu d'épouſer une Fille de joye, puiſque nul de ſes plus impudens proxenetes aux voluptez, n'eût lors oſé lui en propoſer les penſées ſeulement, & ne les écouta jamais depuis, que par leur importunité, & encore par maniere de diſcours pour rire, dont pour montrer la verité, de ce propos, il déſira qu'elle fût mariée à la verité à un homme docile à porter cornes.

La ſeptiéme accuſation, qu'il eût épouſé cette Femme de joye, ſi elle ne lui eût été ravie par un coup de la Providence divine, paroît fauſſe & ridicule, d'autant qu'elle eût été foible & tardive, ſi elle n'eût eu ſon efficace que par la mort d'elle, s'étant paſſé cinq ans d'intervalle depuis cette reſolution, quil dit avoir été priſe au tems de ſa mort, & falloit qu'elle y fût intervenuë plûtôt, par le moyen des vertus qui excelloient en lui.

Page 179. Ces Calomniateurs continuant leurs invectives & médiſances contre les Vertus heroïques de notre bon Roi, uſent de ces termes.

Le Roi étoit ſi éperdûment amou-

reux de Gabrielle d'Eſtrée, qu'elle avoit acquis tout empire ſur lui.

De ſorte que la plûpart des affaires de Cour, s'expedioient par ſon entremiſe & faveur, lui ne les conduiſant de choſe quelconque.

Et avoit deſſein de l'épouſer, nonobſtant toutes difficultez.

Pour répondre à cette premiere impoſture, il faudroit plûtôt preparer des piloris, des carcans & des étrivieres, que des paroles, des raiſons ni des reprehenſions, d'autant que les termes affectez dont ils uſent d'éperdûment amoureux & d'empire ſur lui, témoignent qu'ils n'en euſſent pas épargné de pires, s'ils en euſſent trouvé à dire. Mais pour faire voir par une preuve des plus concluantes, que le Roi n'étoit jamais éperdûment amoureux, ni que les Femmes n'avoient point d'empire ſur lui, lorſqu'il étoit queſtion de rendre la juſtice, de l'interêt de ſa Perſonne, ou de ſon Etat; c'eſt que nonobſtant l'amitié que Sa Majeſté portoit à la Henriette non moindre qu'à la Gabrielle, voire qu'il l'a trouvât de meilleure compagnie, & d'un eſprit plus divertiſſant & recreatif, ſi ne laiſſa-t'il pas, lorſque ſes fautes le meriterent, de trouver bon qu'elle fût appellée

lée en justice, & son pere & son frere aussi, & qu'ils fûssent condamnez tous trois.

La seconde calomnie est encore plus malicieuse, d'autant que plus pernicieuse, si elle eût eu tant soit peu de verité ; une infinité de personnes sçachant bien que ceux qui étoient en la confidence du Roi, & qui avoient la conduite des affaires, sçavoient bien lui refuser la plûpart de ses demandes, & contester contr'elle.

Et la troisiéme calomnie merite gibet au lieu de piloris, pour être tant impudente, que toutes personnes de jugement tenoient la chose impossible, & plusieurs d'iceux qui avoient quelque accès auprès de cette femme, lui avoient souvent dit fort librement, que c'étoit chose à quoi elle ne devoit jamais penser, beaucoup de puissantes raisons la rendant d'impossible succès.

Ces pervers Ecrivailleurs tant en matieres de loüanges que de blâmes, disent en la page 218.

Le Roi voulut que Gabrielle d'Estrée, aux amours de laquelle il étoit passionnément attaché, fût logée près de lui, quoiqu'il fût exposé aux coups de canon.

Et quoique le Maréchal de Biron lui eût injurieusement remontré que c'étoit chose à lui mal-seante.

Surquoi pour la premiere calomnie, comme elle leur eſt tournée en habitude, auſſi ne merite-t'elle pas d'autre réponſe que les precedentes, par emploi de Meſdames les Etriviers.

Il eſt bien vrai qu'à prendre le logis du Roi pour tout le Village, les coups de canon y portoient quelquefois en des maiſons d'icelui; mais très-faux que ſon logis y fût expoſé; & pourvû qu'ils trouvent quelque apparent ſujet de médire de ce brave Roi, toutes fauſſetez leur ſont des veritez.

Et quant à la troiſiéme fauſſeté, par laquelle non contens de l'avoir expoſé aux coups de canon imaginaires, ils l'expoſent encore impudemment aux injures non prononcées; ils meritoient d'être expoſez à celles du Bourguignon, qui injuria ſon injurieux de ſon i[illegible]on, ayant oüi dire à pluſieurs qui étoient lors preſens à tous ces diſcours, que le Maréchal de Biron avoit dit au Roi que le Prêtre s'avançoit, & que s'il plaiſoit à Sa Majeſté de s'avancer auſſi, il y auroit moyen de lui donner une benediction des quatre doigts & le poûce, & que le Roi fut quaſi plûtôt à cheval que le Maréchal n'eût achevé de parler, & fit bien retirer le Prêtre.

Ces

Ces Ecrivailleurs d'éjoüiſſance en médiſance de ceux qui leur ont été recommendez, continuant à chercher des termes de raillerie, & des fleurs du bien dire pour toûjours, comme nous avons déjà dit impunément, médire du feu Roi, ſemblent avoir pris à tâche de flétrir la glorieuſe memoire de ce grand Prince, trop univerſellement éclatante au gré de leurs bailleurs de Mémoires contre lui, puiſqu'ils ſuppoſent qu'un grand & ſage Prince de l'Egliſe, Legat de ſa Sainteté, & qui lui même a été Pape, trouva ſujet en ſes propos de lui faire une eſpece d'affront, rompant ſon diſcours ainſi bruſquement qu'ils le diſent, & qu'il fut marri de lui avoir fait de telles ouvertures. Les propres paroles de ces Ecrivains en la page 256. étant telles que s'enſuit, les ayant diſtinguées en neuf Articles, afin d'y répondre avec plus claire intelligence; le premier étant tel.

Le Roi étant allé voir le Legat du Pape en ſon logis, il lui uſa de complimens touchant la Paix qu'il lui avoit negociée.

Auſquels entremêlant une eſpece de recommendation pour la diſſolution de ſon Mariage avec Marguerite de France,

Il ne ſe pût contenir à ce propos de faire mention de la tendre & parfaite

amour que Gabrielle d'Eſtrée lui portoit,

Par laquelle il étoit obligé de l'aimer reciproquement.

Il commençoit enſuite d'enfiler les Eloges de cette Dame.

Mais le Cardinal, pour prevenir ſa concluſion, connoiſſant bien où elle tendoit, il l'interrompit bruſquement & lui dit, qu'il ne ſe vouloit plus mêler de rien, ne ſongeant qu'à mourir content, puiſqu'il avoit ſervi à la Paix de la Chrétienté, & n'avoit plus rien à faire, qu'à prendre congé de Sa Majeſté.

Par leſquelles paroles, le Roi reconnut bien que le Legat avoit averſion à ſon deſſein, & fut marri de lui en avoir fait ouverture.

Tellement que depuis, envoyant Sillery à Rome pour le ſolliciter, il lui defendit de lui en rien communiquer.

Le premier & le ſecond ſont bien veritables, n'y ayant rien à y ajoûter ni diminuer, ſinon que tout le monde étoit tellement reculé d'eux deux, lorſqu'ils parlerent enſemble, que nul n'en peut ſçavoir aucune particularité ſi l'un des deux ne l'a dîte.

Quant au troiſiéme, il eſt, & faut qu'il ſoit abſolument faux, d'autant que dès le

le voyage de Bretagne, le Roi avoit pris resolution, que ni lui, ni autres ne parleroient plus de ce dessein, que la dissolution de son Mariage n'eût été faite pour des raisons necessaires, mais trop longues à déduire.

Les 4. 5. 6. 7. 8. & 9. Articles, par mêmes causes & consequences, doivent aussi être absolument faux, & ne provenir que des malicieuses inventions des Ecriveurs, pour former des pretextes contre le Roi.

En la page 261. & 262. de ces écrits toûjours avec ces blasphematifs ou adulatifs, ceux qui les ont faits continuent ainsi leurs invectives contre le Roi, les ayant distinguées en vingt fort briefs Articles, pour y répondre avec plus claire intelligence; le premier étant tel.

Le dessein du Roi étoit de faire declarer nul son Mariage avec Marguerite de France, par le moyen du Pape.

Plus, après cela fait & parachevé, épouser soudain Gabrielle d'Estrée,

Non seulement à cause de l'amour qu'il lui portoit, mais aussi pour une grande, & importante consideration d'Etat.

C'est à sçavoir, que déjà il avoit deux beaux Fils, lesquels il pretendoit legitimer en épousant la Mere.

Et ce nonobſtant les difficultez que l'on lui en eût pû faire, d'autant qu'ils étoient nez avant la diſſolution de ſon Mariage.

Pour ce que ſes volontez étant abſoluës, il ſe reſolvoit d'executer abſolument ſon deſſein.

Sans plus ſouffrir deſormais que perſonne lui propoſât des doutes ou des difficultez.

Plus, le Pape averti par le Cardinal de Medicis, que ce Mariage avec Gabrielle étoit en averſion à toute la France,

Sa Sainteté dilayoit tant qu'elle pouvoit la diſſolution du Mariage du Roi avec Marguerite de France.

Tellement que Sillery & d'Oſſat ſe doutant bien de la cauſe, en parlerent au Pape;

Et ce avec tant de franchiſe, que ſa Sainteté pouvoit aſſez entendre, que ſi elle éconduiſoit le Roi de ſa demande,

Sa Majeſté y pourvoiroit par une autre voye, ne laiſſant pas de paſſer outre à ſon Mariage avec Gabrielle,

Sans attendre ſa diſpenſe, lui ramentevant l'exemple de Henry VIII. Roi d'Anglettere.

Ce qui étonna le Pape, & lui fit ordon-

donner des Processions, afin que Dieu l'assistât en ces difficultez.

En l'une desquelles s'étant trouvé, lui sortant d'une profonde meditation, & comme en extase, s'écria : Dieu y a pourvû.

Quelques jours après, un Courier apporta une nouvelle, que cette Gabrielle étoit morte,

Le nombre des beaux Enfans du Roi & d'elle, étoit une marque de leur amour, & d'une benediction conjugale.

Gabrielle étoit douce, de singulieres perfections de corps & d'esprit ; elle possedoit entierement le cœur du Roi, & pouvant Regenter comme Reine, elle n'abusa jamais de son pouvoir, se comportant avec telle discretion & modestie, qu'elle ne donna jamais sujet de plainte à personne.

Le Roi eut un très-sensible regret de celle qu'il avoit cherie aussi passionnément, que jamais Prince cherit son Epouse.

Mais comme il étoit d'une complexion amoureuse, une nouvelle beauté captiva son cœur, & en chassa la tristesse.

Pour réponse au premier Article, comme il est bien certain que le Roi desiroit grandement la dissolution de son maria-

ge, auſſi ne l'eſt-il pas moins, qu'il avoit trop de vertu, de jugement & de generoſité pour donner à icelui une fin ſi malſéante à tant de gloire par lui acquiſe, que ſon Mariage avec une femme de joye, ayant toûjours reconnu pour infaillibles les inconveniens que ſes plus loyaux & confidens ſerviteurs lui avoient autrefois énoncez, auſquels la flétriſſure de ſa reputation, & le trouble de ſon Royaume étoient attachez, ayant été averti que le Pape ne ſe diſpoſeroit, & encore moins la Reine Marguerite, à faire les choſes neceſſaires, qu'ils ne l'euſſent obligé à prendre une autre femme que celle dont l'on parloit; joint que le Cardinal de Medicis, le Grand Duc, & ceux de leurs alliances & dependances, uſoient de toute ſorte d'induſtrie pour perſuader le Roi à les honorer de ſon alliance.

Les réponſes ſur les 2. 3. 4. 5. 6. & 7. Articles ſe prendront des veritez tirées du premier, comme les 8. & 9. le confirment.

Quant aux 10. 11. 12. 13. 14. 15. & 16. Articles, nous les mettrons en la Cathegorie des choſes contingentes, en y ajoûtant que Meſſieurs d'Oſſat, de Sillery & de Villeroi ont toûjours atteſté, que nonobſtant que le dernier eût pû en avoir

écrit

écrit, le premier eut charge, & le ſecond été envoyé, mais ſeulement pour ſentir comme d'eux-mêmes, quelles étoient les inclinations ou averſions du Pape ſur ce ſujet, ils n'en avoient encore entamé le propos à aucun, lorſque les nouvelles arriverent de la mort de cette femme, ces trois preſonnes étant plus capables que ces trois Ecrivains.

Nous n'avons encore pû comprendre ce qu'ont voulu entendre ces adulateurs des malins, & blaſphemateurs des bons, en appellant les Enfans d'une Femme de joye, des marques d'un amour & benediction conjugale.

Quant aux 18. 19. & 20. Articles, ce n'eſt que la continuation du ſtile de ces Ecrivains, qui trouvent toûjours à exalter & à loüer, & jamais rien à deprimer & blâmer en ceux de vie ſordide, qui leur ſont recommendez par ſalaire, & peu ſouvent loüent ceux qui leur ſont en averſion, ſans y ajoûter des blâmes furieux.

Page 265. ils parlent de la mort de pluſieurs perſonnes de qualité, deſquels ils ne diſent rien de ce qu'ils euſſent fait, s'ils ne fuſſent point morts, mais bien quelque choſe de leur vie, entre leſquels faiſant mention de la Gabrielle, ils uſent

d'un ſtile tout contraire : car ils ne parlent nullement de ſa vie, mais fort ſplendidement de ce qu'elle eût fait, ſi elle ne fût point morte, & tout cela pour eſſayer de prendre ſujet de flétrir la gloire du Roi, diſant que ſi elle ne fût point morte, elle eût été Reine de France.

Pour un préparatif aux réponſes que nous avons à faire ſur les Articles des deux derniers Libelles diffamatoires, qui ſemblent être les plus affectez, impudens & malicieux de tous, voire une eſpece de guet-à-pens, pour meurtrir & aſſaſſiner tant de vertus vraiment Royales, que la poſterité fera vivre à jamais ; nous dirons ſur iceux en general, qu'il faut bien que ces Ecrivains ſe ſoient merveilleuſement engagez envers ceux dont ils ſe ſont rendus ſtipendiaires, ou que l'impoſture & la mediſance contre ceux qu'ils n'aiment pas, leur ſoient en nature habituelle, comme une obſervation où nous ſommes entrez, le fera juger à tous gens vertueux, qui eſt de tenir pour leurs vrais bailleurs de Memoires, tous ceux auſquels ils font inceſſamment & quelquefois bien hors de propos, des hauts, éclattans & magnifiques Eloges, & donnent de ſuperlatives loüanges continuelles, ſans y remarquer jamais aucunes imprudences, vices, défauts

fauts, erreurs ni manquemens, encore que d'entre iceux il s'en puisse trouver plusieurs, ausquels la renommée, l'opinion commune, les voix populaires & les plaintes contr'eux en forme de Manifeste, leur ayent imputé une infinité de déloyautez & de défections, & grand nombre de vices & turpitudes plus énormes & dommageables que tous ceux que ces langues venimeuses ont tant exagerées & amplifiées en parlant du feu Roi, n'ayant omis aucunes des moindres infirmitez ni manquemens, dont ses ennemis l'ayent voulu calomnier, comme il s'est pû reconnoître par les réponses sur les Articles des Libelles diffamatoires precedens, & se verra par les deux subsequens, le premier desquels par nous distingué en six Articles, dit ainsi en la page 397.

Les benedictions de Dieu envers le Roi, ne bornoient pas pourtant ses passions amoureuses dans les contentemens d'un heureux Mariage.

Le naturel & la mauvaise habitude qu'il avoit prise pendant son heresie, le portant facilement à des amours illicites.

Le voilà donc amoureux de la Princesse de Condé, de laquelle la chasteté de l'objet avec la proximité du sang du

mari,

mari, faiſant obſtacle à ſa paſſion, elle ſe renflamoit davantage.

A raiſon dequoi le Prince de Condé redoutant quelque effort, ſe retira en Flandres ſans congé.

Dont le Roi fut d'autant plus outré, que cela pouvoit imprimer dans l'eſprit des Etrangers l'opinion de quelque attentat ſur la pudicité de cette Princeſſe.

Sur le premier deſquels répondant en particulier, nous confeſſerons bien que toutes ces abſtinences de vices & operations des vertus proviennent des benedictions de Dieu ; mais auſſi ferons-nous bien avoüer à tous autres, que jamais il ne les épandit tant efficacieuſement ſur aucun, qu'il demeurât exemt de tous défauts & infirmitez.

Sur le ſecond Article, il ne ſe peut nier que ce ne ſoient des invectives des plus atroces contre le feu Roi, & trois impoſtures des plus malicieuſes qui ſe puiſſent excogiter ; puiſqu'au lieu de ſe contenter de dire qu'il avoit quelques infirmitez à cauſe des femmes, il impute le tout à un naturel pervers, à une habitude aux vices & aux enſeignemens des Miniſtres, comme ſi leur doctrine & leur vie étoient des preceptes & des exemples de lubricité.

Sur les 3. 4. 5. & 6. Articles, qui ne

ſont

ſont que les ſuites les uns des autres, nous dirons que s'il y avoit eu quelques affections particulieres du Roi envers cette belle & ſage Princeſſe, le peu de tems qu'elles avoient duré, les foibles demonſtrations qui en avoient paru en public, & l'éminence des Perſonnes meritoient que les choſes fuſſent plûtôt extenuées, & les noms laiſſez à dire, que non pas amplifiées, exaggerées & empirées par des circonſtances non neceſſaires, & des termes d'efforts & d'attentat, mal-ſéans à un Hiſtorien ſans urgente neceſſité, ſe devant contenter, en ce cas, de dire, qu'en ce tems l'on avoit parlé de quelques amours nouvelles du Roi à l'endroit d'une exquiſe beauté.

Nous voici maintenant parvenus à la douziéme remarque des Libelles diffamatoires de celles que nous avions choiſies entre pluſieurs autres, pour faire voir la vehemente paſſion de ces Ecrivains, à invectiver contre ce genereux & debonnaire Prince, ſe pouvant dire qu'il n'y a point homme de qualité en France ni ailleurs, duquel ſi on avoit recherché auſſi exactement tous les defauts juſques aux moindres, comme ils ont fait de ceux du Roi, en les exaggerant & amplifiant de circonſtances malicieuſement inven-

ventées ſur la moindre occaſion, & qui ne fût en horreur, & dont la memoire ne fût puante à chacun ; ainſi qu'il ſe verra qu'ils ont fait en la page 408. dont nous avons diſtingué le Diſcours en quatorze Articles, pour plus facile intelligence d'iceux : ils diſent donc en la ſuſdite page 408.

Il ne faut trouver étrange, que l'on ait remarqué quelques défauts du Roi,

Leſquels je toucherai avec la liberté que l'Hiſtoire me permet ;

Afin que ſes ſuccès leur apprennent à imiter ſes vertus ;

Et conſiderant les maux que ſes défauts ont produits, qu'ils s'en éloignent.

En premier lieu donc il a été blâmé de lubricité, ayant contracté ſi puiſſamment cette ſenſualité durant le libertinage du Calviniſme,

Outre ſon inclination naturelle, qu'il n'en pouvoit être diſtrait,

Ni par les exercices de la Religion, ni par le Mariage, ni par le declin de ſon âge & de ſes forces.

Tellement que ſes amours dereglées lui ont fait perdre de bonnes occaſions pour l'avancement de ſes affaires ;

Et ſervant d'un très-mauvais exemple à toute ſa Cour, diminuoient les benedictions

tions de Dieu ſur lui, & ſur ſon Royaume.

D'autant que comme les ſujets des Rois eſſayent de ſe rendre complaiſans par la pratique de leurs habitudes, auſſi ſont les Rois coupables devant Dieu, de toutes les impietez & mauvaiſes actions qu'ils commettent à leur imitation & pernicieux exemple.

Il avoit une mauvaiſe habitude en lui, qui étoit le jeu de hazard, auquel il étoit addonné.

Et la conſequence de ſon exemple étoit cauſe de la ruïne de pluſieurs Maiſons;

Et que pluſieurs Belîtres s'enrichiſſoient par piperies & damnables artifices, que l'avarice fait inventer.

Il a été blâmé d'avoir donné lieu aux duels, loüant par ſes paroles ce qu'il deffendoit par ſes Edits.

Pour réponſe au Libelle diffamatoire de la page 408. nous dirons ſur le premier & ſecond Article, que ſi ces calomniateurs à loüage avoient été autant exacts & curieux à rechercher toutes les deffections, déloyautez, turpitudes & vices énormes de ceux qu'ils loüent le plus, avec la liberté qu'ils diſent être permiſe à l'Hiſtoire, c'eſt ſans doute qu'ils euſſent été aucunement excuſables, en diſant quel-

quelques choses de petites licences du Roi en ses plaisirs & passe-tems, moyennant qu'ils ne l'eussent point fait hors de propos, & eussent essayé de les adoucir, au lieu de les exaggerer.

Pour réponse aux 3. & 4. Articles, nous dirons qu'ils doivent parer leur imposture d'une specification de quelques-uns de ces plus évidens dommages, que les défauts du Roi eussent produits, & non pas la couvrir sous le voile d'une captieuse generalité, qui dit tout & ne prouve rien, d'autant qu'ils sçavent bien leur être impossible; outre qu'ils parlent là si peu de ses vertus, qu'ils semblent craindre de déplaire à quelqu'un en les exaltant.

Pour réponse sur les 5. 6. & 7. Articles, ils usent de termes tant pleins d'opprobres & de contumelie, & donnent à leurs calomnies des causes si fausses en leurs propres consciences, qu'ils meritent le châtiment des plus scelerats de tous les Ecrivains.

Pour réponse au 8. Article, nous dirons seulement, que si on leur ordonnoit, à peine d'avoir les pouces coupez, de cotter les bonnes occasions de bien faire ses affaires que les amours du Roi lui ont fait perdre, ils se verroient bien-tôt reduits à n'écrire jamais des impostures.

Pour

Pour reponſe au 9. Article, nous dirons, que ſi les Rois & grands Princes, voire même grand nombre de particuliers bien qualifiez, auſquels ces Ecrivains eux-mêmes donnent de grandes loüanges, euſſent pris les formes d'amour du Roi pour exemple, ils euſſent évité beaucoup de turpitudes, énormitez & violences, dont leurs propres conſciences ont été les témoins, & ſe peuvent dire les felicitez de ſes peuples & de ſon Royaume, avoir été tant éclatantes ſous ſa douce domination, que jamais un homme de bien ne dira que Dieu ait diminué ſes benedictions ſur iceux à cauſe de lui.

Pour réponſe au 10. Article, par lequel ils ſemblent vouloir faire les libres Cenſeurs des Rois & Potentats, nous dirons ſeulement, que s'ils avoient cette vertu & capacité, ils s'y devoient étendre davantage, & ſe mieux exprimer, afin d'en être remerciez.

Pour réponſe aux 11. 12. 13. & 14. Articles, nous ne dirons rien davantage, ſinon que ces Ecrivains ne trouvant plus dequoi accuſer le Roi, ils imputent à ſes défauts ce qui s'eſt vû en tous âges, & ſous quaſi tous les Rois, & que s'il n'eût point plus deferé aux opinions d'autrui

qu'aux

qu'aux ſiennes, les inconveniens dont ces Ecrivains ſe plaignent, ſe fuſſent peu à peu preſque aneantis.

Nous ajoûterons à tout ce que deſſus par eſpece de recapitulation des vertus excellentes du Roi, & condamnation de tous ceux qui blaſphêment contre ſa glorieuſe memoire, & pour une conviction infaillible contre ces Ecrivailleurs, qui accuſent des Nations, Profeſſions & Societez en general, d'avoir la nature & les inclinations perverſes & malignes, & d'avoir les vices habituels, que ce ſont eux-mêmes qui ont les rancunes, médiſances, impoſtures & calomnies habituelles contre tous ceux qu'ils n'aiment pas, & habituelles auſſi les loüanges menſongeres, les flatteries impudentes, & ſuppoſitions effrontées de toutes belles actions en faveur de ceux qu'ils aiment, n'ayant point de vergongne de dire, parlant de ceux de la Ligue, qu'à la verité, leurs actions étoient blâmables, mais que leurs intentions étoient bonnes, ſaintes & loüables, & parlant de ceux de la Religion, qu'à la verité leurs actions étoient loüables, mais que leurs intentions étoient execrables, qui ſont les mêmes paſſions qui leur ont impudemment fait uſer de ces termes.

Que

Que la nature du Roi le portoit à la paillardiſe.

Qu'il étoit reſolu d'épouſer une Femme de joye.

Qu'il étoit éperduëment amoureux.

Qu'il avoit des maladies procedantes de lubricité.

Qu'il s'étoit aſſujetti ſous l'Empire d'une Fille de joye.

Qu'il expedioit toutes les affaires du Royaume ſelon qu'il lui plaiſoit.

Qu'il enduroit des propos injurieux à ſon occaſion.

Qu'il ſe ſentoit obligé d'aimer autant une fille de joye qu'elle l'aimoit.

Qu'à cauſe d'elle on lui uſoit de langages d'affront.

Qu'il eſtimoit une grande raiſon d'Etat de rendre les bâtards legitimes.

Qu'il étoit reſolu de faire des choſes honteuſes & pernicieuſes, voire même impoſſible, nonobſtant tous obſtacles, ne voulant plus être contredit en nulle de ſes volontez.

Qu'il étoit d'une complexion amoureuſe.

Que les benedictions de Dieu ne le rendoient pas moins vicieux.

Qu'il avoit un naturel enclin aux choſes illicites.

Que

Que le vice lui étoit tourné en habitude par l'exemple de ceux de la Religion.

Qu'il étoit accusé de vouloir user de force & d'attentat.

Que ses vices & défauts ont produit de grands maux.

Qu'il étoit addonné à lubricité, & avoit contracté puissamment cette sensualité, à laquelle il avoit été porté par le libertinage qui se trouve entre les Ministres.

Que les exercices de la Religion, ni le Mariage, ni la vieillesse, ni la foiblesse ne le pouvoient retirer du vice.

Que ses amours dereglées lui avoient fait perdre beaucoup de bonnes occasions à l'avancement de ses affaires.

Que sa vie servoit d'un très-mauvais exemple à toute sa Cour.

Qu'il étoit cause que Dieu diminuoit ses benedictions sur lui & son Royaume.

Que le jeu de hazard lui étoit tourné en mauvaise habitude.

Que la conséquence de son exemple étoit cause de la ruïne de plusieurs riches Maisons.

Qu'il étoit cause que des belîtres pour s'enrichir usoient de piperies & artifices damnables.

Qu'il

Qu'il étoit cauſe par ſes paroles & diſcours de la licence des duels.

Or pource que ces Ecrivailleurs & leurs bailleurs de mémoires prennent pour couleur de leurs fauſſetez, calomnies, impoſtures, médiſances & blaſphêmes, la liberté qu'ils diſent que l'Hiſtoire leur permet, nous avons fait enſuite de ces maudites invectives, un diſcours touchant les défauts du Roi, ſur lequel s'ils ſe fuſſent reglez, ils euſſent trouvé ce que l'Hiſtoire leur permettoit; d'autres, que pluſieurs ont fait divers diſcours de la vie & des fortunes du feu Roi, lequel ayant eu quantité de mauvaiſes rencontres & eu en plus de ſept parts de ſa vie, dont les dix font le tout, de grands & forts énnemis; il ne faut point trouver étrange s'il a été parlé diverſement, & ſi tant de calomniateurs & d'impoſteurs, ſous ombre des libertez permiſes aux Hiſtoriens, de dire du vrai le vrai, & du faux le faux, ſe ſont delectez à amplifier & bien fort exaggerer tous les défauts dont ſes plus malins & envenimez ennemis l'accuſoient, (juſques-là qu'il s'en trouve des Bulles effroyables de Sixte Cinquiéme) & extenuer toutes ſes plus excellentes vertus, voire de flétrir par les fauſſes accuſations

tions, comme il s'en voit un échantillon en ce qui est dit ci-dessus, & qui a donné sujet à ce discours, lequel disant sans calomnie, du vrai le vrai, & du faux le faux, enseignera aux bons Historiens quelles libertez leur sont laissées en écrivant.

Premierement, nous remarquerons que le Roi étant, de naissance, d'un naturel fort vigoureux, sain, sanguin, prompt, vif & grandement actif, & d'un esprit continuellement agissant, tel qu'il lui étoit necessaire d'avoir pour démêler tant de grandes affaires, toutes penibles, laborieuses & perilleuses qui lui ont été occurrentes, tellement que telles inclinations le portoient à ne demeurer jamais oisif, dequoi nous sommes bons témoins, l'ayant servi assiduellement quasi toûjours près de sa personne, depuis sa premiere adolescence jusques à sa mort, ce qui nous fera dire que ses plus ordinaires occupations d'alors, & de plusieurs années depuis, quand les exploits & emplois militaires & les démêlemens des affaires d'Etat lui en laissoient le loisir, étoient les violens & laborieux exercices, tels que monter à cheval, où il y étoit fort adroit, tirer des armes, qu'il manioit des mieux, tant l'épée, l'arquebuse, le pistolet, la pic-

que

que que la hallebarde, combattre à la barriere, ſauter à plein-ſaut & à la jarretiere, butter, courir, joûër aux barres, nager, danſer à toutes ſortes de danſes; à tous leſquels exercices il ſe plaiſoit à la verité davantage lorſqu'il s'y rencontroit de belles filles & femmes, qui le regardoient & s'en entendoient loüer.

Pour les autres exercices, il joüoit très-bien & fort ſouvent à la longue & courte paûme, au balon, au mail & au billard, à tous leſquels il excelloit beaucoup d'autres; il couroit la bague & en lice, aimoit toutes ſortes de chaſſes & voleries, & ſur tout les plus penibles & hazardeuſes : comme ours, loups, ſangliers, cerfs, chevreüils, renards, foüines & lievres, vols pour heron, oyſeaux de riviere, milan, hiboux, corneilles, perdrix à la terraſſe, au chien couchant, & aux canards avec les barbets.

Or tandis qu'il s'occupa à la guerre & à tous ces exercices violens; peut ſouvent le voyoit-on s'accaſaner à la recherche des femmes, ni à s'en empêtrer d'aucune paſſion; & s'il eût été marié à ſa fantaiſie, ou en eût eu une qu'il eût aimée, qui l'eût aimé & voulu careſſer, l'on lui a entendu dire pluſieurs fois, qu'il eût

 été

été facile de le divertir de toutes autres. Mais ayant été marié 28. ans ſans l'être, pour avoir une femme telle que chacun ſçait, & elle prenant des licences, il étoit bien difficile qu'il n'en prît auſſi. Mais toûjours ſe trouvera-t'il, que durant tout ce tems il n'a jamais fait de violence ni aucune indignité à mari ni à femme, & que s'il en a aimé quelques-unes, il ne s'eſt jamais déclaré avoir de l'amour pour aucune femme mariée : & n'y a point de doute que depuis qu'il fut marié par ſon choix, que ſi la Reine l'eût recherché, careſſé, & entretenu de diſcours agréables, témoignant une grande amour, en lui donnant des loüanges, & ſur tout ſi elle eût voulu chaſſer d'auprès d'elle des perſonnes qui lui étoient deſagreables, il n'eût jamais vû d'autres femmes ; ce qu'il a juré cent fois à ſes familiers & confidens ſerviteurs.

Et pour fin de ce petit diſcours Apologetique de notre cher Roi & Maître, nous le conclurrons par une verité pleine de pieté, d'honneur, de probité, modeſtie & prudence ; & par conſéquent des plus neceſſaires à n'être pas ignorée, qui eſt que le feu Roi pour quelques amourettes qu'il ait pû avoir, n'a jamais à cauſe d'elles ni pour leur complaire, uſé

d'aucune cruauté, violence, offenſe, rapt, extorſion, enlevement, vexation ſur ſes Peuples, donné confiſcation ni deſtitué aucun de ſes honneurs, Charges & dignitez, voire que nulle de celles qu'il a aimées, ne lui a jamais oſé parler d'aucune de ces choſes.

Or s'étant, ces Ecrivains à gages, ainſi temerairement portez contre la glorieuſe renommée & venerable mémoire d'un ſi digne Monarque ; il ne faut point trouver étrange ſi la flétriſſure de votre reputation leur ayant auſſi été recommendée, ils ont eſſayé de ſupprimer toutes les particularitez principales de vos actions & ſervices plus recommendables, ne s'étant trouvé empêchez qu'à pouvoir apprendre dequoi vous accuſer de quelques vices & imperfections dommageables au public & aux particuliers. En quoi ils n'ont pas rencontré la facilité qu'ils deſiroient, afin de pouvoir en quelque ſorte contenter ceux qui vous portent envie & haine : étant auſſi vrai de dire & ſoûtenir, comme nous faiſons maintenant, qu'entre tous ceux leſquels étant d'illuſtre extraction & de grande antiquité de Nobleſſe, ont été avancez aux faveurs des Rois, & par icelles aux emplois des grandes & importantes af-

faires, Charges, Offices, honneurs & dignitez de ce Royaume, il s'en trouvera bien peu qui se pûssent glorifier, comme vous, de n'y être parvenus que par longueurs de services precedemment rendus, par multiplicité de preuves de votre affection & loyauté sans reproche, vivacité d'esprit, solidité de jugement, generosité de courage, grande intelligence aux affaires : se pouvant encore dire avec verité, que vous n'avez jamais obtenu graces, honneurs ni faveurs par ruses, artifices, cajoleries & complaisances dommageables, ni par aucuns emplois aux delices, voluptez en cas énormes & infames, ni avoir été appellé aux grandes Charges. Offices & dignitez de paix & de guerre, que pour la necessité des occasions, & par votre notoire suffisance & capacité de les sçavoir bien exercer & dignement exploiter.

Et encore oserons-nous publier hardiment sans crainte d'en être contredits par les gens de vertu, non pas même par la voix publique, qu'il se reconnoîtra peu de personnes de votre extraction & qualité qui se soient trouvez en plus de rencontres, escarmouches, combats, batailles, sieges, prises & défenses de Places que vous avez fait; qui ayent été employez en plus de faciendes, entre-

mises,

mifes, traitez & negociations de toutes fortes de grandes affaires de paix & de guerre, tant dedans que dehors le Royaume, & qui leur ait donné un plus heureux fuccès; qui ait eu plus de foin de faire établir & faire obferver de plus beaux ordres, reglemens, difciplines & ordonnances de Milice, Finance & Police, ainfi qu'encore aujourd'hui la voix des Peuples le publie hautement & les regrette inceffamment. Mais ce qui nous femble encore le plus admirable de tout, eft qu'ayant à caufe de votre adminiftration loyale & fidéle, été contraint fouvent de choquer plufieurs deffeins dommageables au Roi, au Royaume & aux Peuples d'icelui, de moderer une infinité de volontez dereglées & defirs infatiables, & d'arrêter le cours des pourfuites iniques; & pour ces caufes, concité une telle haine & envie contre vous, qu'elle fit venir en fantaifie aux plus grands & autorifez de la Cour, de penfer aux moyens de vous nuire; & croyant de le pouvoir faire, ils voulurent après la mort du feu Roi, effayer de faire une curieufe recherche de toute votre adminiftration aux Finances. Dequoi ayant été averti, vous écrivites une lettre à la Reine fur ce fujet, non pour en faire cef-

ſer les pourſuites ; mais tout au contraire, vous la ſuppliez de commander aux Auteurs d'icelles de les continuer ; & que vous les defiez eux & tous autres de trouver aucuns reproches à faire contre votre loyauté, leſquels ſur cela s'étant particulierement enquis de tous ceux qui paſſoient par vos mains, de l'ordre que vous teniez en la diſtribution des Finances, & par icelui reconnu qu'il n'y avoit nul moyen de vous mordre, ils abandonnerent toutes leurs pourſuites & vous en écrivirent des lettres de denegation : voire ceux qui ſe doutoient bien que vous les teniez pour Promoteurs de ces impertinences, vous ſolliciterent une augmentation de penſion de vingt-quatre mille livres, dont le Brevet vous fut envoyé avec la lettre que la Reine vous écrivit pour réponſe à la vôtre.

Et pour fin, nous ajoûterons à vos loüanges bien meritées, qu'après avoir adminiſtré quatorze ans les plus grandes affaires de France, & les plus capables de faire plaindre quelqu'un de vous, après avoir poſſedé la plus exquiſe, vraye & ſolide confidence de votre Maître, & par ſa mort étant déchû de toute faveur, credit & emploi, avoir néanmoins ſubſiſté en cet état vingt-cinq ans durant ſans

ſans autre appui que celui de vorre vertu, prudente & utile adminiſtration ; & nonobſtant encore votre profeſſion de Religion qui étoit en averſion aux plus puiſſans & autoriſez de l'Etat : ſi ne ſe trouvera-t'il Eccleſiaſtique, Roi, Prince, Seigneur, Ville, Communauté ni particulier qui faſſe plainte de vous, ni qui vous blâme d'avoir uſé de procedures reprehenſibles en affaires de paix ou de guerre, ni deſquelles le ſuccès ait porté dommage au Roi, à l'Etat, à nul des ci-deſſus nommez, ni même au peuple, ſoit en general ou en particulier : mais tout au contraire, ne s'en voit-il un ſeul de toutes ces qualitez qui ne vous eſtime, loûë & magnifie tout publiquement.

Il y en a encore d'autres auſquels ces mercenaires donnent d'exceſſives loüanges, d'autant que telles les vont publiant, tous les marjorlets, faineans & complaiſans de Cour qui leur font la cour comme à leur exemplaire & formulaire du bien être, à cauſe qu'ils ont quelques eſpeces de tailles, membres du corps & linéamens de viſage bien ajuſtez, des poſtures, démarches & allûres reglées ſur la ligne & le compas, des exclamations affectées, des paroles em-

miellées, des curiositez émaillées & des civilitez & conversations fastueuses & flateuses, que leurs adulateurs veulent faire passer pour generositez, galantises & actions militaires.

D'autres, en parlant desquels ils ne se rendent pas moins ridicules & deserteurs de la verité, mais pour des causes & par des voyes non seulement diverses, mais entierement contraires, d'autant qu'en faisant leur portrait d'inclination & de dessein formé pour complaire à ceux dont ils sont stipendiaires, par une haine mortelle & envenimée, il n'y a sortes de malices ni d'artifices dont ils ne se servent pour les offenser, décrier & diffamer; leur supposant & improperant les plus malicieuses intentions, défections, méchancetez noires, & erreurs scandaleuses, voire jusques à vouloir deviner leurs desirs, pensées, & plus secretes intentions, & leur donner des interpretations à leur mode. Et lorsque leurs faits & actions sont tant manifestement bons & avantageux au Roi & à l'Etat, qu'il est impossible de s'en taire absolument sans une trop visible impudence, ils les déguisent autant qu'il leur est possible, & ensuite extenuent & ravalent toutes leurs vertus de probité, loyauté, prudence, vaillance,

ce, experience & bonne conduite, faiſant courir le bruit, qu'ils n'en avoient ainſi uſé que pour mieux couvrir un mauvais deſſein qu'ils avoient projetté, afin d'eſſayer à les faire eſtimer, non ſeulement pour inutiles au bien du Royaume, mais qui pis eſt, comme il a été déjà dit ci-devant, pour des tumeurs, excreſcences, chancres & gangrenes au corps de l'Etat, capables de le faire perir s'ils n'en ſont retrenchez..

D'autres, deſquels quoiqu'ils faſſent ſemblant d'en vouloir blâmer les projets & deſſeins; c'eſt néanmoins toûjours des paroles ſi guides & foibles, & ſi grande extenuation de leurs trahiſons & malefices, qu'il eſt facile à voir que tout ce qu'ils en diſent en les blâmant, c'eſt avec grand regret & déplaiſir, comme auſſi eſt-il vrai de dire, que pour excuſer leurs deffections, ces Ecriveurs partiaux donnent trois fois autant de loüanges à leurs intentions & aux cauſes de leurs deſſeins & entremiſes, qu'ils ont fait ſemblant de vouloir cenſurer quelques-unes de leurs actions & procedures, un ſeul diſcours qu'ils font en un lieu, & qu'ils repetent plus largement en cent autres lieux, étant plus que ſuffiſant pour en ſervir de preuve, icelui étant en ces pro-

pres termes. Car encore que les armes de ceux de la Ligue ne fussent pas justes, puisqu'ils les portoient contre leur Prince legitime; néanmoins leurs intentions étoient loüables, entant que fondées sur la conservation de leur Religion, qui fait les plus fortes impressions dans les Armées Chrétiennes. Etant, ces broüillons d'Ecrivains, tellement aveuglez de passion aussi bien en leurs amitiez qu'en leurs haines, qu'ils ne s'appercevoient pas de l'ineptie & impertinence où ils s'envelopent en loüant ceux de la Ligue à cause de leur zele & Religion, & blâmant ceux qu'ils appellent Religionnaires, d'en avoir un semblable pour la leur, & encore sans considerer les desirs & les desseins des uns & des autres, ni ceux auxquels il se trouvoit une plus ajustée moderation. Car laissant à part les malicieux desseins de quelques particuliers Huguenots, qui avoient plus d'avarice & d'ambition que de zele & de Religion, il est certain, ainsi qu'il a été dit, que le general d'iceux demeurera toûjours fort content & satisfait, lorsqu'il se verra avoir libre exercice de sa Religion, & sera bien assûré d'être traitté comme bon François tant qu'ils demeureront tels, sans qu'ils estiment de pouvoir jamais être en droit de contrôler,

&

& encore moins de contraindre la Religion de leur Roi, au lieu que ceux de la Ligue non contens de ces deux conditions, desquelles il n'y avoit nul sujet d'être en aucun doute, ils en demandoient tant d'autres, que c'étoit non seulement chose absurde, mais execrable & impie d'en ouïr parler; dont pour mieux juger, nous rapporterons un tout seul de cent points extravagans que le Secretaire Villeroi & le President Jeannin, comme ils l'ont mis par écrit & fait imprimer, demandoient au Roi au nom de la Ligue, & insistoient continuellement sur iceux, avec protestation qu'il ne seroit point reconnu pour Roi qu'il ne les eût accordez. Les termes de ce seul propos dans la Lettre de Jeannin à Villeroi étant tels, que ceux de la Ligue ne vouloient point être traittez à la Huguenotte, qui quittoit tout pour un Prêche, que leur Paix ne devoit pas être estimée un simple Edit de Sujets à leur Roi: mais un traitté par lequel à certaines conditions, ils le reconnoîtroient pour Roi, n'ayant pas eu raison de le faire avant que le Cardinal de Bourbon fût mort, ni depuis, que lui ne se fût rendu Catholique, & n'eût été reconnu tel par le Pape.

Or pour faire mieux & plus certaine-

 ment

ment juger quels pouvoient être les fonds des cœurs, les zelées ſinceritez & vrayes diſpoſitions des affectionnez à la Sainte Union Catholique, deſquels les partiaux Ecrivains de ces derniers tems exaltent & loüent ſi hautement les bonnes & religieuſes intentions, encore que nous ayons pluſieurs preuves au contraire en main, nous n'en propoſerons néanmoins que celle des exemples de ces deux Perſonnages ci-deſſus ſpecifiez, leſquels nonobſtant qu'en effet ils fuſſent des principaux Suppôts & confidens, des plus gros piliers, colomnes & arcs-boutans de la Sainte Union, ſi ne laiſſoient ils de proteſter de n'être point autres que bons François, amateurs de leur Patrie, Promoteurs de tous bons, doux & pacifiques conſeils, des plus affectionnez à la reconnoiſſance du Roi, voire l'un d'iceux entreprenoit de continuels voyages & ſollicitations comme s'il en eût eu le deſſein, & donnoit toutes ſortes d'aſſûrances au Roi, qu'il ne feroit pas plûtôt Catholique, que tous ceux de la Sainte Union ne le reconnuſſent pour Roi abſolu; mais il fut reconnu quelque tems après, que toutes ces belles mines, paroles enflées & beaux ſemblans, n'étoient qu'artifices pour eſſayer de ſe maintenir
entre

entre les deux partis, & nager entre deux eaux. Ce qui arriva par deux moyens; le premier, d'autant que s'étant fait à Paris durant le mois de Juillet, une notable Assemblée de tous les principaux de la Ligue où ils ne furent pas oubliez, non plus que le Cardinal de Plaisance, Legat du Pape, le Cardinal de Pelevé, le Duc de Feria, Iniquo de Mendozza, & autres serviteurs d'Espagne, tous lesquels sur les Evangiles en l'Hostie, firent serment ès mains du Legat, de ne reconnoître jamais le Roi pour Roi de France, quelque changement de Religion qu'il pût faire. Duquel serment signé de tous ceux de l'Assemblée, le Legat fit aussi-tôt un paquet & l'envoya au Pape par un Courier exprès, lequel ayant été pris auprès de Lion par des gens de guerre, il fut aussi-tôt envoyé au Roi, lequel vit que ces Prometteurs de tant d'obeïssances, s'il étoit une fois Catholique, n'étoient que des abuseurs & des trompeurs, & ne manqua pas de leur en dire quelque chose la premiere fois qu'ils le vinrent trouver, qui fut à Fontainebleau où vous étiez, pour continuer à lui donner des esperances, & même leur fit voir le paquet qui avoit été pris, dont ils demeurerent bien étonnez. Ce qui n'empê-

cha

cha pas que donnant là-dessus mil interpretations & fardées excuses, ils ne continuassent, en sorte que suivant le dessein qu'ils en avoient pris, ils furent quasi les derniers à reconnoître le Roi par Acte authentique, & si ne laisserent pas de le faire bien acheter & employer. Et qui voudra lire leurs Memoires qu'ils appellent d'Etat, & qui sont imprimez, il jugera trois choses principales. La premiere, qu'après des voyages, allées & venuës, Lettres, écrits, traittez, entremises, negociations, conferences & propositions entretenuës cinq ans, ce seront à la fin les montagnes qui auront enfanté une souris, comme ils le disent eux-mêmes. La seconde, touchant leurs pernicieux conseils par lesquels ils vouloient faire deux Rois en France, voire reprochent par leurs écrits à Mr de Mayenne, que sa seule imprudence en a empêché l'effet, chose qu'ils ne nient pas. Et la troisiéme, touchant les maudites, detestables & honteuses conditions, ausquelles ils sollicitoient le Roi de se vouloir soûmettre avant que d'être reconnu pour Roi, telles qu'elles ont été ci-devant specifiées.

Nous avons été beaucoup plus longs en cette remarque des violentes passions d'amour & de haine de ces Ecriveurs à loüage,

loüage, & mercenaires Historiens, qu'en aucune des precedentes, d'autant qu'ils sembloient vouloir parler des ligueurs passionnez Catholiques d'une part, & des Huguenots & Religieux Reformez, qu'ils nomment Religionnaires de l'autre; & les rendre tous deux comme les autheurs, les causes, les instrumens & les sujets de toutes les desolations, tribulations, depopulations, profusions, ravages & saccagemens de France : choses qui se trouveront veritables, si toutes circonstances y sont bien examinées sans passion ni partialité; à sçavoir si les premiers y sont reconnus comme tirans, massacreurs, saccageurs, oppresseurs, persecuteurs, destructeurs & injurieux; & les autres comme tirannisez, massacrez, saccagez, oppressez, persecutez, détruits & injuriez. Et néanmoins les uns sont comblez de loüanges, exaltations, merites, vertus, magnificences & superioritez, & les autres accablez de calomnies, diffames, indignitez, mépris, méchancetez & d'oppressions. Le jugement desquelles diversitez laissant à la prudence des Lecteurs non passionnez, nous reprendrons la continuation des remarques des violentes passions de ces Ecriveurs à loüage, lesquels parlant de quelques autres

tres dont ils ſont encore mercenaires, ils leur attribuent, non tant par gaillardiſe d'eſprit, comme à quelques-uns des precedens, que par pure impudence & vrai égarement de ſens, pluſieus vertus, & une infinité de belles, hautes & genereuſes factions & operations de Milice, Oeconomie & Police, avec des ſpecifications de ſervices rendus à leur Roi & à leur Patrie en lieu où ils ne ſe trouverent jamais; les introduiſant quaſi dès leur plus foible adoleſcence dans l'univerſelle confidence & l'entiere participation de leurs deſſeins, entrepriſes, conſeils & ſecrets d'affaires d'Etat, dont l'ignorance qu'ils ont toûjours témoignée en iceux, a fait connoitre que tous leurs accès & emplois n'étoient que pour faire des éclats de rire, des mines, des grimaces, des cajoleries & des contes à plaiſir.

D'autres, que par des affections aux loüanges & aux blâmes, ils vont rechercher hors de France avec deſſein formel, viſible & manifeſte, de former des ſujets ſelon leurs fantaiſies, pour en priſer toûjours les uns & décrier les autres, deſquels néanmoins ils ſçavent bien qu'ils ne peuvent rien écrire par certaine ſcience, mais ſeulement ſelon les recits de gens

passionnez ou d'un ou d'autre. Mais quoi que ce soit, ces partiaux Ecrivains aimant mieux imiter les aragnées, lesquelles des plus douces fleurs composent le venin, que non pas les abeilles, qui des herbes ameres font le plus doux miel, ils se delectent à desservir une des plus magnanimes, habiles & vertueuses Reines de notre tems, & à magnifier une des plus malicieuses & detestables: de sorte que nous nous sommes sentis obligez de representer seulement ce qui a été vû, crû & connu d'un chacun plus generallement & universellement, à sçavoir que l'une a été durant plus de la moitié de son âge, travaillée & affligée à toute extremité, voire jusques à être en perpetuelle apprehension de la perte de sa vie. Puis ayant été delivrée & remise en ses droits Royaux, avec le choix, agreation & plus universel contentement de tous ses peuples, elle a rendu des témoignages de pieté, probité, sagesse & temperance, en ne desirant jamais la vie, les honneurs, les dignitez, ni les biens d'autrui. Or ayant eu ce malheur, que de gayeté de cœur toutes les plus grandes Puissances de l'Europe s'y soient renduës ses Ennemis; comme le Pape, l'Empereur, le Roi de France, le Roi d'Espagne toute

toute la Maiſon d'aûtriche ſa proche heritiere, la Reine d'Eſcoſſe, tous les Eccleſiaſtiques, & en general tous les Catholiques de l'Europe unis enſemble pour la détruire & lui ravir la vie, l'honneur & le Royaume, elle leur a reſiſté tant ſagement & genereuſement, que toûjours aſſiſtée de la grace de Dieu & du fervent amour de ſes Peuples, elle les a combattus & battus pluſieurs fois, tant qu'en fin toute comblée de gloire & de haute renommée, & cherie & aimée de tous ſes Peuples pour ſes rares vertus, & les avoir regis tant équitablement & ſagement, qu'elle merite d'être priſe pour exemplaire de bien regner, elle a continué de vivre longues années en paix & en repos, ſa mort ayant été pleurée de tous ſes Sujets; & par iceux ſa douce & ſage Domination inceſſamment regrettée : au lieu que l'autre étant née dans les grandeurs mondaines & plus hautes faveurs de la fortune, ayant eu pour intimes Amis, voire Partiſans, tous les Potentats & Puiſſances terriennes ci-deſſus ſpecifiées, ayant même, aucuns d'iceux par excès d'amour, ferme eſperance de la rendre un puiſſant & capable inſtrument pour bien faciliter leurs iniques & ſuperbes deſſeins, ils lui firent ſuccer avec le laict

une

une demeſurée ambition,!& depuis la porte rent dans de continuels projets & violens deſirs de ravir la vie, les honneurs & les dignitez d'autrui, deſquels elle ne s'eſt jamais departie ; & pour y parvenir, n'y a-t'il eu ſorte de menées, pratiques, machinations, intelligences, meurtres, aſſaſſinats, revoltes de Peuples, & autres malicieuſes inventions, qu'elle n'ait tentées, & outre témoigné, tous les tems qu'elle a été en ſa propre puiſſance & liberté, une vie domeſtique tant licentieuſe, ſale, perfide, meurtriere & traîtreſſe contre ceux que Dieu, la nature, la raiſon & le droit des gens l'obligeoient d'aimer, cherir & honnorer ; qu'enfin après mille miſeres & calamitez ſoufferte s par ſes propres erreurs, le Jugement de Dieu, de ſes plus proches, & de ſes propres ſujets, qui étoient ou le devoient être à l'avenir, la livra à une mort ignominieuſe.

D'autres, leſquels pour les avoir penſé reconnoître d'inclinations, humeurs, mœurs, factions & créances conformes aux leurs, ou eſtimez être des parentages & dépendances de ceux auſquels ils ſe ſont aſſervis par remunerations à être leurs continuels adulateurs & flatteurs, ou bien les ſectateurs de leurs imaginations

tions, fantaiſies & paſſions dereglées d'amitiez & d'inimitiez, leſquels, diſons-nous, ils ont eſſayé de parer, diaprer, enjoliver & atteinter de belles & riches étoffes & couleurs d'équité, magnanimité, temperance & prudence, & de leur attribuer toutes les belles actions & loüables operations, que telles vertus ont accoûtumé de produire ; mais lorſque l'on a voulu entrer en l'épreuve d'icelles par la production des effets utiles & honorables, l'on a auſſi-tôt reconnu que tous ces ornemens étoient ouvrages de marqueteries mal jointes & mal colées, & toutes pieces poſtuës, qui lochoient aux moindres ſecouſſes des eſſais, voire tomboient en bas aux haleines des vents, des peines, travaux, difficultez, adverſitez & apparences de perils, & qu'il ne leur reſtoit plus que le corſage de la Corneille d'Eſope, deſtituée de ſes larcins.

Et d'autres qu'ils recommendent pour être bien entendus en affaires, & grands adminiſtrateurs de tous negoces, œconomies juridiques, politiques & d'Etat, & pour avoir en icelles bien & utilement ſervi leur Maître, leurs Princes & leur Patrie. Dequoi les particularitez étant bien recherchées, il ſe trouvera qu'ils ont paſſé plus des deux tiers de leurs âges

en

en emplois & actions toutes contraires, & que finalement leur legitime miniſtére les a fait reconnoître pour abſolument ignorans en leurs Charges, & que leurs exercices en icelles n'ont ſervi qu'à faire enrichir eux, leurs parens & amis, & que pour le ſurplus toutes leurs conduites n'ont été que deſordres, confuſions, profuſions, rapines & ſaccagemens à toutes mains & appauvriſſement des Provinces & peuples; nous étant reſolus de finir ici les diſcours, que nous avons à tenir touchant ces mercenaires Ecrivains & calomniateurs Hiſtoriens.

Or avant que de commencer notre principal deſſein, qui a toûjours été de dire quelque choſe des deſaſtres, miſeres & mauvaiſes fortunes qui ont travaillé la France, la plûpart des gens de bien & de vertu d'icelle, mais ſur tout les pauvres de la Campagne, & des Villes en general, & vous en particulier par la mort de notre grand Roi; nous finirons ces diſcours par forme de recapitulation de ce peu que nous avons dit de ſes admirables vertus & magnifiques deſſeins, par une repreſentation la plus ſommaire qu'il nous ſera poſſible, des cauſes & fondemens d'iceux, des prevoyances qu'il avoit euës, des intelligences qu'il avoit

priſes

prises, des expediens qu'il avoit choisis, des dispositions des esprits qu'il avoit menagez, des provisions qu'il avoit assemblées, des preparatifs qu'il avoit faits, & des ordres & methodes qu'il vouloit tenir pour leur donner une facile exécution & solide subsistance, esperant que par tels éclarcissemens tous les amateurs de la Personne & de la gloire de ce genereux Prince, & desireux du bien de la Chrétienté, pourront sans contradiction de qui que ce soit, admirer & publier hautement la sublimité de son esprit, de son jugement & de son courage, celebrer ses insignes vertus, & laisser à la posterité des éloges perpetuels à son nom glorieux, & par iceux contraindre tous les envieux de sa renommée, les ennemis de sa Personne & du bien public, & les médisans & enragez calomniateurs, de prendre la parole & reconnoître leur malice, d'avoir blâmé, comme si ce fussent été choses d'impossible exécution, toutes ses entreprises, dont les plus relevées étoient telles que s'ensuit.

Premierement, quant aux causes & fondemens de ses desseins, c'est sans contredit qu'ils n'avoient autre raison ni solidité, que la generosité de son courage, la vivacité de son esprit, & la profondeur

fondeur de ſon jugement, qui avoit fait naître en lui ces tant admirables conceptions & deſſeins incomprehenſibles à tous autres, que de vouloir entreprendre la formation d'une Republique dite très-Chrétienne avec de tels temperammens, qu'elle fût toûjours demeurée pacifique en elle-même, & tous ſes Potentats les uns avec les autres.

Quant à ſes prévoyances, les principales conſiſtoient à conſiderer & bien mediter ſur la condition, tant de ſes interêts particuliers, que de tous les Princes de la Chrétienté, & quelles étoient les ſituations de leurs Dominations, leurs humeurs & deſirs & ceux de leurs peuples, afin de s'y accommoder ſelon les diverſes propoſitions & la diverſité des tems & des affaires.

Quant aux intelligences qu'il avoit priſes, il les avoit ſolidement fondées, & embraſſant tous les interêts d'un chacun des Potentats, dont il avoit deſiré l'aſſociation, en faiſant demonſtration effective, qu'il vouloit que les ſiens ne fuſſent autres que la gloire d'avoir aſſiſté ſes amis, & d'établir une pacification inalterable dans la Chrétienté d'Europe avec l'avis de ſes aſſociez, afin qu'ils puiſſent tous avoir raiſonnable contentement de ſes procedures.

Quant aux expediens qu'il avoit choisis, les principaux consistoient à témoigner effectivement, qu'il se contentoit de l'étenduë de sa presente Domination Françoise, afin que tous autres Potentats de la Chrétienté n'en voulussent point posseder une beaucoup plus ample, reservé celle du Pape & de l'Empire, des Venitiens, & des Rois de Hongrie & Pologne, qu'il desiroit amplifier le plus qu'il lui seroit possible, à cause que ces dignitez étant électives & non successives, leurs grandeurs ni ambitions ne donneroient jamais aucunes jalousies aux Dominations héréditaires.

Quant à la disposition des esprits, qu'il les avoit trouvez au commencement si divers, voire de tems en tems si muables, & tant de changement en leurs Dominations, qu'après la mort de la Reine d'Angleterre, il avoit été reduit à demeurer seul poursuivant cette haute entreprise, la conclusion de laquelle avoit traîné sept ans jusques à la mort du Duc de Cleves, qui lui fit prendre resolution, & s'associer à ce même dessein tous les Potentats Chrétiens, reservé ceux de la Maison d'Aûtriche, & leurs dépendances, tout le reste s'étant uni pour être tous auxiliaires les uns aux autres.

Et quant aux provisions & préparatifs qui consistoient pour les plus necessaires en quantité d'argent, armes, artilleries, munitions, machines, vivres, & bon nombre de Capitaines, il avoit tout cela prêt, & en fit voir l'état en telle abondance à aucuns Députez de son association, que nul des Princes ne douta plus de l'exécution des choses proposées.

MEMOIRES FORT ABREGEZ de la conduite des Affaires de France après la mort de Henri le Grand, jusques à la prise de la Rochelle, apres laquelle tous bons François esperoient des merveilles.

CE grand Dieu qui vouloit exercer ses severes vengeances sur les peuples ingrats de ses beneficences, en retirant de la terre dans le Ciel notre grand Roi, qui en étoit les marques & la cause, fit bien tôt paroître qu'avec lui il avoit aussi retiré ses benedictions de dessus son Royaume, puisque par l'éclipse du Roi des vertus, les vertus mêmes perdirent leur splendeur & plus belle lumiere, les formes & les ordres qu'il avoit établis pour le maintien de son Etat en gloire & en magnificence, & de son peuple

en paix, repos & opulence, ayant été entierement changez depuis les grands jusques aux plus petits, qui avoient quelque credit, puissance & autorité, ayant tous formé des desseins qui ne pouvoient faillir de tirer après eux par conséquences & suites necessaires, toutes les calamitez, miseres, necessitez, desolations & tribulations que nous avons éprouvées, & que plus ont ressenti ceux qui plus ont contribué à procurer nos desastres; dont pour commencer à dire quelque chose de ce que j'en ai pû apprendre de vous & d'autres, je representerai comme après la mort de notre grand Roi, ceux qui empieterent l'administration des affaires du Royaume, & les plus accreditez auprès d'eux, ne penserent plus qu'à s'élever, s'agrandir, s'autoriser, s'enrichir, & à trouver les moyens de diminuer, éloigner des affaires, & priver de credit ceux qu'ils estimoient devoir & pouvoir être contraires à leurs desseins; & dirai d'un chacun d'eux ce que j'en ai appris d'un manuscrit fort sommairement fait qui m'en a été mis entre les mains, lequel commence à dire son opinion par la Reine Mere, qui témoigna de ne vouloir penser qu'à l'établissement de son autorité; les princi-

paux

paux Miniſtres de l'Etat à maintenir la leur en appuyant la ſienne, comme la plus facile à être autoriſée, (à cauſe de l'abſence du premier Prince du Sang, de l'imbecillité du ſecond, & de la mauvaiſe intelligence du troiſiéme avec eux) & les autres Grands à ſe relever de l'abaiſſement auquel le Regne precedent les avoit ſoûmis.

Parmi tout cela les haines s'éxerçoient, & les plus habiles ſe ſervoient de la paſſion des autres, pour ruïner l'autorité de ceux qui diminuoient la leur. Le premier de ceux que l'établiſſement de l'autorité de la Reine & de ceux qui la poſſedoient, voulurent eſſayer de diminuer d'autorité & de puiſſance dans l'adminiſtration des affaires, ce fut le Duc de Sully, la ſuffiſancè, capacité & grands ſervices duquel, l'avoient rendu principal confident du feu Roi, & lui avoient attiré l'envie de beaucoup d'autres; une vertu éminente comme la ſienne, accompagnée de la faveur de ſon Maître, étant ſujette à icelle, qui eſt un vice auſſi frequent parmi les hommes, qu'indigne de ceux qui font profeſſion d'honneur.

A ce deſſein ſe trouverent force gens affectionnez, mais pour diverſes conſiderations; le Chancelier, Villeroi & le

President Jeannin, pour affermir leur autorité au Gouvernement de l'Etat, qu'ils vouloient entierement empieter, en ôtant de parmi eux un homme si exact en ses Charges, & qui leur faisoit honte, si clair-voyant à remarquer leurs fautes, & si hardi à les découvrir; le Comte de Soissons pour quelque haine particuliere qu'il lui portoit; le Marquis d'Ancre qui craignoit de l'avoir pour obstacle à sa fortune naissante; plusieurs autres Grands Seigneurs que l'on pratiquoit à cet effet, leur persuadant, qu'il seroit si bon ménager du Trésor public, qu'il empêcheroit les liberalitez de la Reine en leur endroit: & le Prince de Condé quand il fut arrivé, à la suscitation du Maréchal de Boüillon, qui lui avoit toûjours porté envie, à laquelle s'étoit ajoint sa haine à cause du siége de Sedan, & qu'il traversoit ses desseins & sa creance parmi les Huguenots.

Les principaux moyens dont on se servit pour l'éloigner des affaires, furent de faire apprehender à la Reine son humeur, tellement resoluë à ménager les biens du Roi & revenus de l'Etat, qu'il la contrarieroit en ses liberalitez, & qu'ayant affaire de la faveur du Pape pour affermir son autorité, elle ne pouvoit maintenir dans

dans l'abſoluë direction du Gouvernement de l'Etat un homme de la Religion : raiſons puiſſantes envers une Princeſſe Etrangere, peu inſtruite aux affaires, jalouſe de ſon autorité, & deffiante de tout le monde. Mais au fond l'experience a fait connoître, que ſon éloignement de l'Adminiſtration des affaires d'Etat, & ſur tout des Finances, a été la ruïne ou pour le moins un grand affoibliſſement de l'un & de l'autre. Car les Grands ſe ſont élevez à la diminution de l'autorité Royale, les Tréſors ſe ſont épuiſez, les Arcenaux diſperſez, & la comparaiſon de l'Etat miſerable de la France à celui du floriſſant auquel le Duc de Sully le laiſſa, fait voir combien ſon éloignement des affaires a été préjudiciable à l'Etat : ce qui ſe juge & publie maintenant tout haut pas les Peuples, mais ſans utilité.

Le Maréchal de Boüillon, capable de procurer à un Etat, de grands biens & de grands maux, & qui avoit été tenu en bride par le feu Roi, ayant toûjours eu des averſions l'un envers l'autre, cherche des moyens de ſe rendre neceſſaire. Le premier dont il ſe ſervit, fut, d'empieter l'eſprit du Prince de Condé, & de lui donner quelque goût de ſe rendre

reformé pour être Chef & Protecteur d'un Parti, qui pour lors étoit en grande consideration, & usa si industrieusement de cet artifice qu'il en donna un grand ombrage à la Reine, afin de se faire rechercher pour détourner ce coup, avec laquelle sur ce fondement ayant fait sa condition, il effaça en ce Prince le desir qu'il lui avoit donné de ce dessein, en lui remontrant les épines qui se rencontrent en ce chemin, les perils & travaux qu'on y trouve, les traverses qu'on y reçoit, bref la pauvreté & la misere, qui furent de très-puissantes raisons pour les détourner d'une telle entreprise.

Or quelque dessein que Conchine, Espernon, Boüillon, Sillery, Villeroy, Jeannin & le Chancelier de Sillery, eussent formé ensemble dès-lors de la mort du Roi, de diminuer le credit & l'autorité du Duc de Sully, & de le priver de l'Administrarion des affaires, si ne l'oserent-ils pas entreprendre si soudainement qu'ils l'avoient projetté, à cause qu'ayant quasi lui seul l'intelligence des affaires d'Etat, de guerre & de Finances, ils vouloient essayer d'en retirer doucement les Instructions, les Papiers, Etats & Memoires. Et pour ce que d'ailleurs

leurs ils le voyoient grandement aimé & eſtimé des Peuples, Cours Souveraines, Villes & Communautez, voire même des Eccleſiaſtiques ; l'on lui laiſſa apparemment continuer l'Adminiſtration de ſes Charges durant tout le reſte de l'année 1610. Et l'envoyoit-on toûjours appeller pour aſſiſter aux reſolutions des grandes affaires, ſur leſquelles & notamment en ce qui concernoit les deſſeins du feu Roi, il fit en ſorte qu'il diſpoſa la Reine d'envoyer une Armée pour aider à reprendre Julliers, de laquelle ayant été donné la Charge au Maréchal de la Châtre, l'on ne lui pût refuſer d'y établir le Duc de Rohan ſon Lieutenant. Pendant lequel voyage de ladite Armée l'on diminua tellement l'entremiſe dudit Duc de Sully dans la fonction de ſes Charges, que lui qui aimoit mieux les quitter volontairement, & par conſequent honorablement, l'on lui donna ſujet à cauſe des recompenſes que l'on lui en promit, de commencer par la Baſtille, afin quu la Reine pût avec plus de facilité diſpoſer des grands Treſors qu'il y avoit amaſſez, & enfin de la Charge des Finances, pour donner moyen aux Confidens de ſa Regence de s'engraiſſer avec plus de liberté, de la diſſipation des revenus de la France.

Je ne m'amuſerai point ici, ni en toutes les autres occaſions, de parler des menées & pratiques qui ſe firent pour ruïner le Parti des Huguenots, d'autant que pluſieurs en ont ſuffiſamment écrit : mais me contenterai de dire une fois pour toutes, que leur totale deſtruction n'eſt en grande partie provenuë que de leurs diviſions, & ſur tout des deffections d'aucuns des plus Grands d'iceux, de la trop grande ambition des autres, & du peu de conſcience de tous.

Tandis que la Cour broüilloit ainſi parmi ceux de la Religion, elle n'étoit pas exempte de ſes propres agitations ; le Maréchal d'Ancre qui poſſedoit la faveur, tenoit les Grands en diviſion, afin qu'ils ne s'accordaſſent à empêcher ſon élevation, balançant les parties de telle ſorte, que nul ne ſe pût rendre Superieur en nourriſſant l'envie & la jalouſie entr'eux, afin qu'ils ne ſe pûſſent accorder à ſon dommage. Les Grands de l'autre côté, ſe laiſſoient plûtôt mener à leurs paſſions, qu'à la raiſon ; de façon qu'on y vit les Princes du Sang les uns contre les autres ; de même ceux de la Maiſon de Lorraine ſelon qu'ils eſperoient & tiroient de la faveur. Mais enfin ſur le refus que la Reine fit au Prince de

de Condé du Château-Trompette, il forma un Parti des mécontens, sous pretexte du mauvais Gouvernement de l'Etat; & le Maréchal de Boüillon Auteur dudit Parti, le traitta si accortement, qu'il fit sortir de la Cour ledit Prince de Condé, les Ducs de Longueville, de Nevers, de Mayenne & autres, & lui sortit le dernier avec le consentement de la Reine, sous l'esperance qu'il lui donnoit de ramener tous ces Princes, & ménagea si industrieusement ses affaires, qu'il en demeura toûjours le Maître moyenneur.

Le Prince, avec ses Partisans, se retira à Mezieres, que le Duc de Nevers possedoit, & proche de Sedan, le Duc de Mayenne qui étoit Gouverneur de l'Isle de France, avec les Villes de Soissons, Noyon, & le Château de Pierrefont; le Marquis de Cœuvres avec Laon; le Duc de Vendôme avec la Fere, toutes bonnes places: le Duc de Longueville Gouverneur de Picardie, & les Amis & serviteurs qu'ils pouvoiênt avoir dans ces trois Gouvernemens qui se joignent aux Frontieres de l'Allemagne & de Flandres, avec le reste des mécontens de France, étoit un Parti assez considerable. A quoi j'ajoûte encore que sur la

retraite desdits mécontens, le Duc de Vendôme ayant été arrêté & gardé dans le Louvre, quelques jours après il se sauva & passa en Bretagne, qui étoit son Gouvernement, où de son côté il prepara une diversion.

Les choses étant en cet état, le Prince écrivit une Lettre à la Reine, qui lui remontroit les desordres qui se commettoient dans l'Etat sous son autorité : que les Princes du Sang, Ducs, Pairs & Officiers de la Couronne, n'avoient nulle part aux affaires, lesquelles étoient administrées par trois ou quatre, qui pour s'y maintenir entretenoient la division parmi les Grands, en prodiguant les Finances, disposant des Arsenaux & des Places Frontieres qui étoient commises à des Etrangers & indignes d'en répondre : qu'ils demandoient des Etats Generaux, suivant la coûtume des minoritez des Rois, où la Reine trouveroit son autorité aussi legitimement maintenuë, & où on pourvoiroit au maintien des Edits, & à tous ces desordres : que les Remontrances se faisoient sans armer, & avec tout respect. Il écrivit aussi au Parlement de Paris, à tous les Grands qui n'étoient joints avec lui, pour les exhorter de s'unir à lui, & aux

Deputez

Deputez generaux des Huguenots, leur mandant qu'ils n'étoient pas oubliez dans ces Remontrances.

Mais tous ces bruits, rumeurs & mouvemens que l'on publioit être pour le bien public, furent bien-tôt convertis en interêts particuliers qui se terminerent en une espece de Paix assez malôtruë, par laquelle Amboise fut donnée au Prince de Condé, Sainte-Manehould au Duc de Nevers, de l'argent au Maréchal de Boüillon, & les Etats Generaux promis. Ce qui s'executa dans peu de jours, & ainsi, comme j'ai dit, les interêts particuliers firent oublier les generaux.

Le Duc de Vendôme qui depuis sa sortie avoit armé en Bretagne, & qui s'étoit engagé à fortifier Blavet, se trouva bien étonné de se voir abandonné, mais il fût conseillé par ses Amis les plus sages, de digerer doucement cet abandonnement, & de s'accommoder, pource qu'en la resistance sa ruïne étoit assûrée. Néanmoins il ne pouvoit s'y resoudre; & le Prince étant venu en Poitou tâcha de lui persuader, & de lui faire trouver bon la précipitation de son accommodement, lui remontrant qu'il avoit été obligé de conclurre l'accord, pource que Boüillon le trompoit, & que

voulant avoir le gré & le profit de tout, il lui débauchoit la plûpart de ses Partisans, ne se loüant tout-à-fait que de Nevers ; de façon qu'il avoit été contraint d'accepter Amboise : qu'il esperoit de faire tenir les Etats Generaux où ses Partisans se trouveroient les plus forts, pource que chacun dans sa Province y travailleroit, & que ce seroit lors qu'on mettroit un bon ordre aux affaires du Royaume, où les Grands trouveroient leurs places, ou bien que la guerre se feroit avec beaucoup plus de couleur & de puissance, que s'il avoit rebutté force Gentils-hommes & soldats. Il n'apprehendoit point cela, pource qu'il sçavoit bien qu'il ne manqueroit jamais de mécontens en France. Surquoi il lui fut répondu que les Etats se trouveroient contre lui, & au lieu de l'autoriser ils l'abaisseroient, pource que la crainte du mal & l'esperance du bien qui sont les instrumens les plus puissans pour gagner les hommes, étoient en la Maison de la Reine & non en la sienne, & qu'on n'avoit voulu prendre les armes, quoiqu'il l'eût mandé, pource que lui-même ne les prenoit pas, & que son Traité étoit fait. Et ensuite lui fut fait quelques reproches dont il s'excusa le mieux

mieux qu'il pût : & finit ſon diſcours de vanité en proteſtations d'amitié, qui ſe trouverent encore plus vaines. Et ainſi ſe paſſa cette conference, après laquelle le Prince pour profiter de tout, écrivit à Jeannin qu'il avoit deſir de voir Vendôme, pour l'empêcher de ſe joindre à Rohan, ce qu'il avoit fait.

Les affaires s'étant ainſi paſſées, chaque Parti s'employa à faire nommer des Deputez dans les Provinces à ſa devotion pour les Etats generaux convoquez à Paris à l'hiver prochain ; & cependant le Roi & la Reine s'acheminerent en Bretagne, pour faire obeïr abſolument le Duc de Vendôme, lequel fut contraint de le venir trouver pour le ſoumettre à leurs volontez ; ainſi ils retournerent à Paris dès l'Automne, où chacun ſe rendit, pour voir ce que produiroient ces Etats. Le Prince étoit fort bien avec la plus forte cabale du Parlement, plûtôt à cauſe de la haine qu'on portoit au Gouvernement preſent, & ſur tout à Conchine, que pour les y obliger par vertu & bonne conduite : car ſi ſa vie & ſes actions euſſent répondu à ſes remontrances, il eût bien embarraſſé le Gouvernement de la Reine.

Il faut maintenant venir aux Etats, qui

qui commencerent à la fin d'Octobre 1614. où toutes choses passerent au desir de le Reine, qui les fit separer avant que leur répondre ; & le Prince fut contraint de rendre Amboise, qu'il avoit eu par le Traité de Sainte Manehould, par l'avis même de Boüillon, qui croyoit se rendre si agréable & si necessaire, en montrant le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du premier Prince du Sang, qui seul avoit legitime vocation de contrecarrer l'autorité de la Reine, qu'on seroit obligé de lui donner emploi au maniment des affaires, ou au moins lui laisser la disposition du Taillon. Mais reconnoissant que ses services étoient moins recompensez que ses desservices, & qu'on apprehendoit son esprit entreprenant & embrassant toûjours toutes broüilleries, il se resolut de l'employer de nouveau à nuire, & prenant l'occasion des mauvaises propositions faites des lâchetez qui s'y commirent contre l'autorité Royale, pour établir la Papale, qu'il avoit en principale aversion, de la resolution qu'on y fit prendre pour l'accomplissement des Mariages d'Espagne, de la grande faveur de Conchine, universellemet haië sur tout dans Paris, & même du mécontentement que les Deputez des Etats remportoient dans

dans les Provinces, il ménagea si bien toutes ces choses à son dessein, qu'il en ourdit une broüillerie de telle importance, que même ceux qui n'avoient point resolu de s'en mêler, se trouverent insensiblement de la partie.

Pour bien préparer cette affaire, Bouillon essaya de rallier le Prince de Condé, tous les Grands du Royaume mécontens, ou par offenses particulieres, ou par envies, ménagea le Parlement de Paris si dextrement, que la plus grande partie lui étoit favorable, attira Edmont Ambassadeur d'Angleterre, qui poussa son Maître à favoriser le Parti, & s'assûra de Rouvroy, Desbordes, Mercier & de Breteville, Deputez à l'Assemblée generale des Reformez, en leur faisant voir les remedes qu'ils vouloient apporter aux desordres de l'Etat, & les avantages qu'en recevoient les Reformez à eux-mêmes en leur particulier, à sçavoir, au premier l'Ambassade des Pays-Bas, au second la Finance d'un Office de Conseiller en la Chambre de l'Edit, & au troisiéme la Deputation generale, qui sont de puissans moyens de persuasion.

Ces choses ainsi disposées, ladite Assemblée fut accordée à Jargeau le quatriéme Avril, qui fut jugé un lieu mal pro-

propre pour opiner avec liberté, & pour pouvoir ſervir au deſſein propoſé; de façon que ſur les inſtances faites par les Deputez generaux & par les Provinces, le lieu fût changé à Grenoble au quinziéme de Juillet mille ſix cent quinze, ſur l'aſſûrance que Leſdiguieres donna à la Reine, qu'il la ménageroit de ſorte qu'elle n'en devoit rien apprehender: ce lieu, quoiqu'en effet ſuſpect, à cauſe de l'autorité & de l'humeur bien connuë dudit Maréchal de Leſdiguieres, ne put néanmoins être refuſé, pource que le Dauphiné étoit une des Provinces, où les Reformez étoient les plus puiſſans, & qu'il étoit dangereux de l'offenſer.

Mais durant cette negociation, l'on échauffoit les eſprits dans Paris, ſi bien que le Parlement donna un Arrêt, où il convia les Princes & Pairs de s'aſſembler avec eux; ce qui ayant été défendu, le 22. de Mai, il preſenta au Roi des remontrances fort hardies, qui contenoient en ſubſtance, qu'il ne devoit commencer la premiere année de ſa Majorité par des commandemens abſolus, ni s'accoûtumer à des actions, dont les bons Rois, comme lui, n'uſoient que fort rarement; & après avoir exageré les grands & ſignalez ſervices rendus par ledit Parlement

ment depuis ſon établiſſement, & que toutes les plus grandes & importantes affaires de l'Etat s'étoient faites par ſon conſeil, ou que les Rois s'en étoient repentis, il remontra le déplaiſir qu'il avoit d'avoir vû aux Etats derniers, qu'on ait voulu rendre la Puiſſance Souveraine du Roi, douteuſe & problematique, & renverſer la Loi fondamentale de ſon Royaume: que pour arrêter le cours de telles maximes pernicieuſes, & ne permettre que ſa Souveraineté qui ne tient nuëment & immediatement que de Dieu, ne ſoit ſoumiſe à autre puiſſance pour quelque pretexte que ce ſoit; il eſt neceſſaire d'ordonner que les Loix de tout tems établies dans le Royaume, & les Arrêts intervenus ſur icelles, ſoient renouvellées & exécutées, & ceux tenus pour ennemis de l'Etat, qui veulent ſoûmettre ſa dignité Royale à aucune Domination étrangere. Plus remontrerent combien eſt neceſſaire d'entretenir les anciennes Alliances & Confederations étrangeres renouvellées par le feu Roi, ſe conſeiller des Princes & Officiers de la Couronne, & anciens Conſeillers d'Etat, qui ſont perſonnes experimentées & intereſſées en l'Etat; ne permettre qu'aucun prenne penſion des Princes Etrangers: que chacun

cun ſoit maintenu en la fonction de ſa Charge : qu'à l'avenir elles ne ſoient venales : que les Gouverneurs des Provinces, Places fortes, & principales Charges Militaires, ne ſoient conferées aux Etrangers : de conſerver la dignité & ſplendeur de la Religion Romaine, ſans déroger aux Edits de Pacification : de conſerver les marques de l'autorité de l'Egliſe Gallicane, & repugner les abus qui s'y gliſſent par le moyen des Confidences & Coadjutoreries : ne permettre la multiplicité de nouveaux Ordres de Religieux, & commettre les Evêchez à perſonnes de bonne famille, de vertu & âge convenable : que le cours de la Juſtice ſoit libre, & les choſes attentées au contraire ſoient punies, & que le Conſeil du Roi ne puiſſe caſſer ſur Requête les Arrêts du Parlement : mais que ceux qui ſe voudront pourvoir contre iceux, ne le faſſent que par les voyes du droit, & ſelon les Ordonnances : qu'abolition ne ſoit donnée pour aſſaſſinat : que les Edits & Arrêts ſur le fait des Duels ſoient obſervez : que les Arrêts du Conſeil du Roi ſoient plus ſtables, & ne ſe renverſent à toute heure par argent, ou par faveur : que les exactions & abus qui ſe levent, ſans être verifiez, ſoient repri-

reprimez: que toutes ſocietez de Conſeillers d'Etat, Intendans & autres Officiers des Finances ſoient défenduës : que les Berlans publics ſoient ôtez : qu'il ſoit pourvû au deſordre des Finances, & les coupables punis : que les dons exceſſifs ſoient moderez : que le Gouvernement des Finances ſoit commis à peu de perſonnes, comme du tems du feu Roi : que la profuſion des Finances ſe juge, en ce que les revenus ſont plus grands que du tems du feu Roi, lequel, bien qu'il dépendît tous les ans en bâtimens & autres choſes qui ſont retranchées, plus de trois millions de livres, ſi ne laiſſoit-il d'en épargner plus de deux millions par an ; que ſi ces cinq millions avoient été épargnez tous les ans depuis ſa mort, il y auroit dans le Treſor vingt millions, outre vingt-cinq millions qu'il y avoit laiſſez, dont la plûpart ſont déjà diſperſez au grand regret des bons François ; qui ſont des deſordres leſquels s'il n'y eſt remedié, mettront la France à l'hôpital, ce qui ne peut être que par une exacte recherche de ceux qui gouvernent mal les affaires, dont ils ſçavent leurs Majeſtez entierement innocentes. C'eſt pourquoi le Parlement les ſupplie très-humblement de leur permettre l'exécution de

leur

leur Arrêt du mois de Mars dernier, promettant de faire reconnoître beaucoup de choses importantes à l'Etat, & qui leur sont cachées, par le moyen desquelles on pourvoira à tout ce desordre : & en ce cas que ces remontrances ne soient bien reçûës par les mauvais conseils & artifices de ceux qui y sont interessez. ledit Parlement proteste solemnellement, que pour la décharge de sa conscience, & pour le service de leurs Majestez & conservation de l'Etat, ils seront obligez de nommer ci-après en toute liberté les auteurs de ces desordres, & faire voir en public leurs mauvais deportemens, afin d'y être pourvû en tems opportun, & lorsque les affaires s'y trouveront plus disposées, & qu'il plaira au Roi d'en prendre plus de connoissance.

Ces remontrances firent l'effet qu'on desiroit, à sçavoir, de faire rabroüer le Parlement, & l'affectionner d'autant plus au Parti du Prince. Il y eut là dessus des aigreurs & paroles libres. Ensuite de cela vinrent des Lettres dudit Prince au Roi & à la Reine, aux Grands qui étoient demeurez en Cour, & au Parlement, avec sa declaration, qui reprenant les affaires de devant la guerre de Sainte Manehould, remontroit l'abus

aux

aux brigues des Deputez des Etats, se plaint de l'Article demandé par le Tiers-Etat, pour assûrer l'autorité & la vie du Roi, contre les entreprises du Pape, qu'on a eludé des Charges & autorité excessive du Marêchal d'Ancre, & les abus qu'il y commet, entreprenant d'enlever les Gouvernemens des Princes, faire passer les Edits à la foule du peuple, pour assouvir son avarice & ambition; disposer de toutes les Charges du Royaume tant Ecclesiastiques que Seculieres; ôter la liberté des Etats, ausquels fut interdit au Prince d'aller faire gourmander le Parlement de Paris sur leurs remontrances; faire resoudre le mariage d'Espagne sans le communiquer à qui on doit; & par ce moyen abandonner tous les anciens Alliez de la Couronne, entre autres le Duc de Savoye, qu'on laisse opprimer à la grande honte de la France; faire refuser à la Noblesse la demande qu'on faisoit aux Etats de maintenir les Edits de Pacification, faire juger au Clergé l'entiere observation du Concile de Trente. Qu'il n'est raisonnable que le Marquis d'Ancre, le Chancelier, Villeroi, le Commandeur de Sillery, Dôle, & autres instrumens de toutes ces violences & mauvais conseils, soient maintenus en cette effre-

née

née autorité, & qu'avant l'accompliſſement deſdits Mariages d'Eſpagne ledit Prince requiert, qu'on pourvoye à la reformation de ces conſeils, & aux abus & deſordres de l'Etat. Surquoi s'étant abouché diverſes fois avec Villeroi, plûtôt pour l'amuſer & tâcher de le ſurprendre, que pour y apporter quelque remede, enfin Pontchartrain l'étant venu ſemondre au voyage de Guyenne pour l'accompliſſement des mariages, jugeant par là toute eſperance perduë d'une bonne reformation, declare que les armes qu'il prend, n'ont but que pour remettre l'autorité du Roi, & la ſplendeur de l'Etat; convie de ſe joindre à lui tous bons François tant d'une que d'autre Religion, & ſemond les anciens Alliez de la Couronne de le favoriſer en ce deſſein.

Cette declaration publiée, le Prince fait ſes levées en France & en Allemagne, & prend ſon Canon à Sedan. Le Roi dreſſe une Armée de dix mil hommes de pied, & quinze cent Chevaux, commandez par Bois-Dauphin, pour s'oppoſer aux mécontens, & avec d'autres troupes s'achemine en Guyenne, accompagné du Duc de Guiſe, qui devoit conduire Madame ſur la Frontiere d'Eſpagne, & en ramener l'Infante.

En

En ces entrefaites l'Assemblée convoquée à Grenoble, se trouve sollicitée de la Haye, Deputé du Prince de Condé, qui lui porte son Manifeste, & lui remontre les avantages qu'elle retirera pour le Parti des Reformez, si elle se joint à lui pour le rétablissement des affaires, & l'opposition aux Mariages d'Espagne, lui promettant de sa part de ne rien conclurre que par leur avis. La partie du Prince dans ladite Assemblée & ses Partisans, n'osoient ouvrir la bouche. Néanmoins jugeant qu'en une occasion si importante, on devoit esperer quelques faveurs du Roi, elle deputa vers lui Champeaux, Desbordes, Mercier & Mailleray, qui le trouverent à Tours, & lui presenterent vingt cinq Articles des plus importans, ausquels il le supplioient très-humblement de leur donner quelque contentement. Desdits Deputez il y avoit Desbordes, Mercier, qui étoit du Parti du Prince, & les deux autres du sentiment de Rohan, qui croyoit le premier lui être aussi affectionné que les autres, & qu'il connoissoit pour être très-habile homme. De façon qu'ayant une entiere croyance en lui, il reçût de ses Lettres de Poitiers, qui lui témoignoient le mécontentement qu'ils recevoient, & l'exhortoit de se join-

joindre audit Prince', l'aſſûrant que l'Aſſemblée en ſeroit ſatisfaite, & feroit le ſemblable. Mais Rohan retournant de Saint Maixant à Saint Jean, d'où il venoit de voir Sully, il rencontra un Gentilhomme de Saint Paul qui l'exhortoit de joindre avec lui, pour s'oppoſer aux Mariages d'Eſpagne, Saint Angel & Savignat Douradou de la part de tous les Gouverneurs & de la Nobleſſe des Reformez, & notamment de Boeſſe & la Force, qui le convioient à la même choſe, & l'éliſoient leur General, lui remontrant que Saint Paul mettoit Fronſac entre les mains de la Force pour ſûreté de ſa parole.

Ces choſes le firent reſoudre de paſſer en Guyenne, où il trouva que S. Paul avoit fait ſon Traité, & tous les Catholiques Romains avec lui, & beaucoup d'étonnement aux Reformez. Neanmoins ayant aſſemblé la Force, Boeſſe, Pardaillan, Châteauneuf, Favas, Paniſſaut & autres; il fut reſolu que ſur le retardement du Roi à Poitiers à cauſe de la maladie de Madame, on armeroit, & ſe promettoit-on de faire ſix mil hommes de pied, & cinq cent Chevaux, leſquels furent reduits au premier rendez-vous à ſix cens hommes de pied & cinquante Che-

Chevaux, & jamais n'y eût plus de deux mil hommes ensemble, de façon que le Roi gagna Bordeaux fort aisément, d'où la Reine Mere envoya la Chesnaye vers Rohan; mais l'ayant trouvé ferme en son dessein, elle s'efforça de lui détacher la Force, ou Boësse-Pardaillan, lesquels pour le commencement témoignerent mêmes desseins, mais jouerent depuis bien d'autres personnages; que je laisse à representer à d'autres, aussi-bien que toutes les autres deffections de beaucoup d'autres, & même les difficultez que rencontra le Duc de Rohan & son Frere en la poursuite de leurs Charges par trop pesantes pour leurs épaules, mal assistées de M. le Prince qui les sollicitoit, & puis leur manqua au besoin. Pendant tous ces ambarras, Guise fait la conduite de Madame en Espagne, & en ramene l'Infante.

Montauban fut le premier lieu où Rohan reçût des nouvelles du Prince, quoiqu'il eût depêché vers lui diverses fois; il lui manda, que nonobstant les oppositions d'une Armée, il avoit passé les Rivieres de Marne, Seine, & finalement Loire, & qu'ayant laissé l'Armée Ennemie derriere, il s'acheminoit en Guyenne pour le joindre. Mais au lieu de prendre ce chemin, il prit celui de Poitou, où

très-à propos, il rencontra Soubize ; car il étoit fort foible d'Infanterie, & toute son Armée tellement harassée, que sans la Ville de Saint Jean qui le reçût, & que Sully enfin, avec beaucoup de peine, se joignit à lui avec trois mil hommes de pied, trois cens Chevaux, & les Places de Loudun, Partenay, Fontenay, Maillesais, Marans & S. Maixant qui étoient à sa devotion ; il étoit en mauvais termes durant ces entrefaites. Leurs Majestez reprenant le chemin de Tours, donnent le commandement de l'Armée de Bois-Dauphin à Guise ; & Espernon, avec un autre, eut la charge de leur conduite.

Toutes ces jonctions susdites avec le Prince, l'ayant relevé du mépris, & mis en grande consideration, il est recherché d'accommodement. Or il faut noter que Mayenne & Boüillon étant joints plus étroitement avec le Prince, que tous les autres, & eux par consequent plus recherchez de la Cour, ils se resolvent à la Paix & d'y faire leurs conditions aux dépens de tous les autres ; pour y parvenir on fait une surséance d'armes, & on choisit la Ville de Loudun pour traitter, comme Place, en laquelle chacun se confia entierement, à cause qu'elle étoit à la devotion du Duc de Sully. On desire l'approche de l'As-

l'Aſſemblée generale juſques à Sainte Foi, où Boüillon avoit grand credit. Mais Rohan ayant appris par ſon Frere ſes menées, dépêcha à ſes Confidens de l'Aſſemblée generale, pour leur faire entendre tout ce miſtere, & qu'il falloit que ladite Aſſemblée ſe rendît à la Rochelle, ſans s'arrêter en chemin, où elle ſeroit plus conſiderable & plus puiſſante, & lui ſe reſolut d'aller à la Conference, quoiqu'il n'y fût point convié, laiſſant Boëſſe-Pardaillan pour commander en Guyenne en ſon abſence. Il faut encore remarquer deux choſes avant que venir à la Conference. La premiere, l'armement de Nevers, ſans ſe declarer, & faiſant le Mediateur, comme pour contraindre les deux parties de s'accommoder, par l'apprehenſion qu'il donnoit d'emporter la balance pour icelui auquel il ſe joindroit: deſſein faiſable au Roi d'Eſpagne ou au Roi d'Angleterre, mais ridicule pour lui. L'autre n'eſt pas plus judicieux, c'eſt l'armement de Vendôme, qui ſous les commiſſions du Roi le fait aſſez puiſſant, & ne ſe joint au Prince qu'après la Tréve; de façon qu'il ne ſert qu'à augmenter la condition de celui avec lequel il ſe joint, s'ôte le moyen de faire la ſienne particuliere, n'étant plus conſiderable de par

 ſoi

ſoi, & recueïlle pour ſoi une bonne partie de la haîne qu'on porte à tout le parti.

En cette Conference s'y trouverent de la part du Roi, Briſſac, Villeroi, de Thou, de Vic & Pontchartrain, leſquels travaillerent à diviſer les Aſſociez, afin d'amoindrir leurs conditions. Le Prince laſſé de la guerre, veut la Paix, ne penſe plus aux affaires publiques, ſeulement demande par écrit les interêts des particuliers; & ſur tout ſe reſoût à y trouver le ſien. Il avoit promis à Vendôme de ne faire nul accord ſans qu'il eût le Château de Nantes; à Longueville, la Citadelle d'Amiens; aux Reformez l'entretien des Edits: mais quand de Mayenne & Boüillon eurent obtenu leurs interêts, ils ne penſerent plus qu'à faire relâcher tous les autres des leurs; mais ils trouverent une grande fermeté, voire opiniâtreté dans l'Aſſemblée generale qui étoit à la Rochelle.

Sur ces entrefaites, le Prince tombe griévement malade, ce qui étonna un chacun, & fit reſoudre à ſortir plus facilement de cette affaire. Sulli fut prié d'aller vers l'Aſſemblée, pour remontrer le dangereux état auquel étoient les affaires, tellement que partie par ſes raiſons, partie par ſon autorité, & partie par ſon argent,

argent, il en remporta toute ſorte de contentement & d'aſſûrances de ſa bonne diſpoſition à la Paix. Ce qu'elle témoigna trois jours après par l'envoi de dix Deputez de ſon Corps, qui eurent pouvoir de ſe departir de toutes les precedentes demandes, qui euſſent pû retarder la concluſion de la Paix, ſe réſtreignant ſeulement à l'obtention des expeditions neceſſaires pour la ſûreté des choſes déja concedées, entre leſquelles étoit la ſubſiſtance de l'Aſſemblée au lieu où elle étoit, juſques à la verification de l'Edit de licentiement des Armées, la reſtitution de Tartas, & l'acheminement des Commiſſaires executeurs de l'Edit, ainſi que le Duc de Sully leur avoit promis de la part du Prince, comme il le verifia par ſon inſtruction, lorſqu'on le dénia. Mais les Commiſſaires du Roi fortifiez ſous main, s'affermirent à la ſeparation de l'Aſſemblée. Ce qui faillit à tout rompre, ſi Sully, fertile en expediens, ne ſe fût opiniâtré à renoüer l'affaire. Et par la force de ſes raiſons, propoſa un écrit que leſdits Commiſſaires approuverent, & le prierent d'y faire condeſcendre les Deputez de l'Aſſemblée, à quoi il travailla avec Rohan, Candale & Soubiſe, ſi heureuſement, qu'ils y condeſcendirent,

rent, moyennant le changement de quelques termes. Et pource que le pouvoir desdits Deputez n'étoit assez étendu, ils firent conjointement une dépêche à l'Assemblée, pour leur remontrer la necessité qu'il y avoit de sortir de cette affaire, & qu'on requeroit un pouvoir plus ample qui promît de ratifier ce qu'ils concluroient de sa part, & avec l'avis des Grands Reformez; ledit Sully croyant avoir tout fait, porte ledit écrit aux Commissaires du Roi, où se trouverent Nevers, Mayenne & Boüillon, qui tous l'approuverent, & en suite les Deputez de l'Assemblée. Mais l'ayant rapporté ausdits Commissaires, ils le denierent. Et neanmoins sur ce que ledit Sully s'en alla, ils le rappellerent; & après plusieurs contestations on demeura encore une fois d'accord. Ensuite dequoi chacun se rendit au logis de Nevers, qui donnoit à dîner à toute l'Assemblée; auquel lieu les Commissaires du Roi, pour la troisiéme fois, altererent si bien l'écrit, qu'il n'y avoit plus rien de son premier projet, qui fut cause que Sully ne s'en voulut charger.

Sur ces entrefaites, le Prince fit appeller tous les Grands pour signer la Paix. Il étoit encore si mal, qu'il ne pouvoit enten-

entendre la lecture, ni comprendre les difficultez qu'il y avoit encore à ſurmonter. Néanmoins il appella Sully pour ſçavoir ce qui en empêchoit la ſignature, & l'ayant appris, il appella Villeroi, auquel ayant parlé tout bas, & puis à Sully, il déclara que ledit Villeroi lui avoit accordé l'écrit tout ainſi qu'il avoit été projetté avec ledit Sully ; & ſans vouloir attendre ni la réponſe de l'Aſſemblée, ni aucune raiſon, la ſigna. Sur quoi Boüillon eût grande conteſtation veritable ou feinte avec Villeroi, pource qu'il vouloit que l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui avoit été un puiſſant entremetteur de la paix, la ſignât ; mais l'autre l'empêcha, ſur ce qu'il n'étoit ſéant ni honorable au Roi de le permettre.

Cette ſignature du Prince ainſi précipitée, apporta auſſi beaucoup de rumeur parmi ceux qui ſe virent ainſi abandonnez par les auteurs de la guerre. Et Boüillon pour faire valoir ſon ſervice rendu au Roi, déclama contre ceux de l'Aſſemblée, les appella rebelles, & tous ceux qui s'obſtineroient avec eux, s'offrit d'aller contr'eux, & déclara qu'il tenoit pour ennemis de l'Etat tous ceux qui pour quelque pretexte que ce fût, refuſeroient de ſigner la paix. Néanmoins

ces menaces, ni celles des Commiſſaires, n'ébranlerent point la fermeté des autres; & à cauſe que cette alteration incommodoit le Prince, toute la Compagnie alla au logis de la Comteſſe de Soiſſons, où toutes difficultez étant reſoluës, chacun ſigna ſon approbation à part, afin d'éviter la contention des rangs; & n'y eut que le Prince & les Députez de l'Aſſemblée qui ſignerent la déclaration. Enfin le fruit de cette guerre n'apporta aucun changement aux affaires publiques, que ceux qui furent procurez par ceux mêmes qui étoient du côté du Roi, qui ſe ſervirent de cette occaſion pour ſe venger de leurs ennemis. Ainſi Villeroi & Jeannin qui avoient été abandonnez de Sillery, pour avoir ſeul le manîment des affaires, lui procurerent en cette paix la perte des Sceaux, qui furent mis ès mains de du Vair. Mais Villeroi n'y profita non plus: car le Maréchal d'Ancre jugeant qu'au Traité il s'étoit entendu avec le parti contraire, pour lui faire perdre la Citadelle d'Amiens, il fit bailler ſa Charge de Secretaire d'Etat à Mango. Cette affaire ainſi paſſée, chacun ſe retira avec divers ſentimens, & aſſez mal-ſatisfaits les uns des autres, & le lendemain arriva le pou-

voir

voir abſolu de l'Aſſemblée à leurs Députez pour conclurre la paix. Boüillon & la Trimoüille, pour ſe rendre d'autant plus agreables, donnerent aux Commiſſaires leurs promeſſes ſignées, de courre ſus à l'Aſſemblée, & à ceux qui l'aſſiſteroient, en cas qu'ils vouluſſent ſubſiſter au-delà des ſix ſemaines qui leur étoient accordées.

Si du côté du Prince il y avoit des mécontentemens, ils n'étoient guéres moindres de l'autre part. La faveur du Maréchal d'Ancre étoit plus inſupportable à ceux qui la ſoûtenoient, qu'à ceux qui la combattoient, & lui ſe ſentant plus tyranniſé de ſes amis que de ſes ennemis, donna eſperance de ſe joindre étroittement & confidemment avec les nouveaux reconciliez, dont Guiſe étant entré en ſoupçon, rechercha de ſa part une liaiſon avec les mêmes au préjudice d'Ancre; & pour effet, il s'adreſſa à Boüillon qui le tint en bonne bouche, afin que ſi les eſperances du côté de la Cour lui manquoient, il eût moyen de faire une autre broüillerie.

Quelques jours avant la concluſion de la paix, il fut propoſé dans le Conſeil du Prince, de faire une union entre les Grands de ſon parti, deſquels deux tour-

à-tour, refideroient en Cour, & les autres en feroient éloignez ; & que les interêts d'un chacun d'eux feroient embraffez de tous les autres. Boüillon rejetta cette propofition comme n'étant encore de faifon, pource qu'ayant à desobliger la plûpart d'eux, il prévoyoit que cela pourroit éclater, & auffi qu'il fut bien aife de faire valoir ce fervice. Mais après la paix, il remit fus l'oppofition qui fe trouva auffi être hors de faifon, à caufe que les efprits étoient trop alterez, & en défiance les uns des autres; de façon que chacun prit fa route felon fon deffein particulier ; le Prince alla prendre poffeffion du Gouvernement de Berry, qu'il eut en échange de celui de Guyenne; Mayenne & Boüillon allerent à la Cour pour fonder le gué, mais principalement pour recueïllir le gré de leurs fervices ; Sully dans fon Gouvernement de Poitou, Rohan à la Rochelle, pour informer l'Affemblée de ce qui s'étoit paffé à la Conference de Loudun, & pour faire nommer de bons Députez generaux. Mais la cabale de la Cour s'étoit jointe à celle du Prince : les efperances qu'il donna des faveurs, gratifications & penfions à ceux qui fe portoient à fa volonté, l'emporterent, & ils
firent

firent nommer Berteville & Marval.

Pour revenir à la ſuite des affaires generales, Boüillon prétend d'entrer en icelles, remontrant qu'il eſt le ſeul qui puiſſe diſpoſer du Prince, & le Prince le ſeul qui puiſſe troubler le Gouvernement de la Reine, & par ainſi lui content & dans l'emploi, l'on ne devoit rien apprehender. Mais d'Ancre qui poſſedoit la faveur, & qui avoit deſſein de changer tout le Conſeil étroit pour y mettre de ſes creatures, ne jugea pas à propos d'y introduire un tel homme, lequel s'en appercevant donna des ombrages au Prince, pour l'empêcher de venir en Cour. Il y avoit auſſi la Comteſſe de Soiſſons d'une part, & la Princeſſe de Condé de l'autre, qui ſe faiſoient de fête pour le retour du Prince, & tous s'accordoient à l'en détourner, ſi ce n'étoit par leur entremiſe qu'il y vînt, ayant jalouſie les uns ſur les autres : ce que le Prince reconnoiſſant, laiſſa toutes ces entremiſes ; & par celles de Rochefort & de l'Archevêque de Bourges, il fit ſecrettement ſon Traité avec la Reine, s'attachant à elle, & à proteger le Maréchal d'Ancre, à l'excluſion de tous ſes Partiſans, à la charge d'être ſeul introduit dans les affaires, & Chef du Conſeil des Finances. Venant à

Paris contre le gré de tous les susdits, ce fut un applaudissement nompareil; il prit un grand pouvoir dans les affaires; Rohan l'alla voir par la permission de la Reine, lequel lui fit quelques reproches de ce qu'il avoit signé la paix, sans attendre le pouvoir de l'Assemblée. Sur quoi il s'excusa, sur la creance qu'il avoit que ledit Duc n'empêchât de le donner. Puis ayant appris qu'il s'étoit remis avec la Reine, il lui dit qu'il en étoit fort aise, pource qu'il étoit venu avec cette resolution de passer son tems, de faire ses affaires, de ne se mêler plus d'aucunes broüilleries, & de s'attacher avec le Roi & la Reine & le Maréchal d'Ancre; & sur ce qu'on lui representa le mécontentement des Grands, & sur tout de Boüillon, qu'on croyoit qu'il eût beaucoup de pouvoir sur son esprit, il répondit qu'il connoissoit bien ses ruses, par lesquelles il vouloit persuader le bien de l'Etat consister en la paix ou en guerre, selon qu'il étoit content ou mécontent; mais qu'il ne s'y laisseroit plus attraper. De l'autre part, Boüillon se voyant hors d'œuvre, ne perd courage, dissimule le mécontentement qu'il a du Prince, témoigne approuver ce qu'il a fait, afin de ne l'éfaroucher,

&

& que ſes conſeils fuſſent mieux reçûs de lui, rallie Guiſe, ſes freres & Nevers, avec ceux de ſon parti ; ſe ſert de la haine du Parlement, & du peuple de Paris contre le Maréchal d'Ancre, attire contre lui celle du Roi par le moyen de Luynes, qui commençoit à entrer en faveur, & propoſe à tous ces Grands le deſſein de s'emparer de la Cour, en tuant Ancre, lequel ayant hardé la Lieutenance de Roi de Picardie & Citadelle d'Amiens, avec celle de Normandie qu'avoit Montbazon, il s'étoit encore reſervé le Gouvernement de Peronne, Mondidier & Roye. Longueville ſon ennemi, enflé de ſe voir hors d'Amiens & du reſte de la Picardie, pourſuit ſa pointe, fait éclater les intelligences qu'il a dans la Ville de Peronne, y entre & ſe rend maître du Château avant qu'on puiſſe faire effort pour la ſecourir ; Mangot Secretaire d'Etat, en la place de Villeroi, y eſt envoyé de la part du Roi, mais il n'y avance rien, pource que le Château étoit rendu à ſon retour. Le Roi eſt conſeillé de traitter cette affaire doucement. Il y envoye Boüllon qui y fait deux voyages, d'où il ne rapporte le contentement qu'on deſiroit ; auſſi ſon but étoit d'affermir Longueville en ſa conquête,

afin

afin de l'engager, & tous ses amis, dans son dessein, lequel il poursuit toûjours.

Et un jour ayant assemblé les principaux pour prendre resolution de tuer Ancre, Mayenne qu'on tenoit le plus resolu à cela, dit, qu'il l'executeroit, pourvû que le Prince s'y trouvât, & qu'il falloit en consulter avec lui; Boüillon repliqua, qu'il s'en falloit bien garder; qu'il se faisoit fort de faire avoüer l'action au Prince après l'execution; mais qu'il étoit dangereux de la lui communiquer; qu'en tout cas il ne falloit la lui dire que sur le point de l'execution, afin qu'il n'eût loisir de s'en repentir; mais l'obstination de Mayenne l'emporta:&le Prince ayant sçû cette resolution, soit qu'il apprehendât l'évenement dudit dessein, ou que pour ce coup il voulut être homme de parole, il manda dès le soir à Ancre par l'Archevêque de Bourges, qu'il ne pouvoit abandonner Longueville, & qu'il retiroit la parole qu'il lui avoit donné de le proteger, lequel dès la nuit passa en Normandie. Et lors se voyant abandonné des Princes, & tous les Grands joints ensemble pour l'attaque dans la Cour même, il se resolut de la prevenir; fait remontrer à la Reine que le Prince l'a trompe: que Boüillon l'amuse: que tous les

Grands

Grands ſont d'accord pour la dépouïller de ſon autorité, & que l'affaire eſt à un tel point, qu'il n'y a de plus ſûr remede que de ſe ſaiſir de leurs perſonnes, à quoi elle ſe reſolut avec Mangot, l'Evêque de Luſſon & Barbin creatures dudit Ancre. Et le premier de Septembre un Jeudi à Midi, ledit Prince fut arrêté dans le Louvre par Themines, qui pour cette action fut fait Maréchal de France. On croyoit y attraper Mayenne & Boüillon : mais le premier étant logé près la porte Saint Antoine, eut loiſir de ſortir ; & l'autre étant allé au Prêche ce jour-là, fut averti de ne retourner. Ainſi ils s'en allerent à Soiſſons : Guiſe & ſon Frere prirent la même route ; Vendôme s'échappa auſſi & tira vers la Fere : Rohan, qui ſur la naiſſance de ces brouïlleries s'étoit du tout ſeparé du Prince, ne fut néanmoins ſans apprehenſion, quand il vit emmener le Prince par Themines, & qu'incontinent après S. Geran le vint chercher de la part du Roi. Cet arrêt apporta une grande émeute dans Paris, qui fut augmentée par la Mere du Prince, & par pluſieurs Gentilshommes, qui exciterent le Peuple du Fauxbourg S. Germain de ruïner l'Hôtel d'Ancre, où ils prirent tel goût, que le pillage en dura près de deux jours, qui

fut

fut une prudence de leur laisser passer cette fougue : car le lendemain Crequi Mestre de Camp des Gardes, avec une Compagnie du Regiment & une des Bourgeois de la Ville, fit cesser facilement ce pillage, qui se fût rencontré plus difficile en l'ardeur de l'émeute.

Cette action ainsi passée, leurs Majestez en donnent connoissance aux Grands demeurez dans Paris, & aux Principaux du Conseil, entre lesquels Sully, parla librement, improuva l'affaire & conseilla de l'accommoder, proposant quelques expediens pour y parvenir. Mais l'intelligence desquels, n'ayant pas été prise selon son intention, on prit la voye de la violence & de la force.

Cependant Boüillon n'oublie aucune sorte d'artifice pour engager Guise, lui offre de le faire Chef d'un Parti, auquel il commanderoit à tous ceux qui lui disputent le rang ; que c'étoit pour la delivrance du Premier Prince du Sang, & pour tirer le Roi des mains du Marêchal d'Ancre, dont la haine avoit paru au brûlement & pillage de sa maison dans Paris à la face du Roi : que si promptement ils amassoient leurs Amis, & alloient brûler tous les Moulins qui étoient autour de Paris, ils exciteroient une gran-

de

de émeute. Et voyant que toutes ſes perſuaſions ne le pouvoient émouvoir, & qu'il traittoit ſon retour à la Cour, où on lui offroit de commander les Armées Royales, il propoſa de l'arrêter, ce que de Mayenne ne voulut permettre. Ainſi tous les conſeils de Boüillon furent rejettez, encore que quelques-uns les eſtimaſſent bons, diſant qu'aux affaires extrêmes, il ne falloit faire les choſes à demi, & que ſouvent l'audace avec la diligence reüſſit. Ce qui parut clairement ici, pour ce que la Reine ayant retiré Guiſe & ſes Freres, change les Miniſtres de l'Etat, en donnant les Sceaux à Mangot, la Charge de Secretaire d'Etat à l'Evêque de Luſſon, & les Finances à Barbin, raſſûre l'émeute des Peuples, criminaliſe les abſens par declarations verifiées au Parlement, elle fait ſes levées, donne la charge de l'armée de Champagne au Duc de Guiſe, celle de l'Iſle de France au Comte d'Auvergne, qu'elle avoit retiré de la Baſtille, & ayant fait Montigny Marêchal de France, Gouverneur de Berry, elle l'y envoye, lequel raſſûre la Province, & ſe rend Maître de la Tour de Bourges; Souvray fait le ſemblable du Château de Chinon, qui avoit été donné au Prince par le Traitté de Loudun, & au com-

commencement de l'année 1617. Guise attaque les Places que tenoit Nevers, les prend avec peu de resistances, se prepare au Siege de Mezieres. De l'autre côté le Comte d'Auvergne prend Pierrefons, approche de Soissons,.& y forme le Siege. Cependant Boüillon se retire à Sedan, d'où il tâche de moyenner quelques levées d'Etrangers. Ainsi les affaires des Princes étoient en très-mauvais termes, quand leur delivrance arriva par la mort du Marêchal d'Ancre, laquelle changeant toutes les affaires, il est raisonnable de la particulariser.

C'est la ruïne d'un Etat que le Regne absolu des Favoris, car où ils le changent à leur profit, où ils donnent matiere aux ambitieux de le faire; pour le moins sont-ils le pretexte de toutes les broüilleries qui y arrivent. Depuis sept ans le Maréchal d'Ancre en avoit fourni en France; & tous les Peuples, qui par le Regne de Henri le Grand en étoient desacoûtumez, le haïssoient, lui attribuant tous leurs maux, de façon que sa mort remplit un chacun d'une esperance d'amendement; mais elle fut bien-tôt perduë, quand on vit un homme de bas lieu dès le premier jour autorisé plus que l'autre, & revêtu de ses dépoüilles; car on jugea bien qu'il n'en

n'en demeureroit pas-là. Ce fut Luynes, qui par les plaisirs de la Chasse, & sur tout de la Volerie & une grande sujettion, s'insinua aux bonnes graces du Roi, lors âgé de quinze ans seulement, & partant fut-il facile à persuader que le Maréchal d'Ancre se vouloit autoriser à son prejudice; & que la Reine Mere y consentoit, afin de gouverner l'Etat comme durant sa Minorité. Car l'insolence qui accompagne toûjours une extrême faveur, étoit grande au Maréchal d'Ancre, & le mépris de la Reine Mere envers son Fils trop apparent; de façon que Luynes ayant pratiqué Dagent premier Commis de Barbin, qui avoit l'administration des Finances, le faisoit venir la nuit entretenir le Roi des mauvais desseins qu'on avoit contre lui; & sur l'esperance de quelque grand avancement, trama ce dessein en trahissant son Maître. Marcillac qui lui fut ajoint, étoit un homme qui avoit trahi le Prince pour la Reine Mere, & qui maintenant la trahissoit pour le Roi. Desplans, simple soldat des Gardes, y fut aussi employé, pource qu'il avoit été au service de Brante, frere de Luynes; bref à former le dessein, il n'y fut employé que personnes de basse & vile condition; mais à l'execution, on se

servit

ſervit de Vitry, Capitaine des Gardes, qui eut la charge de tuer le Maréchal d'Ancre, avec promeſſe d'être fait Maréchal de France. Ce qu'il executa le 24. d'Avril de l'année 1617. comme il entroit au Louvre. En même tems furent arrêtez la Maréchale d'Ancre, Mangot, l'Evêque de Luçon & Barbin; puis l'on renvoya chercher le Chancellier de Sillery, le Garde des Sceaux du Vair, Villeroy & Jeannin pour les remettre en leurs charges; & fit-on une depêche à Sully qui étoit en Guyenne, pour le faire venir à la Cour. Après, on ôta à la Reine Mere ſes Gardes, & on lui en bailla de ceux du Roi; on lui coupa un pont, qui de ſa chambre entroit dans un parterre qu'elle avoit fait faire, & ne voyoit choſe aucune ſans permiſſion, ſinon la converſion de ſon autorité abſoluë en une ſujettion de même nature.

Mon intention n'ayant point été de vous repreſenter les particularitez des choſes dont j'eſtimerai n'être pas aſſez bien informé; auſſi n'entreprendrai-je point de vous parler en détail des cauſes, occaſions, actions & procedures des Huguenots, leſquelles apparemment les ont reduits à ſouffrir, ſans s'en oſer plaindre, d'être tenus pour indignes de toutes Charges, honneurs & dignitez; d'être injuriez, diffa-

diffamez, & menacez ; d'être mis à ruïne & destruction sans le pouvoir éviter, toutes les fois que l'envie en prendra à ceux qui publient que ce seroit un sacrifice agréable à Dieu de l'entreprendre, m'abstenant de parler de toutes ces choses, d'autant qu'elles ne se sçauroient particulariser en verité, sans exagerer par trop pour le tems qui court, les extorsions, ravages, saccagemens, violences, meurtres & cruautez qui ont été perpetrez & commis par ceux qui ont eu la charge de leur faire la guerre en Guienne, Languedoc & autres lieux ; & aussi representer les vanitez, ambitions, avarices, lâchetez, fraudes, envies, haines, déloyautez & trahisons, que tous les plus qualifiez & autorisez d'entr'eux ont témoigné d'avoir les uns contre les autres : en quoi ils ont été imitez par les Peuples, Villes & Communautez Huguenotes, voire par aucuns de leurs Ministres ; même que telles divisions, exécrations, envies & défections sont procedées, la plûpart, de leurs miseres, calamitez, tribulations & desolations, n'y ayant point de doute, que si tous les Huguenots eussent eu assez de Religion, de bonne conscience & de loyauté, pour s'unir indivisiblement & sans envie & jalousie les uns contre

tre les autres, & eu assez de prudence, de courage & de resolution pour user des ordres & metodes que quelques gens de bien des leurs leur proposoient, pour l'unique moyen de leur conservation, qu'ils eussent donné tant d'exercice à leurs destructeurs, les eussent reduits à de si grandes fatigues, peines, travaux & perils, & constituez en de si grandes dépenses, qu'ils eussent enfin été contraints de les laisser vivre en repos, liberté de conscience & sûreté de leur vie, honneur & biens, comme ils étoient du tems du feu Roi, lequel disoit toûjours ne vouloir pas être plus sage que Dieu, qui ne laissoit pas de départir ses benédictions & faveurs temporelles sur tous Peuples de quelque Religion qu'ils fussent, quoiqu'il les pût détruire, quand bon lui sembleroit, sans crainte d'une guerre civile. Or comme j'ai dit ne vouloir rien dire en détail des affaires des Huguenots, aussi suis-je resolu de faire le semblable, pour ce qui regarde celles qui ont été démêlées dans les Pays étrangers, où l'interêt des Princes étrangers a trempé, de crainte d'être obligé de dire quelque chose des causes de leurs plaintes, quelques-unes bien atroces au blâme de la France & des François; & par-

partant me contenterai - je de vous ramentevoir, qu'il y eût en ces tems-là quelque espece de guerre en Piedmont, entre le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye, pour le soûtien duquel le Roi fit demonstration de vouloir employer ses armes; mais tout cela fut bien-tôt converti en accommodement entre les deux Couronnes Royales, sans en avoir rien communiqué au Duc de Savoye, lequel par menaces du côté de la France, fut contraint d'entrer dans cette Paix, mais non sans regret & publication de plaintes ameres & cuisantes. Dequoi ne voulant rien dire davantage, non plus que des affaires particulieres des Huguenots, je continuërai le recit de ce que j'ai sçû des broüilleries de la Cour, & du dedans du Royaume à cause d'icelles, ne laissant pas néanmoins de faire quelques remarques generales des plus importantes d'icelles, tant afin de les ramentevoir, que pour donner une meilleure liaison aux affaires dont je vous ferai souvenir.

Or pour revenir aux affaires de la Cour, & du dedans du Royaume, à cause des broüilleries d'icelles, je vous dirai que Mr de Luynes se trouvant en un instant revêtu de la dépoüille entiere, & du labeur de sept ans d'un Favori, posseder l'es-

l'esprit d'un Prince âgé de quinze ans, dont il avoit offensé mortellement la mere ; étre sans qualité ni appui dans le Royaume, n'avoir ni science ni pratique aux affaires, embrasse néanmoins le Gouvernement de tout avec une absoluë autorité, se sert pour principal Conseil, de Deagen & de Modene ; & le premier soin qu'il a, est de donner un Confesseur au Roi qui dépende absolument de lui, afin de l'assujettir par la superstition, qui est un puissant moyen pour posseder un Prince, & de mettre autour de sa Personne de petites gens, qui l'amusent au passe-tems puerile, & l'assiegent de telle sorte, qu'il ne soit loisible à aucuue personne de lui rien dire en particulier. Après cela il fait conduire la Reine mere à Blois, où elle est gardée bien soigneusement. Il fait faire le procès à la Maréchale d'Ancre, afin d'en avoir le bien ; où il se porta avec tant de sollicitations illicites, & de voyes extraordinaires pour la faire mourir, qu'à son exécution le peuple de Paris changea sa haine en pitié ; fait releguer Mangot chez lui, l'Evêque de Luçon à Avignon, & Barbin à la Bastille : puis il se marie avec la fille du Duc de Montbazon, pour s'appuyer d'une bonne alliance, qui pût être sans en-

envie, ayant refusé à cause de cela la Sœur de Vendôme. Ces choses ainsi acheminées, il fit convoquer une Assemblée de Notables à Roüen, afin d'aller prendre possession de ce Gouvernement, sans quitter le Roi, où la desunion des Grands, leur infidélité & peu de courage, & l'esprit servile des Officiers & Deputez qui se trouverent en cette Assemblée, affermirent l'autorité de ce nouveau Favori; si bien que chacun s'accoûtumant à son joug, il crût toutes choses lui être possibles.

En ce tems-là il se fit par diverses personnes quelques pratiques & menées touchant la Reine Mere du Roi, les unes pour la reconcilier entierement avec le Roi son Fils & les Luynes, & les autres pour la mettre en liberté, avec l'absoluë disposition d'Elle même: mais rien ne reüssit de tout cela, sinon que ceux qui s'en étoient mêlez, en furent mal traittez. Ce qu'Elle ayant sçû, toutes ces choses la firent resoudre à sortir de captivité, & par l'avis de Boüillon elle choisit Espernon pour son Liberateur, le connoissant puissant & le croyant courageux & prudent; mais il étoit lors mécontent d'Elle & venu à la Cour pour se joindre au Parti du Roi; il falloit donc le regagner; ce

que les ſerviteurs de la Reine ménagerent dextrement, par le moyen de la mauvaiſe conduite du Favory en ſon endroit, auquel l'on fit apprehender le grand pouvoir & l'humeur altiere, hautaine & imperieuſe d'Eſpernon, qui ſont qualitez inſupportables à celui qui ſe voit lâchement adoré de tout le monde : de l'autre part l'on aigriſſoit l'eſprit peu endurant dudit Duc d'Eſpernon, lequel n'étoit point accoûtumé à une ſervile ſujettion. Le premier ſujet vint ſur la pourſuite qu'il faiſoit de la promotion au Cardinalat, d'un de ſes Fils qui étoit le premier nommé pour cela, & dont toutes les aſſûrances lui avoient été données. Il s'en vit neanmoins éloigné, premierement par les pratiques de Villeroi, qui y portoit Marquemont. Toutefois ledit Villeroi étant mort ſur ces entrefaites, il continua ſes pourſuites avec bonne eſperance ; mais Monſieur de Rets vint à la traverſe, lequel ayant gagné Deagent, & par lui Luynes, l'emporta ; mais non ſans faire des promeſſes bien abjectées, & des ſoumiſſions, lequelles il tint ſi religieuſement, qu'étant fait Chef du Conſeil, il ſembloit plûtôt faire la Charge de premier Commis de Deagent, que celle de Cardinal. Après cette affaire en arriva

une

une autre, à sçavoir, que le Garde des Sceaux du Vair, poussé de vanité & de presomption, ou induit par ceux qui vouloient le troubler, s'avise de vouloir preceder dans le Conseil du Roi, les Ducs & Pairs de France. Le Duc d'Esper-non, comme le plus ancien qui se trouva-là, en fit sa plainte au Roi au nom de tous, laquelle on lui fit trouver mauvaise, & l'interêt des robbes longues l'emporta par dessus les Pairs de France. Ce ne fut sans paroles aigres, même du Roi, de façon qu'il ne fut difficile de persuader audit Duc qu'on avoit dessein de le mettre à la Bastille, vû les exemples recents qu'il avoit devant les yeux. A quoi les serviteurs de la Reine qui ne vouloient lui découvrir leur dessein dans Paris, travaillerent si heureusement à lui augmenter ce soupçon, qu'un beau matin sans dire adieu il va à Mets. Quand il fut là, Russelay principal auteur de cette affaire, commença par la reconciliation dudit Duc avec Boüillon; puis en suite lui decouvrit le dessein de la Reine; la priere qu'elle lui faisoit de lui procurer sa liberté, & les promesses dont en tel cas on est fort liberal. Les difficultez de l'entreprise quelques apparemment insurmontables, les perils qui s'y rencontroient, &

l'ingratitude (coûtumiere recompense des grands services rendus au Princes) donnoient de l'apprehension au Duc d'Espernon. Neanmoins la gloire d'executer un si haut dessein, le dépit de se voir méprisé, & le desir de se venger, qui sont de fortes passions, sur tout en un esprit orgueilleux, l'emporterent; & s'y étant resolu, il s'y conduisit avec tant de prudence & si heureusement, qu'ayant pourvû à Mets, il traverse toute la France, & se rend dans ses Gouvernemens de Xaintonge & Angoumois, d'où il procure la liberté de la Reine Mere le 21. Fevrier 1619. laquelle de Blois vint à Loches, Place dudit Duc, qui la vint prendre avec deux ou trois cent Gentils hommes proche de là, & la conduisit à Angoulême. Cette sortie étonna la Cour croyant que la partie fut plus grande, ou qu'elle se pouvoit accroître; c'est pourquoi on se prepara à la guerre pour faire la Paix plus avantageuse. Le Commandement de l'Armée pour aller contre la Reine Mere fut donné au Duc de Mayene, qu'on croyoit le plus piqué contr'elle, & le plus affidé à Luynes, & de la negociation au Cardinal de la Rochefoucault, & à Bethune qu'on croyoit d'humeur tranquille, & à elle agreable. On negocie

aussi

auſſi le retour de l'Evêque de Luçon auprès de la Reine, qui juſques alors avoit été relegué dans Avignon, ſur les promeſſes qu'on dit, que par le Pont de Courlay ſon Beau-frere, il fit faire au Roi & à Luynes, de porter la Reine à la Paix, & aux intentions du Roi; & auſſi afin de mettre en jalouſie les principaux autheurs de ſa delivrance, ce qui ne manqua pas d'arriver; car Ruſſelay qui y avoit autant travaillé qu'aucun autre, s'en retira mécontent, attirant avec lui les Marquis de Moſny & de Themines, qui furent depuis les plus grands ennemis de la Reine Mere, laquelle ſe trouvant aſſez impuiſſante pour la guerre, à cauſe que beaucoup de gens envioient la hardie action d'Eſpernon, bien peu ſe voulant ranger ſous ſon humeur altiere & incompatible, croyoient d'ailleurs que le tout aboutiroit à une Paix; & partant ſe fâchoient de s'embarquer en ces affaires pour en avoir la haine du Roi, & laiſſer l'honneur de l'entrepriſe à d'autres. Ce qui fut cauſe que pluſieurs étant recherchez de la Reine, & voyant le grand étonnement où étoit entré d'Eſpernon depuis quelques jours, ils lui conſeillerent la plûpart de faire ſon accommodement; en quoi ils l'aſſûroient que Bethu-

ne la ferviroit bien, & qu'étant mise en sûreté & en sa propre liberté, & se conduisant bien, elle auroit moyen de renoüer quelque chose, & rallier d'autres serviteurs & partisans. Schomberg ne fit pas de même : car pour l'encherir par dessus les plus zelez pour Luynes, il fit un dessein de la faire sauter, en mettant le feu aux poudres du magasin d'Angoulême : ce qui étant découvert, l'on y remedia. Enfin la Paix fut concluë; l'entrevûë du Roi & de la Reine sa Mere se fit auprès de Tours; le Gouvernement d'Anjou lui fut baillé, & pour sa sûreté les Places d'Angers, le Pont de Cé & Chinon.

Il faut maintenant parler de l'affaire de Bearn (commencement de la ruïne des Huguenots) & dire comme après la mort d'Ancre, le Garde des Sceaux du Vair étant remis en sa Charge, sollicité des Evêques de Bearn, & croyant faire une action d'Etat qui lui apportât reputation à Rome, & lui acquît un Chapeau de Cardinal, il fit donner un Arrêt au Conseil du Roi de la main-levée des biens Ecclesiastiques dudit Pays, qui depuis quarante ou cinquante ans avoient été employez à l'entretien des Ministres, des Colleges, & en la Maison de Navarrin.

La

La Force, lors Gouverneur dudit Pays, ſe trouva à la Cour, & s'oppoſa au commencement aſſez bien audit Arrêt, remontra les difficultez qui s'y rencontroient, & les inconveniens qui en pourroient arriver : ce qu'il faiſoit, diſoit-il, à bonne intention : mais enfin il fit voir qu'il en deſiroit profiter lui ſeul, & promit de ſervir à le faire exécuter, moyennant une Charge de Maréchal de France qu'on lui promit, & quelque argent : mais ou les difficultez qu'il y rencontra, ou le dépit qu'il eut de ce qu'on ſe mocqua de lui à la cour, fut cauſe qu'il ſe voulut maintenir de tous côtez, à quoi il fut néanmoins tellement traverſé dans le Pays par la Maiſon de Benac, ſoûtenuë de Grandmont ſes capitaux ennemis, & par les artifices de la Cour, qu'il ſe trouva mal voulu de toutes parts, comme n'ayant fait ce qu'il avoit pû pour le contentement d'aucunes des parties. Rohan qui étoit ſon ami, le ſoûtenoit tant qu'il pouvoit en Cour ; mais d'autres voyant le mauvais ſuccès du voyage de Renard Commiſſaire du Roi, qui en rejettoit toute la faute ſur la Force, ils chercherent quelques moyens de renoüer l'affaire, remontrant que la Province de Bearn, s'addreſſant au Corps des Egliſes

 de

de France, en rendroit de sa cause particuliere une generale, aux circonstances de laquelle il arriveroit plusieurs broüilleries, & qu'il falloit éteindre ce feu naissant à son commencement ; qu'il étoit raisonnable, puisque cette affaire étoit entreprise par le Roi, qu'il en reçût contentement, pourvû que le Pays y trouvât aucunement ses sûretez, à quoi les personnes partiales n'étoient pas propres. Ces raisons furent goûtées, d'autant plus qu'on commença de voir diverses Assemblées dans les Provinces, ce qui en faisant apprehender le succès, les choses s'étoient si bien acheminées, que le remplacement de pareilles sommes de deniers qui étoient rendus aux Ecclesiastiques, fût accordé, & devoient être prises sur les prochaines recettes du Roi, & en cas qu'on y manquât, permission audit Pays de reprendre les biens Ecclesiastiques. Mais pource qu'en cet accommodement, la Force n'y trouvoit pas son Compte, il fit toutes sortes de brigues au Pays pour le faire rejetter, & d'ailleurs se plaignant en Cour que c'étoit, en le decreditant dans le Pays & parmi ceux de la Religion, lui ôter le moyen de pouvoir servir à l'avenir ni les uns ni les autres, comme il assûroit de vouloir faire

au gré de la Cour ; tellement que nonobstant que toutes les Eglises Françoises conseilloient ceux de Bearn de se contenter de cet expedient, jamais le peuple poussé sous main par la Force, ne s'en pût rendre capable, & cette affaire traîna jusques à l'Assemblée generale des Reformez, convoquée à Loudun le 23. Mai 1619.

Or il faut sçavoir qu'environ ce tems, Rohan étant entré en mauvais ménage avec Luynes, à cause de quelques Places qu'il avoit achetées en Poitou, & voyant que ceux dont il avoit pris l'alliance, ne l'aimoient pas davantage, il se resolut de faire sortir le Prince de Condé hors de la Bastille, pour s'en appuyer contre la Reine & contre Rohan aussi, duquel ledit Prince se declarant ennemi particulier, & lui apprehendant de si puissans ennemis, il se joignit tout à fait au service de la Reine Mere ; ce que voyant plusieurs autres, lesquels aussi-bien que lui, haïssoient le Gouverneur d'alors, lui conseilloient de s'en aller à Bourdeaux, où elle trouveroit beaucoup de Partisans, & entr'autres les Ducs de Mayenne & d'Espernon, par le moyen desquels étant-là, elle feroit declarer le Parlement pour elle, s'assûreroit tout à fait du Duc de Montmo-

rency, & de Chastillon qui lui donnoient de bonnes esperances; comme aussi faisoit l'Esdiguieres, Bellegarde, Saint Geran & quantité de Noblesse d'Auvergne, au lieu que si elle demeuroit à Angers, & qu'on lui enlevât les Ponts de Cé, Elle & tous ses Partisans seroient perdus. A quoi elle leur répondit, qu'elle approuvoit bien leurs raisons, mais qu'il y en avoit de contraires, qui n'étoient pas à mépriser; à sçavoir, que le Duc d'Espernon auroit jalousie, si elle se mettoit comme entre les mains du Duc de Mayene, & perdroit les esperances que la Comtesse de Soissons lui donnoit du côté de Normandie, à cause de son gendre le Duc de Longueville, qui dépuis peu étoit Gouverneur de la Province, & tenoit Diepe du Grand Prieur qui tenoit Caën, & des intelligences qu'on avoit en Rouën, lesquelles raisons, & peut-être encore d'autres conseils artificieux qui lui souffloient aux oreilles, la firent resoudre de ne partir point d'Angers. Et de plus Rohan & le Comte d'Orval lui faisoient esperer que l'Assemblée des Huguenots qui étoit à Loudun, se joindroit à leurs desseins. Mais ceux qui la composoient, s'entre-haïssant les uns les autres, comme à Saumur, il y fut resolu d'accepter ce que le

Roi leur offroit, à sçavoir de contenter ladite Assemblée dans six mois sur l'affaire de Bearn, & la restitution de Leytoure, Place de sûreté, & qu'elle pourroit se rassembler un mois après, en cas qu'on ne tînt parole, la Ville de la Rochelle demeurant chargée d'en faire la convocation, dont la Reine se contenta, lui étant remontré que cette nouvelle convocation faite dans la Ville la plus considerable du Parti malgré le desir de la Cour, & où ne viendroient que les plus fermes Huguenots, lui attacheroit tout à fait ladite Assemblée, & en suite toutes les Eglises de ce Royaume, mais qu'on desiroit d'elle de ne faire point de Paix qu'ils n'eussent contentement sur lesdites deux demandes touchant Leytoure & Bearn; ce qu'elle promit, mais l'observa fort mal.

Or le gouvernement de Luynes étoit tellement violent & absolu, qu'il avoit cabré tout le monde, même ses meilleurs Amis, comme le Duc de Mayene, auquel depuis peu il avoit fait donner le Gouvernement de Guyenne, pour avoir celui de l'Isle de France; dont n'étant encore content, il le donna au Duc de Montbazon son Beaupere, & prit celui de Picardie avec les principales forteres-

ſes, & fait donner en place celui de Normandie au Duc de Longueville : outre cela lui & ſes deux Freres furent faits Ducs & Pairs de France, & tout ce qui vacquoit de Charges, biens Eccleſiaſtiques & penſions, priſes par les trois Freres, & diſtribüées à de petits parens qui leur venoient du côté d'Avigon ; de façon que la jalouſie & l'envie jointes avec un mauvais gouvernement & traittement des particuliers, leur exciterent une telle haine, que chacun ſe rallia au parti de la Reine Mere, voire même le Prince de Piedmont ; le Mariage duquel avec Madame, il avoit fait faire peu auparavant: tellement que ſe voyant preſſé de tant de côtez, & appuyé du Prince de Condé, il fit reſoudre le Roi de prevenir la Reine Mere, & pendant que par divers envois vers elle il l'amuſoit, l'entretenant en eſperance d'accommodement, & lui débauchoit de ſes principaux ſerviteurs, il fit faire de nouvelles levées de gens de guerre, dont elle s'appercevant fit faire le ſemblable de ſa part, & en écrit à ſa Majeſté par le Vicomte de Sardiny une Lettre, pour lui remontrer qu'elle eſt contrainte de pourvoir à la ſûreté de ſa perſonne, pour la garentir de la violence de ſes Ennemis, leſquels abuſant de

ſon

ſon autorité l'employent pour la perdre. Ce qui fit hâter le Roi par le conſeil du Prince de Condé, de paſſer promptement en Normandie pour aſſûrer cette Province, où tout branloit pour la Reine; la preſence duquel, quoi qu'avec peu de forces, fit tout changer; Roüen ayant témoigné toute obeïſſance, Caen ſe rend, Allençon fait le même, & toute la Nobleſſe ſe vient offrir à ſervir. Cet heureux & inopiné ſuccès le fait paſſer outre, s'achemine au Mans & de là droit à Angers, où de l'autre part pluſieurs s'étonnoient, ſur tout l'Evêque de Luçon, qui ne vouloit permettre que la Reine paſſât vers les Provinces où étoient ſes grands Partiſans & ſes grandes forces, de peur qu'elle ſortît de ſa tutelle, la faiſant reſoudre à une deffenſe tremblante dans une Ville qui ne vaut rien, & qui lui étoit contraire, afin de la faire entendre à un accommodement qu'il avoit jà promis, par le moyen duquel il pût faire la Paix particuliere, y ayant grande apparence que dèſlors il avoit eu des communications ſecrettes avec le parti du Roi. De plus le Duc de Retz, ſoit que le Cardinal ſon Oncle l'eût gagné auparavant que l'apprehenſion du peril ou le mal de cœur lui eût fait changer de volonté, il

ne

ne vit pas plûtôt les troupes du Roi prêtes à donner dans les retrenchemens des Ponts de Cé, qu'il avoit entrepris de garder, que sur un mécontentement imaginaire, que la paix se faisoit sans lui, il les abandonne; & avec toutes ses troupes repasse la riviere de Loire; ainsi ses Ponts de Cé furent pris, & la Reine qui avoit trente mil hommes sur pied en Guienne, Poitou, Xaintonge & Angoumois, se voit vaincuë par cinq ou six mil hommes, & reduite à prendre telle Paix que ses Ennemis lui voulurent octroyer; par laquelle & par son ordre, les Ducs de Mayenne, d'Espernon, de Rohan & de Soubize desarmerent.

Le Roi ayant ainsi heureusement achevé cette guerre contre la Reine sa Mere, se resolut d'aller en Guienne, où il rabaissa l'autorité du Duc de Mayenne, & demanda aux Bearnois l'execution de l'arrêt dont est ci-dessus fait mention, lesquels n'ayant sçû obéïr ni se deffendre, l'obligerent de passer en Bearn, où on commença à se moquer de ce qui avoit été promis aux Bearnois touchant leurs privileges, d'autant que dès le lendemain on les leur ôta en faisant reünion de Bearn avec la France, & changea-t'on le Gouvernement de Navarrin.

Il

Il faut encore sçavoir, que Favas Deputé general qui pourſuivoit de faire donner à ſon Fils le Gouvernement de Leytoure, & qui pour y induire la Cour menaçoit de mander à la Rochelle qu'ils convoquaſſent l'Aſſemblée generale ſuivant le pouvoir qu'elle en avoit de l'Aſſemblée de Loudun, voyant ne pouvoir parvenir à ſon deſſein, & ſans conſiderer qu'il n'étoit plus tems, écrivit de Bordeaux à ceux de la Rochelle pour faire ladite convocation, leur recommendant de faire travailler à leurs fortifications. Voilà comme preſque toûjours les interêts particuliers ruinent les affaires generales.

Le Roi étant retourné à Paris, l'Aſſemblée generale ſe forme à la Rochelle, & Favas ſuit toûjours la Cour, pour trouver le moyen de faire ſes affaires. Sa Majeſté deffend premierement la tenuë de ladite Aſſemblée, puis recommende la ſeparation, & pour fin la criminaliſe. Les plus qualifiez de la Religion ſont d'avis qu'elle ſe ſepare ſous certaines conditions qu'on faiſoit eſperer de la Cour, jugeant que l'opiniâtreté apporteroit beaucoup de mal. Mais les Lettres que Favas écrivoit toûjours de la Cour, & les interêts particuliers de la Force, de

Chã-

Châtillon, l'un à cauſe du mauvais traitement qu'il recevoit en ſes Charges, & l'autre pour le deſir qu'il avoit d'en avoir de nouvelles, firent affermer l'Aſſemblée. Ce qui donna pretexte au Roi de pouſſer. les affaires juſques au bout, à quoi il trouva une plus grande facilité, que nul ſe fut pû imaginer, pour la lâcheté & defection des Gouverneurs des Places de ſûreté.

Avant le departement du Roi de la Guyenne, il faut ſçavoir que les Ducs de Nevers & de Mayenne étoient en Champagne fort mécontens ; & Monſieur le Comte de Soiſſons à Frontevaux. Le Duc de Luynes les voulut racommoder, afin de ne laiſſer derriere eux une telle épine & pour les y induire, Favas fut gagné pour, mander au Duc de Mayenne, qu'il portoit tout contentement à l'Aſſemblée, & qu'il feroit bien de s'accommoder avant cela ; & par Vilarnoul fit faire la même Harangue au Comte de Soiſſons. Ce qui ramena les uns & les autres à la Cour.

Après l'accommodement de ces Princes, l'aſſûrance que Vilarnoul donna de Saumur, la défection des Gouverneurs particuliers des Places de ſûreté qui étoient en Poitou ; celle de Pardaillan pour une partie de la Guyenne ; celle de Châ-

Châtelan pour le bas Languedoc, & celle de l'Esdiguieres, par l'arrivée duquel à la Cour, où il promit son changement de Religion, l'on fut assûré du Dauphiné, le Roi partit de Paris non pour commencer une guerre, mais pour jouïr d'une victoire toute assûrée : le Duc de Luynes ayant été fait Connétable, marcha avec lui, possedant la faveur de son Maître si absolument, que si je voulois representer toutes les particularitez de cette guerre, l'on verroit en la poursuite d'icelles, non les intentions du Roi executées, ains des perfidies, déloyautez & trahisons; tant du côté des persecutez que des persecuteurs : mais m'en voulant abstenir, je me contenterai de dire, que l'on commença le manquement de foi par Saumur, que le Gendre du Gouverneur étoit venu offrir au Roi sans qu'on lui commandât. Laissant donc le discours des particularitez de cette guerre Huguenote à ceux qui en ont fait les Memoires, & reprenant les affaires de Cour, je dirai que le Connêtable étant mort durant le Siege de Monheur, cette mort apporta beaucoup de changement à la Cour ; d'autant que la Reine Mere se voyant deffaite de son Ennemi, essaya de s'assûrer de Monsieur le Prince, & se raprocha de la Cour en espe-

esperance de la Gouverner. Chacun pense à prendre la Place vacante, & perd la memoire des desseins qui s'étoient formez durant la vie du Connêtable.

Le Cardinal de Rets & Schomberg empieterent les affaires : le Prince vint trouver le Roi à Poitiers qui se joignit à eux, & firent leur partie si forte avant qu'être à Paris, que la Reine Mere, & tous les vieux Ministres de l'Etat ne pûrent porter les affaires à la Paix. Le Duc de Lesdiguieres sur quelques remuëmens que Monbrun faisoit en Dauphiné, avoit obtenu son congé après le siege de Montauban pour y donner ordre.

Pendant les guerres Huguenotes le Duc de Lesdiguieres convie le Duc de Rohan d'un abouchement pour la Paix, ayant pouvoir du Roi de ce faire. Il y consent, laisse son Armée entre les mains de Bertícheres, s'entrevoyent à Laval entre Berjac & le Saint Esprit, conviennent des Articles, & ledit Duc de Rohan en son nom & des Provinces qui sont sous sa charge, depute Calonge des Isles, Dupuy de Montauban, du Cros de Montpellier, & la Borie de Vivarets ; donnent avis conjointement lui & ledit Duc de Lesdiguieres dudit abouchement aux Ducs de Boüillon, de Sully & de la Trimoüil-

le,

le, comme auſſi Soubiſe à la Force & à l'Aſſemblée generale, afin que chacun joigne ſes Députez à ceux des Provinces de deçà ; leur mandant que pour les Places de Saumur & du Poitou on n'auroit pû s'accorder, & que cela étoit remis avec ce qui s'acheveroit avec le Roi.

Il faut laiſſer promener les Députez, pour dire que ceux qui deſiroient la paix, retenoient le Roi à Paris pour les y attendre; dont le Duc de Leſdiguieres avoit donné avis qu'il y ſeroit bien tôt, pource que le Chancelier & le Preſident Jeannin qui n'étoient du voyage, ne pourroient, abſens, avoir la force de s'oppoſer à la violence de ceux qui portoient le Roi à la guerre ; leſquels s'appercevant de cela, uſerent de toutes ſortes de violence pour tirer le Roi de Paris, & le menerent faire ſes Pâques à Orleans, & ſans attendre la Reine Mere il alla droit le long de la Riviere juſqu'à Nantes, prenant cette route ſur les heureux progrès de Soubiſe, lequel avec deux mille hommes au milieu des forces du Duc d'Eſpernon en Xaintonge & Angoumois, du Comte de la Rochefoucault en Poitou, & de Saint Luc dans les Iſles, avoit pris & fortifié l'Iſle d'Oleron, pris Royan, la

Tour

Tour de Marnac, Saujon & autres lieux; défait tout à plat le Regiment de Saint Luc, forcé en plein midi la Chaume & pris les Sables : bref, avoit donné une telle épouvante dans le Païs, que sans la venuë du Roi il étoit le maître de la Campagne.

Mais avant la venuë des Députez du Duc de Rohan les affaires de Poitou ayant changé de face par la déroute de Riez, la prise de Royan & le Traité commencé de la Force; on les renvoye à la Reine Mere, qui étoit demeurée à Nantes, & delà au Chancelier, qui étoit à Paris; de façon qu'ils retournerent sans rien faire. Et le Roi continuant son chemin par la Guyenne, acheva son Traité avec la Force, lequel moyennant une Charge de Maréchal de France & deux cent mille écus lui rendit Sainte-Foi, dont il s'étoit rendu maître au préjudice de Teobon gendre de Pardaillan, & se démit lui & ses enfans des Charges & Gouvernemens qu'ils avoient possedez, sans jamais en donner connoissance ni à l'Assemblée generale ni au Duc de Rohan durant ledit Traité. Tonneins qui s'étoit bien défendu, se rendit au Duc d'Elbeuf, & Lusignan fit son Traité à part pour Clerac, lequel il livra aussi :

de

de ſorte que le Roi vint à Saint Antonin ſans aucune reſiſtance.

Laiſſant le ſurplus des particularitez de la continuation de cette guerre Huguenote à ceux qui en ont fait des Mémoires ; & reprenant mon diſcours, je dirai que le Duc de Rohan qui avoit toûjours ſoûtenu la guerre, conſiderant qu'il étoit ſans eſperance du dehors ; & que même il venoit de recevoir une Lettre du Roi de la Grande Bretagne qui le preſſoit de conclurre la paix ; qu'il ne voyoit nulle reſſource ni diverſion au-dedans, tout le monde las, chacun recherchant un ſalut particulier, feroit perdre l'occaſion de la paix generale ; qu'au moindre accident qui pourroit arriver à Montpellier ou à ſon ſecours, il étoit ſans reſſource ; que le Roi ne pouvoit manquer d'hommes ; que même le Duc d'Angoulême étoit à Lyon avec huit ou dix mille hommes de renfort ; que ſans miracle on ne pouvoit ſauver Montpellier : de plus, voyant auprès du Roi deux puiſſans Partis, l'un pour la paix, l'autre pour la guerre ; & que le premier ne pouvoit ſubſiſter ſans la paix, non plus que l'autre ſans la guerre ; & que le Chef du dernier, à ſçavoir, le Prince de Condé pour la paix quittoit la Cour : il jugea

jugea que les Auteurs de la paix demeurant ſans conſideration près du Roi, tiendroient la main à la faire obſerver de bonne foi. Ce qui le fit reſoudre de voir encore une fois le Connétable, où ſe Duc de Chevreuſe ſe trouva, & où tout fut conclu ſuivant la Déclaration & Brevets expediez. Ce que le Roi ayant déclaré au Prince de Condé, il partit de la Cour, & le Duc de Rohan vint à Montpellier avec tous les Députez des Sevênes, Nîmes & Uſez, qui tous approuverent & confirmerent la paix, dont voici la ſubſtance des principaux Articles ſecrets regiſtrez ès Parlemens.

Rétabliſſement des deux Religions ès lieux où elles avoient été ôtées. Rétabliſſement des Siéges de Juſtice, Bureaux de Recettes & Officiers de Finances ès lieux & Villes où elles étoient avant les mouvemens, hormis la Chambre de l'Edit à Nerac. Défenſes de tenir aſſemblées Politiques ſans permiſſion : mais octroi des Eccleſiaſtiques, comme Conſiſtoires, Colloques & Synodes Provinciaux & Nationnaux. Décharges de tous Actes d'hoſtilité comme il eſt contenu ès Articles 76. & 77. de l'Edit de Nantes. Abolition particuliere pour ce qui eſt arrivé à Privas avant les mouvemens.

Déchar-

Décharges des Comptables & Officiers ſuivant les Articles 78. & 79. dudit Edit. Comme auſſi les Arrêts donnez contre les Reformez durant les preſens mouvemens, ſuivant les Articles 58. 59. & 60. dudit Edit. Confimation des Jugemens donnez par les Juges Reformez établis par leurs Chefs, tant en matieres Civiles que criminelles. Delivrance de tous priſonniers de part & d'autre ſans payer rançon. Rétabliſſement en ſes biens, dettes, noms, raiſons & actions, Charges, honneurs & dignitez, nonobſtant tous dons ou confiſcations. Et par Brevet particulier le Roi ordonna que ci-après dans la Ville de Montpellier, il n'y aura ni Gouvernement, ni Garniſon, ni aucune Citadelle bâtie, ains que Sa Majeſté veut & entend que la Garde de ladite Ville demeure ès mains des Conſuls, & qu'il n'y ſera rien innové, excepté pour le raſement des nouvelles fortifications. Et par autres Brevets les fortifications de la Rochelle & Montauban demeurent, & la moitié de celles des Villes de Nîmes, Uſez, Caſtres & Millau.

La Paix ainſi faite, le Prince hors de la Cour, & par ſon abſence & la mort du Cardinal de Rets ſon parti abattu, l'on

l'on commença à eſperer qu'elle ſeroit de durée, & que faiſant profit des choſes paſſées on quitteroit les guerres Civiles pour entendre à la protection des anciens Alliez de la Couronne. Mais la faveur étant tombée ès mains de Puiſieux, homme de petit courage, & dont l'induſtrie ne conſiſtoit qu'en ruſes & cautelles : il commença à penſer à ſa grandeur au lieu de celle de ſon Maître, & s'appuyer de Rome ſans vouloir offenſer Eſpagne. De façon que toutes les Ligues qu'on faiſoit avec les autres Princes Etrangers, c'étoit avec un tel reſpect des deux Puiſſances ſuſdites, qu'il ſembloit qu'on apprehendoit de leur déplaire ; même pour contenter le Nonce du Pape qui avoit reſiſté à la Paix, il voulut dès le commencement lui montrer qu'elle n'avoit été faite pour faire ceſſer les perſecutions des Reformez, mais pour mieux les ruïner. Car dès que le Roi fut dans Montpellier, on changea le ſens du Brevet general en divers endroits, quelques remontrances que l'on fiſt au contraire. On retarda la ſortie des gens de guerre de Montpellier qu'on avoit promiſe dès que le Roi en ſeroit dehors après ſon retour de Provence ; puis quand il ſeroit en Avignon, &

& finalement à Lion ; où le Duc de Rohan ayant ſuivi par tout, & preſſé ladite ſortie avec grande inſtance, & peut-être trop, ayant dit au Roi qu'il feroit ceſſer la démolition des fortifications ſi on revoquoit ce commandement ; il en rapporta une Lettre à Valencé qui la lui ordonnoit expreſſément. L'on omit auſſi en paſſant par le Dauphiné, d'ôter toutes les Places qui étoient ès mains des Réformez, quoiqu'ils euſſent ſervi le Roi, qui fut la recompenſe qu'ils reçûrent d'avoir porté les armes contre leurs conſciences ; & n'y eût que les Places qui étoient ès mains du Connétable qui furent exemptées de ce changement ; encore eût-il beaucoup de peine à les en garentir ; & ſans l'aſſûrance que le Maréchal de Crequi donna de le faire après ſa mort, il y eût paſſé comme les autres à Lion. Les Deputez de la Rochelle vinrent rendre leurs devoirs au Roi, d'où ils remporterent une Lettre à Arnault Commandant au Fort Loüis, que huit jours après que les Rochelois auroient démoli ce dont ils étoient obligez, il fiſt démolir ledit Fort : mais ledit Arnault en reçût une autre de même datte qui lui ordonnoit de n'en rien faire.

Le Roi partant de Lion pour aller à

Paris, le Duc de Rohan retourne en Languedoc pour faire executer de bonne foi ce qui avoit été promis de la part des Réformez touchant la portion des fortifications qu'ils devoient démolir. Il va à Montpellier où il trouve déjà du changement au Consulat des Marchands dont il se plaint en Cour, mais en vain. Il rend à Valencé la Lettre du Roi, lequel promet d'y satisfaire ; de là il se rend à Nismes & Usez, où il commença à faire travailler aux démolitions. Puis passe au haut Languedoc, Montauban, Foix & Roüergue, où s'étant abouché avec les Ducs de Ventadour, Comte de Carmaing, President Caminade & Comte d'Agen Commissaires comme lui pour la démolition desdites fottifications ; il convient avec eux de toutes choses, & y fait travailler avec diligence : comme aussi de rendre les Forts qu'on avoit pris durant la guerre, & de faire rétablir l'exercice de la Religion Romaine ès lieux d'où elle s'étoit retirée.

Cependant Valencé, qui outre les quatre mille hommes qui étoient dans Montpellier, avoit encore quatre ou cinq Regimens & trois ou quatre Compagnies de Chevaux-Legers, tenta avec eux de se saisir des Sevenes sous ombre

bre de quelque logement, & par le moyen des intelligences qu'il y avoit déjà pratiquées. Dont le Duc de Rohan étant averti par les principales Communautez desdites Sevenes qui lui écrivirent, & qui se plaignoient d'une telle infraction à la Paix, il leur écrivit qu'il sçavoit que ce n'étoit l'intention du Roi, & qu'ils se gardassent bien de les recevoir; & à Valencé qu'il le prioit de surseoir ses logemns jusques à son arrivée, pource que cela prejudicioit à l'établissement de la Paix. Le Duc de Ventadour, Comte de Carmaing & President Caminade lui écrivirent la même chose: néanmoins il ne s'arrêta point, & les Villes de Saune & Gange reçûrent lesdites Troupes: mais tous les autres lieux les refuserent sur les Lettres dudit Duc de Rohan, qui ayant aussi acheminé les choses au haut Languedoc, repasse à Montpellier selon qu'il en étoit convenu avec Valencé, & qu'il lui avoit écrit depuis peu: mais il n'est pas plûtôt dans la Ville qu'il se voit arrêté prisonnier, & gardé avec beaucoup de soin, ce qui en étonna plusieurs, ne pouvant s'imaginer qu'il eût été fait sans ordre. Néanmoins quand il fut sçû à la Cour, il ne fut approuvé, pource qu'on crai-

gnoit que cela fiſt ceſſer la démolition des fortifications; de façon que ſa délivrance fut ordonnée durant cette priſon. Valencé au préjudice de la declaration de Paix fit le Conſulat de Montpelier mi-parti, uſant de toutes ſortes de violences pour cela; & même retenant une nuit dans ſon logis les anciens Conſuls. Le Duc de Rohan ne fut non plus ſatisfait à la Cour de cette infraction que de la premiere; d'où on lui manda que pour éviter les ombrages qu'on prenoit de lui au bas Languedoc, il allât au haut pour continuer ſa Commiſſion. Car Puiſieux, Beaufrere de Valencé, ayant fait rétablir le Chancelier ſon Pere, & fait chaſſer Schomberg honteuſement, étoit le tout-puiſſant Miniſtre d'Etat, faiſant valoir les actions dudit Valencé à ſon avantage: & traverſoit en toutes choſes les affaires du Duc de Rohan, interpretant en mauvaiſe part tout ce qu'il faiſoit. Néanmoins ſur ce qu'il écrivit, qu'il ne partiroit point de Niſmes ou des Sevenes qu'elles ne fuſſent delivrées des Troupes qui y étoient: il eût ordre de les licencier, après quoi il paſſa au haut Languedoc, laiſſant le peuple de Niſmes tellement mal ſatisfait par les inſtructions qu'on lui donna, qu'il étoit d'intelli-

telligence avec la Cour pour toutes ſes infractions, & que ſa priſon n'avoit été qu'une feinte, qu'il fut exercé pluſieurs inſolences & violences contre lui, comme c'eſt l'ordinaire recompenſe du ſervice qu'on rend aux Peuples.

Pendant ces choſes les Galeres du Roi étoient toûjours à Bordeaux, & le Duc de Guiſe vint aborder avec ſes vaiſſeaux ronds en l'Iſle de Ré. Ce qui donna une grande allarme aux Rochelois, & obligea Monſieur de Soubiſe & le Comte de Laval de ſe jetter dans la Rochelle. Mais cette apprehenſion ſe paſſa, ſur ce que ledit Duc ſe retira auſſi-tôt, faiſant paſſer ſes vaiſſeaux à Marſeille & enſuite les Galeres. Mais le Roi ayant montré de l'aigreur contre ceux qui s'étoient jettez dans la Rochelle, & le Comte de Laval étant allé en Cour pour s'excuſer; Monſieur de Soubize ne jugeant ce chemin honorable pour lui, ni ſon ſejour ſûr dans le Poitou ni la Bretagne, il paſſe à Chaſtres vers ſon Frere.

Au commencement de l'année 1624. la veille que le Chancelier avoit pouſſé à la Superintendance des Finances, ne pouvant ſouffrir ſon bien-facteur pour compagnon de faveur; remontre entr'autres choſes, que lui & Puiſieux ſer-

voient mal le Roi, preferant l'utilité d'Eſpagne & de Rome à celle de France; & que les articles de la Paix pour l'affaire de la Valtoline acceptez par le Commandeur de Sillery Ambaſſadeur à Rome & Frere du Chancelier, étoient venus des inſtructions qu'il en avoit euës de France au déçû du Roi, qui ſur cela ſe reſolut de les chaſſer, baillant les Sceaux à Aligre Conſeiller d'Etat; la Charge de Secretaire d'Etat fut diſperſée à ſes autres compagnons, & celle de Favori demeura toute entiere à la Vieville, qui pour faire valoir cette diſgrace à ſon avantage, fit changer toutes ces Ambaſſades pour y loger de ſes creatures; & même peu s'en falut qu'on ne fiſt le procès au Chancelier. Après cela ce Favori nouveau changeant de maxime pour montrer le mauvais gouvernement des diſgraciez, fit deſavoüer le traité de la Valtoline, en fit faire un aſſez avantageux avec les Etats, reſoudre le Mariage de Madame avec le Roi d'Angleterre, noüer la Ligue pour le recouvrement de la Valtoline, & pour delivrer d'oppreſſion les Allemans. Bethune pour cet effet eſt envoyé Ambaſſadeur extraordinaire à Rome, le Marquis de Cœuvres à la Valtoline, Monſtel en Allemagne avec

de

de belles forces, & le Connétable avec le Duc de Savoye contre les Gennois. Ces affaires se disposant ainsi faisoient esperer de bonnes choses, & même les commencemens en furent assez heureux: mais quelques-uns pour commencer à diminuer le credit de la Vieville, proposerent la recherche des Financiers, sous couleur de faire un fonds d'argent pour survenir à toutes ces guerres; & pource que le principal & le plus riche des Financiers étoit Beau-Marchais, Beaupere de la Vieville, on se resolut de le disgracier; & pour y parvenir l'on commença par faire courir de petits libelles contre lui, puis tout ouvertement, chacun jugeant par la poursuite rigoureuse qu'on faisoit de sondit Beaupere, qu'il ne pouvoit durer. L'on s'émancipa de l'accuser de desservice & trahison: & finalement le Roi le fit arrêter prisonnier & l'envoya à Amboise, où il a été jusques à ce qu'il se soit sauvé de lui-même, sans qu'on lui ait fait connoître pourquoi il étoit arrêté; maintenant est chez lui en toute sûreté & liberté.

A cette faveur succeda celle du Cardinal de Richelieu, introduit par Vieville dans les affaires. Voilà comme les

Favoris ſe ſervent fidellement les uns les autres. Le Roi rappella auſſi Schomberg, & fit delivrer le Maréchal d'Ornano, qui peu auparavant avoit été mis à la Baſtille par l'avis de Vieville. Or l'appui que le Cardinal trouve en la Reine Mere, fait durer ſa faveur plus longuement que celle des autres, & auſſi la rend plus abſoluë & imperieuſe : car le Roi ayant quelque apprehenſion du Duc d'Anjou ſon Frere, il croit que la Reine ſa Mere lui eſt bien neceſſaire pour temperer & accommoder ces broüilleries domeſtiques, leſquelles ordinairement tourmentent plus les Maiſons des grands Princes que leurs principales affaires.

Le Cardinal de Richelieu ſe trouvant bien tôt tout-puiſſant, pourſuit le même projet commencé par les affaires étrangeres, & continuë ce que ſon Predeceſſeur avoit laiſſé d'imparfait. Mais Arnault Gouverneur du Fort Loüis étant mort, & Thoiras ayant ſuccedé à ſes Charges, appuyé de ſa faveur & de celle de Schomberg, conçoit encore plus d'eſperances que ledit Arnault de la ruine de la Rochelle, laquelle eſt embraſſée avec la même vigueur, comme ſi on n'entreprenoit point en même-tems la guerre contre le Roi d'Eſpagne; de façon

çon que les Rochelois ſe voyant plus tourmentez que jamais, & l'appareil de leur Blocus par Mer être comme en ſa perfection; & que les deſſeins contre les Etrangers ne ralentiſſoient point ceux qui ſe faiſoient contre leur Ville, ils recourent aux avis & aſſiſtances des Ducs de Rohan & de Soubize, leſquels ſe trouverent en peine là-deſſus à cauſe des deſunions & autres manquemens qu'ils avoient éprouvez aux broüilleries precedentes, & qu'ils apprehendoient d'offenſer les Anglois & les Hollandois, leſquels venoient de faire une Ligue avec le Roi contre l'Eſpagne, jugeant bien leur ſalut ne pouvoir provenir que de ces deux Puiſſances reformées. Néanmoins & nonobſtant toutes ces raiſons qui devoient faire deſeſperer d'aucun bon ſuccès en une nouvelle guerre, les ſollicitations de ceux de la Rochelle y firent precipiter le Duc de Rohan & ſon Frere. Au recit des particularitez de laquelle je ne m'amuſerai point, étant trop long, trop fâcheux & ennuyeux, rempli non ſeulement de diſcordances & contrarietez : mais auſſi d'imprudences, vaines entrepriſes, ruſes & cautelles exercées de toutesparts, dans leſquelles ſe trouverent entremêlez les Conſeils de la Cour;

ceux du Roi d'Angleterre, des Hollandois, Venitiens & Duc de Savoye, tous les plus qualifiez Catholiques & Reformez de France, les grandes Villes & Peuples des deux Partis, n'y ayant quasi eu un ſeul d'entre tous les ſuſnommez, ſoit en general ou en particulier, qui n'y ait joüé ſon perſonnage, & ès procedures deſquels ne ſe ſoient commiſes des impertinences & défections dignes de blâme & de vergogne, me contentant de dire que de tout cela il ſe bâtit une ſeconde Paix conforme aux matieres & formes qui avoient été employées en icelle, laiſſant la deſcription de toutes ces dernieres broüilleries Huguenotes à ceux qui s'en ſont mêlez: & apparemment n'auront pas oublié à en dreſſer de bons Memoires.

La Paix de l'an *1626.* ayant donc été faite, comme il a été dit, l'on crût que toutes les penſées du Cardinal de Richelieu ſe porteroient aux affaires étrangeres, & même il en fit de grandes demonſtrations.

Le Prince de Piedmont qui étoit à la Cour, fut nommé Lieutenant general pour le Roi en ſes Armées étrangeres; les Ambaſſadeurs de Veniſe eſperoient que ce coup delivreroit l'Italie de l'op-

preſſion

preſſion Eſpagnole ; ceux d'Angleterre, qu'on recouvreroit le Palatinat : toutes choſes ſe preparoient pour cela, & qui en vouloit douter, étoit raſſûré par toutes ſortes de ſermens, quand onze jours après la ſignature de la Paix des Reformez, arriva celle d'Eſpagne avec la France au déçû de tous ſes alliez. Lors furent les plaintes & mécontentemens d'une part, & de l'autre les excuſes, chacun rejettant cette affaire ſur ſon compagnon, & ſur tout ſur Fargis Ambaſſadeur en Eſpagne ; & comme s'il eût outrepaſſé ſa charge, on fit ſolliciter ſa femme pour obtenir ſon pardon : néanmoins il en demeura un cuiſant déplaiſir aux Alliez, qui depuis témoignerent aux occaſions leurs reſſentimens. On attribuë la cauſe de cette ſi ſubite & inopinée Paix, au deſir que le Cardinal avoit de vivre quelque tems en repos pour mieux affermir ſon autorité, & afin que rien ne l'empêchât de pourſuivre le deſſein de la Rochelle, où il vouloit faire un grand établiſſement pour lui; ou bien à quelque ſoupçon d'un nouveau Parti en France ſous l'autorité du Duc d'Anjou pour le ruïner : ſoit l'un ou l'autre, ou tous les deux enſemble, voici le ſujet d'une broüillerie qui lui en donna un grand pretexte.

La Reine Mere desirant de marier ledit Duc d'Anjou, vouloit achever le Mariage commencé par Henry le Grand, entre lui & la Princesse de Montpensier : mais il y montroit une aversion entiere, soit qu'elle vînt de lui, ou qu'elle fût fomentée par ceux qui ne le desiroient pas : ce qui donna grand courage à forces gens de se joindre à lui. Le Prince de Condé & sa femme, qui par ce mariage se voyant d'autant éloignez de la Couronne, que ledit Duc d'Anjou feroit d'enfans mâles; le Comte de Soissons pour mêmes raisons, & sur l'esperance d'épouser un jour ladite Princesse ; le Duc de Longueville pour la jalousie du Duc de Guise, dont tous les Enfans étoient Freres de ladite de Montpensier ; le Duc de Vendôme pour mêmes considerations, à quoi le grand Prieur de France son Frere ajoûtoit son mécontentement contre le Cardinal qui lui avoit fait esperer l'Amirauté de France, & depuis sous autre nom se l'appropria ; la plûpart de tous les Grands pour leurs mécontentemens particuliers ; la Reine qui croyoit, que si ledit Duc d'Anjou avoit des enfans, elle seroit encore plus méprisée : le Roi même sur cette apprehension s'y trouva contraire. Voilà de grands obstacles à surmonter.

Néan-

Néanmoins la Reine Mere qui avec raiſon pour elle & pour l'Etat, affectionnoit ce mariage, ne perd courage : elle commence à vouloir gagner le Colonel d'Ornano, qui avoit été Gouverneur du Duc d'Anjou, & étoit demeuré ſon Favori avec grand pouvoir ſur ſon Eſprit. A cette fin elle lui fait donner une Charge de Maréchal de France ; mais toutes les choſes que ces honneurs lui faiſoient promettre, elles s'oublioient auſſi-tôt qu'il voyoit la Princeſſe de Condé ; la beauté & bonne mine de laquelle lui firent naître tant d'amour & de vanité, qu'il en fut tout ébloüi : ſi bien que ſe voyant careſſé & recherché de toutes parts, il ſe perd dans cette proſperité; il deſire en diſſimulant avec la Reine lui perſuader qu'il la ſert ſelon ſon deſir, afin de continuer à faire ſes affaires : mais en effet les charmes de ladite Princeſſe l'emportent dans ſon Parti. Ce fut auſſi elle qui y porta la Reine, lui remontrant que des enfans au Duc d'Anjou la mettroient en grand mépris, & que s'il falloit qu'il ſe mariât, il valoit mieux que ce fût avec ſa Sœur l'Infante d'Eſpagne ; mais ladite Princeſſe eſpéroit que dans ces broüilleries ayant tout à fait gagné le Maréchal d'Ornano, elle pourroit donner ſa fille audit Duc d'Anjou

jou. Voilà donc trois Partis en un, celui de la Reine, & ceux des deux Princesses du Sang, qui pour divers interêts, & qu'ils se cachoient les uns aux autres, s'accordent tous à empêcher ce mariage, & y travaillent si puissamment, qu'ils le font refuser tout à plat audit Duc d'Anjou.

En ce tems arriva une querelle particuliere, qui depuis eut de la suite. Chalais Maître de la Garderobe ayant tué en Duel Pontgibaut Cadet de Lude, neveu du Maréchal de Schomberg, & ami du Duc d'Elbeuf, toute la Cour se partagea; le Duc d'Anjou, le Comte de Soissons & le Grand Prieur protegerent Chalais; le Duc d'Elbeuf & tous ceux de Guise, la Maison de Lude: cette broüillerie dura tout l'hiver. Enfin Chalais ayant eu sa grace, & se sentant obligé à ceux qui l'avoient maintenu, se mit tout à fait dans leurs interêts, & servit fort à maintenir le Duc d'Anjou en la resolution qu'il avoit pris de n'épouser point la Princesse de Montpensier; aussi la Princesse de Condé craignant n'être assez puissante auprès de la Reine, lui persuade d'embarquer la Duchesse de Chevreuse dans ses interêts, pource qu'elle apprehendoit qu'elle ne l'en divertît, à cause que les

siens

ſiens étoient dans l'autre Parti ; à quoi elle n'eut pas beaucoup de peine à la faire reſoudre : car ladite Ducheſſe ſe ſentant fort obligée à la Reine, promet de ſacrifier tous ſes interêts à ſon commandement & pour ſon ſervice, & particulierement le Cardinal, eſperant que la Princeſſe de Montpenſier dans ſes contradictions lui en auroit plus d'obligation, & que par là ſa faveur ne pourroit recevoir aucune diminution, quand bien le malheur voudroit que le Roi lui vînt à manquer. La Princeſſe de Conty Sœur du Duc de Guiſe, & toute leur Maiſon faiſoient auſſi tous leurs efforts, & par le moyen du Duc d'Elbeuf ami de Baradas lors Favori du Roi, ou bien que d'autres perſonnes s'en mêlaſſent encore, on commença à faire goûter ce mariage au Roi, ſur l'apprehenſion qu'on lui donna que tous ces trois Partis ne prenoient pour pretexte que la rupture dudit mariage ; mais qu'en effet c'étoit une partie faite pour le ruïner, & que le deſſein étoit de le mettre dans un Monaſtere, & de faire épouſer la Reine au Duc d'Anjou. Cette impreſſion lui fit autant preſſer le mariage, qu'il y avoit été contraire, ſollicita ſon Frere, en fit parler au Maréchal d'Ornano, qui proteſte d'y faire ce qu'il

qu'il pourroit ; mais qu'il n'y reconnoiſſoit encore aucune diſpoſition : ainſi le Maréchal demeure quelque tems arrêté de toutes parts.

Cependant la partie ſe fortifie de tous ceux qui haïſſent le Cardinal, particulierement le Duc de Savoye, qui deſirant ſe venger du mauvais traitement qu'il venoit de recevoir en la paix d'Eſpagne, où on lui avoit laiſſé ſur les bras la guerre de Génes, & la haine Eſpagnole : il fait propoſer au Duc d'Anjou par l'Abbé Scaille ſon Ambaſſadeur en France, le mariage de la Princeſſe de Mantouë, & par même moyen le pouſſe à ſe défaire du Cardinal, comme le plus puiſſant obſtacle à tous ſes deſſeins. Mais voici le Prince de Condé & la Princeſſe ſa femme, qui voyant l'eſprit du Roi changé, n'ont la réſolution aſſez ferme pour perſeverer dans leur parti, quoiqu'ils fuſſent les plus intereſſez à empêcher ce mariage ; joint que leur inclination étant toute portée aux embarrras & intrigues de Cour, ils n'eurent guéres de peine à en changer ; le premier eſperant d'y profiter d'une Terre nommée Dun-le-Roi du Domaine de la Couronne, qu'il vouloit joindre à ſa Duché de Chaſteauroux : & l'autre pour ne deſemparer la

Cour

Cour où sont ses delices. Et pour mieux joüer leurs personnages, le Prince vient à Vallery assez proche de Fontainebleau où le Roi étoit; la Princesse y fait divers voyages, ensuite desquels le Marquis de Brezé beau frere du Cardinal y en fait trois secrettement, ausquels, à ce qu'on dit, il découvrit toutes choses, y ajoûtant au lieu d'y diminuer, selon la coûtume des accusateurs, qui par-là en esperent plus de recompenses.

En même tems furent pris quelques paquets qui alloient en Espagne & Savoye; ce qui fit résoudre l'Arrêt du Maréchal d'Ornano, auquel on apporta plus de ceremonies à cause de son Maître, Le Roi fit venir l'aprédînée le Regiment de ses Gardes dans sa basse-cour de Fontainebleau, pour lui faire faire l'exercice en presence des Reines; mais au lieu de retourner en son quartier, il se saisit de toutes les avenuës du village, & la Cavalerie fut mise autour d'icelui. Le Roi s'étant couché de bonne heure, il se releva, envoye chercher la Reine sa Mere, le Cardinal, le Chancelier, le Maréchal de Schomberg, avec lesquels il résolut ledit Arrêt; ce qui fut exécuté par le Capitaine de ses Gardes. Aussitôt le Roi envoya chercher le Duc d'Anjou,

jou, pour lui dire qu'il avoit fait faire cet Arrêt, pource qu'il reconnoissoit que ledit Maréchal lui donnoit de mauvais conseils, & le servoit mal, dont ledit Duc reçût un extrême déplaisir, & le témoigna assez inutilement en gestes & en paroles, attaqua le Cardinal, & lui demanda s'il avoit sçû le dessein de cet emprisonnement lequel lui fit connoître qu'il n'en étoit pas ignorant. Il fit la même demande au Chancelier, qui pour n'avoir ozé l'avoüer, en perdit les Sceaux quelques jours après, & fut chassé de la Cour. Et ensuite de cet Arrêt, Chaudebonne, domestique du Duc d'Anjou, fut mis dans la Bastille, comme aussi Modene & Deagent pour leurs vieux pechez; le Comte de Chasteauroux & le Chevalier de Jars chassez de la Cour, tous deux soupçonnez de dépendre de la Reine & du Comte de Soissons, ledit Maréchal fut mené au Bois de Vincenes. On renvoya se saisir de toutes ses Places, dont la plus importante étoit le Pont Saint Esprit en Languedoc. Cet éclat fit revenir à la Cour tous les Princes & Grands qui étoient à Paris, bien étonnez d'un tel accident.

Le Duc d'Anjou continuë en son mécontentement, & s'affermit plus que jamais

mais à rejetter le mariage de la Princesse de Montpensier; néanmoins ne se voyant aucune retraite pour son assûrance, est contraint de dissimuler; & même de s'accommoder en apparence avec le Cardinal, & allant souvent à la chasse autour de Fontainebleau, il fait dessein un jour d'aller du côté de Fleury, & de dîner avec ledit Cardinal qui y logeoit, lequel en ayant été averti, & que c'étoit pour lui faire déplaisir; il part devant jour, vient à Fontainebleau au lever dudit Duc d'Anjou, auquel il donna sa chemise. Cette apprehension du Cardinal le reveille, & lui donne envie de pourvoir à sa sûreté; il apprend que toutes ses menées contre sa vie viennent de Savoye; que l'Abbé Scaille en ouvre les expediens; que la Reine se sert de la Duchesse de Chevreuse pour se faire conseiller au Duc d'Anjou par Chalais: que le Grand Prieur pour son mécontentement particulier est un des plus violens contre lui. Sur quoi il se resout de perdre ceux qu'il pourra & d'éloigner les autres. Voilà l'origine de la haine irreconciliable contre Savoye, de la perte du Grand Prieur & de Chalais, & de la disgrace de la Duchesse de Chevreuse.

Pour venir donc à bout de ce dessein, &

& pour se préparer le chemin au Gouvernement de Bretagne qu'il desiroit à cause des bons Ports de Mer; & afin de mieux exercer sa nouvelle Charge de Superintendant de la Marine qu'il avoit fait succeder à la supreſſion de l'Amirauté de France, il remontra au Roi que le Duc de Vendôme se rendoit trop puissant en Bretagne, vû les prétentions qu'il avoit sur cette Duché à cause de sa femme, & l'alliance qu'il alloit prendre avec le Duc de Rets, très-puissant dans la Province; & qu'il y avoit deux bonnes Places; que le Grand Prieur, le plus resolu des Partisans du Duc d'Anjou, étoit son frere; & que ce seroit un jour une retraite assûrée audit Duc, & très-perilleuse à la France, pource que ce païs-là étoit proche par Mer, d'Angleterre & d'Espagne, qu'il falloit de bonne heure prévoir tels accidens & y pourvoir. Ce qui fit résoudre le Roi à s'y acheminer; & pour s'y préparer, toute la Cour reprit le chemin de Paris; mais pour celer le voyage, on ne parla que d'aller jusques à Blois. Néanmoins le Grand Prieur jugeant bien que c'étoit pour passer outre, s'offre d'aller chercher son frere, & de l'amener pour se justifier de ce dont on le pourroit accuser, pourvû qu'on lui

donne

donne parole de ne lui faire aucun déplaisir en sa personne ; il en parle au Cardinal, qui approuve son dessein, & lui en donne toute bonne esperance ; néanmoins sans lui vouloir donner aucune assûrance, lui conseille de la prendre du Roi, ce qu'il fit, & ainsi part pour s'en aller en Bretagne.

Cependant le Duc d'Anjou fait le difficile pour ce voyage, mais ne pouvant y resister il s'y resout, toute la Cour s'y achemine, horsmis le Comte de Soissons, & la Princesse de Montpensier, à cause de la maladie de leur mere. Le Roi étant à Blois, le Duc de Vendôme y arrive avec son frere, il lui fait mille caresses deux jours de suite, & la nuit du troisiéme il les fait arrêter tous deux par le Capitaine de ses Gardes, & conduire au Château d'Amboise. Après cette exécution, le Cardinal qui étoit demeuré dans une de ses maisons auprès de Paris, vient à Blois, plaint publiquement le malheur du Grand Prieur, mais non celui de son frere ; toute la Cour en fait de même, car l'un étoit aimé & l'autre étoit haï ; & ce qui faisoit plus de pitié, étoit, que ledit Grand Prieur avoit été innocemment l'instrument du malheur de son frere & du sien. L'on continuë le

voyage de Bretagne, & à presser le Duc d'Anjou de son mariage, qui y resiste néanmoins. Ceux de son parti apprehendant qu'enfin il ne se relâche, lui proposent de quitter la Cour, les uns lui conseillent de prendre le chemin de la Rochelle, & les autres celui de Mets. On donne avis au Comte de Soissons qu'on envoye à Balagny & Boyer, personnes à eux confidentes, pour être ledit Boyer conducteur du côté de la Rochelle si on y alloit, & Balagny pour traiter avec son oncle de Villars Gouverneur du Havre, afin que de cette Place, qui est un Port de Mer, ils puissent recevoir les assistances qui leur étoient promises du côté des Etrangers. Mais comme c'est l'ordinaire qu'aux desseins perilleux le cœur manquant au point de l'exécution, on y fait naître des difficultez, afin de les rompre; ainsi en arriva en cettui-ci; car au lieu de partir, on dépêche vers le Duc de la Valette qui étoit du parti, un Gentilhomme domestique de Chalais, pour sçavoir s'il recevroit les mécontens, & par ainsi l'on lui donne loisir de se démêler d'une affaire à laquelle on n'eût trouvé aucune résistance, s'il eût été surpris; car jugeant par cet envoi que ces gens-là n'étoient pas fort resolus, il leur manda

da que la Place étoit au Duc d'Eſpernon ſon pere, vers lequel il envoyeroit ſçavoir ſa volonté, & que cependant il ne pouvoit rien dire. Cette réponſe plût à ceux qui avoient détourné la réſolution du partement, ſur tout à Chalais qui avoit l'eſprit doux, naturellement éloigné de la broüillerie, & qui ne s'y étoit laiſſé emporter par ſes Amis, que pour ne leur avoir pû réſiſter; de façon que voyant l'embarras & le péril croître, il deſire d'en ſortir, prie le Commandeur de Valencé d'aſſûrer le Cardinal qu'il ſe vouloit retirer des interêts du Duc d'Anjou, & être ſon ſerviteur. Ledit Cardinal ne demanda pas mieux; il le voit & cajole ſi bien, qu'il l'engage à lui découvrir tous les deſſeins dudit Duc; cela dure quelques jours: mais l'inconſtance de cet eſprit (qui pourtant n'étoit pas méchant) le fait de nouveau changer, il ſe repent de ce qu'il a promis, ne veut rien découvrir, & ſe rattache avec le Duc d'Anjou, prie le Commandeur de Valencé de retirer la parole qu'il avoit donnée au Cardinal, lequel s'en excuſe, lui prédiſant que c'étoit le chemin de la priſon ou de pis. Neanmoins Chalais s'y opiniâtre & en fait parler audit Cardinal, qui trouve

cette

cette harangue de mauvais goût ; ce qui lui remet en mémoire le dessein de Fleury ; croit qu'il a été regagné par la Duchesse de Chevreuse , & qu'il est tems de s'en défaire. Il le fait arrêter prisonnier au Château de Nantes , & lui fait donner des Commissaires du Parlement de Bretagne pour lui faire son procès. Il confesse & accuse qui on veut, croyant par là de se sauver, comme peu versé aux affaires criminelles , & quelques bruits qui ayent couru qu'il avoit promis de tuer le Roi le mettant au lit , il ne s'en est rien verifié, & n'a été condamné ni executé que sur ce qu'étant son domestique , il avoit été du conseil de faire sortir le Duc d'Anjou : neanmoins après toutes ces foiblesses, voyant qu'elles avoient été inutiles à lui sauver la vie , il meurt courageusement & constamment , quelque bourrellerie qu'il y eût en l'execution. On prend au même tems Marcillac , auquel on ôte le Gouvernement de Sommieres en Languedoc , & on chasse Tronçon & Saint Nectaire , pour avoir voulu dissuader le Roi de ce Mariage.

Durant ce procès le Duc d'Anjou est de nouveau pressé de ce Mariage , & ses Favoris étant gagnez avec l'esperance qu'on

qu'on lui donne de la délivrance du Maréchal d'Ornano & de Chalais, il s'y résoud, & d'une extremité se jettant dans l'autre, il épouse promptement & à petit bruit la Princesse de Montpensier, qu'on avoit fait venir de Paris avec grosse escorte. Il l'aime & la caresse, & ne peut vivre sans elle. On lui donna son Apanage, à sçavoir, les Duchez d'Orleans & de Chartres, & la Comté de Blois, grand en apparence; mais au milieu de la France sans aucune bonne Place, & de peu de revenu; ses principales assignations pour l'entretien de sa Maison étant sur l'Epargne, afin de les pouvoir éviter quand on voudra. Cela fait, on ne laisse d'executer Chalais, & ensuite on recherche ce qu'on peut contre le Duc de Vandôme, & même s'il n'a point eu d'intelligence avec Soubize durant la guerre de 1625. Or on veut lui donner & à son Frere des Commissaires pour faire leur procès; l'un allegue le privilege de sa Pairie, & l'autre celui de sa Croix de Malthe. Enfin on les mene au Bois de Vincennes, sans proceder plus outre contr'eux; mais on raze les Maisons qui étoient en Bretagne au Duc de Vandôme, & on lui en ôte le Gouvernement, qui fut donné au Maréchal

de Themines. L'on croit que ce qui fit changer le deſſein du Cardinal touchant ce Gouvernement, fut, qu'ayant fait récompenſer Sourdeac de la Place ; bref où il y a un des plus beaux & meilleurs Ports qui ſoit en France , laquelle il eſperoit avoir ; le Roi la donna à un pauvre ſoldat ſans le lui communiquer ; ce qui le dépita , & le fit réſoudre d'acheter le Havre de Grace en Normandie, & quitter le deſſein de Bretagne. Auſſi ſur l'accuſation de Chalais on envoya au Verger Maiſon du Prince de Guiminé , pour faire commandement à la Ducheſſe de Chevreuſe de n'en bouger : mais elle ſe trouva partie pour aller à Paris , où ayant ſçû cette nouvelle, elle gagna à grandes journées la Lorraine.

Le voyage de Bretagne ayant ainſi réüſſi , le Roi retourne à Paris ; mais le Comte de Soiſſons n'oſe l'y attendre, & ſe faiſant ſage des exemples d'autrui , il va voyager par l'Italie, où la haine de la Cour l'y ſuit pour le perſecuter ; car on écrit à Bethune Ambaſſadeur extraordinaire à Rome pour le Roi, qu'il empêche qu'on ne lui donne de l'Alteſſe. A quoi ledit Bethune qui n'eſt préoccupé d'aucune paſſion , que de bien ſervir ſon Maître, écrit qu'il ne fera point cette

faute ;

faute : que ſi le Comte de Soiſſons a déplû au Roi, il le faut châtier en France, & non en ce qui touche l'honneur de la Couronne, qu'il quitteroit plûtôt ſa Charge, que de faire un tel deſſervice à ſon Maître & à ſa Maiſon.

La Cour étant arrivée à Paris, on ne dit mot de l'éloignement de la Ducheſſe de Chevreuſe ; & fait-on commandement à Sardiny & à Bonneil de ſe retirer dans leurs Maiſons, l'un accuſé d'avoir conſeillé au Comte de Soiſſons ſa ſortie de France, & l'autre de ſervir aux volontez de la Reine. L'on cherche auſſi le Chevalier de Jars, qui ayant eu le vent ſe ſauve en Angleterre. Peu auparavant le Maréchal d'Ornano étoit mort de la pierre, ce qui n'empêcha pas divers diſcours ſur icelle.

Maintenant nous laiſſerons le Duc d'Orleans ſe conſoler entre les bras de ſa nouvelle Femme, des pertes & malheurs arrivez à ſes ſerviteurs, & le Cardinal prendre haleine après avoir diſſipé une ſi groſſe nuée qui lui grondoit ſur la tête, pour venir aux affaires d'Angleterre, où l'Abbé Scaille depuis quatre mois étoit paſſé en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire, y portant avec les paſſions de ſon Maître, les ſiennes

particulieres, qui s'accordoient toutes à ne rien épargner pour ſe venger du Cardinal ; il y trouva le Duc de Bouquinquan en même humeur, il l'encourage de faire chaſſer tous les François & Françoiſes, qui étoient auprès de la Reine de la Grande Bretagne, & qui ne faiſoient qu'entretenir en mauvaiſe humeur leur Maîtreſſe, dont arrivoit ſouvent du mauvais ménage entre le Roi & Elle ; qu'en pareille occaſion la France, l'Eſpagne, & même la Savoye lui ſervoient d'exemple ; lui remontre les grandes broüilleries & mécontentemens qu'il a laiſſez en France, le mauvais traitement qu'on fait aux Réformez, où le Roi ſon Maître eſt intereſſé, comme garent de la derniere Paix ; que le Duc de Savoye joüeroit bien ſon perſonnage. Toutes ces perſuaſions avec les ſollicitations preſentes de Soubize pour les affaires des Réformez, font réſoudre Bouquinquan de perſuader le Roi ſon Maître, d'envoyer ſecrettement vers le Duc de Rohan, un Gentilhomme nommé le Vic, pour lui remontrer le juſte reſſentiment qu'il avoit, de ce que par ſon intervention les Réformez de France avoient été trompez, qu'il voyoit clairement qu'au lieu de remettre la

Rochelle

Rochelle en liberté, on ſe préparoit à l'opprimer, & qu'il deſiroit ſçavoir les perſécutions qu'ils recevoient en Languedoc, & même qu'il ſeroit à propos qu'ils lui fiſſent leurs plaintes, afin que comme caution de la Paix precedente, il eût un légitime ſujet de requerir la réparation des infractions d'icelle, à faute dequoi il proteſtoit d'employer la force de tous ces Etats, & ſa propre perſonne, pour executer de point en point leur Edit de Paix; mais qu'il falloit commencer par cette formalité, afin de juſtifier ſes armes; & pour cet effet deſiroit qu'il lui envoyât un Gentilhomme, tant pour cela, que pour le bien informer de ce qu'il falloit faire. Ledit Duc qui ne voyoit autre moyen humain pour ſauver la Rochelle, que par le ſecours d'Angleterre, reçût cet envoi avec tout honneur; remontra audit de Vic, que les Réformez ne pouvoient écrire en Corps, ni en détail, au Roi ſon Maître ſans être découverts; ce qui ruïneroit l'affaire à ſon commencement; mais qu'il feroit l'Office pour tout le Corps par l'envoi d'un Gentilhomme avec une de ſes Lettres, qui lui demanderoit l'aſſiſtance qu'il étoit obligé de nous bailler, lequel outre cela

ſeroit inſtruit, & de ſes inobſervations de la Paix, & de ſes avis pour bien faire la guerre, avec cette réponſe de Vic s'en retourna fort content; & peu de jours après il dépêcha, ſelon ſa promeſſe, Saint Blancard, qu'il fit paſſer à la Rochelle, afin de voir l'état auquel étoit la Citadelle de Saint Martin de Rhé, ce qu'il executa fort induſtrieuſement; étant arrivé en Angleterre il y fait réſoudre la guerre pour l'aſſiſtance des Réformez. Durant ce tems-là le Duc de Bouquinquan fait chaſſer tous les Domeſtiques François, tant Hommes que Femmes de la Reine de la Grande Bretagne, dont il y eût grande rumeur en France. Le Maréchal de Baſſompierre fut envoyé Ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre, pour raccommoder cette affaire, dont il retourna content ſelon ſes inſtructions; neanmoins les deux Favoris ne s'accordent pas: celui de France fait deſavoüer le Maréchal, pource qu'il n'étoit pas ſa creature, & l'autre rompt le Traité.

Il étoit arrivé quelque tems auparavant un autre ſujet de broüillerie, pour quelques Vaiſſeaux Normands pris par les Anglois, dont n'ayant eu prompte Juſtice, le Parlement de Roüen donne

Arrêt

Arrêt pour faire arrêter tous les Navires Anglois qui se trouveroient aux Ports de France, ce qui fut executé ; & sur les plaintes de part & d'autre, ne s'en étant fait aucune raison, les Anglois usoient par tout de represailles. Le Duc de Bouquinquan qui n'agissoit en toutes ces affaires, ni par affection de Religion, ni pour l'amour de son Maître ; mais seulement pour satisfaire à la passion de quelque folle Amour qu'il avoit en sa tête, il prend ces deux sujets pour y vouloir venir en Ambassade. Voilà comme quoi les petites niaiseries de la Cour sont souvent cause de grands mouvemens dans les Royaumes ; les maux qui y arrivent, provenant presque tous des interêts des Favoris, lesquels foulent aux pieds la Justice, renversent tout bon ordre, changent toutes bonnes maximes ; bref, se joüent de leurs Maîtres & de leurs Etats, pour se maintenir, s'accroître ou se venger. Ce voyage étoit fort suspect au Duc de Rohan, qui envoye fort secrettement à Paris un des siens, pour épier les actions de Bouquinquan, & pour le fortifier en sa premiere résolution. Mais le Roi ne voulut jamais permettre qu'il le fît, si bien que se voyant frustré de le faire, il se porte à

ce que le dépit lui persuade, & ne pouvant voir le sujet de sa passion, il lui veut faire voir sa puissance, en préparant toutes choses à la guerre; ce qu'il fit depuis ce tems-là, avec autant de soin & de diligence, qu'auparavant il y avoit été négligent; & pour ne rien oublier qui pût servir à son dessein, il fait dépêcher le Milord Montaigu en Savoye, & de-là vers le Duc de Rohan, où s'étant rendu fort secrettement, il lui donna Lettre de creance du Roi, & du Duc de Bouquinquan, l'assûre de leur part du grand appareil qui se faisoit en Angleterre pour l'assistance des Réformez; à sçavoir, de trente mille hommes, dont la premiere Flotte devoit descendre dans l'Isle de Rhé; la seconde Flotte, venir dans la Riviere de Bourdeaux, mettre pied à terre en Guienne; & que la troisiéme feroit descente en Normandie, pour faire une puissante diversion, lorsque le Roi seroit empêché du côté de Guienne. Qu'avec les grandes Remberges on vouloit tenir les embouchûres des Rivieres de Seine, Loire & Garonne. Que le Duc de Savoye feroit sa diversion du côté de Dauphiné ou Provence, & outre cela promettoit cinq cent Chevaux au Duc de Rohan;

&

& que le Duc de Chevreuſe lui en promettoit autant ; qu'il deſiroit qu'avec ces mille Chevaux, & l'Infanterie qu'il feroit en Languedoc, il prît les armes & vînt à Montauban pour rallier les Réformez de Guienne, & pour joindre l'armée Angloiſe qui devoit deſcendre par la Riviere de Bourdeaux ; à quoi il répondit, qu'incontinent après la deſcente des Anglois en France & non plûtôt, il s'engageroit de prendre les armes, de faire declarer le bas Languedoc, les Sevenes, le Roüergue & partie du haut Languedoc, & de faire de ſon Chef quatre mille hommes de pied & deux cent Chevaux pour paſſer à Montauban ; mais que s'il avoit ſeulement la moitié de la Cavalerie qu'il lui promettoit, il s'obligeoit de joindre l'armée Angloiſe en quelque part de la Guienne qu'elle fût. Montaigu ſe retira ſatisfait avec cette réponſe : & le Duc de Rohan commença à preparer ſes affaires, leſquelles ne pûrent être ſi ſecrettes que la Cour n'en eût le vent, ſi bien que ſa Mere & ſa Sœur étant ſur le point d'être arrêtées, furent contraintes de chercher leur ſûreté dans la Rochelle. Et comme toutes ces pratiques ſe faiſoient ſourdement contre lui ; auſſi de

ſa part il fomentoit les mécontentemens des Reformez autant qu'il lui étoit poſſible, ſurtout pour les Conſulats de Nîmes & d'Alez, dont il empêcha les accomodemens, & maintint ces Communautez en reſolution de ſouffrir toutes extremitez, plûtôt que de relâcher aucunes choſes de leurs Privileges, & toutes les autres en état de ne les point abandonner. De l'autre part la Cour ayant embarqué l'autorité Royale ès affaires de ces Conſulats, ne vouloit démordre en aucune façon.

Les choſes étant en ces termes, le Duc de Bouquinquan arriva à la rade de la Rochelle vers le 20. de Juillet avec une belle Armée compoſée de dix mil hommes & d'un grand équipage de Canons, munitions de guerre, & de tous outils pour faire Sieges ou Forts. Les Rochelois qui l'attendoient avec impatience, le voyent, & au lieu de l'aller recevoir ferment leurs portes & le Havre, pour empêcher que perſonne ne vienne de ſa part leur faire entendre ſa Charge. Car le Maire & ceux qui gouvernoient, étoient gagnez de la Cour & le peuple ſans vigueur ni courage, ſi bien qu'il fallut que Soubize vînt mettre pied à terre avec une chaloupe proche d'une des portes de la Ville

Ville, menant avec lui un Secretaire du Roi de la grande Bretagne, & que ſa Mere allât juſques à la porte de la Ville, à laquelle s'étant renduë, elle ſort, le prend par le bras, & le fait entrer, dont tout le menu peuple eût une extrême joye, & le ſuivit à grandes troupes juſques à ſon logis. Etant ainſi introduit, il fait aſſembler la Maiſon de Ville, où ledit Secretaire nommé Becher expoſa ainſi ſa creance : Que le Duc de Bouquinquan l'envoyoit vers eux pour leur dire qu'il étoit venu à leur vûë par le Commandement du Roi ſon Maître, avec une belle Armée prête à mettre pied à terre où l'occaſion le requerroit. Que ce qui avoit convié ledit Roi à cela, étoit qu'il avoit eu avis que le Conſeil de France gagné de la Maiſon d'Aûtriche, conſpiroit à la ruïne de la Chretienté, & particulierement des Reformez. Ce qui avoit paru aux affaires d'Allemagne, leſquelles ils avoient ruïnées, ſur tout en ce qu'après l'octroi du paſſage de l'Armée de Mansfeld par la France, ſur le point de ſon partement, il lui avoit été refuſé, & par ce moyen été cauſe de la ruïne de ladite Armée, & enſuite de celle d'Allemagne, où douze mil Anglois étoient peris de faim. Que depuis le Roi ſon Maître s'étant interpo-

ſé par ſes Ambaſſadeurs, pour appaiſer la derniere guerre contre les Reformez, & ayant engagé ſa parole pour l'aſſûrance du Traitté par le conſentement même du Roi de France, où les Reformez avoient ſubi des conditions plus dures que leur Etat pour lòrs ne comportoit, auroit vû les Confederez d'Italie abandonnez, & les Armées deſtinées à leur deffenſe employées à ſerrer leurs Villes de garniſons & Forts, & à reduire les habitans d'icelle à mourir de faim, dont les plaintes continuelles de ladite Ville & de tout le Corps des Reformez lui ayant été faites, & voyant les preparatifs de Mer qui ſe faiſoient pour clorre de tout point ladite Ville, & qu'à cet effet par un exemple d'injuſtice inoüi on avoit en pleine Paix ſaiſi ſix vingts Navires Anglois, avec toute l'Artillerie, marchandiſes & Mariniers; que pour ces raiſons & pluſieurs autres, compatiſſant aux ſouffrances des Reformez, & ſe ſentant obligé en ſon honneur à cauſe de ſa promeſſe pour l'accompliſſement des Articles accordez, il leur offroit une puiſſante aſſiſtance par Mer & par terre, en cas qu'ils le veuillent accepter, & entrer en action de guerre contre lui, proteſtant de ne pourſuivre aucune pretention ni interêt particulier, mais

mais ſeulement les choſes promiſes aux Reformez dont il ſe trouve garent. Que ſi ladite Ville refuſe cette offre, le Duc Proteſte ſolemnellement devant Dieu & les hommes, qu'il tient le Roi ſon Maître pour pleinement acquité de tout engagement d'honneur & de conſcience, & qu'il ſe diſpoſera à executer les autres commandemens dont il l'a chargé; ſurquoi il deſire avoir une claire & prompte réponſe,

Cette Harangue émût le peuple de la Rochelle, qui ne voyoit eſperance de reſſource pour ſa delivrance, qu'aux Armes Angloiſes, & qu'une perte aſſûrée s'il les refuſoit. Neanmoins la brigue de ceux qui travailloient à perdre cette miſerable Ville, étoit ſi forte, qu'il y eut de la peine à lui faire prendre une reſolution, d'autant qu'elle deputa vers le Duc de Bouquinquan pour remercier le Roi de la Grande Bretagne, du ſoin qu'il avoit de leur Ville, & pour lui dire, qu'ayant entendu & bien conſideré ce que le ſieur Becher leur avoit repreſenté des bonnes intentions de ſa Majeſté envers tous les Reformez de France, dont il ne fait qu'un membre; il eſt lié par le ſerment d'union de ne rien faire que par un conſentement unanime d'eux tous; ce qui leur fait croi-

re

re que leur réponſe ſera beaucoup plus ferme & plus agreable à ſadite Majeſté, ſi elle eſt acconpagnée de tous les Reformez de France, vers leſquels ils alloient envoyer en diligence ; ſuppliant le Duc de Bouquinquan trouver bonne la remiſe de la jonction demandée, & la faire agréer au Roi de la grande Bretagne. Cependant ils adreſſeront leurs vœux & prieres à Dieu, pour l'heureux progrès de ſes Armes, juſques à une entiere execution des bonnes & ſaintes intentions de Sa Majeſté de la grande Bretagne.

Cette réponſe penſa faire du mal de toutes parts;du côté de l'Anglois,de voir tant de crainte & d'irreſolution en ceux qui ne ſe peuvent ſauver que dans l'audace ; envers les Reformez, en ce qu'ils demandent conſeil & non aſſiſtance. Voilà comme quoi en telles affaires les conſeils accompagnez de tant de circonſpection, ſont fort dangereux : car ils témoignent de la crainte, encouragent les ennemis, & étonnent les amis.

Soubize fait ſçavoir au Duc de Bouquinquan par Saint Blancard, cette deputation & réponſe, l'aſſûrant, néanmoins qu'enfin la Ville ſe reſoudroit à tout : & eſt à noter que quand ledit Soubize partit de la Flotte pour aller faire decla-

declarer la Rochelle, deux choses avoient été resoluës avec ledit Bouquinquan, à sçavoir, qu'on commenceroit la descente par l'Isle d'Oleron, tant pour la facilité qui s'y rencontreroit, n'y ayant pour s'y opposer que douze cens hommes de guerre, & nulle forteresse qui pût resister huit jours; comme aussi pour les commoditez qui s'y rencontreroient, étant pleine de bled & de vin, commode à faire le ralliement des matelots & des soldats, aisée à conserver avec peu de travail, & qui par sa prise jointe avec les vaisseaux Anglois, qui tenant la mer, reduiroient en peu de tems à de grandes extremitez l'Isle de Rhé, au lieu qu'entamant l'affaire par celle-ci, qui étoit bien pourvûë de gens de guerre, & assez fortifiée pour faire une bonne resistance, le succès de la descente en étoit perilleux, & la conquête incertaine; l'autre de n'entreprendre aucune chose que Soubize ne fût de retour: mais il dépêcha promptement Saint Blancard au Duc de Bouquinquan, pour lui dire ce qu'il avoit fait dans la Rochelle. Il trouva le dessein changé, la descente resoluë en l'Isle de Rhé, & tout le monde preparé à l'execution, laquelle le Duc de Bouquinquan hâta, sans attendre le retour de Soubize, soit qu'il craignît

gnît que Thoiras, qui avoit déjà trois mil hommes de pied, & deux cent chevaux dans l'Isle, ne se fortifiât trop, ou qu'il ne voulût faire participant ledit Soubize de sa gloire.

Il y eut à cette descente un grand & glorieux combat, & l'Anglois força tout ce qui se voulut opposer à lui; ce qui donna un grand étonnement en Cour, & s'il eût chaudement poursuivi la victoire allant droit au Fort, selon le conseil de Soubize qui y arriva aussi-tôt, il l'eût trouvé dégarni de vivres & de gens de guerre. Mais la perte de cinq jours employez à ne rien faire, donna loisir à Thoiras de se reconnoître, & de rassûrer ses gens qui ne se vouloient point enfermer dans le Fort, où il jetta en diligence tous les vivres qu'il trouva dans le Bourg. Cete seule faute attira après soi beaucoup de maux au Parti; en ce combat, y fut tué Saint Blancard, qui y arriva assez à tems pour être le second qui mit pied à terre, regretté à bon droit de ceux de son Parti. C'étoit un jeune homme dont la pieté, le courage & l'entendement combattoient à l'envi à qui le rendroit plus illustre.

Cet heureux commencement encouragea les Rochelois, qui dépêcherent en dili-

diligence vers le Duc de Rohan & les Villes de Guienne & Languedoc, & leur manderent comme, ſur divers avis qu'ils avoient eu de prendre garde à leur conſervation, à cauſe des grands deſſeins qu'on avoit ſur leur Ville, ils avoient trouvé bon de recourir à Dieu par un jeûne qu'ils avoient celebré le 21. Juillet, pendant lequel étoit arrivé entre les terres & rades plus prochaines de leur Ville, une très-puiſſante flotte du Roi de la Grande Bretagne, conduite par le Duc de Bouquinquan grand Amiral d'Angleterre, qui auroit envoyé le même jour Becher, Secretaire dudit Roi, avec Lettre dudit Duc pour la Ville, afin de leur faire entendre le ſujet de ſa venuë en cette côte; mais l'action du jeûne ayant fait remettre l'affaire au lendemain, ledit Becher auroit été oüi en preſence de Soubize, lequel outre ſa créance auroit fait voir un écrit ſigné de la main dudit Roi, par lequel il promettoit aux Reformez de ce Royaume un puiſſant ſecours par mer & par terre à ſes frais & dépens, & de le continuer juſques à l'établiſſement d'une bonne Paix, & ſûreté d'icelle, avec cette condition bien expreſſe, qu'il leur laiſſeroit l'entiere liberté de demeurer en la fidélité & ſujettion qu'ils devoient à leur

leur Roi ; mais le tout aussi à condition qu'ils ne pourroient faire aucun traitté, accord ni Paix sans son avis & consentement, en promettant de faire le même de sa part, duquel écrit ledit Secretaire promettoit copie, moyennant leur jonction aux armes de son Maître ; le reste de sa créance étant compris en sa Harangue, laquelle ils envoyoient avec leur réponse ; qu'ils les prioient de leur faire sçavoir promptement leurs avis & leurs resolutions sur toutes ces choses, afin de les suivre ; & que cependant ils leur donnoient avis de la glorieuse descente des Anglois dans l'Isle de Rhé, laquelle leur faisoit esperer qu'un si bon commencement à leurs desseins, seroit suivi d'une heureuse issuë.

Cette descente Angloise, fit une grande émotion à la Cour ; & si la prise du Fort eût suivi de près, il y avoit apparence d'un grand changement d'affaires. Car la maladie du Roi qui survint en ce tems-là ; le mécontentement que tous les Grands avoient de la faveur du Cardinal ; les soupçons de ceux qui s'étoient trouvez embarrassez avec le Duc d'Orleans, il n'y avoit pas long-tems ; le sejour du Comte de Soissons en Piemont, & les grands desirs de vengeance du Duc de

de Savoye, pour s'être vû abandonné, étoient des ſujets d'apprehenſion, comme tous ces gens-là ne faiſoient qu'attendre avec impatience l'iſſuë du ſiege de ce Fort pour ſe declarer. Ce qui n'étant ignoré du Roi, il n'omit aucune choſe pour le ſecours d'icelui, ne manquant cependant d'entretenir toûjours la Ville de la Rochelle en bonne eſperance d'accommodement; pourvû qu'elle ne ſe joignît point à l'Anglois; envoya vers les Villes des Reformez pour rendre odieuſe la deſcente des Anglois, & pour tirer des declarations d'icelles, afin d'empêcher leurs jonctions à leurs Armes. Ce que le Duc de Rohan ayant ſçû, & ne doutant point qu'il trouveroit de grandes difficultez à empêcher telles declarations, il les exhorte d'y ajoûter la clauſe generale ſous le benefice des Edits, & autres conceſſions. Surquoi fut arrêté que ledit Rohan ſeroit prié de reprendre ſa Charge de General des Reformez; de faire des levées de gens de guerre, & tous exploits qu'il jugeroit à propos pour le bien d'iceux; étant prié de former au plûtôt une Aſſemblée generale, laquelle ſubſiſtât durant la guerre, afin qu'avec icelle toutes les affaires ſe maniaſſent.

Cette reſolution priſe, chacun ſe retire,

Rohan donna ſes Commiſſions, fit ſon armement le mieux qu'il pût, la plûpart à ſes dépens, afin de ne dégoûter les peuples, & donna jour pour des executions ſur diverſes Places leſquelles manquerent toutes. Ce qui ne l'empêcha pas de ſe mettre en Campagne.

Or faut il Maintenant voir ce qui ſe paſſa dans l'Iſle de Rhé, où nous avons laiſſé le Duc de Bouquinquan, lequel fit courre un Manifeſte, pour juſtifier les Armes du Roi ſon Maître, & ſe vint loger avec ſon Armée au Bourg de Saint Martin de Rhé, d'où il commença de bloquer la Citadelle, qui étoit une Place de quatre baſtions non encore parfaits, ſans aucuns dehors, laquelle néanmoins il ne voulut point être attaquée à vive force: mais ſe reſout de l'avoir par famine, ſur une fauſſe ſuppoſition qu'il y avoit peu de vivres dedans; & qu'étant le Maître de la Mer, il lui ſeroit facile d'empêcher tout ſecours & avitaillement, tellement que ſans penſer à bien garder ſes blocus & enceintes, il ſe contenta de fermer le Pont avec batteaux & traverſes, & de camper ſon Armée autour de la Citadelle, & ſes Vaiſſeaux de guerre autour de l'Iſle, mépriſant imprudemment ou à cautelle, de ſe rendre Maître d'un petit

Fort à quatre Tenailles, qui tenoit pour le Roi dans ladite Isle, sur l'une des bonnes descentes d'icelle, duquel après lui vint tout son mal. Outre lesquels deffauts se commirent encore ceux-ci, c'est qu'au lieu de travailler du côté de la Mer, qui étoit le seul endroit qu'on devoit craindre; on entreprend un inutile travail du côté de la terre; on dresse trois batteries si éloignées, que c'étoit plûtôt pour faire peur que mal; on neglige de se saisir d'un puits qui étoit à vingt-cinq ou trente pas de la contr'escarpe, où on se contenta de jetter un cheval mort & quelques pierres pour le combler. Mais les assiegez voyant de quel prejudice leur étoit cette perte, pour le manquement d'eau qu'ils avoient dans le Fort, le décomblerent diligemment, & l'ayant bien nettoyé en approcherent un travail qui le leur conserva tout du long du siege. On faisoit la garde fort negligemment du côté de la Mer; & quelque avis qu'eût donné Soubize de separer les Vaisseaux, & les mettre au devant des Ports de cette cotte-là, afin d'empêcher le ralliement de ceux du Roi; ils ne le voulurent jamais faire, & y eut encore bien pis, d'autant que sous des pretextes fort legers, il sortoit tous les jours quelqu'un

du

du Fort pour parler au Duc de Bouquinquan, qui voyoit l'Etat de l'Armée, & ſe commencerent dèſlors diverſes pratiques par le moyen du Baron de Saint Surin & de Montaut, qui continuerent juſques à ce que le Duc de Bouquinquan dépêcha en Cour un de ſes neveux avec ledit S. Surin, dont le ſujet fut inconnu audit de Soubize. Or pour mieux comprendre cette affaire, il faut ſçavoir, que Rhé eſt une Iſle ſituée à une lieuë de la ville de la Rochelle, qui a ſept lieuës de long, fort fertile ſur tout en vin, & en ſel; il y a trois Bourgs principaux, dont celui de Saint Martin de Rhé eſt un des beaux de France, & eſt ſitué ſur la meilleure rade de toute la côte; il a un Port qui vient tout le long du Bourg, comme un petit bras de Mer, & c'eſt l'embouchûre d'icelui, que le Duc de Bouquinquan avoit bouchée, pour empêcher qu'on ne jettât par là des vivres dans la Citadelle. Entre Rhé & Broüage il y a une autre Iſle nomméeOlleron auſſi grande qu'elle, auſſi peuplée, & encore plus fertile, où le Roi avoit conſervé un Fort que Soubize avoit fait faire durant la guerre precedente, lequel ne valloit rien, & ſi Bouquinquan s'en fût ſaiſi & de toute l'Iſle, où preſque tous les habitans ſon

Re-

Reformez, il ôtoit tout moyen de ſecours à la Citadelle de Rhé.

Sur ce tems le Roi tombe malade, & eſt contraint d'envoyer en ſa place le Duc d'Orleans, pour commander & fortifier l'Armée que le Duc d'Angoulême avoit autour de la Rochelle, où nonobſtant les proteſtations des Rochelois de n'être point joints aux Anglois, on ne laiſſa pas de les traiter comme tels, & l'on commença à les bloquer plus étroitement du côté de la terre, pour leur empêcher l'entrée de toutes ſortes de vivres; & les principaux ſoins de cette Armée furent de jetter hommes & vivres dans le Fort de Rhé, à quoi on n'épargna ni hommes ni dépenſe, de façon qu'à diverſes fois il y entra autant qu'il fut neceſſaire pour le faire ſubſiſter juſques à ſon entiere delivrance. Pour les Rochelois, aprés avoir envain continué leurs proteſtations de fidelité & d'obeïſſance, voyant que toutes leurs ſoumiſſions ne diminuoient leurs ſouffrances, ni l'envie de les perdre; mais ſeulement entretenoient une diviſion parmi les Reformez & fourniſſoient un pretexte ſpecieux au mal-affectionnez de crier contre les autres, ils font un Manifeſte comme ils s'étoient ſouſtraits de la Couronne d'Angleterre, pour ſe donner

à

à celle de France, les grands Privileges qu'ils avoient acquis pour cela, leurs bons ſervices depuis ce tems-là & leur fidelité inébranlable, dans laquelle ils avoient perſeveré conſtamment, nonobſtant la rupture de leur commerce, les degats de leurs recoltes, la ruïne de toute leur Campagne, les excès commis contre leurs Bourgeois : bref toutes les ſouffrances qu'en diverſes années une Armée fort licentieuſe pouvoit faire à ſes plus grands Ennemis : après toutes leſquelles choſes repreſentées, ils ſe joignirent ouvertement aux Armes des Anglois.

Ce que le Duc de Rohan ayant ſçû, il fit auſſi ſa declaration, contenant les infractions aux deux Paix precedentes, le ſujet qu'il a de s'en émouvoir, & d'avoir eu recours au Roi de la grande Bretagne garent de la derniere, proteſte de ne demander que l'obſervation des Edits, moyennant quoi il offre de s'exiler volontairement du Royaume, afin d'ôter à l'avenir tout pretexte & ombrage.

D'autre part, le Roi fait de nouvelles declarations, où il promet l'obſervation des Edits à ceux qui demeureront dans ſon obeïſſance ; pardonne à tous ceux qui s'en ſont diſtraits, ſi dans un certain tems ils reviennent ; ordonne de grandes rigueurs

gueurs contre les perſonnes & biens de ceux qui perſevereront dans le parti des Reformez. Soubize eſt declaré criminel de leze-Majeſté par Arrêt. Mais le Parlement de Thoulouſe paſſa plus outre, condamne le Duc de Rohan à être tiré à quatre chevaux, le declare ignoble, met le prix de ſa tête à cinquante mil écus, & fait Nobles ceux qui l'aſſaſſineront. Ce qui donna volonté à trois ou quatre malheureux de l'entreprendre, qui n'eurent qu'une corde ou une rouë pour recompenſe, n'étant au pouvoir d'aucune puiſſance humaine, d'alonger ou accourcir la vie d'un homme ſans la permiſſion de Dieu.

Après les combats de plumes, il faut venir à ceux de l'épée, de toutes les entrepriſes qu'on avoit promis au Duc de Rohan d'executer ſur diverſes Places & en diverſes Provinces ; il ne reüſſit que celle de Courconne : mais elle fut renduë depuis aux Ennemis par celui même qui l'avoit priſe. Et ce qui empêcha qu'on ne prît pas davantage de Places, fut qu'on n'en voulut permettre l'execution avant la declaration ouverte de la guerre, & que lors d'icelle il n'y eût bicoque qui ne ſe gardât ſoigneuſement. Ce qui n'arrivoit pas aux premieres guerres des Hu-

guenots, pource qu'il y avoit lors du zéle, de la fidelité & du ſecret, & une confiance en leurs Chefs, auſquels ils déſferoient tant, que ſur leurs billets, ils commençoient une guerre pour l'execution des meilleures Places du Royaume, au lieu qu'au ſiecle où nous vivons, on a plus de peine à combatre les lâchetez, irreligions & infidelitez des Reformez, que la mauvaiſe volonté de leurs Ennemis.

Sur ces entrefaites, Rohan reçoit une dépêche de Montagu, qui lui mande que le deſſein de faire deſcente en Guienne, étoit changé, & que pour cet Eté, le Duc de Bouquinquan ne feroit ſes efforts que du côté de la Rochelle, de façon que le Roi de la grande Bretagne le déchargeoit de la promeſſe qu'il avoit fait de paſſer à Montauban, lui laiſſant la liberté d'agir où il voudroit & comme il voudroit, encore que le Duc de Savoye crût qu'il pouvoit faire de plus utiles progrès le long du Rône, que de nul autre côté, donnant eſperance d'en faire du ſien capable de diverſion. Neanmoins tous ces deſſeins ſe formoient en cas de la priſe du Fort de Rhé dont apparemment on ne pouvoit douter; laquelle dépêche conſiderée par Rohan, & voyant que de toutes parts il n'y avoit que des doutes & des incertitu-

des,

des, il estima lui être plus sûr & plus honorable de se joindre à ses anciens Amis, qui étoient tous de la Religion, qu'à des partis si bizarrement composez qu'il les voyoit; tellement qu'il se rejetta dans les mêmes difficultez, peines, travaux, perils & fatigues qui lui avoient été si fort ennuyeuses, lesquelles ne furent pas moindres que les autres; voire éprouva-t'il plus que jamais combien les hommes sont legers, volages, inconstans, trompeurs, perfides & déloyaux. Mais laissant les particularitez de telles deffections à ceux qui les ont vûës & ressenties à leur prejudice, je me contenterai de reprendre les affaires des Anglois dans l'Isle de Rhé, où je les avois laissez, & de dire que leurs propres desordres, arrogances & presomptions, & peut-être les fraudes & défections de quelques-uns d'entre eux flétrirent à cette fois la reputation de toute la Nation, dont la premiere cause provint de leur negligence & peu de soin, qui fit rendre la garde de leur Flote tellement impertinente, qu'elle laissa passer treize Barques chargées de vivres, & icelles aborder à la Citadelle du Fort, & y étant arrivées le *6.* de Sept. sur le matin, elles en partirent le *9.* suivant & en ramenerent les blessez & bouches inutiles.

La facilité que ceux-là y rencontrérent, en fit resoudre d'autres à tenter le hazard; mais les gardes ayant été renforcées par les Rochelois, quelques-uns furent pris au passage & assez mal traitez: même le dernier Septembre, de quinze ou seize Barques qui se presenterent, il y en eut sept de prises, & le reste fut contraint de se retirer.

Le 12. de Septembre arriva d'Angleterre un renfort de quinze ou seize cent soldats & de vivres & munitions. Ce qui fit resoudre le Duc de Bouquinquan d'attaquer le petit Fort de la Prée, & même fit tourner quelques Canons de ce côté là, mais le dessein en fut aussi-tôt rompu sans en sçavoir la cause.

Le sixiéme d'Octobre les Assiegez étant en grande necessité, firent sortir Montaut pour capituler, si le lendemain ils n'étoient secourus de vivres. Cet avis obligeoit à doubler les gardes, & au vent qui tiroit, il étoit à jugerque le secours ne pouvoit venir que d'Olone, au-devantduquel on leur conseilla d'envoyer quelques Navires qui les eussent empêché de passer; mais au lieu de cela, le Capitaine de la garde s'écarte de cette route, & va mettre ces Vaisseaux à couvert dans la Fosse de Loye, tandis que 33. Barques prenant leur

leur tems passerent, & 29. se rendirent au dessous de la Citadelle. Surquoi est à considerer qu'elles ne pouvoient s'aprocher assez près de la terre que d'un gros d'eau, qui ne vient que de 15. en 15. jours. Ce qui donnoit une grande facilité aux Anglois d'empêcher le secours; & arrivez, ils ne pouvoient décharger que la Mer ne fût tout à-fait retirée. Si bien qu'on propose au Duc de Bouquinquan de brûler les Barques avec tout ce qui étoit dedans, en les attaquant par les deux côtez de la terre; ce qui se pouvoit faire sans être offensez de la Citadelle, pource que la rive étoit si haute, qu'elle couvroit ceux qui eussent attaqué lesdites Barques. Il montra approuver ce dessein: neanmoins il ne se mit en devoir de l'executer, & se contenta seulement de passer inutilement le tems à vouloir y mettre le feu du côté de la Mer. Ce rafraîchissement ayant ainsi passé, Bouquinquan entra au Conseil, & fait resoudre la retraite de l'Isle: de sorte que l'onziéme d'Octobre on commence de remporter dans les Vaisseaux les armes & les munitions qu'on avoit mises à terre. Cette resolution prise il envoye chercher un des domestiques de Soubize auquel il dit, que le Conseil de guerre l'avoit contraint de

penser à la retraite, voyant la Place munie, la saison avancée, son armée beaucoup diminuée & tous les vivres consommez. Cettui-ci tâche de le détourner de cette resolution, lui remontrant que la Flotte que le Comte de Hollande lui menoit, remedieroit suffisamment à ses necessitez : que le rafraîchissement des Assiegez n'étoit pour durer long-tems ; & que moyennant une garde bien exacte, ils seroient bien-tôt reduits aux extremitez premieres : que cette retraite entraînoit la ruïne de la Rochelle, laquelle ils abandonnoient après l'avoir engagée à se declarer pour eux ; & qu'elle accabloit de déplaisir & de blâme Soubize, comme coupable de sa ruïne : mais que par-dessus tout, elle faisoit un prejudice irreparable à la reputation des armes du Roi son Maître, pour avoir fait cette entreprise avec si peu d'honneur & d'utilité. A toutes ces remontrances, il ne repartit autre chose, sinon que ses Capitaines ne vouloient plus demeurer ; mais que si la Flotte du Comte de Hollande arrivoit à tems, il essayeroit de les y faire resoudre. A cette réponse, cettui-ci ayant compris que la resolution du Duc étoit affermie à déloger, en avertit promptement Soubize, qui depuis la mi-Septembre étoit à la

Ro-

Rochelle malade d'une fâcheuſe fiévre tierce & d'un grand dévoyment d'eſtomach, & le prie de venir là s'il peut; ce qu'il fait, & ſe rend en l'Iſle de Rhé, fait tous ſes efforts pour ramener le Duc de Bouquinquan & les ſiens à une meilleure reſolution : mais il ne les pût perſuader; tellement que les voyant continuer l'embarquement, il connut qu'ils ne changeoient point de deſſein.

Le Roi cependant étant relevé de ſa maladie, ſe porte en Perſonne devant la Rochelle : ſa preſence y groſſit, & encouragea ſon Armée : & ſur ce qu'il apprit que celle du Duc de Bouquinquan diminuoit fort, il ſe reſolut à une des plus genereuſes actions qui ſe ſoit guéres vûës, qui fut, de faire une deſcente dans l'Iſle de Rhé à la faveur du petit Fort de la Prée, qu'il s'y étoit conſervé. De l'autre part, le deſir que les Anglois avoient de leur retour, les ayant rendus nonchalans à leurs gardes, laiſſerent paſſer ſept ou huit Pinaſſes vers ledit Fort de la Prée, & le 16. d'Octobre à la faveur d'icelui, mettent pied à terre quatre cens hommes. Le 27. y en deſcendit dix, le 30. vingt-cinq, dequoi le Duc de Bouquinquan averti, ſe réveille, & s'étonne tout enſemble, tellement qu'il partit de nuit avec ce qu'il

avoit de gens de pied & de cheval, ayant même fait abandonner la plus grande part des trenchées, veut empêcher la defcente, mais il étoit trop tard: car il la trouve déjà faite, & ayant fait donner quelques François, à caufe qu'ils n'étoient foûtenus, ils furent contraints, de fe retirer.

Pendant ce tems, les Marchands de la Rochelle voyant les preparatifs de la retraite, fupplient inftamment le Duc de Bouquinquan de leur donner cinquante ou foixante tonneaux de bled qu'il avoit mis à terre : ce qu'il ne leur accorda que lorfqu'ils n'eurent plus le loifir de l'enlever; fi bien qu'ils demeurerent aux ennemis: mais avant que de partir pour faire voir qu'il avoit effayé toutes chofes poffibles, il voulut tenter un dernier effort, qu'il fonda fur le rapport de ceux qui étoient fortis de la Citadelle, qui l'affûroient qu'il n'y avoit pas huit cens hommes de guerre dedans, encore tous malades, & que du côté de la Mer, la Courtine étoit fans foffe ni rempart; & que pofant à cet endroit là des échelles, on pouvoit la forcer : il fe refolut donc fans autre reconnoiffance, ni fans abattre les parapets, de faire donner un affaut general. Il en fait la propofition aux Capitaines François; les prie d'y difpo-

fer

ſer les Colonnels Anglois, & ſur la difficulté qu'ils en firent, à cauſe du peu d'apparence qu'il y avoit d'aucun bon ſuccès, il les aſſûre qu'il publiera que c'eſt par ſon commandement. Ainſi le deſſein étant reſolu le 6. Novembre, il diſpoſe ſes gens à l'aſſaut; ordonne aux Anglois & aux Irlandois de donner du côté de la terre, & aux François mêlez avec quelques Anglois du côté de la Mer. Manuel conduiſoit les dix premieres Echelles: il n'en pût poſer que deux; chacun fit aſſez bien ſon devoir; mais vouloir forcer plus de quinze cens hommes par eſcalade dans une Place à quatre Baſtions bien munie d'Artillerie & de tout ce qui lui étoit neceſſaire, c'étoit chercher à rebutter ſes ſoldats & non à leur faire acquerir de l'honneur; ſi bien qu'après avoir laiſſé pluſieurs morts & ramené beaucoup de bleſſez, on fut contraint de ſe retirer. Ce mauvais ſuccès joint aux avis qu'on avoit, que les Troupes du Fort de la Prée ſe groſſiſſoient à toute heure, hâterent le Duc de Bouquinquan à lever le Siege, & ſe retirer en Loye pour y faire ſon embarquement avec plus de loiſir & de ſûreté.

Le huictiéme Novembre de bon matin on bat aux champs pour partir après midi; à peine ſon arriere-garde ſortoit du

Bourg, que les Troupes du Roi parurent beaucoup plus fortes en Cavallerie & pareilles en gens de pied, avec cet avantage de ſuivre une Armée qui ſe retiroit pour profiter des occaſions que pouvoit donner l'incommodité des paſſages ou la confuſion d'une retraite. Au paſſage de la Coarde, ils firent mine de venir à la charge; mais voyant la bonne contenance des Anglois, & que le lieu leur étoit aſſez avantageux, les uns & les autres marcherent avec un long halte, les Anglois tenant la plaine, & les troupes du Roi les Dunes qui bordent laMer ſauvage. Au delà de la Paſſe, ſe trouve une Digue, qui traverſant les marais, ſe va rendre au Pont de Loye. A l'entrée d'icelle, les bataillons commencerent à ſe preſſer & à perdre leur diſtance: neanmoins l'avant-garde, puis la bataille, enfilent ce chemin étroit; mais quand ſe vint à l'arriere-garde, ſe trouvant chargée par le Maréchal de Schomberg, elle fut facilement défaite, & les Anglois y perdirent ſept ou huit cens hommes: mais la nuit ſurvenant, elle favoriſa leur fuite & leur embarquement. Le Duc de Bouquinquan commit en cette action deux grandes fautes; l'une de laiſſer faire la retraite à quatre-vingts Chevaux, leſquels étant renverſez

ſur

ſur l'arriere-garde, la rompirent & mirent en deſordre ; & l'autre de n'avoir fait aucun Fort, ni retranchement à l'entrée de cette Digue, par où il s'étoit toûjours proposé de ſe retirer en cas de neceſſité, ce qui eût abſolument aſſûré ladite retraite. A ſon dèpart, il aſſûra les Rochelois d'un prompt retour, avec une plus puiſſante Flotte & mieux équipée pour les delivrer ; leur remontra que la ſeule incommodité de la ſaiſon & le deffaut des vivres l'avoient obligé à la retraitte ; leur promit de les pourvoir promptement & abondamment de toutes choſes neceſſaires à une longue ſubſiſtance ; qu'il demandoit leurs Marchands pour le ſuivre en Angleterre, afin qu'ils fuſſent témoins de ſon affection, & de ſa diligence, & qu'ils puſſent remporter eux-mêmes l'effet de ſes promeſſes. Cependant, le 21. dudit mois, comme on approchoit la côte d'Angleterre, il ſe met dans un Flibot, envoye les Marchands Rochelois l'attendre à Breſtoc, prie Soubize de faire le ſemblable à Portſmouht, où il ſeroit auſſi-tôt que lui, & tourne le Cap vers Plemouth où étoit la Flotte que le Comte de Hollande devoit mener. Arrivé qu'il y fut, il donne ordre que le Navire prêt & chargé pour porter du bled à la Rochelle,

le fussent déchargez, & toutes les provisions venduës & dissipées, sous pretexte qu'elles se gâtoient. Quoi fait, il gagne le devant pour preoccuper l'esprit du Roi de la Grande Bretagne, rejettant sur les innocens les blâmes de toutes les fautes qui s'étoient faites : de sorte que quand les Marchands arriverent qui se vouloient plaindre de lui, ils furent avertis que leurs plaintes ne serviroient qu'à empirer leurs conditions : mais voulant solliciter une expedition prompte pour faire porter du bled dans la Rochelle, le Duc de Bouquinquan leur bailla pour excuse qu'il avoit été vendu ; & ce qui les étonna encore davantage fut, qu'il remporta avec lui trois cent tonneaux de bled qu'il pouvoit laisser aux Rochelois, en attendant. Nonobstant tout cela, lesdits Marchands se presenterent au Roi de la Grande Bretagne le 22. Decembre, lui remontrant leur peril & les grandes forces qui se preparoient pour leur entiere ruïne ; le supliant de faire hâter un bon secours de vivres & d'effet, étant le seul qui les pressoit, & lequel reparé, il n'y avoit plus pour eux rien à craindre ; mais si l'on donnoit du tems à leurs ennemis de boucher le Port, leur perte étoit inevitable. Le Roi leur répond qu'il y travaillera püissamment

ment & promptement, & qu'il mettra plûtôt en hazard toutes les forces de ses Royaumes que de les laisser perir.

Pendant qu'on attend l'effet de ses promesses, les Rochelois dépêchent leur Amiral Bragneau avec argent & charge expresse d'acheter promptement des bleds, les faire charger tant sur les vaisseaux qu'il avoit avec lui, que sur ceux qui étoient déjà en Angleterre, & de revenir le plus diligemment qu'il lui seroit possible. David qui étoit parti après lui avec même commission, fait sa charge de bled, retourne & entre heureusement dans la Rochelle. Bragneau, au lieu d'exécuter ce qui lui avoit été ordonné si expressément, va de Premouth où il trouvoit sa charge prête, à Portsmouth sous pretexte de meilleur marché; & encore au lieu de la faire là, il va à Londres, où il se remplit des promesses de Bouquinquan, & s'attache à recevoir l'honneur & le profit de l'Amirauté des refugiez François, qu'il lui fit donner par la demission volontaire que le Duc de Soubize en fit en faveur des Rochelois, & pour les soulager des frais extraordinaires qu'ils supportoient. De sorte que quelque instance qu'on lui fist, il ne pût être incité à partir, jusques à ce que croissant tous les

jours

jours les difficultez dù passage, il fut contraint d'attendre le partement de la Flotte qui se preparoit.

Voilà le succès du voyage dudit Duc de Bouquinquan, auquel il perdit la reputation de sa Nation & la sienne, consomma une partie des vivres des Rochelois, & mit au desespoir le Parti pour lequel il étoit venu en France. Cette victoire rendit le Roi d'autant plus diligent au siege de la Rochelle, qu'elle lui donnoit plus d'esperance de l'emporter. Il employe tout l'hiver à l'enceindre du côté de la terre par Forts, Redoutes & Lignes de communication; & du côté de la mer, il entreprend une Estacade depuis la pointe de Coreilles jusques au Fort-Loüis, pour boucher le Port, à quoi il n'épargne ni soin, ni dépense. Le Duc de Rohan apprend premierement cette mauvaise nouvelle par les feux de joye que les Catholiques Romains en firent par tout le Comté de Foix, & après par une dépêche de Soubize qui l'exhorte à ne perdre point courage, & qu'il espere qu'on reviendra le Printems prochain en état d'effacer l'affront reçû.

En ce même tems, le Duc de Rohan reçût deux nouvelles du bas-Languedoc; l'une comme le Marquis des Portes qui avoit

avoit de grandes habitudes dans le Colloque de Saint Germain, ayant fait declarer le Château de Florac pour lui, Montredon Chef dudit Colloque pour les Reformez y étant accouru, & ayant employé toute la Province à ſon aſſiſtance, auroit aſſiegé ledit Château, & à la vûë dudit Marquis des Portes qui étoit venu pour le ſecourir avec deux mil hommes, auroit fait joüer deux mines, donner l'aſſaut, & contraindre ceux de dedans à lui rendre ledit Château. La ſeconde étoit, que le Prince de Condé venoit au bas du Languedoc par la Riviere du Rône, & que Briſon traitoit avec lui pour la Province du Vivarets, laquelle il tâchoit d'intimider, ſur l'éloignement du Duc de Rohan. Ce qui lui fit conſiderer qu'il valoit mieux conſerver ce qu'on avoit d'aſſûré, jugeant que s'il paſſoit l'hiver en Foix, il affamoit le Païs qui avoit déja eu une mauvaiſe année, & ſe trouvoit en un petit Païs detaché de tous les autres; où ſi le Prince d'un côté, & le Duc d'Eſpernon de l'autre ſe venoient joindre avec le Duc de Montmorency, qu'il le tiendroit comme aſſiegé: que s'il paſſoit à Montauban, il n'y pouvoit faire de grands progrès, vû la retraite de l'Anglois, & qu'on étoit au commencement

de

de l'hiver ; & de plus, qu'il lui ſeroit impoſſible de reparer , tellement que tout conſideré , le plus ſalutaire conſeil fut trouvé , de reprendre ſon chemin vers le Languedoc, pour s'oppoſer audit Prince, & raffermir tout ce Païs-là.

Toutes les particularitez deſquelles affaires des Huguenots, d'autant que la fin d'icelles n'ont été que ruïnes & deſolations , & ſi mauvaiſes procedures des uns envers les autres, qu'ils ont été reduits en general & en particulier à des ſoumiſſions honteuſes , voire dans les Eſclavitudes pleines d'ignominies, je les laiſſerai , comme j'ai fait ci - devant, à ceux qui ſe ſont mêlez de les vouloir démêler, mais toûjours fort inutilement, pour parler des ſuites des affaires de Cour, pour le commencement deſquelles, je reprendrai celles qui ſe manioient en Angleterre , où à la preſſante ſollicitation de Soubize & des Deputez & Marchands de la Rochelle qui étoient en Angleterre, ils faiſoient demonſtration de vouloir preparer une ſeconde Flotte encore mieux aſſortie de toutes choſes que la premiere, afin de ne manquer plus à ſecourir la Rochelle : & pour faire la choſe comme infaillible, ils voulurent comme par avance, y envoyer ce pendant des vivres ; & afin d'exé-

d'exécuter ce dessein, le Duc de Bouquinquan fit équiper cinq vaisseaux : mais sur les remontrances qui lui furent faites par les Deputez de la Rochelle, que la Flotte étoit trop petite & trop foible pour rien entreprendre, il fit renforcer cette Flotte de cinq grands navires & de plusieurs autres vaisseaux de guerre, & l'ayant composée de septante en tout, la fit mettre à la voile le 17. de Mai, Sous la conduite du Comte d'Emby son beau frere. Les ennemis la découvrant, leverent l'ancre comme pour venir audevant d'elle pour la combattre ; mais sans rien entreprendre, ils retournerent soudain au même lieu d'où il étoit parti. Braigneau prend à Sablanceau une Patache Françoise, & le Comte de Navaille vint si près de terre, qu'il reçût un coup de Canon dans son Bord, ce qui lui fit lever l'ancre, & avec toute l'armée alla moüiller hors la portée du Canon.

Plusieurs jours s'écoulerent en discours & resolutions non executées, jusques à ce que quelques Marchands de la Rochelle qui étoient là, se presserent de tenter le combat ou le passage. Les Capitaines soutinrent que la chose ne se pouvoit executer sans trop hazarder les forces d'Angleterre. Les seuls Vice Amiral

ral Vital & Chevalier Carre, Capitaines d'un Navire, témoignerent d'avoir de la resolution, blâmant hautement la lâcheté de tous les autres. Les François qui étoient en la Flotte en nombre de vingt-deux ou vingt trois Navires ou Barques, faisoient le semblable, & voyant qu'ils ne pouvoient faire resoudre ses gens-là, vinrent encore au Comte d'Emby & lui presenterent une Requête signée de tous, par laquelle ils le supplioient de leur donner quatre de ses Navires Marchands armez en guerre, trois Navires à feu & des Soldats pour mettre dans les Vaisseaux où étoient les Vivres, s'obligeant avec cela d'entrer dans la Ville, promettant de plus, tant en leurs noms que de ceux de la Rochelle, qu'en cas que quelqu'un de ses Vaisseaux vînt à se perdre, il seroit payé selon la juste estimation qui en seroit faite : mais à tout cela, on ne répondit que fuites & refus. Ce que voyant lesdits François, ils dépêcherent Gobert au Roi de la Grande Bretagne pour se plaindre, & lui faire voir la facilité du Passage, & l'acte des offres qu'ils avoient faites. D'autre part, le Capitaine Vidau prend un petit bateau, traverse de nuit la Palissade, & porte à ceux de dedans une

lettre

lettre de Braigneau, qui les avertit de pourvoir à eux, & qu'ils ne s'attendent plus au ſecours des Anglois, leſquels en même tems, ſans avoir tenté aucune choſe, levent l'ancre & prennent le chemin du retour; étant à l'Iſle de Wic, ils moüillent l'ancre, & de-là font couler en Angleterre; leurs excuſes fondées ſur la pretenduë impoſſibilité de l'entrepriſe & ſur la teneur de la Commiſſion: de laquelle, les mots ſubſtantiels qui portoient de hazarder le combat, étoient écrits en entre-ligne. Ces excuſes furent facilement admiſes par le Duc de Bouquinquan & tous ceux qui alloient de ſon air; mais les autres en tirerent de mauvaiſes conſequences pour les Rochelois.

Ces pauvres gens qui avoient vû arriver cette Flotte, l'avoient regardée huit jours oiſeuſe avec étonnement, & la voyant retourner ſans en recevoir aucun ſoulagement, ne pouvoient s'imaginer qu'après tant de promeſſes & d'aſſûrances du Roi de la Grande Bretagne d'être ſecourus, la lettre de leur Amiral pût être veritable. Et ſur cette creance, ils dépêcherent vers ledit Roi pour l'avertir de tout; lequel, ſur ces nouvelles & celles du retour de ſa Flotte, aſſemble ſon

Conſeil,

Conſeil, prend reſolution de renvoyer Gobert avec nouvelle commiſſion au Comte d'Emby, de retourner à la Rade & d'attendre là ſon renfort. Sur ce point arriva Bregneau donnant avis du retour de la Flotte, & deux jours après, le Clerc qui avoit été envoyé pour ſervir de Conſeil audit Comte, & d'Agent pour le Roi de la Grande Bretagne à la Rochelle, lequel après avoir fait ſon rapport eut ſa maiſon pour priſon; & afin de diligenter un nouveau ſecours pour les Rochelois, on donne charge aux Capitaines Menerq & Penington de hâter la conſtruction de dix Navires du port de cent-cinquante ou deux cent tonneaux, faits exprès pour combattre près des côtes, ne tirant que ſept ou huit pieds d'eau, & portant chacun vingt-deux Canons. Le Duc de Bouquinquan qui ne deſiroit être éclairé aux mauvais deſſeins qu'il avoit contre la Rochelle: éloigne de la Cour un Secretaire affectionné à la délivrance, le faiſant envoyer à Portſmouth pour preparer d'autres Vaiſſeaux & faire amas de vivres & munitions, où il demeura juſques au partement de la Flotte.

Or pour montrer qu'il y avoit quelque fatalité, ou pour mieux dire un decret

cret du Ciel pour la destruction de la Ville de la Rochelle & de tout le parti Huguenot, il faut sçavoir, que le Roi d'Espagne voulut aussi faire semblant de ne le desirer non plus que celui d'Angleterre.

Le Roi d'Espagne fit sentir au Duc de Savoye, & le Duc de Savoye au Duc de Rohan, qu'il ne desiroit point que la Rochelle se perdît, ni que les Huguenots fussent ruïnez en France. Il y eût plusieurs envois & pourparler là-dessus; mais d'autant qu'il n'en réüssit rien, je n'en parlerai pas d'avantage, mais reprendrai les succès de l'armée Angloise, laquelle n'ayant rien fait la premiere fois que des lâchetez, & manger bonne partie des provisions de vivres des Rochelois, la seconde ne servit qu'à les faire mettre au desespoir, croyant qu'ils étoient trahis. Et néanmoins faire resoudre à essayer d'en sçavoir des nouvelles par le Roi d'Angleterre même: auquel par Deputez exprès bien fidéles & bien informez, ils firent representer au Roi le déplorable état auquel ils s'en alloient reduits, & lui ramentevant ses promesses le supplioient de hâter leur secours, qui donnant cette assûrance, que pour si extrêmes que fussent leurs incommoditez,

moditez, ils étoient resolus de les surmonter & de l'attendre. La Grossetiere qui étoit l'un des quatre, y arriva le 15. de Juin, fut renvoyé le 30. avec une infinité de belles promesses, mais à son retour, il fut pris prisonnier, & depuis executé à mort. Le 10. de Juillet suivant arriva le second Deputé, le troisiéme arriva le 14. & le dernier qui avoit passé par la Hollande, fut un peu plus longtems en chemin.

Avant l'arrivée de la Grossetiere, le Roi de la Grande Bretagne avoit dépêché la Lande & deux autres soldats, pour porter nouvelles aux Rochelois, du puissant secours qu'il leur preparoit, & après lui, fut encore dépêché le Capitaine Henry, pour leur donner les mêmes assûrances, qui y entra un jour seulement devant que la derniere Flotte parût : les Vaisseaux qu'on preparoit pour ce secours n'étant encore achevez, on entreprend une autre besogne, à sçavoir, trois Vaisseaux bâtis de brique par dedans, & par dessus la brique chargez de pierres d'une immense grosseur; & au dedans on y avoit mis douze milliers de poudre, pour faire joüer ces mines contre la Palissade : & parce que ce travail ne se diligentoit pas assez au gré du

Roi

Roi d'Angleterre, il partit le dernier de Juillet pour l'aller hâter en personne, sollicité par Soubize. Le Duc de Bouquinquan étoit demeuré derriere, qui cherchoit toutes sortes de moyens pour empêcher ce partement.

A cet effet, il tâche, par la voye des Ambassadeurs de Venise, residans en France & en Angleterre, d'ouvrir quelques propositions de Paix : mais voyant que cela ne réüssissoit pas, il se resout d'aller à Portsmouth ; & avant venir, fit partir Vincent Pasteur de la Rochelle, & fit écrire une Lettre aux Rochelois, qui les exhortoit de se disposer à recevoir la Paix que le Duc de Bouquinquan leur procuroit. L'Ambassadeur de Savoye en ayant eu le vent, fait connoître audit Vincent que ce n'étoit qu'un amusement pour retarder le partement de la Flotte, & rompit ce coup.

Enfin le 24. d'Août, le Duc de Bouquinquan arrive à Portsmouth, le vingt-neuf y arriverent cinquante Navires, les uns armez en guerre, les autres chargez de vivres & de munitions. Mais le deuxiéme de Septembre, comme il sortoit de dîner, Soubize l'étant allé voir, il lui dit, qu'il venoit de recevoir nouvelles très-assûrées, que la Rochelle avoit

été

été avituaillée, & qu'il s'en alloit de ce pas en porter la nouvelle au Roi, & lui la difficulté que ledit Soubize lui fit de croire cette nouvelle, comme étant hors d'apparence, il l'en assûra avec serment, & ayant encore ces paroles en la bouche, & levant une tapisserie pour sortir de la Sale, il reçût un coup de coûteau dans la grosse artere du cœur par un Gentilhomme nommé Felt, dont il tomba & mourut soudainement. Soubize & les siens ne furent pas sans danger, ayant couru un bruit dans la Chambre, que c'étoit un François qui avoit fait le coup; mais Felt qui pouvoit se sauver en faisant bonne mine, parce qu'il n'avoit point été bien remarqué de personne, se découvrit volontairement, disant qu'il valloit mieux que deux hommes perissent qu'un Royaume. Le lendemain le Roi donna la Charge d'Amiral au Comte de Lindsey, celle de Vice-Amiral au Comte de Morton, & celle d'Arriere-Amiral au Milord Montjoye. Au reste rien ne fut changé, & les mêmes Capitaines de la precedente Flotte furent renvoyez beaucoup plus forts, mais avec le même courage; il se trouva après la mort de Bouquinquan, que les munitions & provisions qu'il falloit pour

pour la Flotte, n'étoient pas à demi chargées, & qu'à travailler comme on avoit commencé, il y en avoit encore pour trois mois. Neanmoins par les ſoins & la preſence du Roi, on travailla plus en dix jours qu'on n'avoit fait en pluſieurs ſemaines, & tout étant embarqué on ſe mit à la voile le dix-huitiéme de Septembre. Ce qui faiſoit concevoir à Soubize meilleure eſperance de cette Flotte que de l'autre, étoit la diligence & le ſoin que le Roi apportoit, & le commandement qu'il donna en ſa preſence à ſon Amiral, de ne rien faire ſans ſon avis, commettant à eux deux conjointement cette expedition. Mais les choſes qui s'enſuivirent, témoignerent que ce commandement étoit feint, ou que le Roi étoit mal obéï.

Le vingt-neuviéme de Septembre la Flotte arrive à la rade de la Rochelle, & après un calme du Dimanche ſuivant, la nuit du Lundi ſe leve un fort bon vent pour aller au combat. De ſorte qu'à deux heures devant jour l'Amiral ayant fait tirer un coup de Canon, tout met à la voile, & à ſix heures du matin on commence une eſcarmouche qui dura environ trois heures, où il fut tiré tant de part que d'autre trois ou qua-

tre mille coups de Canon, & ce fut tout.

Le lendemain on recommença à la même heure la même chofe plus mollement & de plus loin; & en ces deux jours ne fut tué un feul Anglois dans leurs Vaiffeaux.

Le troifiéme d'Octobre arrive Friquelet, un des Capitaines qui avoit autrefois fervi Soubize, & venant, comme il difoit, de la Tremblade, montre une Lettre du Capitaine Treflebois, qui le prioit de fçavoir fi on vouloit entendre à un Traité de Paix. On lui répond qu'il apporte des paffeports, ou bien que ledit Treflebois s'avance dans une Chaloupe entre les deux Flottes, pour fçavoir ce qu'il aura à dire; ce qu'il fit le feptiéme dudit mois avec un nommé de l'Ifle, & furent envoyez vers eux Montaigu & Forain, qui ayant trouvé qu'il n'avoit point de charge, mais qu'il venoit feulement pour fçavoir fi les François vouloient traiter feparément fans les Anglois, leur répondirent que cela ne fe pouvoit, & chacun fe retira de part & d'autre. Neanmoins enfuite de cette entrevûë, l'Amiral envoya le onziéme d'Octobre ledit Montaigu, accompagné d'un Capitaine Allemand nommé

mé Kniphaux , ſous pretexte de demander quelques Matelots qui étoient priſonniers en la Flotte Françoiſe. Mais ce qu'il y retourna encore les deux jours ſuivans , diſant qu'on lui avoit promis de lui faire voir la Paliſſade , & qu'au retour il confeſſa ne l'avoir point vûë, à cauſe que la marée ne s'étoit trouvée à propos, fit croire qu'il y alloit pour un autre ſujet. Et de fait le bruit ayant couru, que certains Articles avoient été envoyez de part & d'autre, Soubize s'étant plaint qu'on traittoit ſans ſon ſçû, & de ceux qui y avoient le principal interêt ; on le lui nia tout à plat. Mais le ſoupçon étant confirmé par la continuation des allées & venuës dudit Montaigu & de Botru ; on lui dit pour excuſe, qu'il ſe traittoit des choſes qui ne le concernoient point, ni les Reformez de France. Et enſuite ledit Amiral dépêcha Montaigu en Angleterre, avec un paſſeport que le Cardinal de Richelieu lui fit bailler.

Le Dimanche 21. dudit mois arriva une choſe remarquable : c'eſt qu'un certain Capitaine nommé Poyanne, qui autrefois avoit été au ſervice de Soubize, homme couvert de crimes, qui avoit racheté ſa vie par les promeſſes qu'il avoit

fait de tuer ou faire brûler ledit Soubize dans ſon vaiſſeau, part de la Riviere de Bordeaux avec un bon Navire de deux cent tonneaux remplis de matiere propre à bruler, & pour couvrir mieux ſon deſſein paſſe comme Ennemi, fait des priſes ſur les François, & ſe vient rendre aux Anglois. Etant abordé, il dit qu'il venoit pour ſervir le Parti desReformez comme il avoit fait autrefois, & demande d'être mené à Soubize qui le connoiſſoit bien: avec lui étoit un Gentilhomme Angevin, qui s'en allant à la Rochelle avoit été pris en Eſpagne où la tempête l'avoit jetté, & de là envoyé en France, où étant trouvé homme hardi & deliberé, on lui promet non ſeulement pardon, mais de grandes recompenſes s'il veut accompagner Poyanne en cette execution: le deſir de ſe ſauver,& les perſuaſions de ſon Frere qui étoit au ſervice d'un Grand en France, lui font promettre ce qu'on veut de lui. Mais étant arrivé, il découvre à Soubize tout le deſſein, tellement que Poyanne eſt arrêté, ſon Navire & ſes priſes ſaiſis; & pour montrer que ce Gentilhomme ne diſoit rien qui ne fût veritable, il offre d'entrer dans la Rochelle par ſa permiſſion & d'en rapporter le veritable état. On ſe ſert de cette occaſion, on lui donne

ne donc doubles Lettres, desquelles il il montra les unes à ceux que le Roi ordonna, lesquels lui permirent de faire son voyage, à condition de lui faire voir au retour la réponse qu'il porteroit ; ce qu'il fit & vint avec d'autres Lettres cachées, qui representoient au vrai l'état de la Rochelle, qui étoit tel, que si dans deux jours ils n'étoient secourus, il ne demeureroit personne en vie, & qu'ils étoient sur le point de se rendre. Ils furent menez tous deux en Angleterre, l'un prisonnier, l'autre demandant quelque reconnoissance du bon service qu'il avoit rendu ; le prisonier fut relâché, ses frais payez & renvoyé en France avec recompense : l'autre ayant demeuré cinq ou six mois à poursuivre inutilement, & voyant qu'il ne pouvoit seulement obtenir de quoi se retirer en Hollande, Soubize fut contraint de lui donner de l'argent pour faire son voyage.

Le Lundi 22. à dix heures du matin la Flotte fit semblant d'aller au combat : mais les Capitaines n'ayant rien executé de ce qu'ils avoient promis, tout se passa en canonnades, qui ne firent pas grand dommage, & la plûpart des Navires à feu furent consumez inutilement pour être mal conduits. Cependant à la vuë

de cette puiſſante Flotte, & de tant de vivres dont elle étoit fournie, tandis qu'on laiſſe couler le tems ſans vouloir tenter le paſſage, ni recevoir les offres que faiſoit Soubize, de montrer le chemin avec les François, priant l'Amiral de le vouloir ſeulement ſuivre; ni celles du Comte de Laval, qui étoient de conduire à la Palliſſade les trois Navires maſſonnez, où on avoit fait des mines dedans pendant qu'on attacheroit le combat, ce qui déjà lui avoit été promis: la famine acheve ſon ouvrage dans la Rochelle. Il n'y a preſque plus d'hommes qui ſe puiſſent ſoûtenir ſans bâton; tout ce qui reſte en vie eſt ſi peu & ſi attenué, qu'il n'a la force de tenir ſes armes; de ſorte que le même jour que l'Amiral d'Angleterre reſoud en ſon Conſeil de faire un dernier effort pour la ſecourir, ils firent leur capitulation, & ſe rendirent le 28. d'Octobre; & le 10. Novembre ſuivant toute la Flotte partit de la rade & reprit le chemin d'Angleterre. Les deffauts de cette action ayant été rejettez ſur la lâcheté & deſobeïſſance de quelques Capitaines, on delivra une Commiſſion pour informer contre eux; & y en eut quelques-uns à qui on bailla leur Maiſon pour priſon. Mais peu de jours après, cette recherche s'é-

s'évanoüit, & ceux-là furent payez comme les autres.

La Mere du Duc de Rohan & sa Sœur, ne voulurent être nommées particulierement dans la Capitulation, afin qu'on n'attribuât cette reddition à leur persuasion, & pour leur respect, croyant neanmoins qu'elles en jouïroient comme les autres; mais comme l'interpretation des Capitulations se fait par le Victorieux, aussi le Conseil du Roi jugea qu'elles n'y étoient point comprises, pour ce qu'elles n'y étoient pas nommées, & furent retenuës captives sans exercice de leur Religion, & si étroitement qu'elles n'avoient qu'un domestique pour les servir. Ce qui neanmoins ne leur ôta ni le courage ni le zele à leur Religion, la Mere mandant au Duc de Rohan son Fils, qu'il n'ajoûtât aucune foi aux Lettres qu'on lui porteroit de sa part, pour ce qu'on pourroit les lui faire écrire par force; & que la consideration de sa miserable condition ne le fist relâcher au prejudice de sa Religion, quelque mal qu'on lui fist souffrir.

Ayant commencé à la fin des malheureuses conduites d'affaires qu'avoit donné hardiesse d'entreprendre, la desastreuse, funeste & deplorable mort de notre Grand Roi, les discours abregez par moi

entrepris, de tout ce que ma fort mediocre condition m'avoit pû permettre de découvrir, & que je voudrois dire des intrigues, pratiques, menées & tracas de ce grand monde tumultueux de la Cour, y entremêlant néanmoins quelque chose des broüilleries & guerres des Reformez qui se sont passées dans les Provinces où je n'étois pas, de crainte d'offenser les deserteurs de leur Religion, les persecuteurs d'icelle, & les persecutez aussi, leur ajoûtant tristesse sur douleur; & pour les raisons par moi ci-devant dites en ce discours, continuant le surplus duquel jusques à la destruction calamiteuse de cette miserable Ville de la Rochelle, & de tous ses habitans, en la fortune desquels je m'étois librement embarqué, sous la confiance que j'avois prise aux grandes, mais deceptives promesses de plusieurs Grands du Royaume, aussi-bien Catholiques que Reformez; mais bien plus encore aux jactances des Rois d'Espagne, d'Angleterre, Duc de Savoye, & Princes d'Allemagne qui publioient tout haut qu'ils ne permettroient jamais que cette Ville se perdît, disant tous connoître le grand interêt qu'ils avoient à laisser toûjours cette épine dans les pieds des ambitieux desseins du Roi, & encore plus de

ceux

ceux de ſes Miniſtres, afin de donner quelque entrée & quelque retraite à ceux qui voudroient s'oppoſer à iceux, & les empêcher de mal-traitter la France & les François ; voire encore même les Etrangers, comme il étoit facile à croire qu'ils en avoient le deſſein, & que toutes perſonnes de toutes qualitez ſe reſſentent maintenant, ſans y pouvoir plus apporter de remedes. Tellement que me trouvant, comme j'ai dit, reduit à vivre dans les ſouffrances de tous les autres habitans de la Rochelle, je reſolus de quitter la Ville, & de me retirer en un Domaine de quelque ſuffiſante valeur pour me nourrir, que j'avois à 15. lieuës d'icelle, afin d'eſſayer à me conſoler avec de mes Amis affligez comme moi, de ne penſer plus qu'à prier Dieu, menager mon bien, & n'avoir plus de deſirs de prendre de conditions dans le monde, & de mettre ici fin par la ſpecification de la ſoumiſſion honteuſe & dommageable de la Rochelle, à tous mes diſcours encommencez, ne me voyant en état ni entre gens qui me pûſſent plus apprendre autant de veritez des particulieres affections de la Cour, comme j'avois fait lorſque je ſervois, ſuivois & hantois ceux qui en ſçavoient des plus ſecrettes ; & néanmoins

ma ſolitude où je m'étois retiré, pour ne recevoir accroiſſement d'afflictions par récidive de malheurs & mauvaiſes nouvelles, n'empêcha pas que je n'euſſe bientôt une grande ſurcharge d'ennuis, d'autant que huit jours après ma retraite aux champs , je reçûs trois avis de quelques miens intimes amis du Languedoc, comme les nouvelles de la déplorable reddition de la Rochelle , avoit rempli toutes les Egliſes Reformées, & tous les particuliers d'icelles , d'un ſi grand effroi & déſolation qu'il ne ſe pouvoit exprimer, & iceux réduits à un tel deſeſpoir , que chacun d'iceux commença à penſer aux moyens de pouvoir obtenir une Paix particuliere , ſans refuſer nulle condition , quelque fâcheuſe qu'elle pût être : ce que pluſieurs leur conſeilloient , pourvû qu'ils pûſſent conſerver leur Religion & garentir leurs Villes de demolition : ce qui eût bien été le meilleur, d'autant que de tels changemens, troubles & embarraſſemens d'affaires euſſent pû arriver , qu'ils s'en fuſſent ſervis utilement , pour, par le moyen d'icelles, recouvrer leurs franchiſes perduës. La ſeconde , fut que les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre , le Duc de Savoye , & quelques autres Princes Etrangers, & même aucuns des

Grands

Grands d'entre les Reformez en France, les uns pour un ſujet, les autres pour un autre; mais tous vainement, leur perſuaderent, ou pour le moins à quelques-uns des Grands & plus autoriſez & ambitieux d'entr'eux, qu'ils ne devoient pas entrer en un tel découragement; & que s'ils vouloient prendre les armes, & témoigner une vigoureuſe reſiſtance, ils ſeroient nonobſtant la perte de la Rochelle, puiſſamment ſecourus d'hommes & d'argent. Et la troiſiéme, que ſur ce fondement ils avoient pris les armes, mais tout cela ſi confuſément, & avec de telles contrarietez & averſions, envies & jalouſies les uns contre les autres, que les plus judicieux en deſeſperoient d'aucun bon ſuccès, comme il arriva peu après: car il ne ſe fit quaſi deſſein ni entrepriſe entr'eux qui ne fût traverſée par des leurs mêmes. Enſorte qu'il ſe peut dire avec verité, que cette priſe & pourſuite en armes fut encore remplie de plus de malices, trahiſons & impertinences, que nulle des autres guerres que l'on eût vûës en France, tant qu'enfin tout ſe conclut après pluſieurs ruïnes, meurtres, incendies, violemens & autres deſtructions, en une paix malôtruë, faite à bâtons rompus, par laquelle toutes leurs Places &

Villes étoient demolies, leurs ordres de ſubſiſtance, de vie & d'honneur renverſez, eux tenus pour indignes d'aucunes Charges, Etats, Offices & dignitez, & toûjours expoſez à la merci de la premiere fantaiſie qu'il prendroit aux autoriſez & Puiſſans du Royaume, de les vouloir exterminer & maſſacrer, comme il avoit été fait autrefois; laquelle conſternation Huguenotique fera bien-tôt uſer, ou je ſuis trompé, ſur les peuples par tout de ſemblables pratiques.

SIRE,

Votre Majeſté paroiſſant toûjours admirable en ſes diſcours, méditations & operations, elle en rendit encore des preuves par celles que ces paroles me témoignerent d'avoir, il y aura Jeudi prochain ſix ſemaines, lorſque le lendemain de ſon retour d'un voyage qu'elle avoit fait en Normandie, pour empêcher la continuation des menées & pratiques que l'on vous avoit écrit, qui ſe faiſoient entre Meſſieurs de Boüillon, la Trimoüille & du Pleſſis, avec Monſieur de Crevecœur, Gouverneur de Caën, vous vous vintes promener ſous les grandes Hales, qui ſont proches de la Baſtil-

le,

le, ſous le bas deſquelles ſont ces deux belles rangées de Canons, que vous prenez tant de plaiſir de voir, auſſi-bien que les Galleries d'au-deſſus, où j'ai fait camper vos Corcelets que j'ai fait faire à Milan, ſelon la façon que vous m'aviez commandé; vos Mouſquets façon de Metz, & vos Picques de Biſcaye. Ce que je vous ramentevois par cette Lettre, afin que vous y meniez quand il vous plaira, les Etrangers, auſquels vous avez écrit d'en avoir fait cas. Ce jour ci-deſſus vous vous vintes donc promener ſous cette Halle, & après m'avoir parlé de pluſieurs affaires, fait voir des Lettres d'importance que vous aviez reçûës de Monſieur de Buzenval, & que je vous eus baillé les Etats ſommaires de celui auquel étoient les affaires de vos Finances, Artilleries, Fortifications, Bâtimens, grande Voirie, Baſtille & Poitou, toutes dépendantes des Charges dont il vous a plû m'honorer; vous me fîtes une queſtion à laquelle je me trouvai fort empêché de répondre à cauſe de ſes divers égards, reſpects & méditations, auſquels elle obligeoit ceux qui voudroient y répondre ſans blâme, qui fut de vous dire ce qui me ſembloit des Rois & Royaume de France & d'Eſpagne,

gne, & de ce qu'ils pouvoient faire pour le present & pour l'avenir, pour entreprendre & s'avantager les uns sur les autres. Et partant je vous demandai tems pour y répondre; & vous suppliai de trouver bon que ce fût par écrit, afin que le tout fût plus amplement circonstantié, & l'ordre que vous m'avez prescrit, mieux suivi; dequoi, ayant tracé quelque commencement, & voyant que cela ne me contentoit pas moi-même, & craignant qu'il fist le semblable, voire encore pis, en votre endroit; je me resolus avant que de passer plus outre, & lui donner ses assaisonnemens & amplifications necessaires pour une plus claire intelligence, de vous faire voir ce que j'en ai tracé en forme de discours, quelque difforme & mutilé qu'il pût être, pour après être poursuivi ou delaissé selon que vous l'auriez trouvé digne d'être seulement corrigé, ou absolument rejetté, étant reduit par Articles pour être mieux compris tels que s'ensuit.

Premierement, je me suis representé ce que j'ai pû touchant l'étenduë, grandeur & puissance de vos Domaines, & quelles en sont les commoditez ou incommoditez.

Plus,

Plus, les lieux & frontieres par lesquelles vos Dominations ſont voiſines les unes aux autres, & les avantages ou deſavantages que vous en tirez.

Plus, ce que vous pouvez apparemment deſirer d'entreprendre l'un ſur l'autre, & quels en pouvoient être les ſuccès.

Plus, de quelles Puiſſances vous étiez d'ailleurs avoiſinez, & quelles amitiez, alliances & aſſociations vous pouvez faire avec eux.

Et finalement de quelles circonſpections, prévoyances, pourvoyances, traitez & negociations, un chacun de vous pouvoit & devoit uſer, pour s'avantager l'un ſur l'autre.

Quant au premier point, qui ne conſiderera que l'étenduë de vos Dominations, & jugera par icelles de vos forces & puiſſances, il les trouvera tellement diſproportionnées, qu'il conclurra auſſi-tôt, que ce ſeroit temerité à vous d'attenter quelques choſes contre les ſiennes. Mais qui d'autre côté jettera ſes cogitations ſur les grandes ſeparations de Terres & Mers d'icelles, qui l'obligent à cauſe de leurs voiſinages, de faire quaſi autant de dépenſes pour la conſideration d'icelles, & en recevoir

voir les avantages qu'il en tire de revenu, ſans qu'il lui ſoit poſſible de rien ménager en icelles : & d'ailleurs, qui viendra auſſi à remarquer comme les vôtres ſont unies en un ſeul Corps, grandement fort, puiſſant, fertile, populeux, & auquel il a toûjours quelque choſe à ménager, il reconnoîtra que ſi vous uſez de toutes les commoditez & avantages que vous pouvez tirer de toutes ces choſes, qu'il a autant occaſion de craindre à vous attaquer que vous lui.

Quant au ſecond point, touchant vos reciproques voiſinances, en commençant par celles où vous êtes le plus éloigné de tous autres voiſins, qui ſont les Monts-Pyrenées, j'ai déjà dit pluſieurs fois à votre Majeſté, que vous trouveriez mêmes difficultez à vous entre-attaquer l'un l'autre; mais pour cauſes & raiſons diverſes que votre Majeſté a bien compriſes.

Quant au troiſiéme point, touchant ce que vous pouvez deſirer pour vous avantager l'un ſur l'autre; c'eſt ſans doute que vous ne deviez tous deux eſſayer de joindre vos puiſſans voiſins à vos deſſeins, en les rendant ſeuls participans de vos conquêtes, ſans vous en

vouloir

vouloir approprier aucune chose, de crainte d'augmenter les jalousies, qu'avec justification ils ont toûjours euës de vos deux formidables Puissances.

Quant au quatriéme point touchant les deux autres Puissances dont ces deux Dominations sont avoisinées, elles sont tellement interessées à les garentir de toute invasion d'autrui, que soit votre Majesté, soit celle du Roi d'Espagne qui leur en propose les Expediens bien assûrez, il n'y a point de doute qu'ils ne soient fort bien reçûs, voire promptement embrassez, mais toûjours plus favorablement de celui lequel en rendra l'execntion la plus facile & sans en venir à aucun acte d'hostilité. Et partant est-ce à vous à considerer qui a le plus de moyens d'y proceder par cet ordre, de vous ou du Roi d'Espagne, surquoi afin que vous en puissiez mieux juger, j'ait fait sur ce sujet un discours des circonstances qui m'ont semblé les plus dignes de votre meditation, tel que s'ensuit.

Encore que le Roi d'espagne se tienne & repute pour vrai & legitime Seigneur & proprietaire des dix sept Provinces des Belges que l'on nomme les Païs-bas, voire qu'il soit tenu pour tel par la plûpart, si ne laisse t'il pas de rester des scrupules

pules contraires dans les eſprits des Peuples, grandes Villes & Seigneurs particuliers de grande Maiſon, & ce pour quatre cauſes principales.

La premiere, que ces Peuples ayant eu quaſi autrefois autant de Princes & Seigneurs particuliers qu'il y a de diverſes Provinces ; ils avoient de ſi grands Privileges, immunitez, exemptions & franchiſes, ſoit d'origine, ſoit d'uſurpation, ſoit par conceſſion ou tolerance, qu'ils paroiſſoient en pluſieurs choſes comme Conſeigneurs avec leurs Princes

La ſeconde, que l'Empereur Charles cinquiéme & ſon Fils Philipe ſecond ayant herité de ſes Provinces, avoient par leur exceſſive avidité, puiſſance & authorité, empieté une beaucoup plus abſoluë domination ſur eux, que ne l'avoint pretendu leurs anciens Seigneurs, voire juſques à s'être appropriez pluſieurs droits & revenus appartenans aux grandes Villes, Communautez, Mêtiers & Confrairies d'icelles.

La troiſiéme, que pluſieurs ayant avec grande ferveur embraſſé les deux nouvelles reformations de la Religion ; ils ne pouvoient ſouffrir d'être contraints en leurs conſciences, ni ſuporter des garniſons & Citadelles.

Et

Et la quatriéme, la tant avantageuſe ſituation de ces provinces qui les avoiſinent des Rois d'Angleterre, de DannemarcK, de Suede, des Oſtrelins & Villes Anſeatiques du côté de la mer; & du Roi de France, Weſtphalie, Villes & Princes de l'Empire du côté de la terre, leſquels les maintiennent en leurs deſirs; & font eſperer d'en être aſſiſtez en cas de beſoin: & de plus, les grandes fertilitez de leurs terres, abondances de peuples, & grandement de trafic par mer & par terre qui les rend riches, pecunieux & entreprenans.

Toutes ces quatres cauſes ayant operé ſi puiſſamment en leurs eſprits qu'en l'an 1576. quaſi tous ces Peuples prirent reſolution de ſe rétablir en leurs anciennes libertez, franchiſes, droits, immunitez & privileges, & en la liberté de leurs conſciences, pour y parvenir & être puiſſamment aſſiſtez en réjettant la domination de leurs Princes naturels, ils apellerent quelques uns des plus grands de leurs voiſins pour leur conferer telles dignitez, auſquels ils impoſerent & firent jurer toutes telles conditions de gouvernement & domination que bon leur ſembla, d'autant que pour avoir cet honneur ils n'en conteſterent une ſeule. Ce qui les mit

mit peu après en ſi mauvais ménage, à cauſe que chacun de ſon côté eſſayoit d'accroître ſon authorité, & de bonifier ſa condition, que les uns firent des entrepriſes indignes pour y parvenir; & les autres ſe rejetterent pour la plûpart ſous leurs precedens Seigneurs, leſquels ſe ſervant de l'occaſion de telles diviſions, envoyerent de ſi puiſſantes armées, qu'ils reconquirent quaſi tout ce qui s'étoit revolté, ne reſtant que quelques Villes, tellement renfoncées dans les mers & marécages, qu'elles étoient d'impoſſibles attaquemens. Mais leurs Capitaines conquerans uſerent de tant de rigueurs & cruautez en leurs châtimens, que le deſeſpoir & l'aſſiſtance de ceux de dehors qui faiſoient même profeſſion de Religion, leur fit faire de tels progrez, que peu à peu ils ont dreſſé une forme d'Etat & de puiſſance, laquelle quoique non égale en étenduë de Païs, ne laiſſe pas de ſe comparer à eux en aſſiſtance d'amis & voiſins, en opulence, aiſances de commerce & trafic par mer & par terre; & par iceux en richeſſes & moyens de continuelle ſubſtance, voire quelque fois d'acroiſſement; en ſorte qu'ils ont fait deſdites Provinces une ſeparation en deux parties, factions & Religions; qu'il n'y

a

a pas d'aparence qu'ils puissent plus gueres s'avantager l'un sur l'autre. D'autant que le Roi d'Espagne trouve des impossibilitez à les attaquer à cause de la mer, des confluences de leurs grands Fleuves, de leurs canaux & marais où ils sont des plus experts, adextres & forts; & eux que l'on titre du nom d'Etats, ont fait souvent épreuves, que leurs progrez & conquêtes vers les lieux trop éloignez des confluences de leurs Rivieres, & fort avancez vers le haut d'icelles, ou dans les Païs qui ne leur sont point terre-tenans à ce qu'ils possedent, leur sont de tant excessive dépense pour les attaquer; & puis pour les garder & conserver, qu'elles leur sont plûtôt en charge & foiblesse, qu'en augmentation de puissance ni force.

Sur toutes lesquelles considerations & particularitez, ayant, suivant votre commandement, souvent & attentivement medité, il m'a semblé que chacun de vous deux grands Rois, vous trouveriez enfin conseillez par les raisons de la prudence, d'user des mêmes procedures pour vous avantager l'un sur l'autre, dont le secret plus misterieux consiste en la provention des Traitez & Negociations pour disposer les esprits des Puissances

ces

ces voiſines chacun en ſa faveur ; quoique la choſe à faire ſoit entierement ſemblable en elle-même & de contraires effets & ſuccès pour le regard de vous deux qui luitez & tirez au court-bâton, n'y ayant point de doute que celui qui uſera de meilleures méthodes, & commencera le premier à les entamer & leur donner perfection, ne reduiſe l'autre à de grands ſoins, ſollicitudes, dépenſes, défiances & difficultez, voire ne le contraigne de tellement ſurcharger ſes peuples de levées de gens de guerre, d'accès, impôts, tailles & tributs, que le deſeſpoir d'une meilleure condition ne jette les plus moderez & mieux intentionnez, dans une deſobéïſſance & rebellion irremediable.

Or ne doute-je point que les plus ſages & meditatifs ne trouvent étrange, que je propoſe à deux Princes contraires en deſſeins, qu'ils uſent de même forme pour s'avantager l'un ſur l'autre, qui ſont de ne s'entreguerroyer aucunement, ne vouloir faire nulles conquêtes ni s'augmenter en dominations ; & néanmoins je ferai voir par ce qui s'enſuit, que la choſe eſt très-certaine & abſolument veritable, toutes raiſons d'Etat & de prevoyance me faiſant conclurre que

tant

tant que vous deux grands Rois de France & d'Espagne, aurez pour but formel & non muable, vous de vous approprier les Païs-Bas, & les joindre à la France, & lui de reconquerir ce qui s'est separé de sa domination, que non-seulement vous travaillerez sans fruit ni utilité subsistante : mais que ce dessein vous constituera en de telles dépenses, consommations de trésors, soldats, vivres & munitions, que vous ne les sçauriez ni l'un ni l'autre continuer sans de bien grands dommages en ce que vous estimerez posseder le plus assûrément : ces dix-sept Provinces des Païs-Bas, étant tellement situées, plantureuses & puissantes par mer pour y trafiquer, que tous leurs autres voisins ont manifeste interêt à ne souffrir que l'un de vous deux s'en rende Dominateur absolu, voire sont obligez par raisons d'Etat de s'opposer puissamment & tout ouvertement à celui qui le voudroit entreprendre.

Lesquelles veritez ainsi presuposées pour indubitables, il ne me reste plus maintenant qu'à faire un détail bien intelligible, de ce que chacun de vous deux devroit ou faire, ou apprehender que l'autre fist & perfectionnât le premier ; dequoi je ne ferai pour le pre-

ſent qu'un ſommaire , ſauf à l'augmenter par un ample détail lorſque vous me le commanderez, qui eſt que les choſes ſuſdites , & les propres prudences & prevoyances que doivent avoir deux ſi grands Rois, vous devant faire juger & reconnoître que comme vos puiſſans Voiſins n'eſtiment pas devoir ſouffrir ; que pas un de vous deux poſſede les dix-ſept Provinces des Païs-Bas , ni les ait à ſa particuliere devotion ; auſſi ne devez-vous pas ſouffrir que pas un de leurs autres voiſins puiſſe avoir de tels avantages, & partant doit-il être du tout neceſſaire de donner à icelles une forme d'Etat ſubſiſtant par lui-même qui ſoit inalterable, & par le moyen de l'aſſociation & confederation, égale entr'eux & les Rois, & les puiſſans Rois qui leur auront procuré une ſi heureuſe condition, par une commune bonne intelligence & reſolution d'être également Protecteurs & Défenſeurs d'icelle : n'y ayant point de doute que ſi vous en commenciez l'entremiſe & concluſion ſans l'intelligence & intervention du Roi d'Eſpagne , vous ne devinſſiez capable de l'infeſter dans le Corps de ſon Etat, auquel il ſe trouveroit plus foible que par l'attaquement d'aucun de ſes membres.

bres ; & que ſemblablement ſi le Roi d'Eſpagne ſans votre entremiſe & participation venoit à former la même Alliance, Confederation & Aſſociation, qu'il ne vous mît en de perpetuelles deffiances d'un puiſſant & à vous dommageable attaquement, lequel vous neceſſitant d'être toûjours armé pour votre deffenſive, vous reduiroit à faire de ſi grandes dépenſes, & par conſequent de ſi grandes levées de deniers & de gens de guerre dans votre Royaume, qu'à la longue il ſuccomberoit ſous le faix, & reduiroit votre Domination à tel point, que ſi vos ennemis vous attaquoient avec armes & offres de mettre en leur propre puiſſance & liberté les Provinces d'icelui, avec témoignages certains de n'en vouloir aſſujettir ni fourager aucune, il faudroit qu'ils vous fuſſent bien loyaux par multiplicité de bien-faits, bons traitemens & certitudes d'une continuité, s'ils n'étoient tentez à l'acceptation d'offres à eux tant avantageuſes, & ſi puiſſamment établies & ſoûtenuës, qu'elles n'y puſſent apprehender aucune mutation ni changement, ni craindre de jamais rentrer ſous la Domination de vous, ni même de nul des Princes qui les auroit mis en franchiſes, & par

icelle devenir vraiment François.

A toutes lesquelles particularitez ci-dessus representées à votre Majesté, j'ajoûterai une meditation de plusieurs nuits que j'estimerai digne de consideration, voire n'étant encore les choses qu'en puissance, meriteront d'être reduites en acte lorsque votre Majesté l'aura ainsi jugé, qui est qu'entre tous les grands Potentats quasi d'égale puissance & force, & qui sont limitrophes les uns des autres du côté des terres, il pût être convenu d'établir une barriere d'autres petits Etats souverains terre-tenans en leur longueur, qui eussent une alliance speciale entr'eux pour s'entr'assister les uns les autres en cas d'oppression, & une commune avec ces grands Potentats en general, qui leur fût comme d'une protection particuliere contre ceux qui voudroient attenter de faire quelque innovation, laquelle n'est par consequent considerable que de deux côtez ; l'un fort petit, qui est du côté des Monts Pirenées, où il semble que la nature ait pourvû par le moyen des difficultez de vous entre-attaquer l'un l'autre, mais pour diverses causes, tant que chacun de vous deux demeurerez en bonne intelligence avec vos Peuples : & l'autre

qui

qui eſt d'un fort long trajet, étant depuis Nices juſques à Montreüil, & déja commencé par les Etats de Piedmont, Savoye, les Suiſſes, la Franche-Comté, l'Alſace, la Lorraine, les dix-ſept Provinces des Païs-Bas, & les Comtez d'Oye & de Boulogne. Et partant ſeroit-il neceſſaire que le Roi d'Eſpagne, Vous & l'Empereur euſſiez pour agreable de quitter ſeulement vos pretentions Souveraines ſur la Franche-Comté, l'Alſace, les Païs-Bas, & les Comtez d'Oye & de Boulogne, & que tous les autres Potentats s'uniſſent tous enſemble pour le vous faire agréer par remontrances ou par les armes.

Fin du Tome douziéme.

TABLE

DES MATIERES PRINCIPALES contenuës en ce Tome Douziéme.

A

ABbregé de la Vie du feu Roi HENRI LE GRAND. 124. & ſuiv.
Anglois (Les) & les Hollandois font une Ligue avec le Roi contre l'Eſpagne. 393
Anglois (Les) viennent à la Rade de la Rochelle, & font deſcente dans l'Iſle de Rhé. 418
Armée navale d'Angleterre, pour le ſecours de la Rochelle, ſans ſuccès. 449
Armée (Seconde) navale Angloiſe pour le ſecours des Rochelois, qui ne fut qu'à les mettre au deſeſpoir. 453. & ſuiv.
Armement particulier des Ducs de Nevers & de Vendôme. 339
Armement (Grand) en Angleterre contre la France. 416. & ſuiv.
Arrêt du Conſeil de la main-levée des biens Eccleſiaſtiques de Bearn: ce qui ſe paſſa pour l'execution d'icelui. 366. & ſuiv.
Aſſemblee des Etats Generaux à Paris. 325. & ſuiv.
Aſſemblée des Religionaires accordée à Jargeau, & transferee à Grenoble. 327. & ſuiv.
Aſſemblée de la Rochelle. 340
Aſſemblée des Notables à Roüen. 361
Aſſemblée generale des Religionaires à Loudun. 268. & ſuiv.
Aſſemblée de la Rochelle. 375

B

BOüillon (Le Maréchal de) s'éforce en vain de débaucher le Prince de Condé, & de l'engager dans le parti des Huguenots. 317. & ſuiv.
Bouquinquan (Le Duc de) fait chaſſer tous les Domeſtiques François de la Grande Bretagne. 412. & ſuiv.
Broüilleries de la Cour ; Parti des Mécontens formé. 220. & ſuiv.
Broüilleries (Nouvelles) de la Cour. 326. & ſuiv.
Broüilleries (Nouvelles) de la Reine Mere. 369
Broüilleries & Guerre Huguenote. 394
Broüilleries en Cour pour le mariage de Mr le Duc d'Anjou, avec la Princeſſe de Montpenſier. 396

C

CHancelier & Puiſieux diſgraciez. 389. & ſuiv.
Comparaiſon (Belle) de l'homme en ſon total, & d'un Etat Monarchique. 57. & ſuiv.
Condé (Le Prince de) quitte la Cour. 382
Conference de Loudun pour la paix, qui fut enfin concluë avec le Prince de Condé. 340. & ſuiv.
Conſpiration contre le Maréchal d'Ancre découverte, & le Prince de Condé arrêté. 348 & ſuiv.

D

DEclarations (Nouvelles) du Roi pour l'obſervation des Edits. 432

Diſcordances (Grandes) entre les deux Auteurs des Memoires d'Etat ſur le même ſujet. 5. & ſuiv. Ce qui ſe paſſa entre Mr de Villeroi & Mr d'Eſpernon. 12. & ſuiv.
Diſcours de l'excellence des Memoires d'Etat de Mr de Villeroi. 1
Diſcours (Autres) trouvez parmi les papiers de Mr de Sully, touchant le Gouvernement des affaires du Royaume, après la mort du feu Roi. 40. & ſuiv.
Diſcours en forme d'Abregé, touchant les procedures, la forme du Gouvernement de la Reine Mere du Roi, & ce qui s'eſt paſſé de plus important pendant le tems qu'elle s'eſt maintenuë en autorité, juſqu'à l'aneantiſſement d'icelle. 66. & ſuiv. Que ſes deſſeins avoient des fondemens mal digerez, & des buts deſtituez de raiſon & d'équité, ou que Dieu, pour des cauſes inconnuës aux hommes & neanmoins très-juſtes, ne les a pas approuvez, ni accompagnez de ſes benedictions. 85. & ſuiv. Toute la conduite de Sa Majeſté n'a pas eu l'approbation generale. 87. & ſuiv.
Diſcours dont l'Auteur eſt inconnu. Toutes les affaires d'Etat de la Chrétienté ſe vont fondre dans la ſeule diſpute de la Religion : c'eſt le cahos où le feu Roi ſe perdit, & où tous les Rois ſe peuvent perdre encore, comme un point reſolu, qu'il n'y peut avoir de repos de corps où il y a perturbation d'ame. 160. & ſuiv.
Diſcours ſur les Hiſtoriens de ce dernier tems. 182. & ſuiv. Il y a peu d'entrepriſes, en matiere d'Ecritures, qui ſoient plus laborieuſes & plus difficiles que les vraies narrations Hiſtoriques. 184. & ſuiv.
Diſcours

Discours apologetique, touchant les défauts du Roi Henri le Grand. 288. & suiv.
Discours (Autre) apologetique en faveur de Mr de Sully. 290. & suiv.

E

ELoge en faveur de Mr Rosny, où se voyent les belles, utiles, prudentes & glorieuses actions qu'il a faites durant la principale administration qu'il a euë des affaires du Royaume. 207. & suiv. Contre ce que ces Historiens modernes écrivent des admirables desseins du Roi. 235. & suiv.
Eloignement de la Duchesse de Chevreuse & du Comte de Soissons, qui va en Italie. 403
Emotion populaire contre le Marechal d'Ancre. 351. & suiv.
Entreprises des Religionaires dans le Royaume. 433. & suiv.
Enumeration (Briéve) des differentes sortes de personnes, desquelles tous Etats, Royaumes & Principautez, notamment celui de France sont composez, distinguez en huit Ordres principaux. 46. & suiv.
Espernon (Le Duc d') sort de la Cour mécontent. 361. & suiv.
Etat des Affaires des Huguenots. 356. & suiv.
Extrait des principales matieres du même Livre, avec quelques-unes de celles de Dupleix. 5

F

FInanciers: (Recherche des) Poursuite rigoureuse contre Beaumarchais. 391
Fuite & retraite honteuse des Anglois. 441. & suiv.

G

GUerre des Princes. 353. & ſuiv.
Guerre de Piémont. 359
Guerre du Pont de Cé. 374
Guerre Huguenotte. 378. Paix concluë. 382
Guiſe (Le Duc de) donne l'alarme à la Rochelle, par l'abord de ſes vaiſſeaux ronds en l'Iſle de Rhé. 389

H.

HAine (De la) & averſion des Princes & Grands Seigneurs contre Mr de Roſny. 199. & ſuiv.
Hiſtorien (Un) doit uſer d'une grande retenuë en parlant des vices & des défauts des Rois. 261. & ſuiv.
Hiſtoriens (Les) prennent plaiſir à deſſervir une des plus magnanimes, habiles & vertueuſes Reines de notre tems, & à magnifier une des plus malicieuſes & déteſtables. 305

I

JEûne celebré par les Religionaires. 425
Ineptie & impertinence des Hiſtoriens, en loüant ceux de la ligue, & blâmant les Religionaires. 298. & ſuiv.
Invectives, médiſances, calomnies & fauſſetez des Hiſtoriens, contre le Roi Henri IV. 256. & ſuiv.

L

LEttre (De la) que Mr de Villeroi dit dans ſes Memoires d'Etat, avoir écrite à Mr de Bellievre. 26. & ſuiv. Cinq autres diverſes

verses Pieces contenuës dans le même Livre. 38. & suiv.
Lettres (Plusieurs) trouvées entre les mains de quatre Secretaires de Mr de Sully, écrites audit Sieur par le Roi sur divers sujets. 135. & suiv.
Lettre de la Reine à Mr de Sully en faveur de la Reine Marguerite. 140. & suiv.
Lettres (Autres) du Roi au même sieur de Sully. 142. & suiv.
Lettre (Autre) de la Reine au même en faveur de la Dame Conchine. 143. & suiv.
Lettre de Mr de Sully à Mr de Preaux, touchant les affaires du Prince d'Epinoi. 144. & suiv.
Lettres (Autres) du Roi à Mr de Sully, sur divers sujets. 147. & suiv.
Lettre de Mr de Sully à son Cousin Mr de Bethune après la mort du Roi. 150. & suiv.
Lettre de Mr de Preaux à Mr de Sully. 157. & suiv.
Lettre publique au Roi sans aucun Auteur, touchant le mauvais gouvernement de l'Etat. 165. & suiv.
Lettre du Prince au Roi, & sa Déclaration, touchant les motifs de son armement. 232. & suiv. Attire à son Parti celui des Religionaires, pour s'opposer au Mariage d'Espagne 335. & suiv. De Rohan & Soubize joints ensemble en faveur du Prince de Condé. 337. & suiv.
Licence (De la) inexcusable de la plûpart des Prelats de l'Eglise ; & de la venalité en la distribution des choses saintes & sacrées par les autres Ecclesiastiques leurs inferieurs, sur lesquels ils se déchargent du soin des Ames. 53. & suiv.

Loüan-

Loüanges (Des) exceſſives qu'ils donnent à pluſieurs perſonnes, ſans beaucoup de fondement. 249. & ſuiv.
Luynes (Mr de) embraſſe le Gouvernement de l'Etat. 359. & ſuiv.

M

Maladie du Roi. 431
Manifeſte des Rochelois, qui ſe joignent ouvertement aux Anglois. 431. & ſuiv.
Mariage de Mr le Duc d'Anjou avec la Princeſſe de Montpenſier. 408. & ſuiv.
Maximes (Sept) des plus antiques & autentiques Hiſtoriens des ſiécles paſſez. 188. Défauts des Hiſtoriens modernes contre ces Maximes. *ibid.* & ſuiv.
Mécontentemens nouveaux des Princes. 345. & ſuiv.
Memoires fort abregez de la conduite des affaires de France, après la mort de Henri le Grand, juſqu'à la priſe de la Rochelle, après laquelle tous bons François eſperoient des merveilles. 313. & ſuiv.
Mort du Maréchal d'Ancre. 356

O

Officiers (Que tous les) de Juſtice, Police & Finances, dont le nombre eſt effroyable, produiſent des actions & des effets tout contraires à leurs profeſſions. 50. & ſuiv.
Opinions avantageuſes touchant les vertueuſes perfections & merites de Mr de Villeroi. 2. L'impreſſion & publication de ſes Memoires d'Etat diminuë beaucoup la grande eſtime en laquelle il étoit auparavant. 4. & ſuiv.

Orleans

Orleans (Le Duc d') devant la Rochelle, qui fut bloquée par terre. 431. & ſuiv.
Ornano (Le Colonel d') eſt fait Maréchal de France, & ſe trouve embarraſſé pour le mariage de Mr le Duc d'Anjou, eſt arrêté priſonnier. 401. & ſuiv.

P

PAix & reconciliation du Roi & de la Reine Mere. 366
Paix ſubite & inopinée avec l'Eſpagne. 395
Paix & reduction de tout le Parti Huguenot à l'obéïſſance du Roi. 463. & ſuiv.
Perſonnes (Des) de profeſſion militaire, comme les Princes, Seigneurs, Chevaliers & Soldats. 55. & ſuiv. Ce corps tant plein d'éclat deviendroit bien-tôt inutile & dangereux à l'Etat, ſi ce n'étoit le ſecours & aſſiſtance des Marchands, Artiſans, Paſteurs & Laboureurs. 56. & ſuiv.
Pratiques de l'Abbé Scaille en Angleterre contre la France. 401
Puiſieux entre en faveur. 384. & ſuiv. Ce qui ſe paſſa en Languedoc pour l'execution du Traité de Paix entre le Duc de Rohan & Valence. 291. & ſuiv.

Q

QUalitez (Belles) de Sa Majeſté, & ſes plus memorables actions. 105
Querelle particuliere de Chalais. 398

R

REcapitulation des admirables vertus & magnifiques deſſeins du Roi. 309. & ſuiv.
Reconciliation du Prince de Condé avec la Reine. 347

Reduc-

Reduction de la Rochelle à l'obéïssance du Roi. 461

Reine (La) Mere est menée à Blois, & le procès de la Maréchale d'Ancre fait & parfait. 360

Reine (La) Mere sort de Blois, & est mise en liberté. 364

Remontrance du Parlement au Roi. 329. & suiv.

Reponse aux trois Chefs principaux d'accusation contre Mr de Rosny. 200. & suiv.

Rhé (L'Isle de) secouruë de vivres & d'hommes, malgré tous les efforts des Anglois. 435

Richelieu (Le Cardinal de) entre en faveur & se trouve bien-tôt tout puissant. 392. & suiv.

Rohan (Le Duc de) déclaré General des Religionaires. 427. Ce qui se passa dans l'Isle de Rhé. Sa situation & description. 428. & suiv.

Roi (Le) de la Grande Bretagne envoye un puissant secours aux Rochelois Religionaires, & les invite de joindre leur Armée aux siennes. 414. & suiv.

Roi (Le) se porte en personne devant la Rochelle, & fait passer un nouveau secours en Rhé. 439

S

Siege de la Rochelle. 446. Ce qui se passa en Languedoc & ailleurs pour les affaires des Huguenots. 447. & suiv.

Sully [Mr de] fut le premier que l'on tâcha d'éloigner de l'administration des affaires d'Etat, après la mort du Roi. 316. & suiv.

T.

T

TEms [Des] qui ont coulé, des desseins qui ont couru, & des affaires qui ont passé durant le Gouvernement du Roi Loüis XIII. à commencer depuis le jour qu'il fit paroître son autorité Royale par effet, en l'eloignement de la Reine Mere. 104. & suiv.
Troubles & armement. 264. & suiv.

V

VEndôme [Mr de] arrêté & gardé dans le Louvre, se sauve, se retire en Bretagne, & y arrive. 321. & suiv. Conference entre Mr le Prince & lui. 323. Se soumet enfin & obeït. 325. & suiv.
Vendôme [Le Duc de] & son frere sont arrêtez. 405. & suiv.
Vieville, [La] Surintendant des Finances, devient Favori. 390. Disgracié & arrêté prisonnier. 391
Voyage du Roi en Bearn. 374
Voyage du Roi en Bretagne. 404. & suiv.

Fin de la Table du Tome Onziéme.